



AG2R LA MONDIALE

**RAPPORT SUR  
LA SOLVABILITÉ ET LA  
SITUATION FINANCIÈRE  
SGAM AG2R LA MONDIALE**

RAPPORT 2018 SUR LES DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>4</b>
<b>PRÉSENTATION</b>	<b>5</b>
<b>SYNTHÈSE</b>	<b>6</b>
<b>A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>8</b>
A.1 Activité	8
A.2 Résultats de souscription	21
A.3 Résultats des investissements	21
A.4 Résultats des autres activités	23
A.5 Autres informations	23
Focus : Résultats par entité	24
<b>B SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>44</b>
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	44
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	57
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	58
B.4 Système de contrôle interne	61
B.5 Fonction audit interne	62
B.6 Fonction actuarielle	62
B.7 Sous-traitance	63
B.8 Autres informations	64
<b>C PROFIL DE RISQUE</b>	<b>65</b>
C.1 Risque de souscription	67
C.2 Risque de marché	69
C.3 Risque de crédit	71
C.4 Risque de liquidité	72
C.5 Risque opérationnel	73
C.6 Autres risques importants	75
C.7 Autres informations	75

<b>D</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>76</b>
D.1	Actifs	76
D.2	Provisions techniques	77
D.3	Autres passifs	79
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	81
D.5	Autres informations	81
	Focus : Fiche par entité	82
<b>E</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>105</b>
E.1	Fonds propres	105
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	106
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	107
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	107
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	107
E.6	Autres informations	107
	Focus : Fiche par entité	108
	<b>ANNEXE</b>	<b>131</b>
	SGAM AG2R LA MONDIALE	132
	AG2R Réunion Prévoyance	147
	Prima	169
	AG.Mut	191
	Miag	213
	Réunica Mutuelle	231
	Territoria Mutuelle (ex-Smacl Santé)	251
	ViaSanté Mutuelle	273
	La Mondiale	295
	La Mondiale Europartner	317
	La Mondiale Partenaire	333

# LEXIQUE

Acronyme	Signification
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
Ani	Accord national interprofessionnel
BE	Meilleure estimation (Best estimate)
CAA	Commissaire aux assurances
DDA	Directive sur la distribution d'assurance
DGD	Directeur Général Délégué
DSI	Direction des systèmes d'information
DSN	Déclaration sociale nominative
EIRS	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa en anglais)
EPIFP	Profits futurs dans les primes futures (Expected profits included in future premiums)
FFA	Fédération française de l'assurance
GIE	Groupement d'intérêt économique
HCSF	Haut conseil de la stabilité financière
IFRS	International financial reporting standards
IG	Intra-groupe
IP	Institution de prévoyance
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme
LFSS	Loi de financement de la Sécurité Sociale
LMEP	La Mondiale Europartner
LMN	Longstaff, Mithal, Neis
LMP	La Mondiale Partenaire
LoB	Ligne d'activité en français (Line of business)
MCR	Minimum de capital requis (Minimum capital requirement)
Miag	Mutuelle interprofessionnelle des Antilles et de Guyane
MMJ	Mutuelle du ministère de la justice
NSLT	Similaire à la non-vie (Not similar to life techniques)
OPC	Organismes de placement collectif
Orsa	Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
Pacte	Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises
PB	Participation aux bénéfices
PCA	Plan de continuité d'activité
PEL	Plan épargne logement
Perp	Plan d'épargne retraite populaire
PFU	Prélèvement forfaitaire unique
PM	Provisions mathématiques
PPE	Provision pour participation aux excédents
PSSDI	Prêt super subordonné à durée indéterminée

Acronyme	Signification
QRT	États de reporting quantitatifs (quantitative reporting templates)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RNIPP	Registre national d'identification des personnes physiques
SA	Société anonyme
SAM	Société d'assurance mutuelle
SCI	Société civile immobilière
SCR	Capital de solvabilité requis (Solvency capital requirement)
SLT	Similaire à la vie (Similar to life techniques)
Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
Sgaps	Société de groupe d'assurance de protection sociale
TSDI	Titre subordonné à durée indéterminée
TSR	Titre subordonné remboursable
TSSDI	Titre super subordonné à durée indéterminée
UC	Unité de compte
UFR	Taux à terme ultime (ultimate forward rate)
UM	Union de mutuelles

# PRÉSENTATION

Le nouveau régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de Règlement le 17 janvier 2015.

Le rapport présente les informations visées aux articles 359 à 370 pour les groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du Règlement.

Il concerne la période de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE, à l'exception de la Mutuelle du Ministère de la Justice et d'ARIAL CNP ASSURANCES qui produisent leur propre rapport, mis à disposition sur leur site internet. Cependant les informations quantitatives relatives au Groupe comprennent ces deux entités, qui sont incluses dans le périmètre de combinaison.

Ce rapport est composé des six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives groupe, une synthèse et cinq modules : activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Les informations quantitatives des entités solos sont détaillées à la fin de chaque chapitre.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2017, a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées au mois de juin 2018.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il est publié sur le site internet du Groupe et de chacune des entités.

# SYNTHÈSE

AG2R LA MONDIALE est le premier groupe paritaire en protection sociale. Doté d'une gouvernance paritaire et mutualiste, expert en assurance de personnes, il est historiquement positionné sur les travailleurs non-salariés (TNS), les entreprises et les branches professionnelles.

10 ans après sa création, AG2R LA MONDIALE signe une belle année 2017 et affiche des résultats historiques. Le Groupe connaît ainsi un résultat IFRS en hausse de 13,2 % permettant à ses fonds propres IFRS de dépasser les 6 Md€ et de renforcer de 11 points son ratio de couverture Solvabilité 2 à 224 %.

S'agissant du secteur assurantiel, le pilotage des activités a permis, dans un contexte chahuté au niveau économique et réglementaire, d'obtenir des résultats en hausse. En prévoyance santé, les cotisations sont en augmentation de +2,9 % et le ratio de sinistralité s'améliore de plus de 4 points. En épargne et en retraite supplémentaire, le Groupe a ainsi limité l'érosion du rendement de son actif financier et renforcé son mix unités de compte / fonds euros. En assurance vie, la rémunération des contrats demeure significativement au-dessus de la moyenne du marché. Dans le même temps, la provision pour participation aux excédents est renforcée.

## **L'optimisation structurelle du Groupe, la mise en œuvre de la Sgam prudentielle et le renforcement de sa solidité**

AG2R LA MONDIALE a poursuivi en 2017 l'optimisation structurelle du Groupe.

Dans la perspective du régime unifié Agirc-Arrco, il a ainsi fusionné 2 à 2 ses institutions de retraite complémentaire Arrco d'une part et Agirc d'autre part, donnant naissance à AG2R Réunica Arrco et à AG2R Réunica Agirc au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au niveau des structures assurantielles, SGAM AG2R LA MONDIALE a finalisé en 2017 l'aménagement de sa gouvernance afin de devenir une Société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) prudentielle au sens de Solvabilité 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en créant une société de groupe assurantiel de protection sociale (Sgaps). SGAPS AG2R LA MONDIALE s'est substituée à AG2R Réunica Prévoyance en tant qu'affiliée de la Sgam, aux côtés de La Mondiale. Cette dernière a vocation à regrouper les mutuelles et les institutions de prévoyance du Groupe. Prado Mutuelle a par ailleurs fusionné avec ViaSanté Mutuelle et Muta Santé est sortie du périmètre de combinaison du Groupe.

En assurance vie, le partenariat avec CNP Assurances a connu une nouvelle étape importante avec la réalisation des transferts réglementaires des portefeuilles grands comptes de La Mondiale et retraite collective de CNP Assurances vers ARIAL CNP ASSURANCES, filiale commune détenue à 60 % par le Groupe.

Enfin, AG2R LA MONDIALE a continué à renforcer sa solidité financière et ses fonds propres avec l'émission :

- de certificats mutualistes. À fin 2017, 76 M€ de certificats avaient été émis, renforçant ainsi ses fonds propres et confirmant la confiance accordée par ses assurés. Une rémunération 2017 de ces certificats à hauteur de 3 % sera proposée aux prochaines Assemblées générales ;
- de titres subordonnés remboursables placés avec succès en janvier 2017 (499 M€), décembre 2017 (338 M€) et janvier 2018 (256 M€) à des taux respectivement de 3,38 %, 2,56 % et 2,58 % après couverture de change. Ces opérations ont ainsi permis au Groupe de bénéficier de conditions de taux favorables et de faire baisser le coût unitaire de sa dette.

---

## **DES ACTIVITÉS ASSURANTIELLES MAÎTRISÉES**

---

Les cotisations des activités assurantielles représentent 9,8 Md€ en normes IFRS (-2,9 %) dont :

- 3,6 Md€ en assurance vie épargne (- 21,5 %) ;
- 2,5 Md€ en retraite supplémentaire (+ 29,4 %) ;
- 2,1 Md€ en santé (- 2,4 %) ;
- 1,5 Md€ en prévoyance (+ 11,7 %).

En assurance vie épargne, la baisse résulte de la volonté du Groupe de limiter les versements sur les supports en euros afin de réduire la dilution du rendement des placements dans un contexte de taux obligataires restés bas (0,79 % en moyenne annuelle pour le taux à 10 ans) et de maintenir ainsi des taux de rémunération attractifs de ses contrats.

En retraite supplémentaire, les cotisations sont en forte progression en raison notamment de transferts de portefeuille externes et de divers éléments exceptionnels.

Il convient de noter que, malgré le pilotage des cotisations sur les supports en euros, AG2R LA MONDIALE a une nouvelle fois réalisé une performance supérieure à celle du marché concernant le poids des unités de compte dans la collecte : 36,7 % des cotisations contre 27,9 % pour le marché dans son ensemble selon la Fédération Française de l'Assurance (FFA), soit +8,8 points d'écart favorable.

En prévoyance, les redressements tarifaires pratiqués dans le cadre du rétablissement des équilibres techniques des contrats en portefeuille contribuent à la forte croissance des cotisations.

En santé, la baisse concerne uniquement le portefeuille individuel et s'explique en grande partie par la sortie de Muta Santé du périmètre de combinaison. L'érosion naturelle des portefeuilles individuels, si elle perdure en raison de l'application de l'Ani santé et de la généralisation de la couverture collective des salariés, s'est toutefois nettement ralentie en 2017 par rapport à 2016.

---

## **UNE MAÎTRISE DE L'AUGMENTATION DES ENCOURS EN EUROS ET UNE FORTE PROGRESSION DES UC**

---

La collecte nette en euros en assurance vie est de -0,1 Md€ en normes IFRS (contre 1,1 Md€ en 2016). Cette diminution volontaire du flux nouveau en euros n'a pas été réalisée au détriment de la collecte nette en unités de compte qui est restée stable au niveau élevé de 1 Md€ en normes IFRS.

Compte tenu de ces éléments, les provisions techniques progressent de +4,3 % en 2017 pour atteindre 86,9 Md€ en normes IFRS. Les provisions en euros, de 61,7 Md€, sont en hausse de +1,4 %. Les encours des provisions en unités de compte atteignent 25,2 Md€, en hausse de +11,2 %. Ces derniers représentent 32,6 % des provisions mathématiques d'assurance vie (contre 20,6 % en moyenne sur le marché français FFA) et 29 % de l'ensemble des provisions du Groupe.

Les contrats d'épargne constituent 57 % des encours, les contrats de retraite supplémentaire 35 % et les provisions santé et prévoyance 8 %.

Les placements de SGAM AG2R LA MONDIALE atteignent 101,1 Md€ en normes IFRS, en hausse de +3,4 %.

---

## **FORTE CROISSANCE DU RÉSULTAT NET ET DE LA SOLVABILITÉ**

---

Le résultat net part du Groupe de SGAM AG2R LA MONDIALE s'élève à 361 M€ en normes IFRS, en hausse de +13,2 %, à son plus haut niveau depuis sa création. Le taux de rendement des fonds propres s'établit à 6,4 % (+0,3 point). La contribution de l'assurance vie, marquée par une baisse limitée de 5 cts de la rémunération des contrats et un renforcement de la provision pour participation aux excédents qui atteint 4,33 % des provisions euros, est de +392 M€ (avant impôts). Celle de la prévoyance santé, marquée par une baisse du ratio de sinistralité technique de 4,5 points, est de +67 M€ (avant impôts).

Avec ce résultat historique, les fonds propres part du Groupe de SGAM AG2R LA MONDIALE atteignent 6,1 Md€ en normes IFRS, en progression de +6,5 %. Ces fonds propres ont progressé de +86 % sur les 5 dernières années.

Ce renforcement du résultat et des fonds propres et les mesures prises pour limiter la croissance du niveau de capital requis (SCR) permettent au ratio de solvabilité de s'élever à 224 % (en hausse de +11 points par rapport à 2016). Ce ratio réglementaire intègre la mesure transitoire sur les provisions techniques prévue par le nouveau régime prudentiel, applicable jusqu'en 2032. Hors cette disposition, le ratio s'élève à 146 %, en hausse de 16 points par rapport au ratio 2016 de 130 %.

Les fonds propres éligibles de la Sgam sont constitués à 94 % d'éléments de fonds propres de niveau 1. Au global, ils passent de 10,6 Md€ à 11,7 Md€ au 31 décembre 2017.

Le capital de solvabilité requis passe de 4 998 M€ au 31 décembre 2016 à 5 198 M€ au 31 décembre 2017.

Le capital de solvabilité requis minimum s'élève à 2,4 Md€, après consolidation des minimums de capital requis des entités du Groupe prudentiel. Les fonds propres éligibles de la Sgam couvrent 4,8 fois le minimum de capital requis au 31 décembre 2017, contre 4,6 fois à fin 2016.

# A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

## A.1. ACTIVITÉ

### A.1.1 Informations générales sur les structures juridiques

#### INFORMATIONS SUR AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE est la marque commerciale du 1<sup>er</sup> Groupe de protection sociale (GPS) en France. Comme tous les GPS, il est composé a minima d'une institution de retraite Agirc, d'une institution de retraite Arrco et d'une Institution de Prévoyance (IP).

Il est matérialisé et piloté par l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA, une association régie par la loi de 1901, l'accord de 2009 et des statuts types établis par les Fédérations Agirc et Arrco. Son Conseil d'administration définit les orientations politiques et stratégiques du Groupe.

Les Conseils d'administration des entités membres sont souverains pour ce qui concerne leur objet social.

Le Groupe gère ainsi des activités de retraite complémentaire et il propose également, aux entreprises et à leurs salariés tout comme directement aux particuliers et professionnels, une protection sociale supplémentaire en matière de frais de santé, de prévoyance, d'assurance vie épargne ou retraite et d'épargne salariale.

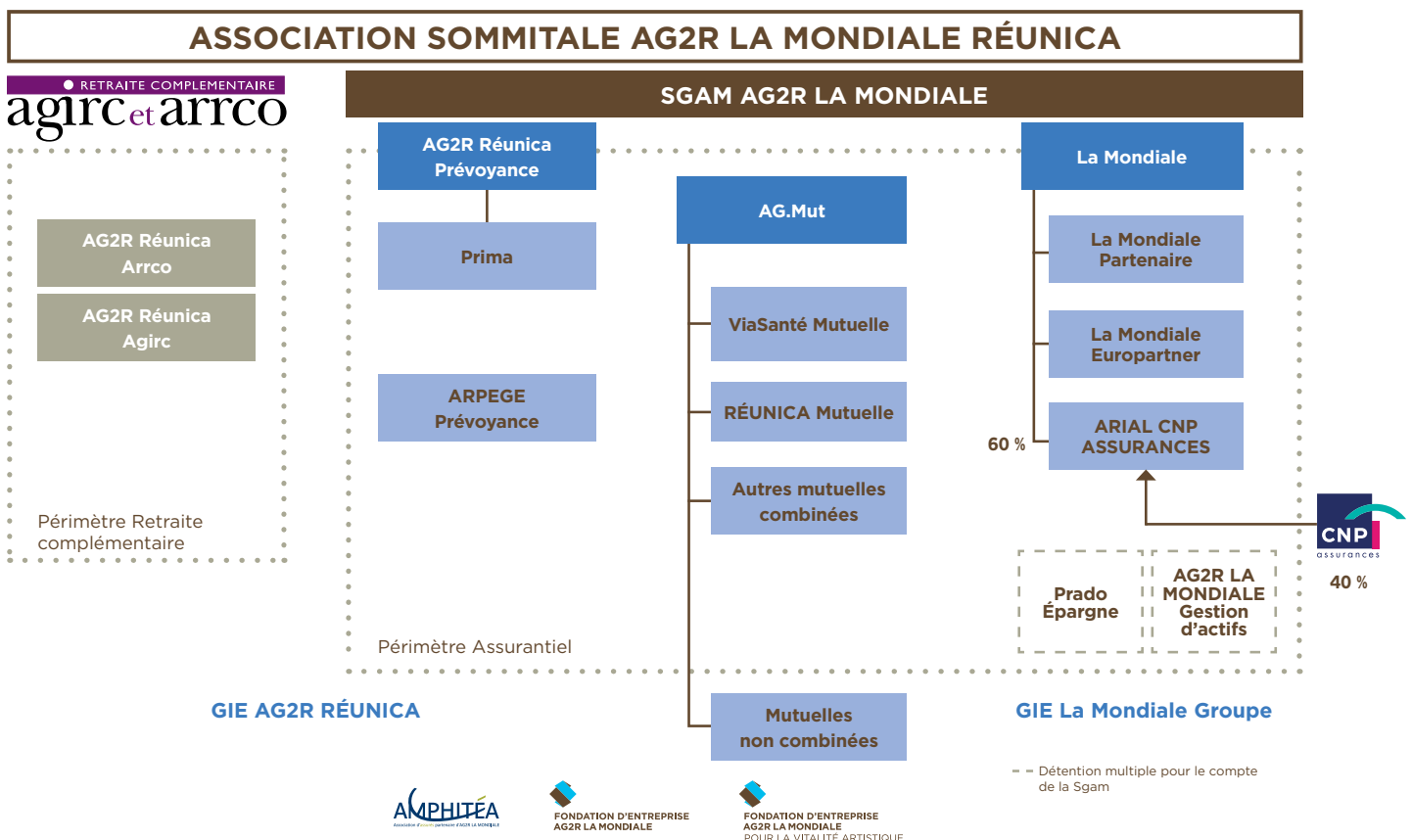
Ces activités assurantielles sont « chapeautées » par une société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam), dénommée SGAM AG2R LA MONDIALE.

L'analyse portée par ce rapport concerne uniquement les activités regroupées au sein de la Sgam, le périmètre de retraite complémentaire Agirc et Arrco en étant exclu.

#### SITUATION À FIN 2017

La situation présentée ici est celle à la fin de l'exercice 2017, période de référence de ce présent rapport.

De nombreux changements ont été réalisés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (cf. partie « B. Gouvernance ») avec notamment la création d'une Sgaps.





## INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE SGAM AG2R

### LA MONDIALE

AG2R Prévoyance, devenue depuis AG2R Réunica Prévoyance, et La Mondiale ont créé SGAM AG2R LA MONDIALE en 2008. La Sgam a pour objet de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs.

En ce qui concerne la description de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe, cette description est reprise dans la partie « B. Gouvernance ».

Un groupe fiscal au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE a été constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2014, permettant de mutualiser les impôts des entités qui le composent.

Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis conformément aux normes « International Financial Reporting Standards » (IFRS).

Les principales modifications opérées durant l'année 2017 ont été les suivantes :

- sortie de Muta Santé (décision de son Assemblée générale du 2 novembre 2017) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :
  - du périmètre de combinaison d'AG2R Réunica Prévoyance ;
  - du périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE ;
  - du périmètre prudentiel Solvabilité 2.L'entité était membre démissionnaire du GIE AG2R Réunica et de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA au 31/12/2017 ;
- fusion de Prado Mutuelle dans ViaSanté Mutuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- fin de la substitution de Mutuelle Nestlé France dans ViaSanté Mutuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- apport dans ARIAL CNP ASSURANCES au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de :
  - contrats de retraite supplémentaire collective (€ et UC) de La Mondiale pour 0,9 Md€ ;
  - contrats de retraite supplémentaire collective (€ et UC) de CNP Assurances pour 4,0 Md€.
- Au niveau de la SAS AGLM Immo (créée fin 2016) :
  - transfert de six immeubles de La Mondiale. Ces apports ont été réalisés à la valeur de marché au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ont généré une augmentation de la valeur nette comptable des actifs chez AGLM Immo de 893 M€, et une plus-value de cession de 392 M€ dans les comptes sociaux de La Mondiale ;

- apports en numéraire pour 105 M€ de La Mondiale et d'AG2R Réunica Prévoyance permettant 7 nouveaux investissements ;
  - fin 2017, La Mondiale détenait 99,63 % de la SAS et AG2R Réunica Prévoyance 0,37 %.
- Agicam est renommé AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.

### Les membres du GIE AG2R Réunica sont au nombre de 14 au 31 décembre 2017 :

- activité retraite complémentaire (3 entités) ;
  - 1 institution de retraite complémentaire Arrco : AG2R Réunica Arrco ;
  - 1 institution de retraite complémentaire Arrco dédiée aux Départements français d'Amérique qui adhèrent pour le volet informatique retraite et sans transfert de personnel : CGRR ;
  - 1 institution de retraite complémentaire Agirc : AG2R Réunica Agirc.
- activités assurantielle et financière (10 entités) ;
  - 2 institutions de prévoyance : AG2R Réunica Prévoyance et Arpege Prévoyance ;
  - 1 union de mutuelles : AG.Mut, qui regroupe 15 mutuelles dont 2 membres du GIE AG2R Réunica et 13 non membres<sup>1</sup> ;
  - 2 mutuelles : Réunica Mutuelle (combinée) et Muta Santé<sup>2</sup> (non combinée) ;
  - 2 sociétés d'assurance : Prima et ARIAL CNP ASSURANCES ;
  - 1 société de gestion de portefeuilles : AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs ;
  - 1 société d'investissement : Prado Épargne ;
  - 1 société liée à l'action sociale : Primavita.
- le GIE La Mondiale Groupe.

### Les membres du GIE La Mondiale Groupe sont au nombre de 10 au 31 décembre 2017 :

- activités assurantielle et financière (7 entités) ;
  - 1 société d'assurance mutuelle : La Mondiale ;
  - 3 sociétés d'assurance : La Mondiale Partenaire (LMP), La Mondiale Europartner (LMPE) et ARIAL CNP ASSURANCES ;
  - 1 société de courtage d'assurance : Aprep Diffusion ;
  - 1 société d'assurance à forme tontinière : Pasiphaé ;
  - 1 société de gestion de portefeuilles : AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs.
- 3 GIE ;
  - le GIE AG2R Réunica ;
  - le GIE La Mondiale Exécutive ;
  - le GIE AG2R LA MONDIALE Cash.

<sup>1</sup> Muta Santé et Réunica Mutuelle sont membres d'AG.Mut et du GIE AG2R RÉUNICA. Pour mémoire, les 13 membres d'AG.Mut non membres du GIE AG2R RÉUNICA sont : ViaSanté Mutuelle, Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), Acoris Mutuelles, Mutuelle Les Ménages Prévoyants, La Frontalière, Mutuelle Interprofessionnelle des Antilles et de Guyane (Miag), Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne (MHV), Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF), Mutuelle des Professions Judiciaires (MPJ), Mipos, Territoria Mutuelle, Union Mutualité Solidarité (UMS) et MBA Mutuelle.

<sup>2</sup> Démissionnaire au 8 novembre 2017

## INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE CE RAPPORT

### UNIQUE

Dans ce rapport unique, les informations présentées sont celles de la Sgam ainsi que celles des sociétés membres de la Sgam mentionnées ci-dessous.

NOM	Société de Groupement d'Assurances Mutuelles (SGAM)	Société d'Assurance Mutuelle (SAM)	Société Anonyme (SA)	Institution de Prévoyance (IP)	Union de mutuelles (UM)	Mutuelle
SGAM AG2R LA MONDIALE	X					
AG2R Réunion Prévoyance				X		
Prima			X			
AG.Mut					X	
Miag						X
Réunica Mutuelle						X
Territoria Mutuelle						X
ViaSanté Mutuelle						X
La Mondiale		X				
La Mondiale Europartner			X			
La Mondiale Partenaire			X			

Fin 2017, ces entités représentaient 93,8 % des capitaux propres de la Sgam.

## NOM ET COORDONNÉES DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE

Pour les entités ayant leur siège social en France

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution  
- ACPR  
61, Rue Taitbout,  
75009 PARIS

Pour l'entité luxembourgeoise La Mondiale Europartner

Le Commissariat aux Assurances - CAA  
7, boulevard Joseph II,  
L - 1840 Luxembourg  
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

### A.1.2. Nom et coordonnées des auditeurs externes

Nom des auditeurs externes par entité juridique

NOM	KPMG	KPMG Lux	Mazars	CTF	MF & ASSOCIÉS	Groupe Y Audit
SGAM AG2R LA MONDIALE	X		X			
AG2R Réunion Prévoyance	X		X			
Prima	X			X		
AG.Mut				X		
Miag	X					
Réunica Mutuelle			X			
Territoria Mutuelle			X			X
ViaSanté Mutuelle				X	X	
La Mondiale	X		X			
La Mondiale Europartner		X				
La Mondiale Partenaire	X		X			

## Coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
KPMG	Tour Egho - 2, Avenue Gambetta - CS60055 - 92068 PARIS LA DÉFENSE
KPMG Luxembourg	Société coopérative - 39, Avenue John F. Kennedy - L-1855 LUXEMBOURG
Mazars	Tour Exaltis - 61, Rue Henri Regnault - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
CTF	22/25, Rue de Berri - 75008 PARIS
MF & ASSOCIÉS	5, Rue de Messine - 75008 PARIS
Groupe Y Audit	53 rue des Marais - CS18421 - 79024 NIORT CEDEX

### A.1.3. Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les entreprises affiliées à la Sgam sont La Mondiale et SGAPS AG2R LA MONDIALE.

### A.1.4. Informations quantitatives et qualitatives sur les opérations et les transactions en cause au sein du groupe

Pour l'exercice 2017, les informations sur les opérations intragroupes (IG) indiquées dans l'annexe des comptes combinés Sgam 2017 (parties liées) concernent principalement les opérations suivantes : réassurance, prestations de service et emprunts subordonnés. À ces opérations, il conviendrait d'ajouter également les opérations relatives à l'intégration fiscale.

Pour l'exercice 2017, les transactions IG à décrire sont basées sur les états de reporting quantitatif (QRT) Groupe à produire en 2018 au titre de l'exercice 2017, à savoir :

- les transactions sur actions et titres assimilés et les transferts de dettes et d'actifs ;
- les produits dérivés ;
- la réassurance interne ;
- le partage des coûts, passifs éventuels, éléments de hors bilan et autres éléments.

### A.1.5. Informations générales sur l'environnement

#### A.1.5.1. ENVIRONNEMENT FINANCIER

**Les marchés de taux : les taux longs sont restés très bas en 2017.**

Les taux monétaires européens sont restés ancrés sur des niveaux très négatifs toute l'année : l'Eonia s'établit à -0,34 % fin 2017 et l'Euribor 3 mois à -0,34 %.

Les taux longs ont augmenté dans les pays développés en début d'année, portés par l'anticipation d'une politique budgétaire plus expansionniste aux États-Unis (et donc d'une politique monétaire moins accommodante) et par les craintes liées à l'élection présidentielle française. Cette tendance s'est rapidement inversée, plusieurs facteurs concourant à une baisse des taux longs : les tensions politiques

se sont dissipées en zone euro, l'administration américaine a eu beaucoup de difficultés à mettre en œuvre ses réformes et la faiblesse des salaires a entraîné un ralentissement de l'inflation sous-jacente américaine. Cet élément a incité les Banques Centrales à rester prudentes : malgré les progrès de la croissance économique, elles n'ont pas durci leur politique pour ne pas entraver l'accélération de l'inflation. La Fed a procédé à 3 hausses de taux au cours de l'année et a commencé à réduire son bilan. Ces mesures ont été annoncées bien en amont et n'ont pas perturbé les marchés. Les taux longs américains sont ainsi restés très bas au 2<sup>nd</sup> semestre 2017 ; ils perdent 4 pb sur l'ensemble de l'année pour terminer à 2,41 %. En zone euro, la BCE a décidé de prolonger ses achats d'actifs au moins jusqu'en septembre 2018 à un rythme réduit (30 Md€ par mois contre 60 Md€ en 2017) et de n'augmenter ses taux directeurs que « bien après la fin de ce programme ». En France, les taux 10 ans ont stagné sur l'année et s'établissent à 0,68 % fin 2017. Ils ont légèrement augmenté sur le reste de la zone : +23 pb à 0,43 % en Allemagne, +18 pb à 1,57 % en Espagne et +20 pb à 2,02 % en Italie.

**Marchés boursiers : bonnes performances des marchés à travers le monde**

L'environnement de forte croissance économique et de faible inflation a été très favorable aux marchés actions en 2017. Aux États-Unis, les indices actions ont battu des records historiques, portés par les fortes performances du secteur technologique et la baisse du dollar. Hors effet de change, les marchés américains ont progressé de 22 % (pour le S&P 500, dividendes inclus) ; en euros, les performances américaines sont plus modestes, à 6,9 %. Les actions émergentes ont progressé de plus de 20 % (en euros) et enregistrent ainsi la meilleure performance de l'année. En zone euro, les marchés actions ont été soutenus par la remontée des prix pétroliers, la levée des incertitudes politiques et l'amélioration de la situation des banques italiennes. Mais leur progression a été freinée par l'appréciation de l'euro et la rechute des taux longs qui pénalise les banques. Les performances sont restées soutenues : les actions françaises ont progressé de 12,7 % sur l'année, en ligne avec les actions européennes (12,6 %).

### Le marché immobilier de bureau

L'immobilier de bureau français est resté bien orienté en 2017, surtout dans le centre de Paris, mais aussi en première couronne. Les loyers faciaux s'améliorent, mais les accompagnements lors des baux nouveaux demeurent importants. Les taux de rendement locatifs ont eu tendance à se stabiliser à de bas niveaux, reflétant la faiblesse des taux sur les marchés obligataires. Le rendement locatif moyen brut s'est maintenu vers 3 % à Paris pour les biens de première qualité, présentant encore une prime substantielle au-dessus des emprunts d'État, dont le rendement hors inflation à 10 ans est nettement négatif (-0,6 %). L'indice de performance IPD de l'immobilier d'investissement en France affichait une performance globale de 5,4 % au premier semestre 2017, présageant d'une performance de l'ordre de 10 % sur l'ensemble de l'année 2017, alimentée par la hausse des prix des biens.

#### A.1.5.2. ENVIRONNEMENT DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE VIE

Les flux de collecte nette des ménages (ce qu'ils ont versé moins ce qu'ils ont retiré) dans des placements hors titres ont été en hausse en 2017, atteignant 66,0 Md€ contre 60,8 Md€ en 2016. Cette évolution favorable provient en grande partie de la forte progression du flux d'endettement des ménages (56 Md€ en 2017 contre 33,7 Md€ en 2016 rien que pour les crédits immobiliers), dans un contexte de taux bas, qui a permis de financer leurs opérations immobilières et une partie de leur consommation et ainsi libérer des sommes supplémentaires pour leurs placements financiers.

Cette année 2017 a été particulière en raison des élections présidentielles et législatives. Traditionnellement, ces années d'élections sont marquées par un attentisme important de la part des ménages et 2017 n'a pas fait exception puisque des potentielles réformes de fiscalité de l'épargne et/ou du patrimoine ont été annoncées par différents candidats. Force est de constater que cet attentisme a continué même après les élections, les épargnants attendant la mise en œuvre détaillée des réformes annoncées. Dans ce contexte, et toujours dans un environnement de taux bas, les dépôts à vue ont continué d'être le placement préféré des ménages. Leur collecte nette atteint un record historique de 37,8 Md€ en hausse de +4,3 Md€.

L'épargne de court terme, en forte décollecte il y a deux ans, avait déjà connu une année 2016 plus favorable avec une collecte nette à l'équilibre et elle connaît à nouveau un engouement en 2017 avec une collecte nette en hausse de +18,6 Md€ en 2017. Cette évolution s'explique notamment par la bonne performance des livrets A et bleus alors même que le taux n'a pas été revu à la hausse (stable à 0,75 %). La collecte nette sur ces livrets est forte (10,2 Md€) après une année 2016 à collecte nette très faible (1,6 Md€). La reprise de la collecte sur les livrets soumis à l'impôt, assez erratique, se confirme à 13,5 Md€ (en hausse de +9,2 Md€).

La collecte nette en épargne contractuelle a fortement diminué pour atteindre seulement 2,9 Md€ (soit -7,9 Md€ par rapport à 2016). Elle est tirée à la baisse par la collecte du PEL qui affiche un faible taux rémunérateur et n'offre pas de conditions d'emprunt compétitives dans le contexte actuel des taux bas.

Enfin, les flux d'assurance vie collectent « seulement » 7,2 Md€, en baisse de -7,9 Md€ par rapport à 2016. Cette évolution est principalement due aux supports euros qui connaissent une collecte nette négative (retraits supérieurs aux versements) de -12,8 Md€ en un an. Cette tendance avait été entamée dès le second semestre 2016 mais s'est accentuée sur 2017 dans un contexte de rendements bas. En revanche, les supports en unités de compte collectent +20,0 Md€ et sont ainsi le 2<sup>e</sup> placement au niveau des flux nets des ménages en 2017.

Collecte nette des ménages en Md€	2015	2016	2017	2016 /2017
Dépôt à vue	34,3	33,5	37,8	+4,3
<b>Epargne de court terme</b>	<b>-19,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>18,1</b>	<b>+18,6</b>
dont livrets A et bleus	-9,4	1,6	10,2	+8,6
dont Autres livrets défiscalisés	-3,3	-2,6	0,4	+3,0
dont CEL	-1,4	-0,9	0,0	+1,0
dont Livrets soumis à l'impôt	0,9	4,3	13,5	+9,2
dont Dépôts à termes	-6,4	-2,9	-7,2	-4,3
<b>Epargne contractuelle</b>	<b>15,9</b>	<b>10,8</b>	<b>2,9</b>	<b>-7,9</b>
dont PEL	17,6	12,7	4,4	-8,3
dont PEP bancaires	-1,6	-1,8	-1,8	+0,1
<b>Assurance vie</b>	<b>23,5</b>	<b>16,9</b>	<b>7,2</b>	<b>-9,7</b>
<b>Total (hors Titres)</b>	<b>54,1</b>	<b>60,8</b>	<b>66,0</b>	<b>+5,3</b>

Source : FFA, Cahiers de l'épargne (Pair Conseil), Banque de France

#### Marché de l'assurance vie en France

Les cotisations d'assurance vie ont baissé de -1,8 % dont -1,9 % pour les contrats à adhésion individuelle (essentiellement des contrats d'épargne) et -1,3 % pour les contrats collectifs. La part des unités de compte (UC) dans le chiffre d'affaires est quant à elle en très forte progression, le taux d'UC passant de 20,3% en 2016 à 27,9 % en 2017, grâce à la remontée des marchés actions qui a eu lieu durant l'année (le Cac 40 ayant performé de +9,3 % hors dividende sur un an).

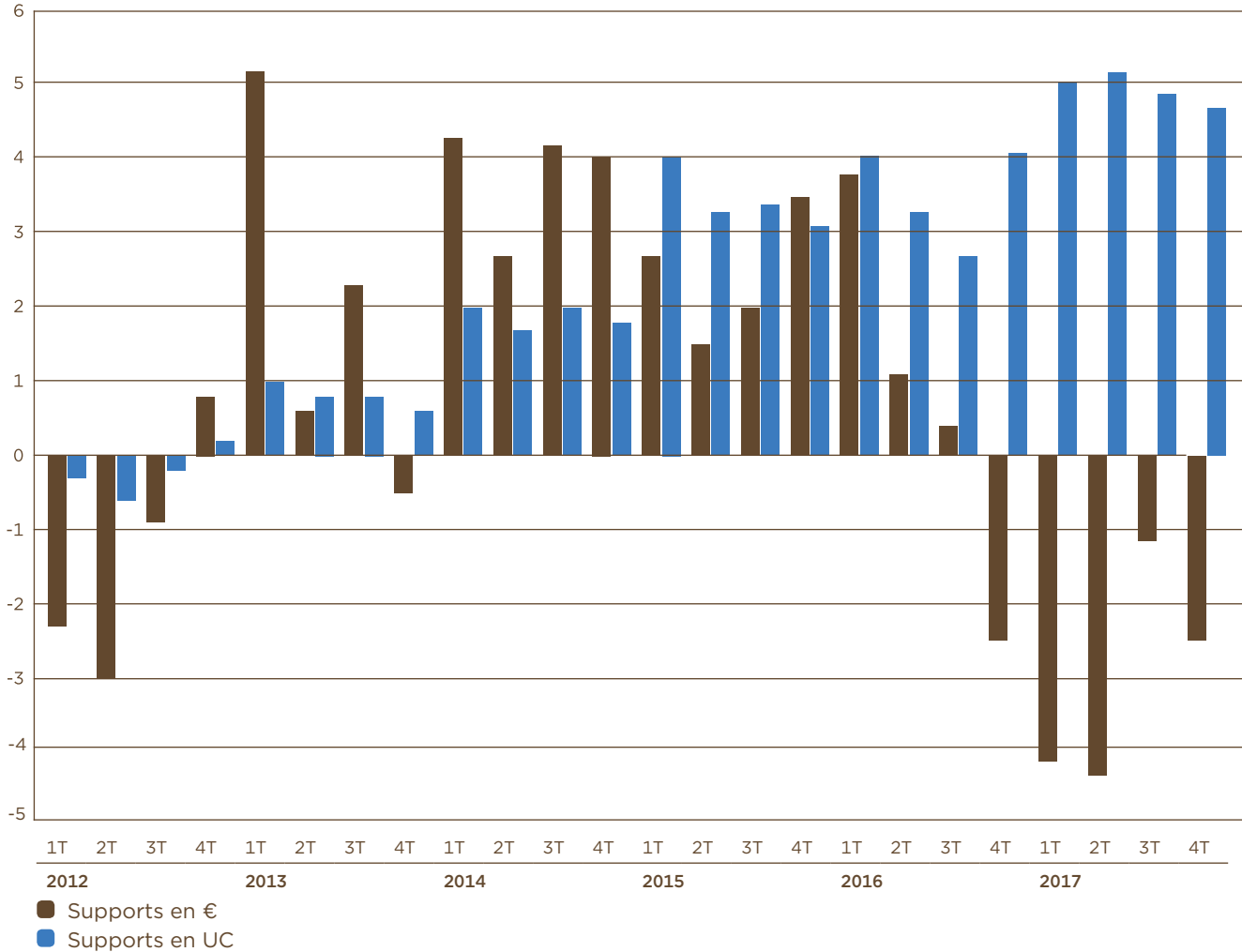
Le taux de prestations annualisé est en légère hausse et est passé de 7,5 % fin 2016 à 7,8 % fin 2017 revenant dans sa moyenne de long terme.

La collecte nette (chiffre d'affaires net des prestations) s'établit ainsi à 7,2 Md€, dont -12,8 Md€ sur les supports en euros et +20,0 Md€ sur les supports en unités de compte. Outre ces mouvements sur la collecte nette, très favorables aux unités de compte au détriment des supports euros, les arbitrages des supports euros vers les UC ont été en forte hausse en 2017, passant d'environ 2 Md€ en 2016 à un estimé de 3 Md€ en 2017 et ce malgré un dernier trimestre où les arbitrages ont connu un sens opposé.

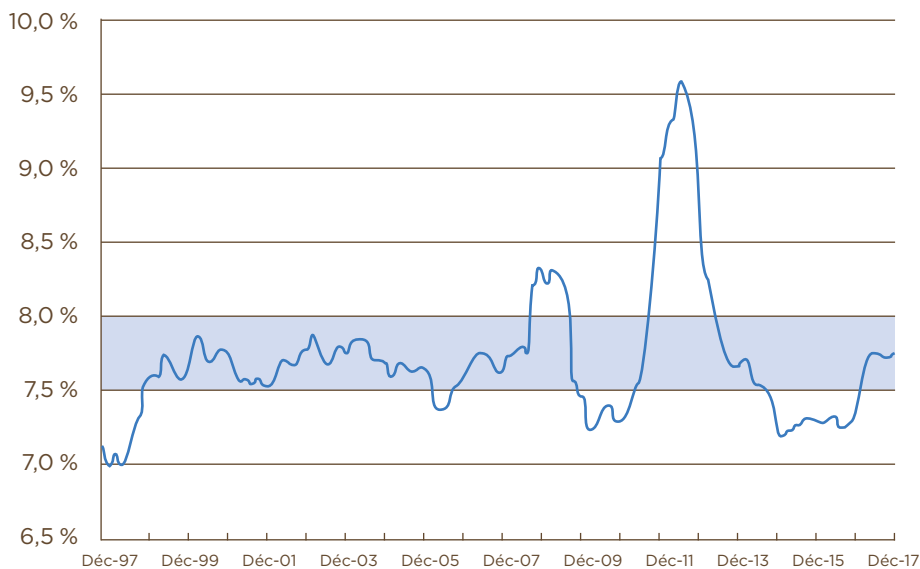
Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ont progressé de +2,6 % (+0,8 % pour les supports euros et +10,4 % pour les supports en unités de compte) pour s'établir à 1 632 Md€ à fin 2017. Cette évolution sur un an provient pour +0,5 point de la collecte nette positive, pour +1,3 point avec la rémunération des

contrats en euros et pour +0,9 point avec la revalorisation des supports UC (ces derniers ayant connu une performance brute moyenne d'environ +4,4 %). Le poids des supports UC dans ces provisions a ainsi continué d'augmenter passant de 19 % fin 2016 à 21 % à fin 2017.

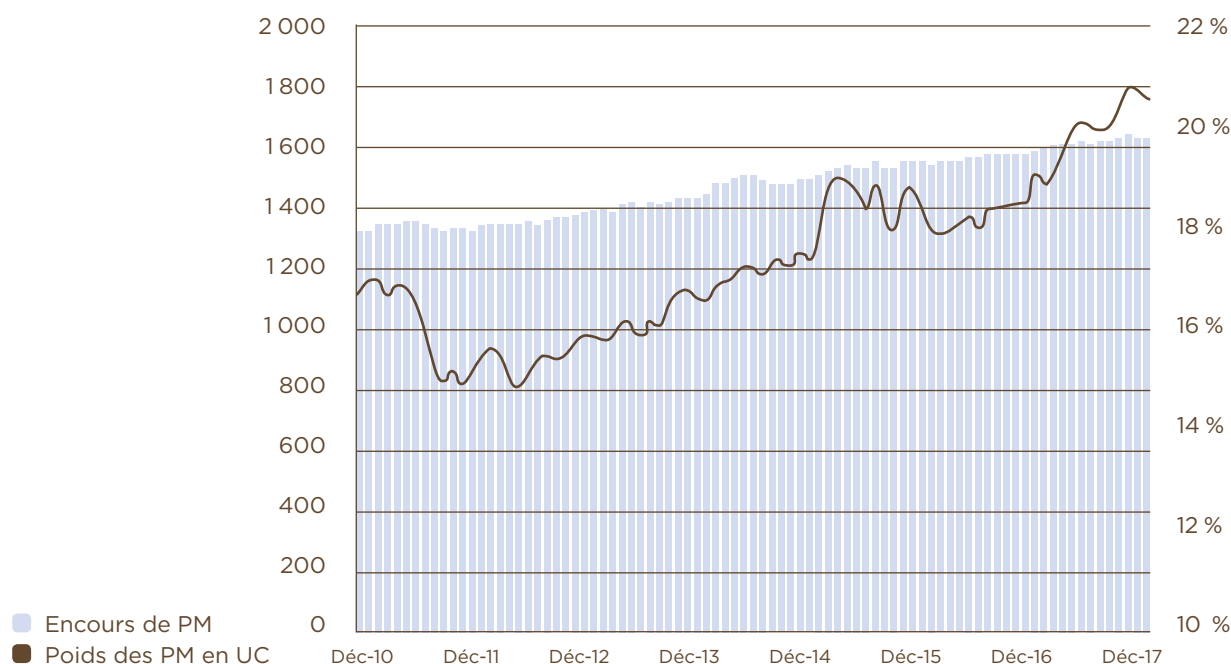
#### Flux net de collecte trimestriel (Md€)



#### Taux de prestations en assurance vie en cumul annuel (tous supports)



## Encours d'assurance vie (en Md€) et poids des encours en unités de compte



### Actualité de l'assurance vie

En 2017, les sujets d'actualité en assurance vie sont restés importants.

- Les rendements des contrats en euros ont poursuivi leur baisse. Dans sa conférence de presse de début 2018, la FFA anticipait un rendement moyen des contrats d'épargne autour de 1,8 % en 2017 contre 1,9 % en 2016. Si elle était confirmée par l'ACPR dans son étude annuelle des rendements des contrats de la place, cette diminution de -0,1 % serait moins forte que celle de 2016 (-0,34 %) et beaucoup moins « homogène » d'un contrat à l'autre.

Le 22 novembre 2017, Bernard Delas, Vice-président de l'ACPR, avait appelé les assureurs à la modération dans la fixation du taux de revalorisation de leurs contrats et à constituer des provisions qui leur permettront de faire face à leurs engagements quelles que soient les circonstances ;

- La fiscalité des contrats d'assurance vie a été modifiée dans le cadre de la loi de finances pour 2018. S'il n'y a aucun changement pour la fiscalité des revenus générés par des sommes investies avant le 27 septembre 2017, la situation se complexifie pour les sommes versées à partir de cette date. Un prélèvement forfaitaire unique de 30 % (PFU, aussi appelé communément « flat tax »), incluant les prélèvements sociaux, s'applique si le rachat concerne un contrat de moins de huit ans ou si le rachat concerne un contrat de plus de huit ans pour des assurés qui auront versé, au 31 décembre de l'année précédente, plus de 150 000 euros de cotisations nettes de rachats, tous contrats confondus (la flat tax s'appliquant sur les produits générés par la part excédentaire des 150 000 euros). Dans les autres cas, le prélèvement de 7,5 % reste en vigueur, auquel il convient d'ajouter les prélèvements sociaux. Cette modification a entraîné de nombreux développements informatiques chez les assureurs ;

- La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, votée en décembre 2017, a également relevé de 1,7 point la CSG à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 faisant ainsi passer le taux de prélèvements sociaux applicable à cette date à 17,2 % ;

- Sur recommandation de la Cour des comptes, le gouvernement a acté dans la loi de finances pour 2018 la suppression du remboursement par l'État des majorations légales des rentes. Ce dispositif, mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale, avait été instauré par l'État en raison de l'inflation très importante de l'époque et consistait en une majoration des rentes viagères indexée sur l'inflation, dans le but de conserver le pouvoir d'achat des rentiers. Afin de ne pas pénaliser les organismes assureurs devant verser cette majoration, l'État avait mis en oeuvre une compensation du coût de la mesure. Le dispositif avait été fermé par les lois de finances pour 1987 et pour 1995 et appelé à s'éteindre progressivement (sur vingt ans environ) ;

- Sur l'impulsion de l'ACPR, dont le Président François Villeroy de Galhau est également Gouverneur de la Banque de France, de nombreuses réflexions ont été menées par les assureurs afin d'adapter leur modèle économique aux conditions financières actuelles (taux bas notamment) et aux changements de comportement des assurés (moins d'intérêt pour la liquidité, vieillissement de la population). Ces réflexions devaient également permettre de répondre au souhait du gouvernement de mieux diriger l'épargne vers les fonds propres d'entreprises françaises. Ces initiatives, qui ont tourné en 2017 autour d'une revisite des fonds eurocroissance dont la commercialisation s'avère complexe et d'une harmonisation des produits retraite, devraient aboutir dans le cadre de la loi Pacte (plan d'action pour la



croissance et la transformation des entreprises) qui devrait être votée à l'été 2018 ;

- 2017 a également été l'année de mise en application de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique du 9 décembre 2016 (dite loi « Sapin 2 »). Pour rappel, ce texte prévoit notamment un renforcement des pouvoirs macroprudentiels du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) applicables au secteur de l'assurance en cas de risque systémique. Désormais, les retraits des épargnants pourront être suspendus ou limités pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable (le texte ne prévoit pas de plafond de renouvellement). Le Haut Conseil pourra également intervenir sur la rémunération des contrats en modulant les règles de dotation et de reprise de la provision pour participation aux bénéfices, afin de renforcer la résilience des entreprises d'assurance face à des variations importantes des taux d'intérêt ou de prix des actifs. Il pourra également restreindre les possibilités de rachats d'assurance vie par les épargnants en cas de menace majeure sur le système financier. Ce dispositif vise à mieux protéger l'épargne des assurés en cas de remontée brutale des taux d'intérêt. Deux décrets en date du 23 juin 2017 sont venus préciser des modalités d'application de la loi. Le premier précise les modalités d'application des facultés offertes par la loi aux entreprises d'assurance, mutuelles et institutions de prévoyance de suspendre ou de restreindre les opérations sur un contrat d'assurance sur la vie dont les garanties sont exprimées en unités de compte, lorsque celles-ci sont constituées de parts ou d'actions d'un organisme de placement collectif (OPC) faisant lui-même l'objet d'une suspension ou d'un plafonnement temporaire de ses rachats. Le second modifie les dispositions des articles qui régissent l'exposition d'un contrat d'assurance sur la vie en unités de compte à certaines catégories d'actifs peu liquides (l'appréciation des plafonds d'exposition à ces différentes catégories d'actifs s'effectuant désormais par rapport à l'encours du contrat et non plus au niveau de la prime versée) ;
- En 2017, la Déclaration Sociale Nominative (DSN), fichier mensuel produit à partir de la paie destinée à communiquer les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des salariés aux organismes et administrations concernées, est obligatoire pour la gestion des salariés du Régime général. Ce déploiement a entraîné des flux massifs à gérer qui, associés à des problématiques de qualité des données reçues, ont généré un stock important de demandes à traiter ;
- Alors même que les outils sont toujours fortement sollicités par différentes mesures réglementaires passées qui nécessitent des ressources humaines et des développements informatiques importants (lutte contre le blanchiment de capitaux, loi Eckert sur les contrats non réglés, mise en place du fichier

des contrats d'assurance vie Ficovie, réglementation Fatca avec les Etats-Unis), l'année 2017 a nécessité de nouvelles évolutions dans les outils et les process dans trois domaines qui entreront en application en 2018 :

- la Directive sur la distribution d'assurances (DDA), qui réforme les pratiques de commercialisation des produits d'assurances aussi bien sous l'angle du devoir de conseil que de la rémunération des forces de vente, a été finalisée en 2017. D'une part, les Règlements délégués ont été adoptés par la Commission européenne le 21 septembre 2017. D'autre part, la Commission européenne a voté le 20 décembre 2017 le report de la date d'entrée en application de la DDA au 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;
- le Règlement N°1286/2014 du parlement européen et du conseil du 26 novembre 2014 dit Règlement « PRIIPs ». Celui-ci crée l'obligation de remettre aux « investisseurs non professionnels » un document d'information clé standardisé pour chaque produit qui doit permettre une compréhension des contours du produit et leur comparabilité sur des critères de risques, de frais et de rendement. L'obligation vaut à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 suite au report d'application d'un an (s'agissant d'un règlement, l'obligation n'est pas transposée dans le droit national) ;
- enfin le Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui fixe la référence au niveau européen en matière de protection des données à caractère personnel. Il est applicable dans tous les États membres de l'Union européenne à compter du 25 mai 2018. Il s'agit notamment, sous peine de sanctions renforcées, de bien recueillir explicitement le consentement des assurés en matière de données personnelles et de bien gérer un éventuel retrait de consentement, tout cela dans des délais raccourcis. Il s'agit également de renforcer la sécurisation des données.

### A.1.5.3. ENVIRONNEMENT DES MARCHÉS DE LA PRÉVOYANCE ET DE LA SANTÉ

#### Observations générales sur le contexte de la santé et de la prévoyance

Deux ans après la généralisation de la couverture santé obligatoire en entreprise, les observateurs du marché constatent à la fois une faible progression et une forte concurrence sur le marché de la santé complémentaire, mais pas de véritable bouleversement.

Avec la fin des cas de dispense d'affiliation, la part des accords collectifs devrait toutefois finir par dépasser celle des contrats individuels, cela d'autant plus que la dynamique des accords de branche reste réelle.

De fait, les ordonnances du 22 septembre 2017 n'ont pas remis en cause les règles relatives à la primauté de l'accord de branche sur les accords d'entreprise dans le domaine de la protection sociale complémentaire (cf. article L. 2253-1 du Code du travail).

Ces ordonnances ont plus généralement redéfini l'articulation entre l'accord de branche et l'accord d'entreprise selon l'objet de la négociation. Les branches disposent ainsi de nouveaux thèmes de négociation. Une accélération du calendrier des restructurations des branches a été prévue dans le cadre de ces ordonnances afin de contribuer à donner un nouvel élan à la négociation collective de branche, notamment dans le domaine de la protection sociale collective, entendu au sens large du terme (indemnités de licenciement et fin de carrière comprises).

La tendance à la standardisation du marché, amorcée avec la réforme des contrats responsables qui s'est achevée fin 2017, devrait se poursuivre dans les prochaines années, en particulier dans le cadre de l'objectif présidentiel d'un « reste à charge zéro » sur les appareils optiques, auditifs et dentaires. Cette réforme devrait accroître les charges des complémentaires santé, qui subissent déjà l'effet des revalorisations tarifaires dans le cadre des négociations conventionnelles. Dans ce contexte d'uniformisation du marché, les complémentaires santé doivent aussi trouver de nouveaux terrains de différenciation, en particulier dans le développement des nouveaux services aux personnes et aux entreprises (prévention, accompagnement, orientation, amélioration de la qualité de vie au travail, simplification des démarches administratives, etc.).

Par ailleurs, avec la fusion des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (en application de l'accord du 17 novembre 2017) et la réforme annoncée des retraites, le marché de la prévoyance pourrait évoluer et devenir plus dynamique.

En outre, les groupes de protection sociale devront, en 2018, comme les assureurs, adapter leurs pratiques aux nouvelles règles européennes :

- en matière de protection des données à caractère personnel pour tenir compte du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGDP) du 27 avril 2016, qui renforce le principe du consentement, le droit d'opposition, le droit à l'oubli et la portabilité,
- en matière de distribution pour tenir compte de la Directive européenne du 20 janvier 2016 sur la distribution en assurance (DDA), qui réorganise en profondeur la pratique de la distribution des produits d'assurance dans toute l'Europe. L'objectif est de mieux protéger l'ensemble des consommateurs européens et de parfaire le marché unique de l'assurance.

Enfin, il importe de mentionner deux autres réformes concernant les déclarations sociales et fiscales auxquelles doivent s'adapter les groupes de protection sociale :

- la réforme relative à la simplification des déclarations, par les employeurs, des cotisations sociales aux organismes de protection sociale : après une

montée en charge progressive qui a commencé en 2013, la déclaration sociale nominative (DSN), fichier dématérialisé unique qui a pour vocation de remplacer l'ensemble des déclarations sociales issues de la paie<sup>3</sup>, est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour la plupart des employeurs. Pour les organismes de protection sociale, cette réforme devrait permettre à terme une dématérialisation complète, une fiabilisation des données (notamment grâce au rapprochement entre cotisations et prestations) et une amélioration de la gestion du risque. L'atteinte de cet objectif suppose toutefois que les informations transmises soient fiables et complètes, ce qui n'est pas encore toujours le cas.

- la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, qui a été reportée par la loi de finances pour 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, à compter de 2019, l'impôt sur les traitements, salaires, pensions de retraite et autres revenus de remplacement, sera prélevé à la source par les tiers versants ces revenus (employeurs, assureurs, caisses de retraites, pôle emploi, etc.) en fonction d'un taux calculé par l'administration fiscale et transmis via des échanges de flux.

#### Évolution des dépenses de santé du régime général en 2017

Les dépenses du régime général d'assurance maladie ont augmenté de 3,1 % en 2017 (dont 3,2 % pour les soins de ville, 1,2 % pour les établissements de santé et 10,5 % pour les établissements médico-sociaux), soit un rythme supérieur de 1 point à celui de 2016 (2,1 %), en raison notamment de la revalorisation des tarifs dans le cadre de la mise en place de la nouvelle convention médicale à partir de mai 2017<sup>4</sup>.

Plus précisément, la croissance des remboursements de soins de ville (3,2 %), a été supérieure à celle de 2016 (+2,6 %) et de 2015 (+2,4 %). Les remboursements de soins de médecins et dentistes ont progressé de +3,6 % en 2017 (après +2,7 % en 2016 et +2,8 % en 2015). Cette hausse plus importante s'explique notamment par les augmentations tarifaires décidées dans le cadre de la convention médicale de 2016 : passage du tarif de la consultation de 23 à 25 euros à partir de mai 2017 pour les généralistes, et autres revalorisations pour les consultations des spécialistes.

<sup>3</sup> à savoir, pour les Groupes de Protection Sociale : la déclaration de mouvement de personnel (déclaration d'entrée ou de sortie de personnel ou changement de collègue au sein d'une entreprise), les déclarations de cotisations trimestrielles (DUCS), la déclaration annuelle des salaires réalisée chaque année.

<sup>4</sup> Source : Communiqués de l'Assurance - Maladie du 27 janvier 2017 et du 24 janvier 2018, chiffres en données corrigées des jours ouvrés et des variations calendaires



Les remboursements de produits de santé, médicaments et produits de la liste des produits et prestations, ont abouti à une progression assez élevée de +2,3 % en 2017 après deux années de plus faible croissance (+1,3 % en 2016 et +1,2 % en 2015). Les dépenses des laboratoires connaissent une hausse plus importante qu'en 2014 et 2015, liée à la hausse de l'activité des laboratoires durant l'été 2017 suite à une augmentation des volumes des dosages sanguins de la thyroïdostimuline dans le cadre du changement de conditionnement du Lévothyrox.

Il faut également souligner une accélération des dépenses d'indemnités journalières (+4,6 % en 2017 contre +3,7 % en 2016 et +3,1 % en 2015).

Quant à l'évolution des versements aux établissements de santé, elle a été beaucoup plus contenue (+1,2 % en 2017) compte tenu des diminutions tarifaires.

En revanche, les versements aux établissements médico-sociaux ont progressé de +10,5 %, mais cette forte hausse s'explique en grande partie par un changement du financement des dotations de fonctionnement des établissements et service d'aide par le travail (ESAT).

#### Les mesures principales qui ont impacté les dépenses 2017

- **La nouvelle convention quinquennale régissant les relations entre les professionnels de santé et l'assurance maladie crée de nouvelles charges pour les complémentaires santé.**

Signée le 25 août 2016 par l'Assurance maladie et trois syndicats de médecins : FMF, MG-France, le Bloc (la CSMF et le SML ayant en revanche refusé de signer), cette convention a pour objectif de conforter la médecine de ville et la prise en charge ambulatoire.

À cet effet, elle prolonge, pour l'essentiel, les textes précédemment en vigueur, tout en apportant quelques évolutions structurantes (hausse de tarifs, nouvelles consultations, forfaits) et en sollicitant financièrement davantage les complémentaires santé.

Les principales mesures impactant les prestations versées par les complémentaires santé sont les suivantes :

- revalorisation de 2 € du tarif de la consultation des médecins généralistes au 1<sup>er</sup> mai 2017 pour l'aligner sur celui des spécialistes : la base de remboursement passe ainsi de 23 € à 25 €, par conséquent le ticket modérateur passe de 6,90 € à 7,50 € ;
- mise en place d'une hiérarchisation des consultations de spécialistes avec des revalorisations progressives de mai 2017 à juin 2018 : base de remboursement allant de 30 € pour les soins réguliers à 60 € pour les consultations dites « très complexes » (mise en place d'une stratégie thérapeutique pour

les patients atteints de cancer ou de pathologie neurologique grave) ;

- cofinancement d'un nouveau forfait patientèle versé aux médecins traitants : le forfait de 150 M€ versé actuellement est reconduit en 2017, puis il passe à 250 M€ en 2018 et à 300 M€ en 2019 ;
- le contrat d'accès aux soins (CAS) est rebaptisé option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une option spécifique sera réservée aux chirurgiens et gynécologues-obstétriciens, pour la rendre plus attractive (OPTAM-CO).

Au total, l'impact financier de cette nouvelle convention médicale a été estimé à 337 M€ sur les années 2017 à 2019 pour l'ensemble des complémentaires santé.

- **Des évolutions à venir concernant les tarifs des chirurgiens-dentistes**

À la suite des critiques formulées par la Cour des comptes sur la santé bucco-dentaire, la ministre de la santé avait annoncé, lors de la Commission des comptes de la sécurité sociale, un plan pour la santé bucco-dentaire, caractérisé par une revalorisation de certains actes conservateurs, en contrepartie d'un plafonnement des tarifs des prothèses et d'un encadrement des dépassements d'honoraires pour les actes à entente directe. La ministre souhaitait en outre que la part des dépenses de soins dentaires financée par l'assurance maladie obligatoire (actuellement 33 %) dépasse celle des complémentaires santé (actuellement 39 %).

La LFSS pour 2018 entérine le report d'un an de l'application de ce règlement arbitral dentaire, annoncé par la ministre des solidarités et de la santé en juillet 2017, en ce qui concerne les revalorisations des soins conservateurs et les plafonnements des soins prothétiques. Une nouvelle négociation s'est ouverte en septembre 2017 et devra se conclure au plus tard au printemps 2018. En l'absence d'accord, les dispositions prévues par le règlement arbitral s'appliqueraient à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- **Les autres mesures adoptées dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale**

Outre ces mesures relatives aux soins dentaires, cinq autres mesures sont à noter dans la LFSS pour 2017 :

- la prorogation pour 2017 de la participation des organismes de maladie complémentaire aux modes de rémunération des médecins (mesure introduite par la LFSS 2014 pour 2013 à 2015 et prorogée pour 2016) ;
- l'augmentation de la fiscalité du tabac à rouler (+ 15 %) et la création d'une nouvelle taxe sur les distributeurs de tabac à hauteur de 130 M€ ;
- la création d'un fonds de financement de l'innovation pharmaceutique (800 M€) afin de lisser les pics de coût des nouveaux médicaments très onéreux (hépatite, cancer) ;

- le déploiement de la télémédecine : les expérimentations prévues dans la LFSS pour 2014, qui concernaient 9 régions, sont prolongées d'un an et étendues à l'ensemble du territoire.
- la possibilité pour l'employeur de recourir au versement santé par décision unilatérale a été pérennisée par l'article 33 de la LFSS pour 2017, alors qu'elle était initialement limitée au 31 décembre 2016. Pour mémoire, le versement santé, créé par l'article 34 de la LFSS pour 2016, permet à l'employeur de contribuer au financement de la couverture santé complémentaire des salariés pouvant être dispensés d'adhésion à la couverture collective d'entreprise (certains salariés en contrats précaires tels que contrats courts et temps partiels multi employeurs). Si le chèque santé peut être mis en place et encadré par accord de branche ou d'entreprise, il ne pouvait être mis en place par décision unilatérale de l'employeur que jusqu'en décembre 2016, date butoir qui a donc été levée par la LFSS pour 2017.

## A.1.6. L'activité de la Sgam en 2017

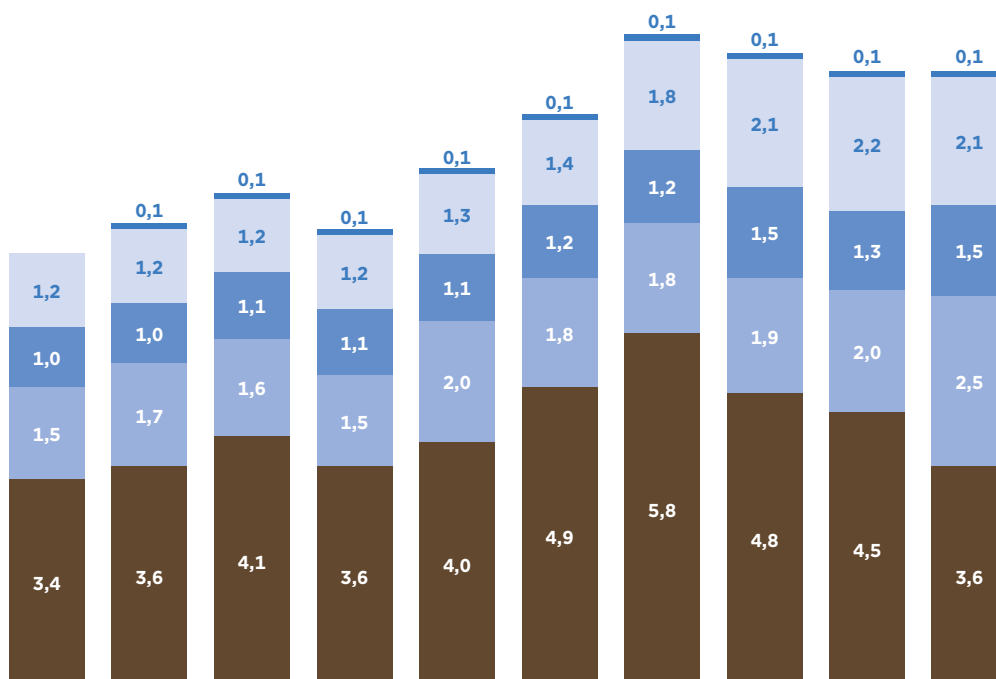
### A.1.6.1. CHIFFRE D'AFFAIRES<sup>5</sup>

Le chiffre d'affaires de la Sgam est en recul de -2,9 %. Il est impacté à la hausse par des éléments exceptionnels en retraite supplémentaire et également à la baisse par les décisions de pilotage du Groupe en épargne. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de la Sgam (en Md€) au cours des dix dernières années, ainsi que sa répartition par secteur d'activité.

<sup>5</sup> Les cotisations assurantielles de SGAM AG2R LA MONDIALE sont comptabilisées en normes IFRS

#### CHIFFRE D'AFFAIRES EN MD€

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
7,2	7,6	8,0	7,4	8,5	9,3	10,6	10,3	10,1	9,8



- Autres activités
- Santé
- Prévoyance
- Vie retraite
- Vie épargne

## Variations globales sur les 4 grandes activités assurantielles

en M€	Réel 2016 proforma	Réel 2017	Envol en %
<b>Épargne</b>	<b>4 533</b>	<b>3 560</b>	<b>-21,5 %</b>
<b>Retraite supplémentaire</b>	<b>1 957</b>	<b>2 532</b>	<b>29,4 %</b>
dont collectif	1 075	1 668	55,2 %
dont individuel	882	864	-2,0 %
<b>Santé</b>	<b>2 167</b>	<b>2 114</b>	<b>-2,4 %</b>
dont collectif	1 462	1 460	-0,1 %
dont individuel	705	654	-7,2 %
<b>Prévoyance</b>	<b>1 314</b>	<b>1 468</b>	<b>11,7 %</b>
dont collectif	1 139	1 297	13,9 %
dont individuel	175	171	-2,5 %
<b>Autres activités</b>	<b>101</b>	<b>108</b>	<b>6,1 %</b>
dont IARD	6	6	-7,5 %
dont activités non assurantielles	95	102	6,9 %
<b>Chiffre d'affaires AG2R LA MONDIALE</b>	<b>10 072</b>	<b>9 781</b>	<b>-2,9 %</b>
dont assurance de personnes	9 970	9 674	-3,0 %

### A.1.6.1.1. Chiffre d'affaires en vie épargne

Le Groupe a décidé de baisser son plafond de collecte nette euros en épargne entre 2016 (environ +500 M€) et 2017 (-300 M€) afin de suivre la tendance de marché d'une collecte nette négative en supports euros (11 mois sur 12 négatifs sur l'ensemble du marché) et surtout de réduire la dilution du rendement de l'actif général due au cash-flow nouveau. Cette réduction du plafond de -800 M€ entraîne au final une baisse de la collecte de -973 M€. Toutes les entités du Groupe commercialisant des contrats d'épargne connaissent une baisse des cotisations en la matière.

Le point positif de l'année demeure le niveau des unités de compte dont le poids s'établirait à 45 % pour LMP (contre 33 % en 2016 et 40 % au budget 2017) et 56 % pour LMEP (contre 40 % en 2016 et 50 % au budget 2017). En moyenne sur l'ensemble des activités épargne du Groupe, le poids des supports UC progresserait ainsi de +13,5 points pour atteindre 48 %. La collecte nette UC en normes françaises s'établirait à 0,7 Md€, en hausse de +14 % par rapport à celle de 2016 (0,6 Md€) et ce malgré la forte baisse de la collecte nette euros.

### A.1.6.1.2. Chiffre d'affaires en retraite supplémentaire

Les cotisations en retraite supplémentaire du Groupe affichent une forte hausse à +29,4 % en 2017. Cette croissance est due principalement à trois éléments exceptionnels :

- l'entrée de portefeuille de l'IP Valmy (232 M€ fin 2017) est comptabilisée en chiffre d'affaires dans les comptes consolidés (via la réassurance d'ARIAL CNP ASSURANCES par La Mondiale) mais pas dans les comptes sociaux de la filiale (car il s'agit d'un transfert de portefeuille réglementaire). Cela représente une croissance de +12 points environ ;
- l'externalisation/cession auprès de Zurich Eurolife du

portefeuille collectif assuré par LMEP crée 220 M€ de chiffre d'affaires euros (sans création de collecte nette associée). L'impact est donc de +11 points ;

- l'intégration d'acceptations en provenance d'Humanis pour 180 M€ environ (soit +9 points de croissance).

Hors ces trois effets non récurrents qui créent une évolution de +32 %, le chiffre d'affaires retraite serait ainsi en baisse, notamment sur le portefeuille collectif (-3,5 %). En individuel, la tendance est également baissière avec -2,0 %, la croissance des Perp (près de 19 % de hausse) ne permettant pas de compenser la réduction des cotisations des contrats Madelin (-6 % environ).

Au niveau du poids des UC, la croissance est assez nette en retraite individuelle (+3 points en 2017 pour atteindre 27,2 %). En retraite collective, et hors les 3 impacts exceptionnels précités, le poids des UC perd -2,3 points pour atteindre 13,4 % (après une année 2016 marquée par des versements exceptionnels en UC en fin d'année).

### A.1.6.1.3. Chiffre d'affaires en santé

La baisse de 2017 trouve son origine dans le portefeuille individuel (-7,2 %). Celui-ci est notamment impacté par la sortie de Muta Santé du périmètre de combinaison (-33 M€), la moitié de ses cotisations restant comptabilisée en acceptation externe dans Arpege Prévoyance. Hors cet effet, la baisse serait donc d'environ -2,5 % en individuel, soit une érosion proche de celle qui existait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 c'est-à-dire avant la mise en place de l'Ani santé.

En collectif, les cotisations sont stables (-0,1 %) avec la mise en place d'un taux de non-appel de 40 % sur une branche importante compensée par des boni sur exercices antérieurs (sous-estimation du chiffre

d'affaires l'année dernière de 40 M€ environ).

#### A.1.6.1.4. Chiffre d'affaires en prévoyance

La forte hausse du collectif (+14,0 %) s'explique en grande partie par l'impact des redressements dans le domaine des branches professionnelles et la fin de taux de non-appel de cotisations.

#### A.1.6.2. COLLECTE NETTE

La collecte nette du Groupe, différence entre les cotisations reçues et les prestations versées, est en baisse en 2017 de plus d'1 Md€ et atteint 1,6 Md€ contre 2,7 Md€ en 2016.

M€	2016	2017	Variation
Épargne	1 199	-138	-1 337
Retraite	919	955	35
Prévoyance et Santé	604	799	195
Autres	1	2	1
<b>Total</b>	<b>2 724</b>	<b>1 617</b>	<b>-1 106</b>

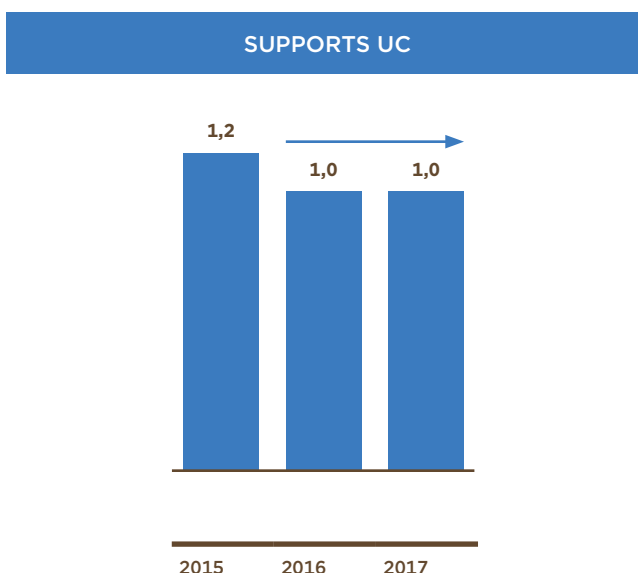
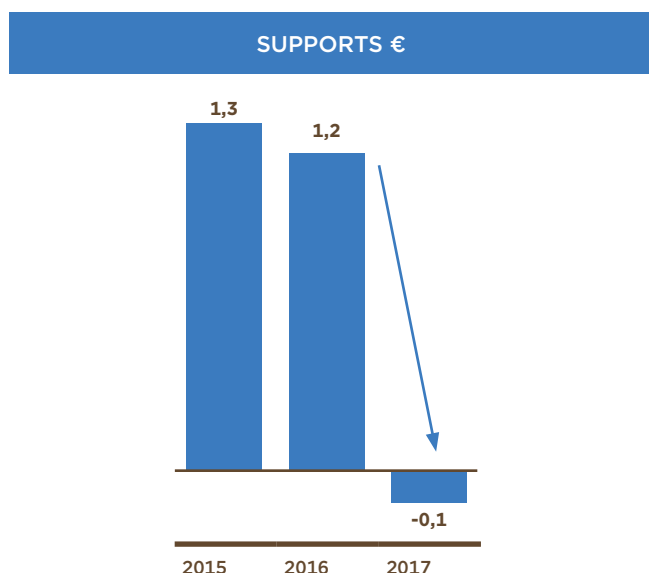
Cette baisse est le fruit d'une décollecte nette en

épargne (-0,1 Md€ en 2017 contre +1,2 Md€ en 2016), notamment sur les supports en euros plus consommateurs de fonds propres en environnement Solvabilité 2 et ayant un fort effet dilutif en environnement de taux bas. Toutefois, même en baisse, la collecte nette totale épargne du Groupe reste supérieure au marché français en représentant en 2017 près de -0,3 % des encours contre -0,8 % pour le marché français.

La collecte nette sur les contrats de retraite, en très légère hausse, atteint 0,9 Md€ dont 0,8 Md€ sur les supports en euros et 0,1 Md€ sur les supports en unités de compte.

Au final, en assurance vie (épargne et retraite), la collecte nette euros est ainsi passée de 1,2 Md€ à -0,1 Md€ tandis que la collecte nette UC est restée stable aux environs de 1 Md€.

#### Collecte nette assurance vie (IFRS, Md€)



La collecte nette est en hausse en santé et prévoyance mais cet indicateur n'a pas d'intérêt dans la compréhension des comptes étant très dépendant des évolutions des cadences de règlement des prestations en gestion et n'est donc pas un indicateur des évolutions des équilibres techniques.

#### A.1.6.3. ENCOURS DE PROVISIONS

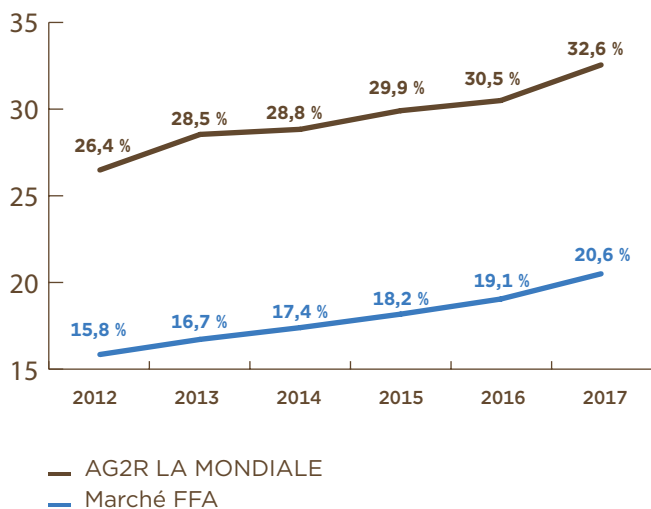
M€	2016	2017	Évolution en M€	en %
Épargne	47 889	49 295	1 406	+2,9 %
Retraite	28 301	30 404	2 104	+7,4 %
Prévoyance et Santé	7 111	7 211	100	+1,4 %
Autres	29	29	0	+0,0 %
<b>Total</b>	<b>83 330</b>	<b>86 939</b>	<b>3 610</b>	<b>+4,3 %</b>

Les encours de la Sgam ont progressé de +4,3 %.

La croissance atteint +2,9 % en épargne et +7,4 % en retraite, soit une évolution globale de +4,6 % en assurance en cas de vie (+4,0 % hors évolution de la provision pour participation aux excédents qui progresse de +520 M€). L'évolution des provisions mathématiques sur le marché FFA n'était que de +2,6 %. La croissance des encours d'AG2R LA MONDIALE surpasse donc le marché en raison principalement d'une collecte nette plus importante aussi bien en épargne qu'en retraite.

Le poids des supports UC dans les encours d'assurance en cas de vie restait nettement au-dessus du marché FFA. Il s'établissait pour le Groupe à 32,6 % fin 2017 (contre 30,5 % fin 2016, en hausse de 1,9 point) alors qu'il était de 20,6 % fin 2017 pour la FFA.

## Poids des unités de compte dans les provisions mathématiques d'assurance vie



## A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Le résultat de souscription combiné d'AG2R LA MONDIALE résulte principalement :

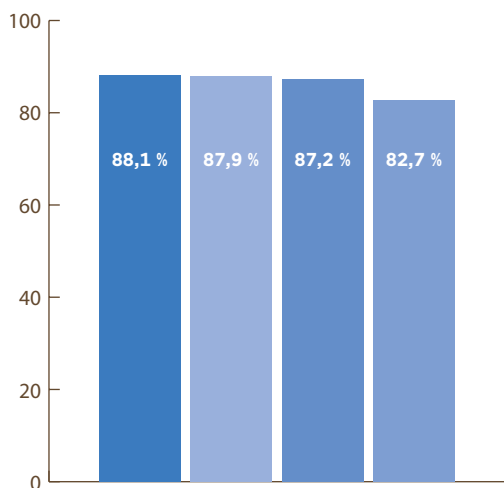
- de la différence entre les chargements et les frais généraux que ce soit en assurance en cas de vie ou en santé et prévoyance ;
- du résultat de la sinistralité tant en santé qu'en prévoyance et de la longévité des assurés en assurance en cas de vie.

En assurance en cas de vie (épargne et retraite), le produit net assurance est en baisse avec deux impacts importants :

- la fin du remboursement par l'État des majorations légales de rentes (impact : -107 M€) ;
- la reprise de la provision globale de gestion dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, le ratio de frais est stable entre 2016 à 2017 à 0,80 %.

En prévoyance et santé, le ratio de sinistralité net de réassurance s'améliore nettement passant de 87,2 % en 2016 à 82,7 % en 2017 (soit -4,5 points).



Santé et Prévoyance (y compris dépendance)

■ 2014 proforma ■ 2015 ■ 2016 ■ 2017

Une des raisons est l'absence d'impact au niveau des taux techniques en 2017 contrairement à 2016 où une baisse d'un quart de point avait eu lieu entraînant de fait une charge technique. Il s'agit de la première fois depuis 2011 que ces taux ne baissent pas. L'impact sur le ratio de sinistralité est de -1,8 point entre 2016 et 2017.

Pour rappel, les provisions d'incapacité et d'invalidité non vie sont calculées en actualisant les estimations de prestations futures avec un taux d'intérêt qui, selon la loi, doit être au maximum de 75 % du taux moyen des emprunts d'État sur les deux dernières années. Ainsi, lorsque ces taux sont en baisse, l'entreprise doit ajuster à la hausse ses provisions.

Outre l'impact des taux techniques, l'autre raison permettant une amélioration du ratio de sinistralité en prévoyance et santé demeure les résiliations/redressements opérés les années précédentes afin de rétablir les équilibres techniques entraînant des bonis significatifs en 2017. L'impact est de -2,6 points sur le ratio de sinistralité prévoyance et santé net de réassurance.

Pour sa part, le ratio de frais se dégrade très légèrement de 0,3 point.

## A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat des investissements résulte principalement de la différence entre les produits de placements, nets des charges de placements, et la participation aux résultats (uniquement en assurance vie). Les impacts d'impairment et de juste valeur, dus au fait que les comptes combinés de la Sgam sont en normes IFRS, sont également dans cette rubrique, la participation aux bénéfices différée étant comptabilisée dans la ligne « participation aux résultats ».

En assurance vie support euros, le résultat financier a été obtenu avec une baisse du rendement normatif de l'actif général (hors cantons) de 3,34 % à 3,22 % (-12 cts). Ce rendement normatif est calculé avec une séquence normalisée de plus-values.

L'actif général, composé à 85 % de titres obligataires, est depuis quelques années impacté par le faible niveau des taux à long terme en France et en Europe, les anciennes obligations bien rémunérées arrivant à échéance et étant remplacées par de nouvelles obligations bien moins rémunérées. Le taux à 10 ans (Tec 10) s'est établi en 2017 à 0,79 % en moyenne sur 2017.

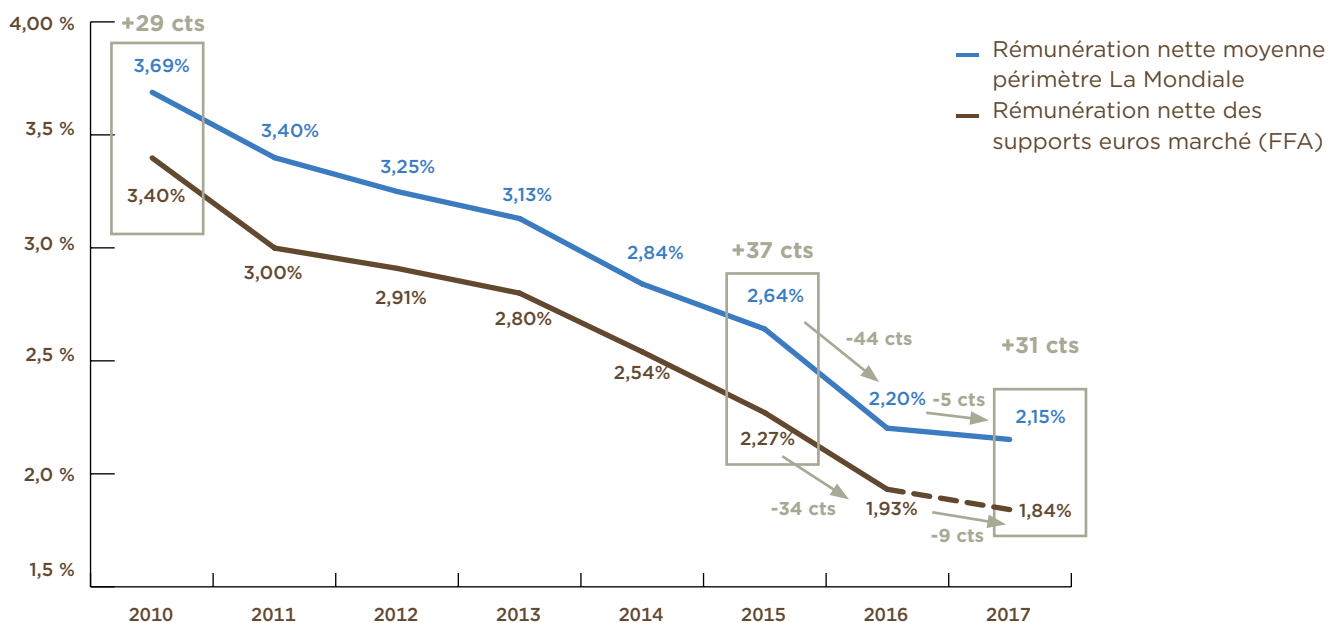
Pour limiter cet effet de dilution, l'actif général est également investi en actions (le Cac 40 ayant connu une performance y compris dividendes de +12,7 % en 2017) et en immobilier (la performance de l'immobilier d'investissement devrait avoir été proche de +10 % en 2017 si l'on reproduit au second semestre les évolutions connues au premier

semestre). Les plus-values réalisées sur ces segments permettent de compenser l'érosion du portefeuille obligataire. Des plus-values obligataires ont également été réalisées en 2017.

L'autre moyen de limiter la dilution de l'actif général est de limiter le flux nouveau de collecte en supports euros ce que le Groupe s'emploie de faire depuis trois ans et particulièrement cette année où la collecte nette euros en assurance vie a été négative (-0,1 Md€), en forte baisse au regard d'une collecte nette de +1,2 Md€ en 2016. Ce flux entrant très limité permet de réduire significativement la dilution obligataire (le flux d'achat de nouvelles obligations étant lui aussi réduit) et la dilution de 2017 (-12 cts) est très nettement en baisse au regard des années précédentes (-20 cts par an sur la période 2007-2015 et -21 cts en 2016).

La Mondiale a par ailleurs décidé de baisser de -0,05 % en moyenne les taux de rémunération des contrats en euros servis aux assurés. Cette diminution, plus faible que la baisse du rendement de l'actif, vient après une année 2016 où le Groupe avait davantage baissé les rémunérations des assurés par rapport au rendement de l'actif, notamment en raison d'un niveau annuel moyen du Tec 10 à son plus bas historique.

Dans le graphique suivant, il est observé que les contrats du Groupe sont mieux rémunérés de 31 cts (2,15 % contre une estimation à 1,84 % pour le marché FFA), écart proche de celui qui existait en 2010 (29 cts d'écart favorable).

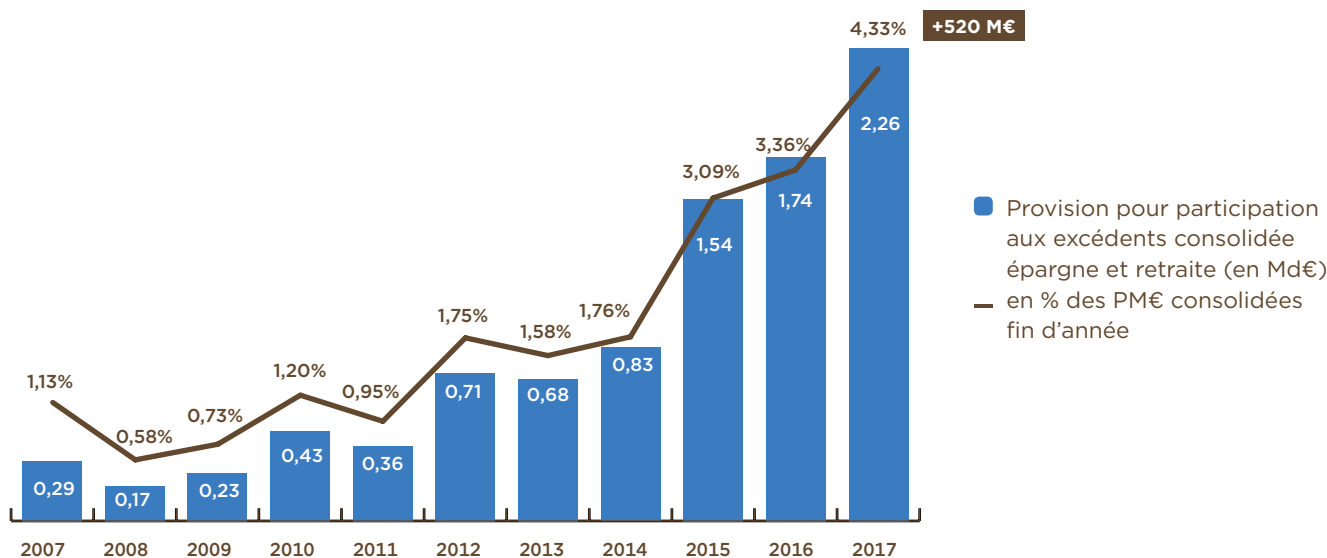


Pour la deuxième fois consécutive, La Mondiale a bonifié les rendements des contrats d'assurance vie en euros pour les assurés ayant pris une proportion significative d'UC en épargne (bonus compris entre +0,24 % et +0,30 %) ou ayant opté pour la gestion par horizon en retraite supplémentaire (bonus à +0,45 %).

Dans le même temps, le Groupe a connu deux impacts exceptionnels avec :

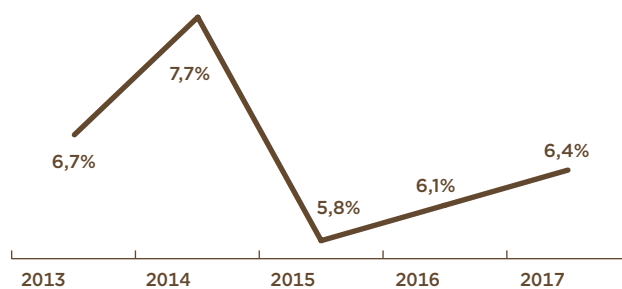
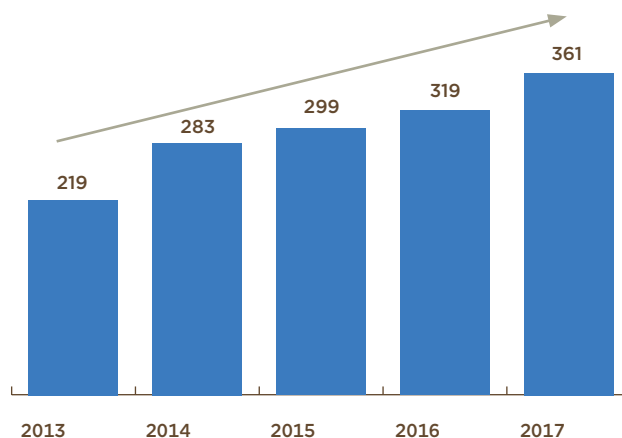
- la réalisation de +423 M€ de plus-values immobilières liée à la mise en place de sa foncière commune ;
- un impact positif sur les comptes consolidés de La Mondiale de +70 M€ dû au changement de taux d'impôt différé en épargne retraite à la suite de la loi de finances pour 2018 intégrant une trajectoire de baisse des taux d'impôts en France dans les années à venir.

Prenant en compte ces deux éléments exceptionnels, le Groupe a décidé de doter la provision pour participation aux excédents (PPE) à hauteur de +520 M€ en 2017 soit 0,23 % des provisions en supports euros. Fin 2017, la PPE représentait 4,33 % des provisions en supports euros, niveau permettant au Groupe de pouvoir faire face à un environnement de taux bas durable et de piloter les évolutions futures des rendements des contrats.



Sur le périmètre combiné AG2R RÉUNICA, le rendement de l'actif est en baisse, passant de 3,49 % à 2,45 % en raison principalement de moindres réalisations de plus-values obligataires en 2017 en l'absence d'impact de taux techniques à neutraliser (contrairement à 2016, Cf. partie A.2).

#### Résultat net part du groupe (en M€)



#### A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Le résultat des autres activités résulte principalement des produits et charges non techniques et des impôts sur les sociétés.

En ce qui concerne les impôts, il est rappelé que depuis le 1er janvier 2014, un groupe fiscal a été constitué sur le périmètre SGAM AG2R LA MONDIALE permettant ainsi de mutualiser les résultats excédentaires avec les résultats déficitaires afin de calculer l'impôt global. Le Groupe ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 Md€, il a été assujéti à la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés et à la contribution additionnelle à la précédente servant à remplacer la contribution de 3 % sur les dividendes déclarés inconstitutionnelle.

Il convient de noter également que, suite à la loi de finances pour 2018, la perspective d'une baisse du taux d'IS à horizon 2020 a entraîné l'utilisation d'un taux d'impôt différé de 25,83 % (y compris la contribution sociale à l'impôt sur les sociétés) pour les flux futurs attendus pour 2020 et les années suivantes. Les impacts ont été positifs en assurance vie compte tenu du stock de frais d'acquisition reportés et négatifs en prévoyance et santé (stock de provisions d'égalisation).

Au final, le résultat net du Groupe est ainsi de 362 M€ dont 361 M€ de résultat net part du Groupe (en hausse de +13,2 %). Le retour sur fonds propres est ainsi 6,4 % (en hausse de +0,3 pt). Le résultat a ainsi progressé régulièrement sur les dernières années.

#### A.5. AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant l'activité et les résultats est présenté dans les autres sections du chapitre « Activité et résultat ». Le détail par entité est présenté dans la section suivante.



## FOCUS : RÉSULTATS PAR ENTITÉ

### SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle.

Le chiffre d'affaires de SGAM AG2R LA MONDIALE s'élève à 9,8 Md€ en 2017, en baisse de 2,9 %. Le résultat s'élève à 361,5 M€ en 2017 contre 319,8 M€ en 2016. Le résultat financier fait apparaître un gain de 588,2 M€. Les autres charges et produits s'élèvent à -103,2 M€. Un changement dans la répartition des comptes consolidés par activité laisse apparaître cette année un segment en acceptations en réassurance.

COMpte DE RÉSULTAT (EN K€)		2017	2016
<b>SANTÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-29 137</b>	<b>-89 992</b>
	Dont cotisations brutes	2 113 577	2 165 753
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 764 184	-1 903 756
	Résultat de réassurance	-30 284	-30 284
	Frais généraux	-348 245	-321 704
<b>MENSUALISATION</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>13 670</b>	<b>-29 206</b>
	Dont cotisations brutes	185 826	134 606
	Charges des prestations / provisions des contrats	-165 185	-151 880
	Résultat de réassurance	7 641	1 786
	Frais généraux	-14 612	-13 718
<b>INCAPACITÉ / INVALIDITÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-111 150</b>	<b>-98 398</b>
	Dont cotisations brutes	724 817	652 150
	Charges des prestations / provisions des contrats	-724 077	-764 902
	Résultat de réassurance	-23 075	98 969
	Frais généraux	-88 816	-84 615
<b>DÉCÈS NON VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>18 794</b>	<b>8 144</b>
	Dont cotisations brutes	33 184	27 667
	Charges des prestations / provisions des contrats	-2 449	-13 968
	Résultat de réassurance	-8 443	-2 851
	Frais généraux	-3 498	-2 704
<b>DÉPENDANCE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-3 609</b>	<b>-7 048</b>
	Dont cotisations brutes	46 289	49 039
	Charges des prestations / provisions des contrats	-25 821	-62 965
	Résultat de réassurance	-11 222	16 865
	Frais généraux	-12 856	-9 988
<b>AUTRES NON VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-315</b>	<b>-227</b>
	Dont cotisations brutes	5 509	5 637
	Charges des prestations / provisions des contrats	-3 873	-16 776
	Résultat de réassurance	-1 121	11 797
	Frais généraux	-829	-886
<b>DÉCÈS VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>12 441</b>	<b>35 075</b>
	Dont cotisations brutes	368 813	336 291
	Charges des prestations / provisions des contrats	-283 669	-236 275
	Résultat de réassurance	-33 149	-28 555
	Frais généraux	-39 554	-36 386
<b>AUTRES VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>37 289</b>	<b>4 817</b>
	Dont cotisations brutes	131 178	54 234
	Charges des prestations / provisions des contrats	-83 747	-32 973
	Résultat de réassurance	3 972	1 283
	Frais généraux	-14 115	-17 728



<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>78 760</b>	<b>50 548</b>
	Dont cotisations brutes	102 013	95 378
	Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
	Résultat de réassurance	0	0
	Frais généraux	-23 253	-44 830
<b>ASSURANCE VIE (EN €)</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-173 772</b>	<b>-21 991</b>
	Dont cotisations brutes	2 779 637	4 632 107
	Charges des prestations / provisions des contrats	-2 237 464	-4 170 280
	Résultat de réassurance	-414 640	-149 104
	Frais généraux	-301 304	-334 714
<b>ASSURANCE VIE (EN UC)</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>27 453</b>	<b>-57 152</b>
	Dont cotisations brutes	2 017 565	1 918 725
	Charges des prestations / provisions des contrats	-2 196 205	-1 984 688
	Résultat de réassurance	341 909	163 746
	Frais généraux	-135 816	-154 936
<b>ACCEPTATIONS EN RÉASSURANCE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>6 129</b>	<b>0</b>
	Dont cotisations brutes	1 272 897	0
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 205 642	0
	Résultat de réassurance	19 552	0
	Frais généraux	-80 678	0
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION</b>		<b>-123 447</b>	<b>-205 430</b>
	Dont cotisations brutes	9 781 306	10 071 587
	Charges prestations et provisions brutes	-8 692 317	-9 338 462
	Résultat de réassurance	-148 860	83 653
	Frais généraux	-1 063 576	-1 022 208
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>588 194</b>	<b>592 843</b>
	Dont produits et charges des placements immobiliers	142 710	182 604
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	2 025 006	1 928 470
	Participations aux résultats (dont participation aux bénéfices)	-1 675 363	-1 556 803
	Variation de juste valeur (dont impairment, hors ajustement ACAV)	95 842	38 572
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>		<b>-103 209</b>	<b>-67 566</b>
	Dont Produits et charges non techniques	-6 023	-7 472
	Produits et charges exceptionnels	0	0
	Impôt sur les sociétés	-98 815	-61 258
	Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1 629	1 164
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>		<b>361 539</b>	<b>319 847</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN FONDS PROPRES</b>		<b>-1 377</b>	<b>116 814</b>
	Dont Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-442 258	954 797
	Participations aux bénéfices différée brute d'impôts différés	405 059	-817 523
	Impôts	32 207	-12 680
	Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies	3 615	-7 780

\* nets de réassurance

## AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE

AG2R Réunica Prévoyance est une institution de prévoyance membre de l'association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA, structure commune de gouvernance d'AG2R LA MONDIALE, dont l'objet est de définir, en liaison étroite avec ses membres, ses grandes orientations stratégiques et politiques. AG2R Réunica Prévoyance est également membre depuis 2008 de la société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) SGAM AG2R LA MONDIALE. Son activité principale consiste en la souscription, pour le compte de ses entreprises adhérentes, de risques non vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail et décès accidentel) et de risques vie (décès, indemnités de fin de carrière).

L'adhésion à AG2R Réunica Prévoyance se fait :

- dans le cadre d'accords de branche professionnelle ;
- dans le cadre d'accords directs avec les entreprises, par l'adhésion à des conditions générales : les entreprises adhérentes peuvent souscrire des contrats standards ou sur mesure selon leur taille et les caractéristiques de leurs risques. Dans ce dernier cas, les garanties et leur tarification sont alors plus complexes et nécessitent par conséquent une rédaction des garanties et des conditions de gestion particulières, ainsi qu'un suivi adapté des risques. Par ailleurs, AG2R Réunica Prévoyance accepte en prévoyance et en santé des risques assurés par d'autres opérateurs d'assurance :
- extérieurs au Groupe, dans le cadre de partenariats ou de risques de taille importante ;
- internes au Groupe par l'acceptation de certains portefeuilles de sociétés du Groupe.

COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)		2017	2016
<b>SANTÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-26 004</b>	<b>-25 169</b>
	Dont cotisations brutes	1 536 745	1 591 972
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 234 586	-1 294 019
	Résultat de réassurance	-17 454	-17 654
	Frais généraux	-310 709	-305 468
<b>MENSUALISATION</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>14 666</b>	<b>-29 791</b>
	Dont cotisations brutes	183 462	131 822
	Charges des prestations / provisions des contrats	-155 359	-144 433
	Résultat de réassurance	7 359	1 507
	Frais généraux	-20 797	-18 687
<b>INCAPACITÉ / INVALIDITÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-122 979</b>	<b>-144 104</b>
	Dont cotisations brutes	677 887	591 652
	Charges des prestations / provisions des contrats	-649 703	-719 615
	Résultat de réassurance	-48 964	80 461
	Frais généraux	-102 198	-96 602
<b>DÉCÈS NON VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>17 815</b>	<b>7 340</b>
	Dont cotisations brutes	29 535	24 391
	Charges des prestations / provisions des contrats	-793	-12 414
	Résultat de réassurance	-7 414	-1 705
	Frais généraux	-3 512	-2 931
<b>DÉPENDANCE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>2 120</b>	<b>-2 057</b>
	Dont cotisations brutes	3 894	3 975
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 017	-5 244
	Résultat de réassurance	11	111
	Frais généraux	-767	-899
<b>DÉCÈS VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>10 578</b>	<b>238</b>
	Dont cotisations brutes	330 613	299 904
	Charges des prestations / provisions des contrats	-252 037	-231 442
	Résultat de réassurance	-22 986	-28 433
	Frais généraux	-45 012	-39 791
<b>AUTRES VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-541</b>	<b>-5 273</b>
	Dont cotisations brutes	31 268	32 166
	Charges des prestations / provisions des contrats	-34 422	-38 612
	Résultat de réassurance	933	567
	Frais généraux	1 680	607

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION</b>	<b>-104 344</b>	<b>-198 816</b>
Dont cotisations brutes	2 793 403	2 675 881
Charges prestations et provisions brutes	-2 327 918	-2 445 780
Résultat de réassurance	-88 514	34 853
Frais généraux	-481 316	-463 770
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>108 058</b>	<b>126 082</b>
Dont produits et charges des placements immobiliers	4 675	2 302
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	103 383	123 780
Participations aux résultats	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>	<b>-14 051</b>	<b>30 838</b>
Dont Produits et charges non techniques	8	12 144
Produits et charges exceptionnels	-1 645	-5
Impôt sur les sociétés	-12 414	18 699
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>	<b>-10 337</b>	<b>-41 895</b>

\* nets de réassurance

Le chiffre d'affaires réalisé par AG2R Réunica Prévoyance s'élève à 2 793,4 M€ en 2017, en progression de 117,5 M€, soit +4,4 %, par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est portée par l'activité prévoyance, en progression de +16,5 %, en particulier par les branches professionnelles, complétée par des entrées de portefeuilles supérieurs à 2016, ainsi que par la progression de l'activité des contrats sur mesure.

L'activité santé enregistre une diminution de -3,5 %, essentiellement du fait de la baisse des acceptations internes. Le chiffre d'affaires santé est relativement stable sur les autres périmètres, et représente une part dans le chiffre d'affaires global de l'institution de 55 % (59 % en 2016).

Le résultat technique brut de réassurance s'élève à -15,8 M€, en hausse de 217,8 M€, en raison d'une stabilité des taux techniques cette année, après plusieurs années consécutives de baisse, et d'importants bonis de liquidation réalisés en arrêt de travail notamment. Les frais s'établissent à 481,3 M€, en hausse de 17,5 M€.

Le résultat de réassurance ressort à -88,5 M€, contre +34,9 M€ en 2016, les réassureurs bénéficiant également de l'amélioration du résultat technique.

Ainsi le résultat de souscription net de réassurance s'établit à -104,3 M€, en hausse de 94,5 M€.

Le résultat financier s'élève à 108,1 M€ en 2017 contre 126,1 M€ en 2016, soit une baisse de 12,5 %, et se caractérise par :

- une bonne progression des revenus du portefeuille de placement, tant sur les placements immobiliers que sur les revenus des titres de participations ;
- une baisse sensible des plus-values nettes réalisées sur les actifs. En effet, l'absence de baisse des taux techniques cette année a nécessité moins de réalisation de placements (gestion actif / passif). Les plus-values réalisées sont ainsi inférieures en 2017 à la fois sur les actions et sur les obligations. Ces dernières ont été neutralisées par les dotations à la réserve de capitalisation à hauteur de 7,5 M€ (contre 41,9 M€ en 2016).

Les autres produits et charges enregistrent sur 2017, un solde négatif de -14,1 M€ contre +30,8 M€ en 2016. Cette évolution résulte essentiellement du montant de l'impôt théorique sur les mouvements de la réserve de capitalisation, beaucoup plus faible en 2017 qu'en 2016 (respectivement 2,6 M€ contre 14,4 M€) compte tenu des moindres plus-values réalisées sur les obligations cette année, et de l'enregistrement d'une charge d'impôt sur les sociétés pour un montant de 16,6 M€.

## PRIMA

L'activité de Prima est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, ainsi que de contrats d'assurance automobile et multirisques habitation dans de très faibles proportions. L'activité de Prima comporte également de la santé et des produits de prévoyance (incapacité, invalidité) provenant de La Mondiale Accidents (LMA) dont le portefeuille a été repris par Prima en 2011.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>SANTÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-100</b>	<b>-170</b>
	Dont cotisations brutes	6 990	7 885
	Charges des prestations / provisions des contrats	-4 420	-5 473
	Résultat de réassurance	-1 314	-1 029
	Frais généraux	-1 356	-1 552
<b>INCAPACITÉ / INVALIDITÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>2 760</b>	<b>34</b>
	Dont cotisations brutes	32 877	31 760
	Charges des prestations / provisions des contrats	-23 486	-18 437
	Résultat de réassurance	-434	-7 445
	Frais généraux	-6 198	-5 844
<b>DÉCÈS NON VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>48</b>	<b>-556</b>
	Dont cotisations brutes	117	112
	Charges des prestations / provisions des contrats	-37	-636
	Résultat de réassurance	0	0
	Frais généraux	-32	-32
<b>DÉPENDANCE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>2 487</b>	<b>-8 922</b>
	Dont cotisations brutes	46 233	48 986
	Charges des prestations / provisions des contrats	-18 918	-60 691
	Résultat de réassurance	-10 214	15 536
	Frais généraux	-14 614	-12 752
<b>AUTRES VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-323</b>	<b>-41</b>
	Dont cotisations brutes	5 576	5 734
	Charges des prestations / provisions des contrats	-3 716	-16 429
	Résultat de réassurance	-1 120	11 794
	Frais généraux	-1 062	-1 140
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*</b>		<b>4 872</b>	<b>-9 654</b>
	Dont cotisations brutes	91 793	94 477
	Charges prestations et provisions brutes	-50 576	-101 667
	Résultat de réassurance	-13 082	18 856
	Frais généraux	-23 262	-21 320
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>10 575</b>	<b>13 062</b>
	Dont produits et charges des placements immobiliers	805	593
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	9 770	12 469
	Participations aux résultats	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>		<b>-5 673</b>	<b>-852</b>
	Dont Produits et charges non techniques	12	13
	Produits et charges exceptionnels	0	0
	Impôt sur les sociétés	-5 685	-866
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>		<b>9 774</b>	<b>2 556</b>

\* nets de réassurance

Le chiffre d'affaires de Prima s'élève à 91,8 M€ en 2017 en diminution de -2,8 %, essentiellement en raison de la poursuite de l'érosion du portefeuille dépendance de la société.

Le résultat brut de souscription s'élève à 18,0 M€ en très nette progression par rapport à l'exercice précédente (-28,5 M€ en 2016). Prima a bénéficié d'une stabilité des taux techniques cette année, après plusieurs années consécutives de baisse, et d'importants bonis de liquidation en dépendance. Le résultat de réassurance passe de 18,9 M€ en 2016 à -13,1 M€ en 2017, les réassureurs bénéficiant également de l'amélioration du résultat technique. Les cessions de provisions techniques aux réassureurs représentent un montant global de 630,7 M€ en 2017, soit un taux moyen de réassurance de 65,8 %.

Ainsi le résultat de souscription net de réassurance s'établit à +4,9 M€, contre -9,7 M€ en 2016.

Le résultat financier s'élève à 10,6 M€ en 2017 contre 13,1 M€ en 2016, soit une baisse de 19 %. Cette évolution est essentiellement due à :

- une baisse des plus-values obligataires, qui s'élèvent à 2,1 M€ en 2017 contre 5,6 M€ en 2016, due à un programme de réalisation des plus-values revue à la baisse cette année, à la suite de l'absence de baisse des taux techniques pour le calcul des passifs en 2017 ;
- une baisse de 1,0 M€ du revenu obligataire suite à la dilution du rendement récurrent du portefeuille, après plusieurs années de baisse des taux à long terme ;
- une charge annuelle supplémentaire de 1 M€ d'intérêts, engendrée par la dernière émission de TSR du 15 décembre 2016.

Ces éléments défavorables sont toutefois en partie compensés par la diminution des intérêts sur les dépôts espèces de 2,3 M€.

Aussi le taux de rendement comptable des actifs de placement, calculé hors intérêts sur les dépôts espèces des réassureurs, s'établit à 2,3 % en 2017 contre 2,9 % en 2016.

L'évolution des autres charges et produits résulte de la progression de l'impôt sur les sociétés à payer au titre de l'exercice 2017.

## AG.MUT

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>SANTÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-2 598</b>	<b>-847</b>
	Dont cotisations brutes	84 966	68 720
	Charges des prestations / provisions des contrats	-64 831	-53 072
	Résultat de réassurance	-938	697
	Frais généraux	-21 795	-17 192
<b>DÉCÈS VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>165</b>	<b>4</b>
	Dont cotisations brutes	97	170
	Charges des prestations / provisions des contrats	112	-64
	Résultat de réassurance	-20	-62
	Frais généraux	-23	-39
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*</b>		<b>-2 433</b>	<b>-843</b>
	Dont cotisations brutes	85 063	68 890
	Charges prestations et provisions brutes	-64 719	-53 136
	Résultat de réassurance	-959	635
	Frais généraux	-21 818	-17 231
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>904</b>	<b>640</b>
	Dont produits et charges des placements immobiliers	0	0
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	904	640
	Participations aux résultats	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>		<b>371</b>	<b>88</b>
	Dont Produits et charges non techniques	-27	-7
	Produits et charges exceptionnels	-45	0
	Impôt sur les sociétés	443	95
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>		<b>-1 157</b>	<b>-114</b>

\* nets de réassurance

L'activité d'AG.Mut n'est composée que d'opérations d'acceptation en réassurance. Un certain nombre de modifications de traités ont eu lieu en 2017. Ainsi, le Conseil d'administration d'AG.Mut du 14 décembre 2017 a décidé la résiliation du traité de rétrocession avec AG2R Réunica Prévoyance à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces faits ont marqué l'exercice 2017 d'AG.Mut de la manière suivante :

Le chiffre d'affaires d'AG.Mut s'élève en 2017 à 85,1 M€, contre 68,9 M€ en 2016, en hausse de 23,5 %. La progression de 16,2 M€ du chiffre d'affaires résulte essentiellement :

- de l'application du plan de réassurance standard de ViaSanté Mutuelle au portefeuille de contrats de Prado Mutuelle à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (+11 M€) ;
- de l'élargissement du traité de la Miag aux contrats ANI ainsi que du développement des autres portefeuilles (+43 M€).
- de la montée en charge des portefeuilles acceptés d'ACORIS Mutuelle (+1,5 M€) et MBA Mutuelle (+1,1 M€), traduction du développement commercial de ces mutuelles.

Le résultat 2017 de l'union de mutuelles ressort à -1,2 M€, en diminution de 1,0 M€ par rapport à celui de l'exercice précédent, principalement du fait :

- de l'augmentation du taux des commissions de réassurance versées à ViaSanté Mutuelle, représentant un impact de 627 k€ ;
- de l'augmentation des autres frais généraux de 416 k€, en raison notamment du nombre plus élevé d'instances cette année (création de la SGAPS AG2R LA MONDIALE, approbation des rapports réglementaires, etc.) et de l'activité soutenue du pôle mutualiste ;
- de l'arrêt de la rétrocession à AG2R Réunica Prévoyance (AG.Mut ne bénéficie plus de la marge de 0,9 % sur les commissions reçues).

Partiellement compensé par :

- une hausse du résultat financier de 264 k€, suite à des plus-values de cession d'obligations réalisées au cours de l'exercice pour 312 k€ ;
- l'impôt sur les sociétés, qui est un produit du fait du résultat déficitaire plus important en 2017.

Le résultat non technique d'AG.Mut comporte en 2017, outre le produit d'impôt sur le résultat, le don effectué aux sinistrés des ouragans qui ont touché les Antilles en septembre 2017 pour 30 k€, ainsi que l'apport au fonds d'établissement de SGAPS AG2R LA MONDIALE pour 45 k€.

## MIAG

La Miag est une mutuelle interprofessionnelle qui propose des produits frais de santé en complément au régime de la Sécurité sociale aux particuliers et aux entreprises. La Miag exerce son activité principalement sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>SANTÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>718</b>	<b>1 743</b>
	Dont cotisations brutes	12 787	12 091
	Charges des prestations / provisions des contrats	-7 945	-7 131
	Résultat de réassurance	-1 155	-1 146
	Frais généraux	-2 968	-2 070
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*</b>		<b>718</b>	<b>1 743</b>
	Dont cotisations brutes	12 787	12 091
	Charges prestations et provisions brutes	-7 945	-7 131
	Résultat de réassurance	-1 155	-1 146
	Frais généraux	-2 968	-2 070
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>-133</b>	<b>23</b>
	Dont produits et charges des placements immobiliers	-123	10
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	-11	12
	Participations aux résultats	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>		<b>-411</b>	<b>-598</b>
	Dont Produits et charges non techniques	-306	-17
	Produits et charges exceptionnels	-10	-6
	Impôt sur les sociétés	-94	-575
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>		<b>174</b>	<b>1 168</b>

\* nets de réassurance

Le chiffre d'affaires de la Miag s'élève à 12,8 M€ en 2017, en hausse de 5,8 %, en raison de la poursuite de la montée en charge de la gamme santé collective (offre Ani).

Le résultat s'élève à 174,5 k€ en 2017 contre 1,2 M€ en 2016. La diminution du résultat s'explique principalement par un rattrapage de commissions de distribution versées sur les contrats Ani depuis l'origine, pour 0,5 M€. Retraité de cet élément exceptionnel, le résultat 2017 reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier fait apparaître une perte de 133,5 k€, essentiellement en raison de la provision pour dépréciation de -163 k€ constatée sur l'immeuble Basse Terre cette année.

Les autres charges et produits s'élèvent à -410,5 k€, et sont essentiellement constitués par les charges d'impôts, les dépenses d'action sociale et la ventilation de certains frais directs de la mutuelle. Ce poste comprend également cette année :

- les aides octroyées aux sinistrés des ouragans Irma et Maria de septembre 2017 qui ne pouvaient plus payer leurs cotisations (adhérents de la mutuelle). Ces aides ont pris la forme d'abandons de soldes accordés jusqu'au 31 décembre 2017, pour un montant total de 109 k€ ;
- l'apport au fonds d'établissement de SGAPS AG2R LA MONDIALE pour 10 k€.



## RÉUNICA MUTUELLE

Réunica Mutuelle est une mutuelle interprofessionnelle qui intervient pour couvrir les risques frais de santé en complément au régime de la Sécurité sociale, les risques frais obsèques et prévoyance.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>SANTÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>2 043</b>	<b>1 107</b>
	Dont cotisations brutes	46 865	48 887
	Charges des prestations / provisions des contrats	-30 784	-34 704
	Résultat de réassurance	-6 950	-4 162
	Frais généraux	-7 088	-8 914
<b>INCAPACITÉ / INVALIDITÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-27</b>	<b>-29</b>
	Dont cotisations brutes	293	308
	Charges des prestations / provisions des contrats	-440	-635
	Résultat de réassurance	191	358
	Frais généraux	-71	-61
<b>DÉCÈS NON VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
	Dont cotisations brutes	10	11
	Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
	Résultat de réassurance	-8	-9
	Frais généraux	0	0
<b>DÉCÈS VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>59</b>	<b>32</b>
	Dont cotisations brutes	838	898
	Charges des prestations / provisions des contrats	-816	-612
	Résultat de réassurance	185	-96
	Frais généraux	-148	-158
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*</b>		<b>2 077</b>	<b>1 111</b>
	Dont cotisations brutes	48 006	50 104
	Charges prestations et provisions brutes	-32 040	-35 951
	Résultat de réassurance	-6 583	-3 909
	Frais généraux	-7 307	-9 133
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>413</b>	<b>573</b>
	Dont produits et charges des placements immobiliers	0	0
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	413	573
	Participations aux résultats	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>		<b>-744</b>	<b>-339</b>
	Dont Produits et charges non techniques	64	77
	Produits et charges exceptionnels	-30	0
	Impôt sur les sociétés	-778	-416
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>		<b>1 745</b>	<b>1 345</b>

\* nets de réassurance

Le chiffre d'affaires de Réunica Mutuelle s'élève en 2017 à 48,0 M€, contre 50,1 M€ en 2016, en baisse de 4,2 %. La baisse du chiffre d'affaires résulte de l'érosion du portefeuille individuel, à la suite de l'arrêt de la commercialisation des produits de la mutuelle. Celui-ci représente un chiffre d'affaires de 40 M€ en 2017, contre 44 M€ en 2016, soit une baisse de 9,0 %. Le traité en acceptation avec AG2R Réunica Prévoyance, mis en place à compter du 1er juillet 2016, s'est appliqué sur une année pleine en 2017, et permet d'absorber une partie de cette érosion. Les cotisations acceptées en 2017 s'élèvent à 7,7 M€ (contre 4,1 M€ en 2016).

Le résultat de l'exercice de Réunica Mutuelle ressort à +1,7 M€, contre +1,3 M€ en 2016. La progression du résultat (+30 %) s'explique principalement par :

- une importante baisse des frais généraux et autres charges techniques de 1,8 M€, essentiellement liée à la diminution des frais d'acquisition (via la refacturation annuelle du GIE AG2R Réunica) ;
- une reprise de la provision pour aléas financiers de +172 k€, contre une dotation de -185 k€ en 2016, soit une variation de +357 k€.

Ces effets sont partiellement compensés par :

- une diminution de la marge technique nette de réassurance (effet volume) ;
- une baisse du résultat financier de 160,1 k€, les plus-values sur cessions de titres ayant été moins élevées cette année ;
- une augmentation de l'impôt sur les bénéfices de 361,8 k€, consécutif à l'augmentation du résultat de l'année.

Le résultat non technique de Réunica Mutuelle comporte un produit d'impôt théorique calculé sur les mouvements de la réserve de capitalisation, dotée à la suite des plus-values réalisées sur la cession d'obligations. Il comporte également en 2017 l'apport au fonds d'établissement de SGAPS AG2R LA MONDIALE pour 30 k€.

## TERRITORIA MUTUELLE (EX SMACL SANTÉ)

Territoria Mutuelle est une mutuelle travaillant principalement avec les collectivités territoriales en santé et en prévoyance.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*</b>	<b>-1 262</b>	<b>-4 587</b>
Dont cotisations brutes	37 230	33 959
Charges prestations et provisions brutes	-29 334	-29 066
Résultat de réassurance	-103	-399
Frais généraux	-9 055	-9 081
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>848</b>	<b>393</b>
Dont produits et charges des placements immobiliers	-12	
Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	860	
Participations aux résultats	-	
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>	<b>734</b>	<b>3 284</b>
Dont Produits et charges non techniques	337	2 968
Produits et charges exceptionnels	299	
Impôt sur les sociétés	98	317
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>	<b>320</b>	<b>-910</b>

\* nets de réassurance

Le résultat de souscription s'élève à -1,3 M€, en amélioration par rapport à 2016 (-4,6 M€). Le résultat financier est de 0,8 M€. Les cotisations brutes se répartissent de la manière suivante selon les lignes d'activité :

- 43 % en ligne d'activité 1 – assurance de frais médicaux ;
- 39 % en ligne d'activité 2 – assurance de protection du revenu ;
- 13 % en ligne d'activité 33 – rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé ;
- 5 % en ligne d'activité 29 – assurance santé.

Son résultat avant impôts est ainsi de 0,2 M€ et son impact d'impôts sur les sociétés est de +0,1 M€ en raison de l'appartenance de l'entité au Groupe fiscal qui permet de mutualiser les résultats des entités excédentaires et déficitaires.

Son résultat net social est ainsi de 0,3 M€ en 2017.

## VIASANTÉ MUTUELLE

ViaSanté Mutuelle est un des acteurs mutualistes français majeur, spécialisé dans la protection de la santé.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>SANTÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>5 086</b>	<b>-3 008</b>
	Dont cotisations brutes	552 128	543 986
	Charges des prestations / provisions des contrats	-402 314	-411 801
	Résultat de réassurance	-27 999	-25 716
	Frais généraux	-116 728	-109 476
<b>MENSUALISATION</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-41</b>	<b>509</b>
	Dont cotisations brutes	762	1 747
	Charges des prestations / provisions des contrats	-680	-1 191
	Résultat de réassurance	0	0
	Frais généraux	-124	-46
<b>INCAPACITÉ / INVALIDITÉ</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-92</b>	<b>0</b>
	Dont cotisations brutes	-1	63
	Charges des prestations / provisions des contrats	-91	-63
	Résultat de réassurance	0	0
	Frais généraux	0	0
<b>DÉCÈS VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>1 159</b>	<b>1 031</b>
	Dont cotisations brutes	1 133	1 021
	Charges des prestations / provisions des contrats	-217	-535
	Résultat de réassurance	-280	-75
	Frais généraux	523	620
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*</b>		<b>6 112</b>	<b>-1 474</b>
	Dont cotisations brutes	554 022	546 816
	Charges prestations et provisions brutes	-403 301	-413 590
	Résultat de réassurance	-28 280	-25 792
	Frais généraux	-116 329	-108 907
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>10 751</b>	<b>10 848</b>
	Dont produits et charges des placements immobiliers	1 304	1 480
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	9 447	9 368
	Participations aux résultats	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>		<b>-3 054</b>	<b>-2 311</b>
	Dont Produits et charges non techniques	-341	-518
	Produits et charges exceptionnels	-23	19
	Impôt sur les sociétés	-2 690	-1 811
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>		<b>13 809</b>	<b>7 064</b>

\* nets de réassurance

ViaSanté Mutuelle est un des acteurs mutualistes français majeur. La mutuelle opère principalement en santé (99,5 %) et en individuel (73,1 % des cotisations contre 26,9 % en collectif).

En 2017, Prado Mutuelle a transféré par voie de fusion-absorption son portefeuille de contrats, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, à ViaSanté Mutuelle à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. Dans ce cadre, le plan de réassurance du portefeuille de contrats de Prado Mutuelle a été harmonisé avec les traités standards de ViaSanté Mutuelle à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, deux nouveaux traités ont été mis en place sur ce portefeuille : les contrats individuels sont réassurés en quote-part à 95 % par AG2R Réunica Prévoyance et les contrats santé collectifs à 100 % par AG.Mut.

Le chiffre d'affaires 2017 de ViaSanté Mutuelle s'élève à 554,0 M€, en baisse de 3,2 % par rapport à 2016 (pro-forma). Depuis la mise en place de l'Ani, le portefeuille de contrats individuels s'érode, les affaires nouvelles sur l'offre Ani ne compensant pas totalement ces pertes.

Son résultat de souscription ressort à 6,1 M€ en 2017 contre -1,5 M€ en 2016. Cette progression résulte notamment de :

- une amélioration de la sinistralité de 2,6 % en moyenne par rapport à 2016 ;

- l'apport du résultat technique de Prado Mutuelle, à la suite de la fusion ;
- une progression des frais généraux et autres produits et charges techniques limitée à +0,3 % (proforma) ;
- le passage du taux de commission de réassurance de 23 % en 2016 à 24 % à compter de la survenance 2017, y compris sur le portefeuille ex Prado Mutuelle, contribuant à l'augmentation des commissions de réassurance reçues de 3,7 M€ (proforma).

ViaSanté Mutuelle cède un peu plus de la moitié de son portefeuille à AG2R Réunica Prévoyance et AG.Mut.

Le résultat financier s'élève à 10,8 M€, en légère diminution par rapport à l'année précédente (11,2 M€ en proforma).

Les charges non techniques comportent en grande partie les aides sociales accordées par la mutuelle au cours de l'exercice, et également en 2017, l'apport au fonds d'établissement de SGAPS AG2R LA MONDIALE pour 0,7 M€.

Après prise en compte de son impôt sur les sociétés, le résultat net de ViaSanté Mutuelle s'établit à 13,8 M€ en 2017 contre 7,0 M€ en 2016.

## LA MONDIALE

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle membre de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA, structure commune de gouvernance du Groupe.

Le périmètre épargne et retraite de La Mondiale est constitué d'une part des affaires directes gérées par ses propres réseaux de distribution, et d'autre part des acceptations internes.

Les affaires directes de La Mondiale sont constituées des contrats de retraite individuelle, de retraite pour les petits collectifs, d'épargne et de prévoyance.

Les acceptations internes correspondent aux contrats d'épargne et de retraite en euros des entités :

- ARIAL CNP ASSURANCES (ACA) qui commercialise des contrats de retraite supplémentaire collective de grandes entreprises ;
- La Mondiale Partenaire (LMP) qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale ;
- La Mondiale Europartner (LMEP) qui est basée au Luxembourg. Cette entité commercialise principalement des contrats d'épargne mais aussi quelques contrats de retraite gérés de la même manière que ceux d'ACA ;
- AG2R Réunica Prévoyance (AG2RRP) qui concerne des contrats d'indemnités de fin de carrière n'entrant pas dans le cadre du périmètre d'application de la mesure transitoire sur les provisions techniques.

Cette réassurance a pour but :

- de mutualiser le rendement des portefeuilles réassurés au sein du fonds général ;
  - de centraliser la demande de financement sur La Mondiale, seule émettrice de dettes sur les marchés financiers.
- À cette réassurance des fonds en euros, s'ajoute la réassurance des fonds en unités de compte d'ACA à travers une mécanique de dépôt (les titres restant propriété d'ACA).

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>ASSURANCE AVEC PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-235 103</b>	<b>-88 485</b>
	Dont cotisations brutes	1 058 387	1 176 451
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 096 438	-1 084 179
	Résultat de réassurance	-4 681	-1 715
	Frais généraux	-192 371	-179 042
<b>ASSURANCE INDEXÉE ET EN UNITÉS DE COMPTE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>6 043</b>	<b>-12 752</b>
	Dont cotisations brutes	287 399	274 083
	Charges des prestations / provisions des contrats	-256 668	-248 050
	Résultat de réassurance	97	56
	Frais généraux	-24 785	-38 841
<b>RÉASSURANCE VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-41 701</b>	<b>-52 468</b>
	Dont cotisations brutes	3 267 386	3 573 230
	Charges des prestations / provisions des contrats	-3 228 410	-3 548 547
	Résultat de réassurance	0	0
	Frais généraux	-80 678	-77 151
<b>AUTRES LIGNES D'ACTIVITÉS</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>30 718</b>	<b>30 364</b>
	Dont cotisations brutes	99 911	102 751
	Charges des prestations / provisions des contrats	-55 269	-55 380
	Résultat de réassurance	3 039	693
	Frais généraux	-16 963	-17 699
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*</b>		<b>-240 044</b>	<b>-123 340</b>
	Dont cotisations brutes	4 713 083	5 126 514
	Charges prestations et provisions brutes	-4 636 786	-4 936 155
	Résultat de réassurance	-1 545	-966
	Frais généraux	-314 797	-312 733
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>351 846</b>	<b>263 059</b>
	Dont produits et charges des placements immobiliers	481 253	160 217
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	1 613 817	1 502 487
	Participations aux résultats	-1 743 224	-1 399 645
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>		<b>-42 455</b>	<b>-27 430</b>
	Dont Produits et charges non techniques	34 166	44 494
	Produits et charges exceptionnels	-1 141	-1 315
	Impôt sur les sociétés	-75 479	-70 610
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>		<b>69 347</b>	<b>112 289</b>

\* nets de réassurance

Le résultat net de La Mondiale affiche un bénéfice de 69 347 k€ dans un contexte commercial tendu et un environnement financier marqué par des taux durablement bas pesant sur les rendements, couplé à une pression réglementaire accrue et à un nécessaire renforcement de la solvabilité et des fonds propres.

En termes d'activité, les primes et cotisations brutes s'élèvent à 4,7 Md€ et affichent une diminution de 0,4 Md€ au regard de 2016, soit -8,7 %.

Celles-ci se décomposent en 1,4 Md€ de primes sur affaires directes, en diminution de 0,1 Md€ et en 3,3 Md€ de primes sur acceptations vie, en diminution de 0,3 Md€.

La réduction des primes en affaires directes porte principalement sur l'épargne retraite du fait des opérations de maîtrise de la collecte euros afin de limiter les effets de dilution des rendements financiers, mais aussi du transfert d'un portefeuille vers ACA. Le volume d'encours investis en unités de compte représente 13 % des encours en affaires directes pour un volume de cotisations en sensible progression (+7 %) représentant 20 % des cotisations reçues (contre 17 % en 2016), même si cette hausse ne compense pas l'effet de décollecte sur les fonds euros.

La diminution des primes acceptées recouvre des réalités contrastées, dont les faits les plus significatifs sont :

- sur les entités épargne du Groupe (LMP, LMEP pour partie), la diminution des primes est forte et directement liée à la politique de maîtrise de la collecte en euros ;
- a contrario sur les activités retraite (ACA, LMEP pour partie), l'augmentation des primes fait suite en grande partie à des opérations exceptionnelles de transferts de portefeuilles sur des entités réassurées, et de commutations de traités de réassurance).

Les prestations s'élèvent, hors frais de gestion des sinistres, à 4,5 Md€ et affichent une augmentation de 0,9 Md€ au regard de 2016, soit +21 %.

Le total se décompose en 1,1 Md€ d'affaires directes, en augmentation principalement sur l'épargne retraite, et en 3,4 Md€ d'acceptations en augmentation pour l'essentiel sur l'épargne (LMP, LMEP).

Concernant les variations de provisions brutes, celles-ci sont dues en majeure partie à la diminution forte de la collecte épargne, ainsi qu'aux impacts des revalorisations nettes de chargements (intérêts, PB et ajustement ACAV).

Les frais restent globalement maîtrisés, avec une sensible hausse des moyens humains et matériels mis à disposition par le GIE La Mondiale Groupe. Il est également à noter que le total des coûts affectés aux contrats en unités de compte a fortement diminué.

Enfin, au niveau du résultat de souscription, l'exercice 2017 a été marqué par une hausse des provisions complémentaires, notamment sur la catégorie des contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, d'une part du fait de la hausse de la provision globale de gestion, et d'autre part du fait de l'impact de la nouvelle loi de finances pour 2018 réformant la prise en charge des majorations légales de rentes.

Le résultat des investissements affiche quant à lui, une forte progression. Cela résulte d'opérations financières exceptionnelles, qui ont permis à la fois de sécuriser les rendements futurs des assurés par une forte hausse de 500 M€ du fonds de participation bénéficiaire (+31 %), tout en préservant les taux de revalorisations actuels des contrats en dépit de l'évolution défavorable des marchés financiers dans un contexte de taux durablement bas, mais aussi de renforcer la solvabilité de la société et ses fonds propres par la constitution d'un résultat suffisant.

Le taux de rendement brut des actifs de placement s'élève à 3,80 % en 2017 contre 3,17 % en 2016. Cette forte amélioration résulte essentiellement des opérations exceptionnelles d'apports immobiliers au sein du Groupe (création d'une foncière unique). Retraité de cet élément, le taux de rendement « normalisé » de La Mondiale affiche une diminution d'environ 0,10 %, due à la baisse sensible du taux de rendement des obligations dans un contexte de marché marqué par des taux durablement bas.

Enfin en termes d'impôts sur les sociétés, net de l'imputation sur la réserve de capitalisation de la charge liée aux mouvements de l'exercice, ce poste affiche une hausse liée aux retraitements fiscaux et opérations liées. Le taux d'impôt est stable, la contribution additionnelle exceptionnelle ayant été calculée au niveau du résultat du Groupe calculé par SGAM AG2R LA MONDIALE puis répercutée aux entités concernées à due concurrence de leur niveau d'activité et de résultat.

## LA MONDIALE EUROPARTNER

La Mondiale Europartner est un opérateur luxembourgeois en protection sociale et patrimoniale. Elle propose la conception, le développement et la gestion de produits d'épargne, pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale à hauts revenus, ou possédant un patrimoine important et de produits de retraite pour les salariés expatriés de compagnies internationales (jusqu'à fin 2017).

L'entité opérant sur différentes zones géographiques, le tableau suivant permet de retrouver la répartition du résultat de souscription selon ces zones.

Résultat de souscription / zone géographique (En k€)	2017	2016
France	10 266	4 054
Italie	3 620	4 578
Belgique	1 358	628
Royaume-Uni	1 120	547
Luxembourg	492	219
Autres zones	2 778	1 184
<b>Résultat de souscription</b>	<b>19 634</b>	<b>11 210</b>

COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)		2017	2016
<b>ASSURANCE AVEC PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>20 461</b>	<b>9 073</b>
	Dont cotisations brutes	772 469	1 244 417
	Charges des prestations / provisions des contrats	-681 590	-1 193 393
	Résultat de réassurance	-40 222	377
	Frais généraux	-30 196	-42 328
<b>ASSURANCE INDEXÉE ET EN UNITÉS DE COMPTE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-649</b>	<b>1 788</b>
	Dont cotisations brutes	958 069	822 719
	Charges des prestations / provisions des contrats	-922 634	-787 488
	Résultat de réassurance	-9	-33
	Frais généraux	-36 075	-33 410
<b>RÉASSURANCE VIE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>-178</b>	<b>350</b>
	Dont cotisations brutes	150	1 118
	Charges des prestations / provisions des contrats	-315	-1 330
	Résultat de réassurance	-6	591
	Frais généraux	-7	-29
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*</b>		<b>19 634</b>	<b>11 210</b>
	Dont cotisations brutes	1 730 688	2 068 254
	Charges prestations et provisions brutes	-1 604 538	-1 982 212
	Résultat de réassurance	-40 238	935
	Frais généraux	-66 278	-75 767
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>4 886</b>	<b>7 608</b>
	Dont produits et charges des placements immobiliers	0	0
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	4 886	7 608
	Participations aux résultats	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>		<b>-9 410</b>	<b>-5 892</b>
	Dont Produits et charges non techniques	0	0
	Produits et charges exceptionnels	0	0
	Impôt sur les sociétés	-9 410	-5 892
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>		<b>15 110</b>	<b>12 926</b>

\* nets de réassurance

L'année 2017 marque un tournant pour LMEP qui confirme ses capacités à développer son chiffre d'affaires en UC tout en le maintenant à un haut niveau (plus de 1,7 Md€ de collecte annuelle). À noter également fin 2017, le transfert d'une grande partie du portefeuille collectif.



Ainsi, le résultat net de LMEP s'élève à 15,1 M€ en hausse de 2,2 M€ par rapport à fin 2016 (+17 %) :

Il est composé d'un résultat de souscription à 19,6 M€ (+8,4 M€ par rapport à 2016). Cette hausse s'explique par une augmentation des éléments constitutifs des marges nettes sur les contrats de stock.

Le résultat financier est de 4,8 M€ en baisse de 2,7 M€ par rapport à fin 2016. Cette diminution s'explique par la baisse des résultats financiers sur les fonds propres et par la hausse des coûts de financement des rendements de l'actif général répercuté par la maison mère à sa filiale.

Le solde des autres résultats est composé de l'impôt sur les sociétés pour -9,4 M€.

À noter une évolution dans le modèle de répartition des frais généraux entre 2016 et 2017 qui impacte la lisibilité de la présentation entre les lignes « frais généraux » et « Charges des prestations / provisions des contrats ».

## LA MONDIALE PARTENAIRE

La Mondiale Partenaire (LMP) est une société d'assurance vie créée en 1979 sous la dénomination La Hénin Vie. Elle appartient à l'association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA, structure commune de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE.

La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

C'est une société d'assurance sur la vie, agréée pour pratiquer les opérations d'assurance relevant des branches suivantes du Code des assurances :

20 - risques liés à la durée de la vie humaine (vie - décès) ;

22 - assurances liées à des fonds d'investissement ;

24 - capitalisation.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>ASSURANCE AVEC PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>60 873</b>	<b>56 869</b>
	Dont cotisations brutes	948 781	1 538 702
	Charges des prestations / provisions des contrats	-460 865	-1 253 151
	Résultat de réassurance	-328 990	-122 513
	Frais généraux	-98 053	-106 168
<b>ASSURANCE INDEXÉE ET EN UNITÉS DE COMPTE</b>	<b>Résultat de souscription*</b>	<b>19 135</b>	<b>16 317</b>
	Dont cotisations brutes	772 098	743 273
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 016 903	-820 198
	Résultat de réassurance	341 821	163 779
	Frais généraux	-77 881	-70 537
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION*</b>		<b>80 008</b>	<b>73 187</b>
	Dont cotisations brutes	1 720 878	2 281 974
	Charges prestations et provisions brutes	-1 477 768	-2 073 349
	Résultat de réassurance	12 831	41 266
	Frais généraux	-175 934	-176 705
<b>RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>-25 128</b>	<b>-13 499</b>
	Dont produits et charges des placements immobiliers	1 363	1 396
	Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	158 529	161 622
	Produits financiers des placements réassurés	331 825	328 887
	Participations aux résultats	-516 845	-505 403
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES IMPORTANTS</b>		<b>-17 330</b>	<b>-20 096</b>
	Dont Produits et charges non techniques	5 129	6 776
	Produits et charges exceptionnels	-3	-221
	Impôt sur les sociétés	-22 456	-26 651
<b>TOTAL RÉSULTAT NET</b>		<b>37 550</b>	<b>39 592</b>

\* nets de réassurance

La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne patrimoniale distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

Son résultat net est de 38 M€ en baisse de 5 % par rapport à 2016. Il est composé d'un résultat de souscription à 80 M€ en progression de 9 % par rapport à 2016.

Le résultat financier s'établit -25 M€. Il est à noter que le résultat financier ne comprend pas les plus-values obligataires réalisées, l'entité relevant du mécanisme de réserve de capitalisation. L'insuffisance de produits financiers est principalement due aux contrats ayant des taux garantis, aux contrats bénéficiant des opérations bonus de taux, ainsi qu'au maintien du taux de rémunération des contrats faisant partie de l'actif général de La Mondiale malgré la baisse du taux de rendement de l'actif général de La Mondiale servi à La Mondiale Partenaire.

Les autres produits et charges s'élevèrent à -17 M€. Il est à noter que les produits et charges non techniques relevant de la dotation à la réserve de capitalisation sont neutralisés par un impôt de la même ampleur. L'impôt sur les sociétés est calculé à partir du résultat fiscal. La variation de l'impôt sur les sociétés de 16 % est liée à la baisse du résultat fiscal entre 2017 et 2016.

# B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

SGAM AG2R LA MONDIALE est un groupe de référence en retraite supplémentaire, en santé et en prévoyance. Le Groupe est construit sur des valeurs orientées vers l'intérêt des personnes et vers un accompagnement tout au long de la vie des assurés. Les valeurs du groupe sont la proximité, la solidarité, la responsabilité et la gouvernance démocratique. AG2R LA MONDIALE est ainsi un groupe de sociétés de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste. À la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés : ces derniers sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations. Ce mode de gouvernance démocratique et vertueux permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Ces valeurs structurent le pilotage du groupe et l'articulation entre les différentes entités. La gouvernance d'AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer que l'ensemble des sociétés puissent conserver leur souveraineté tout en favorisant une sécurité mutuelle et une solidarité financière pour l'ensemble du Groupe.

Le système de gouvernance regroupe donc un ensemble d'organisation, de processus formalisés, de communications transverses et de validations. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques du Groupe, est cohérent avec les valeurs sociales d'AG2R LA MONDIALE.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe sont partagées, débattues et validées selon plusieurs échelons de responsabilités. Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision, une gouvernance cohérente et centralisée autour de dirigeants effectifs, de fonctions clés et de comités spécialisés a été mise en place.

Ce système centré sur l'intérêt du client, garantit l'indépendance et la solidité du Groupe, la transparence et la collégialité de ces décisions, la rigueur et la pérennité de sa gestion.

---

## B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

---

### B.1.1. Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE a été créée en 2008 avec un double objectif : celui d'établir une solidarité financière entre les entités, et de leur permettre de conserver leurs propres marques et modes de gouvernance. Elle est la structure opérationnelle du Groupe pour les activités assurantielles : prévoyance, santé, épargne, retraite supplémentaire, dépendance.

En vertu des conventions d'affiliation, la Sgam a pour objet de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des règles dites « Solvabilité 2 », telles que définies à l'article L. 356-1 du Code des assurances, conduit la Sgam à évoluer en un groupe prudentiel, notamment par la création d'une Sgaps, qui a vocation à se substituer à AG2R Réunica Prévoyance aux côtés de LA MONDIALE en tant que son co-affilié.

Cette société est constituée dans le but de nouer des liens de solidarité financière importants et durables entre ses propres affiliés, institutions de prévoyance et mutuelles.

Le système de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE a été pensé dans une volonté de solidité et de pérennité des entités qui le composent afin de garantir l'intérêt de ses adhérents. Suite à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, le système de gouvernance sera consolidé, notamment par le renforcement des liens de la solidarité financière entre les affiliés.

#### B.1.1.1. SGAM EXISTANTE

SGAM AG2R LA MONDIALE a été constituée le 16 janvier 2008 par AG2R Prévoyance devenue AG2R Réunica Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et La

Mondiale, qui sont ses deux seuls affiliés.  
 Son périmètre de solidarité s'entend, par référence à la réglementation comptable, comme étant l'addition :

- du périmètre de consolidation de La Mondiale, c'est-à-dire ses filiales ;
- du périmètre de combinaison d'AG2R Réunica Prévoyance, c'est-à-dire sa filiale Prima et un certain nombre d'institutions de prévoyance ou de mutuelles.

### B.1.1.2. CRÉATION D'UNE SGAPS

Les Sgaps sont constituées dans le but de gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, liens explicités dans les statuts et contractualisés par une convention d'affiliation.

La Sgaps, nouvellement créée dans le Code de la sécurité sociale pour répondre aux exigences de gouvernance prudentielle de Solvabilité 2 a ainsi un statut équivalent à la Sgam.

Le schéma a consisté à respecter le schéma originel conçu en 2007, à savoir :

- une Sgam avec deux affiliés ;
- chaque affilié emportant son périmètre de consolidation ou de combinaison.

La situation est donc inchangée pour La Mondiale et son périmètre. En revanche, il s'agit de substituer AG2R Réunica Prévoyance à une entité prudentielle qui coïncide exactement avec son périmètre de combinaison. Cette entité nouvelle est une Sgaps.

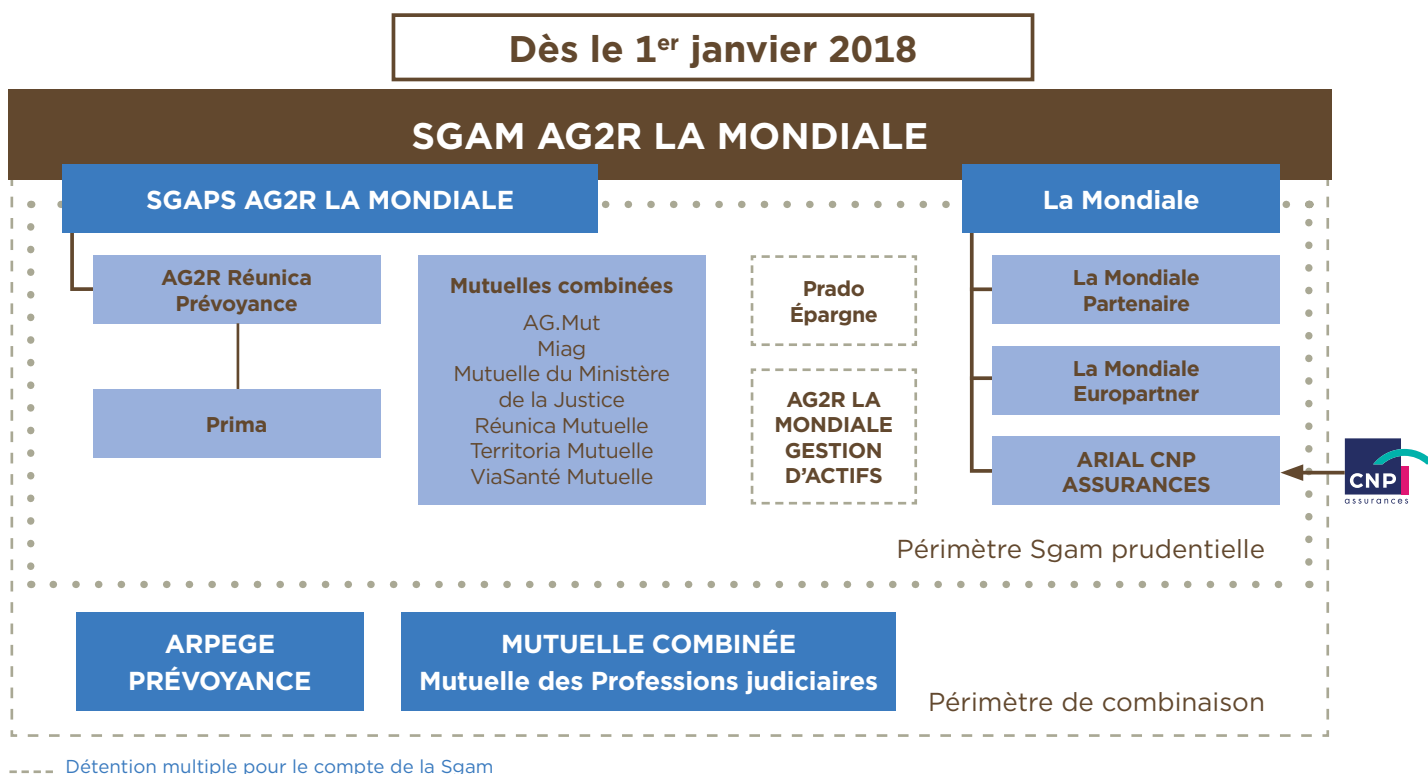
Les instances compétentes d'AG2R Réunica Prévoyance, de La Mondiale, de SGAM AG2R LA MONDIALE, de Territoria Mutuelle (anciennement Smacl Santé), d'AG.Mut, de Réunica Mutuelle, de ViaSanté Mutuelle, de Prado Mutuelle et de la Miag ont approuvé :

- la création de la SGAPS AG2R LA MONDIALE et l'évolution de la société SGAM AG2R LA MONDIALE en groupe prudentiel, par l'affiliation de la Sgaps à la Sgam, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Sgaps se substituant ainsi à AG2R Réunica Prévoyance à cette même date ;
- l'affiliation des membres fondateurs susnommés à SGAPS AG2R LA MONDIALE et les modifications statutaires en découlant.

Le dossier de transformation de SGAM AG2R LA MONDIALE en Sgam prudentielle a été adressé courant juillet aux services de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Lors de sa séance du 12 octobre 2017, le sous-collège sectoriel de l'assurance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, après examen du dossier ne s'est pas opposé à cette opération.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'organisation de la gouvernance de la Sgam prudentielle est schématisée ainsi :



Cette nouvelle organisation permet une meilleure solidarité entre les différents adhérents et ainsi une sécurité envers les assurés en permettant une solvabilité pérenne des entités du Groupe. Il est à noter qu'Arpege Prévoyance a décidé de sursoir à son adhésion à la Sgaps.

## **B.1.2. Structure de l'organe d'administration**

### **B.1.2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration a pour objectif de fixer les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il prend et assume les décisions majeures. Il nomme et révoque le Président et le Directeur général, contrôle les activités du Groupe, leur niveau de maîtrise ainsi que leur régularité.

Les principaux pouvoirs du Conseil d'administration sont précisés dans les statuts de chaque entité, sans que la liste soit exhaustive. Les points relevant naturellement de la mission du Conseil sont notamment, la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen des comptes annuels et semestriels et l'approbation des rapports formels.

#### **B.1.2.1.1. Composition et caractéristiques**

Le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE comprend vingt administrateurs titulaires, dont dix pour chaque affiliée, élus pour six ans par l'Assemblée générale. Les administrateurs disposent de suppléants rattachés à un membre titulaire en respectant pour AG2R Réunica Prévoyance les règles du paritarisme.

Sa composition actuelle est :

- jusqu'au 31 décembre 2017 : 20 administrateurs dont 10 de l'affiliée AG2R Réunica Prévoyance et 10 de l'affiliée La Mondiale ;
- dans le cadre de son évolution, sa composition sera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 30 administrateurs dont 15 de l'affiliée SGAPS AG2R LA MONDIALE et 15 de l'affiliée La Mondiale.

#### **B.1.2.1.2. Événements de l'année**

En 2017, il y a eu des mouvements au sein du Conseil d'administration portant sur

- la nomination de M. Daniel Thébault, Président du Conseil ainsi que celle de Mme Rose Boutaric, Vice-présidente, actées en Conseil d'administration le 10 janvier 2017 ;
- le renouvellement de M. Jean-François Dutilleul en qualité de Vice-président, acté en Conseil d'administration le 10 janvier 2017.

Ainsi que les cooptations suivantes actées en Conseil d'administration le 10 janvier 2017 :

- M. Christophe Samson, administrateur suppléant, en succession de Mme Marie-Claire Gékière pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée

générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;

- M. Jean-Arnaud Guyard, administrateur titulaire, en succession de M. Robert Lauer pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- M. Daniel Bouvard, administrateur suppléant, en succession de M. Olivier Kalis pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- M. Patrick Burel, administrateur titulaire, en remplacement de Mme Eve Perraud, elle-même cooptée administrateur suppléant, en succession de M. Daniel Manca pour les mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- M. Michel Davril, administrateur suppléant, en succession de M. Bernard Échalier pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- M. Jean-Jacques Masson, administrateur suppléant, en succession de M. Pierre-André Masteau pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

En coordination avec la gouvernance de SGAM AG2R LA MONDIALE, et en cohérence avec leur indépendance, chaque entité du Groupe dispose de ses propres organes d'administration. En revanche, sur le plan opérationnel, l'ensemble de l'organisation (fonctions supports, distribution, gestion, etc.) est centralisé avec un organigramme unique : toutes les directions opérationnelles travaillent pour toutes les entités juridiques du Groupe, en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.

### **B.1.2.2. COMITÉS SPÉCIALISÉS**

Afin de pouvoir s'appuyer sur des analyses avancées et sur des travaux poussés, des comités spécialisés composés d'administrateurs et de responsables opérationnels sont mis en place.

Ainsi, le Conseil d'administration s'appuie sur trois comités spécialisés pour mener ses travaux, notamment en matière de pilotage des risques : Comité d'audit et des comptes, Comité risques, conformité et actuariat et Comité des investissements.

À chaque séance, le Conseil recueille l'avis du comité spécialisé compétent.

#### **B.1.2.2.1. Comité d'audit et des comptes**

Le Comité d'audit et des comptes examine les comptes périodiques du Groupe ainsi que le suivi de Solvabilité 2. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne. La fonction audit interne et le Directeur responsable des comptes sont systématiquement représentés lors de ce comité. Ce Comité a la possibilité de convoquer tout collaborateur du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Sont également conviés les commissaires aux comptes lors de la présentation des comptes annuels et de la situation semestrielle.

### B.1.2.2.2. Comité risques, conformité et actuariat

Le Comité risques, conformité et actuariat examine les risques de toute nature, ainsi que la cartographie des risques et veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées ou non au sein du Groupe en matière sociale, environnementale, fiscale, sur la conformité des lois et règlements, la concurrence, les conflits d'intérêt, la sécurisation des systèmes d'information. La fonction actuarielle, la fonction gestion des risques, la fonction vérification de la conformité et le Directeur des risques opérationnels sont présents à ce comité.

### B.1.2.2.3. Comité des investissements

Le Comité des investissements exprime son avis sur la structure et la solvabilité financière du Groupe, ses investissements ou arbitrages mobiliers et immobiliers, les contreparties et ses allocations. La Direction des investissements, la fonction gestion des risques et la fonction actuarielle participent aux réunions du Comité des investissements.

## Focus sur les conseils d'administration du Groupe

Conseil d'administration par entité	Composition et caractéristiques	Evénements de l'année
<b>SGAM AG2R LA MONDIALE</b>	<p>Jusqu'au 31 décembre 2017 : 20 administrateurs dont 10 de l'affiliée AG2R Réunica Prévoyance et 10 de l'affiliée La Mondiale.</p> <p>À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 30 administrateurs dont 15 (3x5) de l'affiliée SGAPS AG2R LA MONDIALE et 15 de l'affiliée La Mondiale.</p>	<p>En 2017, il est à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la nomination de M. Thébaud, Président du Conseil ainsi que celle de Mme Boutaric, Vice-présidente, actées en Conseil d'administration le 10 janvier 2017 ;</li><li>• le renouvellement de M. Dutilleul en qualité de Vice-président, acté en Conseil d'administration le 10 janvier 2017.</li></ul> <p>Ainsi que les cooptations suivantes actées en Conseil d'administration le 10 janvier 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• M. Samson, administrateur suppléant, en succession de Mme Gékière pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;</li><li>• M. Guyard, administrateur titulaire, en succession de M. Lauer pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;</li><li>• M. Bouvard, administrateur suppléant, en succession de M. Kalis pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;</li><li>• M. Burel, administrateur titulaire, en remplacement de Mme Perraud, elle-même cooptée administrateur suppléant, en succession de M. Manca pour les mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;</li><li>• M. Davril, administrateur suppléant, en succession de M. Bernard Échalier pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;</li><li>• M. Masson, administrateur suppléant, en succession de M. Masteau pour le mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.</li></ul>
<b>SGAPS AG2R LA MONDIALE</b>	30 administrateurs dont 20 (2x10) origine paritaire (collèges employeurs et collèges salariés) et 10 origine mutualiste	<b>Collège employeur</b> Danièle Crouzet (U2P) Gilles Debonte (CPME) Marcel Lericolais (CPME) Pierre Martin (U2P) Jean-Jacques Masson (Medef) Jean-Louis Peyrude (Medef) Thierry Soulié (U2P) Claude Tarlet (Medef) Daniel Thébaud (Medef) Jean-Michel Verdu (Medef)

Conseil d'administration par entité	Composition et caractéristiques	Événements de l'année
SGAPS AG2R LA MONDIALE		<p><b>Collège salarié</b>  Rose Boutaric (FO)  Jean-Pierre Brand (CFTC)  Patrick Burel (CGT)  Michel Canovas (CFTC)  Fabienne Chevreau (FO)  Michel Davril (CFE-CGC)  Jean-Claude Fluhr (CFDT)  Jean-Arnaud Guyard (CFE-CGC)  Anouar Kenzeddine (CFDT)  Ève Perraud (CGT)</p> <p><b>Membres mutualistes</b>  Olivier Benhamou (ViaSanté Mutuelle)  Serge Bouquié (ViaSanté Mutuelle)  Corinne Canavese (ViaSanté Mutuelle)  Élisabeth Chabot (MMJ)  Bernard Chénaie (AG. Mut)  Robert Chiche (Territoria Mutuelle)  Didier Dahan (Miag)  Viviane Descamps (Prado Mutuelle)  Monique Gargaud (ViaSanté Mutuelle)  Claude Schoen (Réunica Mutuelle)</p>
AG2R Réunica Prévoyance	<p>30 membres titulaires (dont 15 représentants pour le collège des adhérents et 15 représentants pour le collège des participants) et de 20 membres suppléants (dont 10 représentants pour le collège des adhérents et 10 représentants pour le collège des participants). Dans chacun des deux collèges, 10 administrateurs au moins sont membres des commissions régionales.</p>	<p>Les administrateurs, dont le mandat est reconductible, sont désignés pour une durée de quatre ans. La dernière désignation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p>
Prima	<p>6 administrateurs propriétaires pendant toute la durée de son mandat d'au moins cinq actions.</p>	<p>L'Assemblée générale du 24 mai 2017 a entériné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la démission de 9 administrateurs : Mme Tissier et MM . Baumlin, Bérard, Carli, Cassagnes, Chéguillaume, Debonte, Martinez et Plumard ;</li> <li>• la nomination de 5 administrateurs : MM. Fluhr, Thébault, Dabat, Robinet et Simon.</li> </ul> <p>Le Conseil d'administration du 22 juin 2017 a approuvé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la nomination de M. Renaudin en qualité de représentant d'AG2R Réunica Prévoyance en succession de M. Jean-Jacques ;</li> <li>• la nomination de M. Dabat en qualité de Président du Conseil d'administration et M. Robinet en qualité de Vice-président ;</li> <li>• la nomination de M. Diaz en qualité de Directeur général de la société.</li> </ul>
AG.Mut	<p>Au maximum 45 administrateurs issus des groupements adhérents à AG. Mut.  Aucune mutuelle ne peut avoir la majorité des sièges au Conseil d'administration ; chaque mutuelle fondatrice délègue au moins deux administrateurs au Conseil d'administration.  Le conseil élit, parmi ses membres un bureau composé de 12 administrateurs.</p>	<p>L'Assemblée générale réunie le 23 mai 2017 a ratifié la cooptation de 7 administrateurs.</p> <p>La décision n° 2017-C-47 du 12 octobre 2017, publiée au Journal officiel le 19 octobre 2017, porte approbation du transfert, par voie de fusion-absorption à effet du 1er janvier 2017, du portefeuille de bulletins d'adhésion à des règlements et de contrats de la « Mutuelle du Grand Delta - Prado Mutuelle », dont le siège social est situé à Marseille (13008), 485, avenue du Prado, au profit de la mutuelle ViaSanté Mutuelle a mis fin aux mandats des 2 administrateurs représentants Prado Mutuelle au sein du Conseil d'administration d'AG.Mut.</p>



Conseil d'administration par entité	Composition et caractéristiques	Evénements de l'année
AG.Mut	<p>Parmi les adhérents fondateurs de l'Union, les sièges au sein du Conseil d'administration sont répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 sièges sont réservés aux représentants de l'adhérent fondateur justifiant du plus grand nombre de membres :</li> <li>• Il est attribué deux sièges aux fondateurs de l'Union comptant plus 10 000 assurés chefs de famille et un siège aux autres fondateurs.</li> </ul>	
Miag	11 administrateurs.	Aucun mouvement en 2017
Réunica Mutuelle	12 administrateurs. Le conseil élit un Bureau parmi ses membres.	Le Bureau a été renouvelé au conseil d'administration du 14 décembre 2017.
Territoria Mutuelle (ex Smacl Santé)	Le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs dont le Président de la mutuelle	<p>Le Conseil élit 5 membres au bureau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Denis Legrand, vice Président</li> <li>• Doris Haffoud, secrétaire général</li> <li>• André Durand, vice Président</li> <li>• Henri Pfeiffer, trésorerie</li> <li>• Patrick Lecomte</li> </ul> <p>L'ensemble des administrateurs ont tous été élus, ou réélus, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2015 pour un mandat de 4 ans. 50 délégués au total ont été élus, ou réélus, pour un mandat de 4 ans en 2014.</p>
ViaSanté Mutuelle	44 administrateurs. Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé de 14 membres.	<p>Le 21 mai 2016, une nouvelle Assemblée générale a été installée via l'élection complémentaire de 11 délégués supplémentaires portant l'Assemblée générale à 164 délégués, et le Conseil d'administration à 43 membres.</p> <p>La composition du bureau est restée identique à celle mise en place en 2015, soit un bureau de 14 membres.</p> <p>Les Comités statutaires, audit, éthique sont restés identiques à la composition mise en place en 2015.</p> <p>Le Comité stratégique a accueilli à compter de juin 2016, un nouveau membre (en la personne de M. Bernard Chretien élu administrateur à l'AG de Juin 2016).</p> <p>Le 24 mai 2017, un nouvel administrateur a été élu et porte ainsi le Conseil de ViaSanté Mutuelle à 44 membres (fusion Leroy Somer).</p> <p>Les compositions de l'Assemblée générale, du bureau et des Comités statutaires n'ont quant à eux pas été modifiés sur l'exercice 2017.</p>
La Mondiale	17 administrateurs, dont 3 sont délégués des sociétaires (membres de l'Assemblée générale)	<p>L'évolution du Conseil d'administration au cours de l'année 2017 porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Laurence Beulin, administrateur et membre du Comité des risques, conformité et actuariat, a été renouvelée en qualité d'administrateur le 24 mai 2017 pour deux ans ;</li> <li>• M. Thierry Jeantet, administrateur et Président du Comité des risques, conformité et actuariat, a été renouvelé en qualité d'administrateur le 24 mai 2017 pour cinq ans ;</li> <li>• M. Philippe Lamblin, administrateur et Président du Comité des rémunérations et des nominations, a été renouvelé en qualité d'administrateur le 24 mai 2017 pour cinq ans ;</li> <li>• M. André Renaudin, administrateur et Directeur général, a été renouvelé en qualité d'administrateur le 24 mai 2017 pour six ans ;</li> <li>• M. Alain Gajan, censeur et membre du Comité d'audit et des comptes, a été renouvelé en qualité de censeur le 24 mai 2017 pour deux ans ;</li> </ul> <p>Par ailleurs, le Conseil d'administration a nommé, lors de sa réunion du 24 mai 2017, M. Jean-François Dutilleul, Président, M. Jean Castagné, Président d'honneur et lors de sa réunion du 19 décembre 2017, M. Philippe Lamblin, Vice-Président.</p>
La Mondiale Europartner (LMEP)	6 administrateurs représentants du groupe AG2R LA MONDIALE.	L'Assemblée générale des actionnaires de LMEP du 5 mai 2017 a décidé de nommer M. David Simonet celle du 30 juin 2017 a décidé de nommer M. Patrick Vucekovic en qualité d'administrateurs de la société.

Conseil d'administration par entité	Composition et caractéristiques	Événements de l'année
La Mondiale Partenaire (LMP)	10 administrateurs.	L'évolution du Conseil d'administration au cours de 2017 porte sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>la cooptation, le 18 avril 2017, de M. Jean-Marc Crestani en qualité de nouvel administrateur de la société et sa nomination en qualité de nouveau Président en succession de M. Sylvain de Forges. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée générale du 23 mai 2017 ;</li> <li>la cooptation, le 27 juin 2017, de M. David Simon en qualité de nouvel administrateur de la société. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.</li> </ul>

### B.1.2.3. DIRECTION GÉNÉRALE

#### B.1.2.3.1. Description

La Direction générale met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration en s'appuyant sur les impulsions du Comité de Direction générale et les comités opérationnels mis en place.

Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions arrêtées par le Conseil d'administration, à charge de lui rendre compte.

La Direction générale arrête la politique de gestion des risques soumise à l'approbation du Conseil, politique reprenant entre autres les principes de gouvernance, l'appétence et la tolérance aux risques du Groupe.

Le Directeur général organise dans le cadre des délégations de pouvoirs la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la réglementation et en particulier, le principe de la double approbation par les dirigeants effectifs, des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités.

La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE est assurée par M. André Renaudin.

#### B.1.2.3.2. Comité exécutif du Groupe AG2R LA MONDIALE

Le Comité exécutif (Comex) est composé du Directeur général, du Directeur général adjoint et de neuf membres, chacun en charge d'un périmètre dédié du Groupe.

Le Comex se réunit hebdomadairement et traite de toutes les questions relatives à la bonne marche du Groupe.

#### B.1.2.3.3. Comité de Direction générale du Groupe AG2R LA MONDIALE

Le Comité de Direction générale réunit les onze membres du Comex et les Directeurs centraux du Groupe une fois par mois. Il est décliné au sein des entités du Groupe, sous la forme d'un Comité de direction interne animé par le Directeur général de l'entité.

Instance d'informations, d'échanges, de réflexions et d'orientations, le Comité de Direction générale joue un rôle de proposition et de coordination dans le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe. Il a également en charge le suivi du plan d'entreprise.

#### B.1.2.4. DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe de validation dit des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs pour des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la société dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités. Selon la Directive 2009/138/CE (Solvabilité 2) ainsi que les orientations relatives à la gouvernance des entreprises, les dirigeants effectifs sont au moins deux personnes qui dirigent effectivement l'entité et interviennent dans toute décision significative avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

Des dirigeants effectifs ont été désignés pour chaque entité du Groupe. Le Directeur général d'une entité du Groupe est systématiquement nommé parmi les dirigeants effectifs

Suite à l'évolution du Comité exécutif du Groupe intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE a nommé le 10 janvier 2017, en qualité de Dirigeants effectifs, Mme Paule Arcangeli et M. David Simon, en succession de M. de Forges.

En 2017, les dirigeants effectifs de SGAM AG2R LA MONDIALE sont :

- M. André Renaudin, Directeur général ;
- M. Jean-Marc Robinet, Directeur général adjoint et Dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses ;
- M. Philippe Dabat, Dirigeant effectif en charge des assurances de personnes ;
- Mme Paule Arcangeli, Dirigeant effectif en charge des ressources humaines ;
- M. David Simon, Dirigeant effectif en charge des finances, investissements et risques.



#### **ANDRÉ RENAUDIN**

##### **Directeur général d'AG2R LA MONDIALE**

Né le 9 décembre 1955, André Renaudin a effectué toute sa carrière dans le secteur de l'assurance.

En 1979, il débute en tant que commissaire contrôleur des assurances puis conseiller assurance en 1984 au Cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, M. Pierre Bérégovoy. Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise en 1990 comme Directeur de l'international des Assurances Générales de France (AGF) puis, en 1997, celui des organisations professionnelles en qualité de Délégué général du Groupement des Assurances de Personnes (GAP) à la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) dont il est nommé Délégué général en 2001. En 2005, Patrick Peugeot, Président de La Mondiale, propose à André Renaudin de le rejoindre en tant que Conseiller avec pour objectif qu'il lui succède à terme. Il est alors le principal artisan du rapprochement entre AG2R et La Mondiale, puis avec Prémalliance, ViaSanté Mutuelle et Réunica.



#### **PHILIPPE DABAT**

##### **Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE, en charge de l'assurance de personnes**

Né le 19 septembre 1959, Philippe Dabat débute sa carrière en 1983 en qualité de Responsable des achats chez Euresat à Riyad (Arabie-Saoudite).

Il rejoint le Cabinet McKinsey & Co à Paris en 1986 en tant que Consultant puis Chef de projet dans les secteurs de l'assurance, de la banque et de l'industrie. En 1990, il entre chez La Mondiale où il occupe plusieurs fonctions commerciales. Philippe Dabat devient très rapidement Directeur régional sud-ouest, en 1993, puis Directeur du réseau commercial métropole en 1997. En 2002, il est nommé Directeur général adjoint, responsable du pôle La Mondiale Expert et rejoint le Comité exécutif. Il devient Directeur des marchés de proximité d'AG2R LA MONDIALE en 2008. Depuis 2009, Philippe Dabat est Directeur général délégué d'AG2R LA MONDIALE, en charge du développement des activités d'assurances individuelles et collectives et responsable des métiers prévoyance, santé, retraite et épargne collective.



#### **PAULE ARCANGELI**

##### **Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE, en charge des ressources humaines**

Née le 6 août 1956, Paule Arcangeli débute sa carrière en tant que chargée d'études à la Sirtes, au Centre d'études sociologiques du CNRS, à l'Institut entreprise et personnel et enfin à l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

En 1986, elle rejoint la Confédération nationale du Crédit Mutuel en qualité de Responsable des relations sociales au plan national, puis de Directeur des ressources humaines et des relations sociales. Elle devient Directeur des ressources humaines d'AG2R en 2001.

Depuis 2008, Paule Arcangeli est membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE, en charge des ressources humaines.



#### **JEAN-MARC ROBINET**

##### **Directeur général adjoint d'AG2R LA MONDIALE**

Né le 13 mai 1955, Jean-Marc Robinet débute sa carrière en 1979 comme Ingénieur-conseil au sein du Groupe Yves Bossart.

En 1981, il devient Commissaire aux comptes et expert-comptable au sein de Fiduciaire de la Tour. Il est nommé Directeur de l'audit et du contrôle national du régime Arrco en 2000, puis des régimes Agirc et Arrco en 2002. Il rejoint ensuite Réunica en 2005 en qualité de Directeur général adjoint en charge des métiers retraite, action sociale et résidences. Il est nommé Directeur général délégué en 2010 puis Directeur général de Réunica en 2012.

Depuis 2015, Jean-Marc Robinet est Directeur général adjoint d'AG2R LA MONDIALE.



#### **DAVID SIMON**

##### **Membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE en charge des finances, des investissements et des risques**

Né le 6 janvier 1974, David Simon débute sa carrière chez Mazars en 1996 en tant qu'auditeur, puis il occupe les postes d'actuaire conseil, de manager et enfin, de fondé de pouvoir.

En 2005, il rejoint La Mondiale en qualité de Directeur de l'actuariat, puis en 2007, il est nommé Directeur des risques et du projet Solvabilité 2. En 2009, il devient Directeur des risques, du pilotage et de la comptabilité d'AG2R LA MONDIALE.

Depuis janvier 2017, David Simon est membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE en charge des finances, des investissements et des risques.

## Focus – Dirigeants effectifs des entités

Entité juridique	Directeur général	Dirigeants effectifs				
SGAM AG2R LA MONDIALE	M. André Renaudin	<b>M. André Renaudin</b>	<b>M. Philippe Dabat</b>	<b>Mme Paule Arcangeli</b>	<b>M. Jean-Marc Robinet</b>	<b>M. David Simon</b>
		DG	DG délégué en charge des assurances de personnes	Dirigeant effectif en charge des ressources humaines	DG délégué et dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses	Dirigeant effectif en charge des finances, investissements et risques
SGAPS AG2R LA MONDIALE	M. André Renaudin	<b>M. André Renaudin</b>	<b>M. Philippe Dabat</b>	<b>Mme Paule Arcangeli</b>	<b>M. Jean-Marc Robinet</b>	<b>M. David Simon</b>
		DG	DG délégué en charge des assurances de personnes	DG délégué et dirigeant effectif en charge des ressources humaines	DG délégué et dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses	DG délégué et dirigeant effectif en charge des finances, investissements et risques
AG2R Réunica Prévoyance	M. André Renaudin	<b>M. André Renaudin</b>	<b>Mme Paule Arcangeli</b>	<b>M. Jean-Marc Robinet</b>	<b>M. Philippe Dabat</b>	<b>M. David Simon</b>
		DG	Dirigeant effectif en charge des ressources humaines	DG délégué et dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses	DG délégué en charge des assurances de personnes	Dirigeant effectif en charge des finances, investissements et risques
Prima	M. Jean-Pierre Díaz	<b>M. Philippe Dabat</b>	<b>M. Jean-Pierre Díaz</b>	<b>M. André Renaudin</b>	<b>M. Jean-Marc Robinet</b>	<b>M. David Simon</b>
		Président	DG	DGD	Vice-président	Dirigeant effectif en charge des finances, investissements et risques
AG.Mut	M. André Renaudin	<b>M. Bernard Chenaie</b>	<b>M. André Renaudin</b>	<b>M. Philippe Dabat</b>		
		Président	DGD	Dirigeant effectif en charge des assurances de personnes		
Miag	M. Joël Destom	<b>M. Didier Dahan</b>	<b>M. Joël Destom</b>	<b>M. André Renaudin</b>		
		Président	DG	Délégué Général		
Réunica Mutuelle	M. André Renaudin	<b>M. Claude Schoen</b>	<b>M. André Renaudin</b>	<b>M. Philippe Dabat</b>		
		Président	DG	Dirigeant effectif en charge des assurances de personnes		
Territoria Mutuelle (ancienne- ment Smacl Santé)	M. Nicolas Piotrowski	<b>M. Robert Chiche</b>	<b>M. Nicolas Piotrowski</b>			
		Président	DG			
ViaSanté Mutuelle	M. Denis Saules	<b>M. Olivier Benhamou</b>	<b>M. Denis Saules</b>	<b>M. André Renaudin</b>	<b>M. Philippe Dabat</b>	
		Président	DG	Délégué Général	Dirigeant effectif en charge des assurances de personnes	

Entité juridique	Directeur général	Dirigeants effectifs				
La Mondiale	M. André Renaudin	M. André Renaudin	Mme Paule Arcangeli	M. Jean-Marc Robinet	M. Philippe Dabat	M. David Simon
		DG	Dirigeant effectif en charge des ressources humaines	Dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses	Dirigeant effectif en charge des assurances de personnes	Dirigeant effectif en charge des finances, investissements et risques
La Mondiale Europartner	M. Fabrice Sauvignon	M. Jean-Marc Crestani	M. Fabrice Sauvignon			
		Président	DG			
La Mondiale Partenaire	M. Jean-Marc Crestani	M. Jean-Marc Crestani	M. David Simon	M. Philippe Dabat		
		DG	Dirigeant effectif en charge des finances, investissements et risques	Dirigeant effectif en charge des assurances de personnes		

## B.1.2.5. FONCTIONS CLÉS

### B.1.2.5.1. Présentation

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garants du système de gestion des risques et un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles. Les fonctions clés sont représentées par des personnes ayant un rôle essentiel dans la gestion des risques du Groupe. Ainsi le système de gouvernance d'AG2R LA MONDIALE repose notamment sur l'animation de la fonction de gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction de vérification de la conformité, de la fonction audit interne et d'un dispositif de contrôle interne.

Toutes ces fonctions communiquent directement à la Direction générale, au Comité d'audit et des comptes, au Comité risques, conformité et actuariat et au Conseil d'administration, une vision homogène et fiable du suivi des risques du Groupe.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques de l'entreprise de par leur rôle de suivi et de contrôle dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices de la société et du respect des politiques de risques. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale ou le Conseil d'administration et les directions opérationnelles.

Il existe 4 fonctions clés :

- fonction gestion des risques ;
- fonction actuarielle ;
- fonction vérification de la conformité ;
- fonction audit interne.

Les fonctions clés sont des fonctions transversales à l'ensemble du Groupe.

Lorsque, en raison d'exigences réglementaires spécifiques (ex : La Mondiale Europartner (LMEP) au Luxembourg) ou d'un choix d'organisation du Groupe, une fonction clé est exercée au sein d'une entité solo, les représentants locaux de cette fonction jouent un rôle de relais d'information entre le Groupe et l'entité au travers d'un rattachement fonctionnel au responsable de la fonction Groupe auquel ils rapportent.

Les responsables de fonctions clés Groupe sont en charge de l'information adéquate de chaque entité du Groupe. Ils s'assurent que le reporting prévu par la réglementation vers les organes d'administration et de direction des entités solos soit mis en œuvre afin que ces derniers soient en pleine capacité d'exercer leurs responsabilités.

Ce dispositif permet une diffusion de l'information fluide et réciproque entre le Groupe et les entités solos, notamment, en ce qui concerne le déploiement local des politiques et procédures ainsi que les remontées au niveau Groupe du reporting relatif aux risques.

#### Liste des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés d'AG2R LA MONDIALE sont :

- M. Benoit Courmont, comme tenant de la fonction gestion des risques ;
- Mme Mathilde Jung, comme tenant de la fonction actuarielle ;
- M. Cédric Duchatelle, comme tenant de la fonction vérification de la conformité ;
- M. Laurent Domont, comme tenant de la fonction audit interne.

### B.1.2.5.2. Fonction gestion des risques

Suite à l'évolution du Comité exécutif du Groupe intervenue au 1er janvier 2017, le Conseil d'administration de la SGAM AG2R LA MONDIALE a nommé, le 11 janvier 2017, Mme Hélène Denis en qualité de responsable de la fonction gestion des risques en succession de M. David Simon. Le Conseil d'administration a nommé M. Benoit Courmont pour lui succéder lors de sa séance du 19 octobre 2017.

Au 31 décembre 2017, M. Courmont est le représentant de la fonction gestion des risques pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – M. Pascal Bughin, Directeur des risques LMEP ;
- ViaSanté Mutuelle – M. Olivier Fourure, Directeur général des opérations ViaSanté Mutuelle ;
- Territoria Mutuelle – Mme Cécile Loiziel, gestion des risques Territoria Mutuelle.

#### Mission

La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut être confronté afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires actuelles et en cours de mise en œuvre ;
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service des Conseils d'administration, de la Direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients.

#### Mise en œuvre

La fonction de gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité et de la Direction des risques opérationnels rattachées à la Direction du pilotage financier et des risques.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature techniques et financiers de l'ensemble du Groupe.

La Direction des risques opérationnels supervise, anime et contrôle le système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne.

#### Déclinaison au niveau des entités

Chez LMEP, la fonction de gestion des risques est mise en œuvre au sein de la Direction des risques de LMEP et repose sur des responsables couvrant plusieurs domaines d'activités et d'expertise.

### B.1.2.5.3. Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Cédric Duchatelle, Responsable conformité et éthique des affaires.

Pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – M. Pascal Bughin, Directeur des risques LMEP ;

- ViaSanté Mutuelle – Mme Nathalie Pereira-Santos, secrétaire général ViaSanté Mutuelle ;
- Territoria Mutuelle – Mme Cécile Loizeil, responsable contrôle interne et conformité

#### Mission

La fonction vérification de la conformité est en charge de superviser et d'animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société aux réglementations et aux normes déontologiques. Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et d'animer la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise adéquats.

La fonction conformité couvre plusieurs domaines :

- le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attachées à l'activité de distribution des produits d'assurance ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme LCB-FT ;
- la protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ;
- la lutte contre la fraude et la corruption ;
- les impacts de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de l'entreprise dans le cadre de son activité assurantielle.

#### Mise en œuvre

Le déploiement de la fonction conformité a pour ambition de contribuer à l'amélioration de la maîtrise du risque de non-conformité par la mise en œuvre de dispositifs sur l'ensemble des activités assurantielles du Groupe et plus particulièrement celles qui concernent la protection des dirigeants, de l'entreprise ou de la clientèle.

Au sein du Groupe, un certain nombre de documents de référence (politiques, normes conformité, guides de bonnes pratiques, dispositifs de formation etc.) ont été mis en œuvre afin de faciliter l'appropriation par tous des règles et de garantir l'intégrité de nos procédures et de nos pratiques.

Chez ViaSanté Mutuelle, la fonction de vérification de la conformité est animée par le département juridique au sein du Secrétariat général. Le Secrétariat général a en charge le domaine d'animation des instances de gouvernance, le pôle juridique et conformité. Ce département assure la coordination opérationnelle de la fonction clé de vérification de la conformité en cohérence avec les instances du Groupe et notamment avec la fonction clé de vérification de la conformité d'AG2R LA MONDIALE.

### B.1.2.5.4. Fonction audit interne

La fonction audit interne AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Laurent Domont, Directeur de l'Audit interne, pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – M. David Simon, membre du Conseil d'administration et représentant de la fonction audit interne LMEP dont les missions



d'audit sont déléguées à la fonction Audit interne du Groupe, représentée par M. Laurent Domont, Directeur de l'audit interne du Groupe ;

- Territoria Mutuelle – M. Stéphane Abitbol, responsable pilotage et contrôle de gestion Territoria Mutuelle.

#### Mission

La fonction audit interne, comprise dans le système de gouvernance, est indépendante et objective. Elle donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et leur fiabilité. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Direction de l'audit interne, au cours de ses contrôles et investigations, émet des recommandations visant à prévenir les risques et optimiser la performance globale du Groupe.

Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière de conformité, d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées. Son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des entités et activités du Groupe. Elle rend compte aux comités d'audit.

#### Position

Le rôle de l'audit interne, sa mission, son positionnement, ses responsabilités ainsi que le cadre déontologique et méthodologique de ses interventions sont définis dans la politique d'audit interne du Groupe. Afin d'assurer son indépendance, la Direction de l'audit interne est rattachée hiérarchiquement au Directeur général et fonctionnellement aux Présidents des comités d'audit.

#### Mise en œuvre

L'audit interne ne se substitue pas aux différents niveaux managériaux de compétence et de contrôle, et n'exerce pas un rôle opérationnel permanent : son intervention est ponctuelle et s'effectue généralement a posteriori.

L'audit interne détecte, analyse les risques et recommande des améliorations, mais ne prend pas en charge la mise en œuvre des recommandations. Les missions d'audit interne sont mises en œuvre selon un plan annuel approuvé par le Directeur général et les Comités d'audit, ainsi qu'en fonction de l'urgence de certaines interventions.

Les interventions se déroulent selon un cadre méthodologique défini et documenté qui permet de porter une appréciation sur la maîtrise des risques du domaine audité. Les constats établis par les auditeurs lors de leurs missions donnent lieu, après présentation aux audités, à un rapport formalisé et à des recommandations qui devront faire l'objet d'un plan d'action.

Ce plan d'action sera suivi à échéance afin de s'assurer de sa mise en œuvre.

#### B.1.2.5.5. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle AG2R LA MONDIALE est représentée par Mme Mathilde Jung, Directeur des risques techniques et de la solvabilité, pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – Mme Anna Szwugier, Directeur adjoint actuariat et contrôle de gestion ;
- Territoria Mutuelle – M. Bastien Philippe, gestion des risques Territoria Mutuelle ;

#### Mission

La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et approximations utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

#### Mise en œuvre

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique et financier de l'ensemble du Groupe.

Elle est en charge, au plan opérationnel, de l'animation du comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées lors du comité.

Un rapport de la fonction actuarielle est soumis annuellement pour information au Conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations.

Chez LMEP, la fonction actuarielle est mise en œuvre au sein du département actuariat, lui-même rattaché à la Direction financière de LMEP.

#### B.1.3. Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération menée par AG2R LA MONDIALE a pour objectif d'assurer l'attractivité, de garantir l'équité et l'engagement des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité et en intégrant les contraintes légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour les dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie sur le long terme dans l'intérêt de ses assurés, de ses sociétaires et de ses collaborateurs.

#### **B.1.3.1. LES RÈGLES DE GOUVERNANCE INTERNE DES RÉMUNÉRATIONS AU SEIN DU GROUPE**

Après accord du Comité exécutif du Groupe AG2R LA MONDIALE sur les orientations de la politique salariale définie annuellement, le processus de révision des situations individuelles (rémunération fixe et, selon les fonctions, la rémunération variable et/ou les challenges et bonus) est coordonné dans le respect de l'équité entre les différentes directions et du budget global. Les obligations légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur sont prises en compte dans ce processus.

Chacun des systèmes de rémunération comporte une composante variable dont le poids varie selon le canal de distribution ou la catégorie de collaborateurs concernés. La politique de rémunération précise que la Direction des ressources humaines procède annuellement à une analyse de la pyramide des rémunérations pour apprécier la cohérence et l'équilibre des rémunérations selon le niveau de poste et le niveau hiérarchique. Cette analyse met aussi en évidence le poids de la part variable rapporté à la rémunération fixe. Ces éléments de synthèse sont présentés au Comité des rémunérations présenté ci-dessous. On y observe ainsi que la part variable des managers non commerciaux n'excède pas 35 % et que le poids de la part variable des équipes de vente varie quant à lui selon le canal de distribution (à l'exception du marché des professionnels, la part variable n'excède pas 35 % de la rémunération globale). Quant aux équipes de vente du marché des professionnels, il est observé en moyenne une répartition équilibrée entre la composante fixe et variable.

Les indemnités de départ sont calculées selon les dispositions conventionnelles des deux GIE employeurs.

#### **B.1.3.2. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

Le Comité des rémunérations d'AG2R LA MONDIALE examine, propose et valide les éléments de rémunération du Directeur général et des membres du Comité exécutif directement rattachés au Directeur général.

Il prend également connaissance de l'analyse des rémunérations réalisée annuellement pour s'assurer de la cohérence et de l'équilibre des rémunérations notamment pour celles comprenant à la fois une composante fixe et une composante variable. Il s'assure de ce que la politique salariale en vigueur dans le Groupe prévienne tous risques de conflits d'intérêts.

Le Comité des rémunérations est composé de 6 membres.

Son fonctionnement et son organisation sont définis dans un règlement intérieur et une charte des rémunérations établie en complément. Elle précise les finalités, les principes de détermination et de publicité propres aux différents dispositifs de rémunération en vigueur au sein de l'entreprise.

#### **B.1.3.3. LES PRINCIPES DU GROUPE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION**

Afin de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et ne pas encourager la prise de risques, la politique de rémunération s'articule autour de cinq grands principes applicables à l'ensemble des collaborateurs :

- Cohérence : respecter la cohérence sur le positionnement et la structure de la rémunération pour chaque niveau de responsabilité de l'entreprise ;
- Lisibilité et transparence : établir des règles simples, stables et transparentes pour déterminer le niveau de rémunération et le faire évoluer ;
- Équilibre et mesure : tenir compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances pour déterminer la rémunération des collaborateurs. Les critères doivent être simples, peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie d'entreprise. Il doit être procédé à un réexamen régulier de ces critères ;
- Exhaustivité : apprécier la rémunération en prenant en compte tous les éléments : partie fixe, partie variable, avantages liés au statut, éléments périphériques de rémunération (intéressement, épargne entreprise, temps de travail, régimes de retraite et de prévoyance, avantages particuliers etc.) ;
- Équité et compétitivité (benchmark) : déterminer le niveau de rémunération des collaborateurs en garantissant l'équité interne, en prenant en compte le contexte métier et le positionnement du marché de référence pour renforcer la cohérence et la motivation à l'intérieur de l'entreprise.

La politique de rémunération basée sur ces principes est déclinée en fonction des métiers. Elle suit les règles définies par les branches professionnelles et respecte les législations sociales, juridiques et fiscales.

La détermination de la rémunération globale tient également compte des pratiques de marché.

La rémunération des membres du Conseil d'administration est appliquée, conformément à la réglementation à laquelle l'entité appartient.

Les fonctions d'administrateurs pour les entités du Groupe soumises au Code de la sécurité sociale sont gratuites.

Il en est de même pour les entités soumises au Code de la mutualité. Cependant, lorsque l'importance de la mutuelle le nécessite, l'Assemblée générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.



Concernant les entités soumises au Code des assurances, ou, pour le Luxembourg, à la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, si les statuts le prévoient, le Conseil d'administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres au titre de leur fonction au Conseil d'administration, dans les limites fixées par l'Assemblée générale. Aucune indemnité n'a été versée aux membres du Conseil d'administration de la SGAM AG2R LA MONDIALE en 2017.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants leur permettant de venir assurer leur fonction.

#### **B.1.3.4. DESCRIPTION DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE**

Les membres du Comité exécutif et du Comité de Direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1er janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de Direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du Code général des impôts. Ce régime prévoit le versement d'une retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants justifiant d'un minimum de 10 ans d'ancienneté dans leur fonction à la date de leur cessation d'activité pour départ à la retraite. Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les autres membres du Comité exécutif et du Comité de Direction générale relevant du GIE AG2R RÉUNICA bénéficient de régimes de retraite supplémentaires mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R RÉUNICA. Cet accord a été renégocié et conclu en juillet 2016. Il comprend :

- d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche A : employeur 2,80 % - salarié 0% et Tranche B : employeur 3,50 % - salarié 1,50 %) ;
- d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58 % du salaire brut de référence. Ce régime est aujourd'hui fermé aux nouveaux entrants et sera définitivement fermé aux salariés actifs en juillet 2023.

#### **B.1.4. Adéquation du système de gouvernance**

L'adéquation du système de gouvernance aux enjeux et engagements du Groupe est essentielle afin de s'assurer de la capacité d'AG2R LA MONDIALE de mener à bien sa politique de développement. Les valeurs sociales et mutualistes du Groupe orientées vers les assurés pilotent la gestion des risques et donc l'organisation autour de ceux-ci.

Ainsi, le système de gouvernance repose sur :

- une organisation claire et partagée composée de fonctions clés et d'un dispositif de contrôle interne ;
- une communication fluide et des outils performants grâce à des comités spécialisés.

AG2R LA MONDIALE veille à définir et à maintenir un cadre d'appétence aux risques équilibré, fondé sur des limites de tolérance qualitatives ou quantitatives, lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses adhérents et sociétaires. Les Conseils d'administration valident annuellement ce cadre.

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur des outils et processus qui permettent d'évaluer les risques auxquels AG2R LA MONDIALE et ses entités sont exposées et de déterminer l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour prévenir et contenir les risques dans les limites acceptées. Les risques sont identifiés dans le chapitre C Profil de risque et le Groupe procède à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité.

Des politiques de risques sont établies et respectées permettant une implication effective de chaque niveau de la gouvernance.

Les fonctions clés sont parties prenantes de la gestion des risques et informent pour décision la Direction générale et les comités spécialisés. Les Conseils d'administration approuvent ces politiques annuellement.

Le système de gouvernance est en adéquation quant à la nature, l'ampleur et la complexité des risques du Groupe.

---

## **B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ**

---

Conformément aux dispositions des articles L322-3-2 et L. 356-18 du Code des assurances, L.211-13 du Code de la mutualité, L931-7-1 du Code de la sécurité sociale, et, pour le Luxembourg, de l'article 72 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, tout organisme d'assurance doit notifier à l'ACPR, respectivement au CAA pour le Luxembourg, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés aux fins de l'évaluation de leur honorabilité, de leurs compétences et de leur expérience.

Les critères de cette évaluation sont repris aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 114-21 du Code de la mutualité, et L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et pour le Luxembourg, de l'article 274 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Au travers d'une procédure et d'une politique adéquates, la compétence individuelle et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés sont vérifiées sur différents critères :

#### Domaines de compétence ou d'expérience

<b>Dirigeants effectifs</b>	Assurance et marchés financiers, stratégie et modèle économique de l'entreprise, système de gouvernance, analyse actuarielle et financière, cadre réglementaire
<b>Fonction gestion des risques</b>	Capacité de synthèse, vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque
<b>Fonction actuarielle</b>	Capacité de synthèse, connaissance et pratique des mathématiques actuarielles et financières, connaissance des normes de calcul des différents éléments techniques du Groupe
<b>Fonction conformité</b>	Capacité de synthèse, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
<b>Fonction audit interne</b>	Capacité de synthèse, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe

### B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

#### B.3.1. Système de gestion des risques

La Direction générale d'AG2R LA MONDIALE a confié à la Direction du pilotage financier et des risques, le suivi et le contrôle aussi bien des risques techniques et financiers propres au métier (adéquation actif/passif, évolution de la mortalité/longévité, adéquation de la politique de réassurance, etc.) que des risques opérationnels (élaboration et pilotage du dispositif de contrôle interne, continuité d'activité, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sécurité des systèmes d'information, etc.).

##### B.3.1.1. ORGANISATION

Le Groupe a mis en place à tous les niveaux des moyens dédiés à la maîtrise des risques.

L'organisation s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations européennes de risk management et d'audit interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction générale pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de la gouvernance de l'organisation.

Les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise jouent un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise car elles ont un rôle de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques.

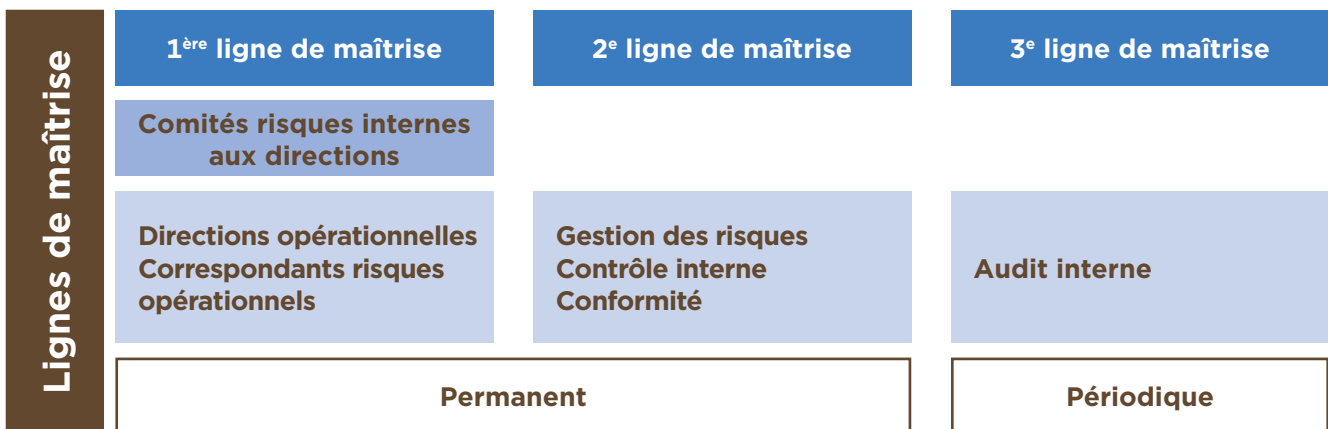
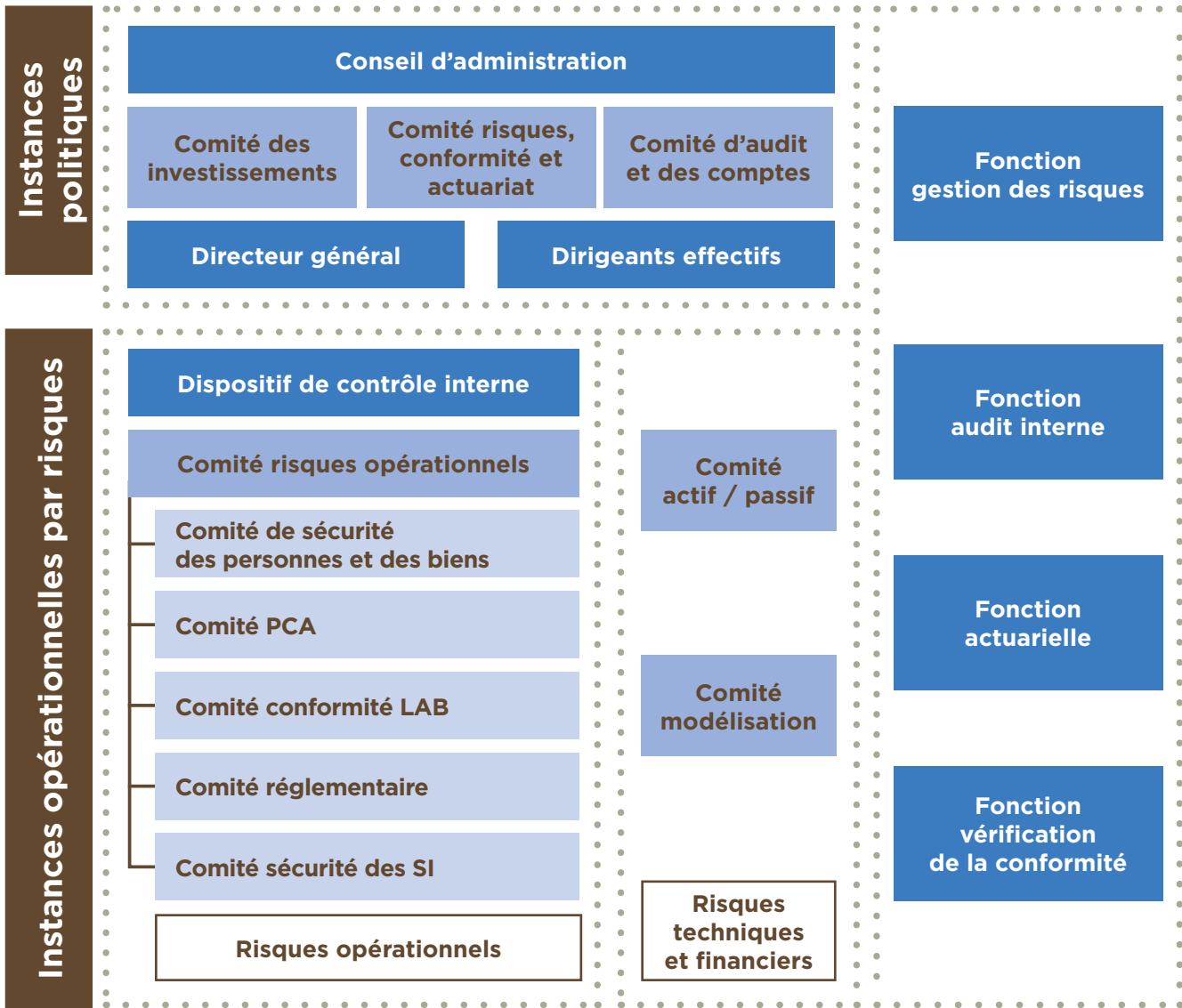
Elles communiquent et rendent compte de leurs analyses et actions au Comité d'audit et des comptes, au Comité risques, conformité et actuariat, à la Direction générale du Groupe ainsi que, directement, aux Conseils d'administration.

#### B.3.2. Instances opérationnelles

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions.

Le rôle des instances opérationnelles consiste à aider à la prise de décision : elles pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer aux instances politiques pour une pré-validation avant validation finale du Conseil d'administration.

Le Groupe a mis en place une organisation claire et une communication fluide permettant une capacité à mener une gestion des risques effective et obtenir une gouvernance efficace.



L'organisation des instances opérationnelles s'articule autour de différents comités spécialisés.

Le comité des risques opérationnels, composé des représentants des principales directions du Groupe et des fonctions clés, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers de l'examen du reporting consolidé et de l'examen des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels et en valide, si nécessaire, les orientations. Il s'appuie également sur les travaux issus de comités spécifiques :

- le comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information ;
- le comité de sécurité des personnes et des biens ;
- le comité de conformité de lutte anti-blanchiment.

Le comité actif-passif correspond au comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit sept à huit fois par an et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques et de la solvabilité, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements et du financement, Direction du pilotage financier).

Le comité modélisation est une instance regroupant un représentant de chaque équipe de contributeurs et d'utilisateurs des modèles de projection. Il a lieu toutes les six semaines et a pour but de valider les méthodes et principes de modélisation développés ainsi que les hypothèses économiques servant aux calculs de provisionnement Solvabilité 2.

### B.3.3. EIRS (ou Orsa)

Le système de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer de l'efficacité du pilotage par l'ensemble des organes de décisions. Celles-ci s'appuient entre autres sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS). Cette évaluation qui se matérialise par un rapport permet de proposer aux différentes instances les informations et analyses nécessaires aux prises de décisions.

La mise en œuvre de l'EIRS, a pour objectif, dans le cadre d'un mode de fonctionnement récurrent de :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- valider, en continu, la stratégie de l'entreprise (à travers la validation du plan d'affaires à fréquence annuelle et lors de chaque prise de décision stratégique concernant l'activité d'AG2R LA MONDIALE) ;
- apprécier la résistance de la solvabilité d'AG2R LA MONDIALE à des scénarios stressés et définir les actions correctrices adéquates.

La description des risques importants qui composent le profil de risque s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe. Au moyen de cet outil, l'appréhension systématique des risques est réalisée selon deux approches :

- l'approche « bottom up » part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats ;
- l'approche « top down » part de la vision d'ensemble de l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par le top management et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation.

Ces deux démarches sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

L'exercice de l'EIRS ne se limite donc pas au seul périmètre de risques retenus dans le cadre de la formule standard mais couvre l'ensemble des risques importants auxquels l'organisme est exposé. Il étudie également les déviations de profil existant avec la formule standard.

La Direction des risques, de la solvabilité et de la conformité contribue à la gestion des risques techniques et a, à ce titre, la mise en œuvre du processus et la rédaction du rapport EIRS. Pour mener à bien l'exercice, elle formalise avec la fonction clé Gestion des risques avant le début opérationnel de l'exercice, une proposition de scénarios de stress-tests et d'actions correctrices au Comité risques, conformité et actuariat qui valide et priorise les actions.

Ces analyses et propositions de remédiations seront essentielles dans le pilotage du Groupe afin de s'assurer de la pérennité de l'activité d'AG2R LA MONDIALE et du respect de ses engagements envers ses assurés.

La fréquence du processus est a minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne à l'entreprise telle qu'une décision stratégique de l'entreprise impactant le plan d'affaires en cours
- un événement externe à l'entreprise qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique ; événement législatif).

L'ensemble des travaux, analyses et résultats sont ensuite consignés dans un rapport EIRS unique, présenté au Comité des risques puis pour validation aux Conseils d'administration. Il est ensuite diffusé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et au Commissariat aux Assurances du Luxembourg (CAA).

SGAM AG2R LA MONDIALE a fait usage de la faculté prévue à l'article 246, paragraphe 4, de la Directive 2009/138/CE permettant de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité unique pour la Sgam et une partie de ses entités individuelles.

#### **B.3.4. Fonction gestion des risques**

La fonction gestion des risques est présentée au paragraphe B.1.2.5.2 du présent rapport.

---

### **B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE**

---

#### **B.4.1. Politique de contrôle interne**

La politique de contrôle interne s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du Groupe AG2R LA MONDIALE et, plus particulièrement, dans le dispositif de gestion des risques opérationnels. Elle définit le cadre de mise en œuvre des actions nécessaires à la maîtrise des risques identifiés et des limites acceptées.

Les politiques de gestion des risques et de contrôle interne sont complétées, sur des domaines spécifiques, par :

- la **politique conformité** définit le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, intégré dans la gouvernance de l'entreprise. Celui-ci repose sur des leviers d'animation de la filière conformité, d'identification des risques, de prévention et de contrôle ;
- la **politique de continuité d'activité** définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe ;
- la **politique sécurité des systèmes d'information** définit le cadre, les principes, les orientations et les responsabilités de la démarche de sécurisation des systèmes d'information ;
- la **politique de gestion et de maîtrise des activités sous-traitées** vise la maîtrise des risques liés aux activités sous-traitées par la mise en œuvre de processus de validation et de suivi de ces activités au sein des différentes entités du Groupe ;
- la **politique qualité** définit les objectifs fixés pour répondre aux ambitions du Groupe au moyen notamment du renforcement de la maîtrise de nos processus métiers en matière de description et d'audibilité de l'organisation, des processus et des systèmes d'information.

#### **B.4.2. Cartographie des risques**

La description des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques dans laquelle le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches « bottom up » et « top down ».

La première approche « bottom up » est une analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats. L'information suit donc un circuit « bottom up » où elle est progressivement remontée par les opérationnels jusqu'à la Direction générale.

La deuxième approche « top down » reflète la perception des risques les plus graves auxquels est exposé le Groupe du point de vue de ses dirigeants. L'information suit donc un circuit « top down » en partant des hautes instances de l'organisation pour être utilisée dans l'optimisation du pilotage des différents services. Élaborée annuellement à partir d'entretiens avec les membres du Comité de Direction générale et les membres du Comex, elle fait la synthèse de différentes lectures de notre Groupe, de son environnement réglementaire et économique ainsi que les grands enjeux. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité.

Des liens sont établis entre les deux approches afin que les priorités reflétées par l'approche « top down » soient prises en compte au plan opérationnel et que les risques et incidents de la cartographie « bottom up » viennent préciser et actualiser la perception des dirigeants.

Concernant La Mondiale Europartner, les macro-risques identifiés dans la cartographie du Groupe sont déclinés et complétés des risques éventuels spécifiques à la réglementation luxembourgeoise et au contexte de l'entreprise.

#### **B.4.3. Traitement des incidents**

La gestion des incidents majeurs est un élément important d'amélioration continue du dispositif de gestion des risques qui permet la mise en place d'actions nécessaires pour éviter la survenance de nouveaux incidents.

Les incidents significatifs font l'objet d'une description et d'un suivi dans l'outil de gestion des risques. Ils sont rattachés aux risques et aux processus. Afin de fournir des informations exploitables pour l'analyse des risques opérationnels, les pertes directes ou indirectes des incidents, dès lors que celles-ci peuvent être estimées, sont renseignées dans la base de gestion des risques.

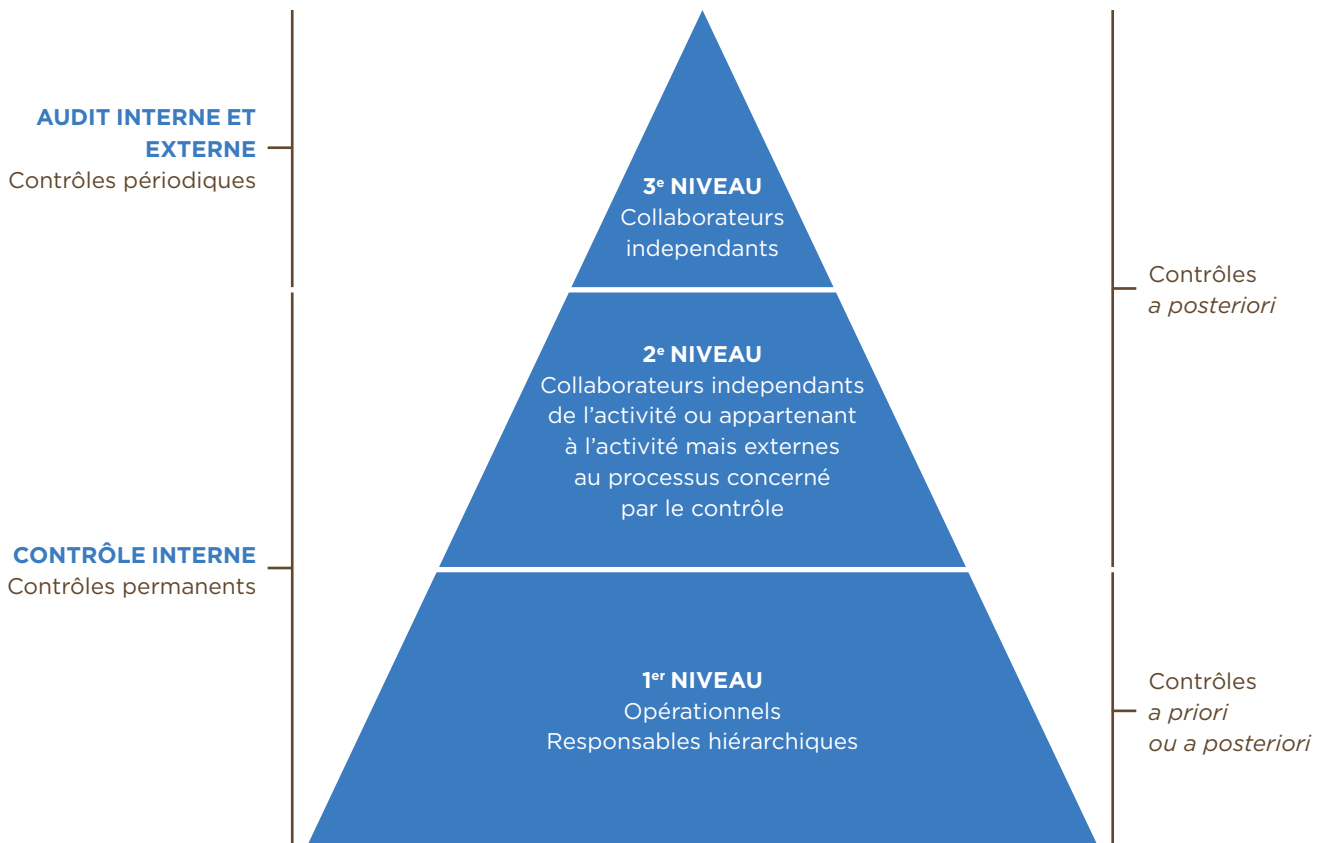
#### **B.4.4. Mise en œuvre du contrôle interne**

Le référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne donne à chacun les méthodes et moyens ad hoc pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action adaptés et efficaces.

La méthode de gestion de risques et de contrôle interne s'articule autour du principe des trois lignes de maîtrise dont l'un des éléments du dispositif de contrôle interne s'appuie sur le principe des trois niveaux de contrôle :

- le premier, manuel ou informatisé, est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;

- le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau. Il est réalisé dans les entités et directions ou au niveau Groupe par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées ;
- enfin, le troisième niveau de contrôle est exercé par les audits internes ou externes.



Les activités de contrôle suivent les règles suivantes :

- au niveau des processus, la description des contrôles les plus importants est formalisée dans le cadre d'un plan de contrôle permettant une description succincte de ceux-ci (fréquence, échantillonnage, risques couverts, processus concerné, points de contrôle, ...) ;
- la réalisation de ces contrôles est documentée, les résultats sont formalisés ;
- les autres contrôles apparaissent dans les procédures décrivant l'activité.

#### B.4.5. Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est présentée au paragraphe B.1.2.5.3 du présent rapport.

#### B.5. FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction audit interne est présentée au paragraphe B.1.2.5.4 du présent rapport.

#### B.6. FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est présentée au paragraphe B.1.2.5.5 du présent rapport.

## B.7. SOUS-TRAITANCE

### B.7.1 Sous-traitance des activités opérationnelles importantes ou critiques

Selon les termes du Code des assurances, article L354-3 : « Les entreprises d'assurance et de réassurance conservent l'entière responsabilité du respect des obligations qui leur incombent lorsqu'elles recourent à l'externalisation des fonctions ou des activités d'assurance ou de réassurance ». Le Groupe doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

La politique de gestion et de maîtrise des activités sous-traitées s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du Groupe et, plus particulièrement, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Cette politique s'applique à toutes les activités et toutes les entités juridiques du Groupe. Elle est complétée ou adaptée, si nécessaire, de dispositions particulières pour tenir compte d'un cadre réglementaire ou organisationnel spécifique en raison de l'activité.

Sur la base de critère défini dans la politique, un travail annuel de recensement et de notation est réalisé pour près de 680 activités externalisées au titre de 2017. Une vingtaine sont considérées comme critiques ou importantes et ressortent d'un pilotage renforcé.

Les prestations sont évaluées en fonction de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation, la réversibilité de notre relation avec le prestataire et la solvabilité financière et la dépendance économique du prestataire vis-à-vis du Groupe.

Des dispositions particulières sont mises en place par les directions en fonction de la criticité des prestations. Ainsi des plans de contrôles et des revues d'activité sont notamment réalisées avec les principaux fournisseurs.

### B.7.2 Informations sur les prestataires de service

Les informations sur tout accord intragroupe de sous-traitance significatif sont reprises dans le chapitre « A. Activité et Résultats ».

Entité concerné	Périmètre	Nature de la sous-traitance	Nombre de sous-traitant critique ou important	Ressortissant territorial
SGAM AG2R LA MONDIALE	Informatique	Maintenance logiciel bureautique et serveur, SQL Premier support	1	Irlande
		Abonnement et maintenance de logiciel	1	France
		Centralisation des DATA centers	1	France
		Développement et maintenance des applications	2	France
		Maintenance sur les applications	1	France
		Maintenance de licence	1	France
		Prestation de support aux outils de développement	1	France
La Mondiale Partenaire	Gestion d'actifs	Délégation d'opérations de gestion d'actifs	2	France
AG2R Réunica Prévoyance	Gestion	Gestion du tiers payant	1	France
		Gestion déléguée	4	France
La Mondiale Europartner	Informatique	Tierce maintenance évolutive	1	France
		Prestations intellectuelles de longue durée	4	France
	Editique	Impression de documents (contrats, CP, etc) à destination des clients	1	Luxembourg
ViaSanté Mutuelle	Informatique	Assistance, exploitation, infogérance, maintenance	4	France
		Hébergeur d'infrastructure Cloud	2	France

---

## **B.8. AUTRES INFORMATIONS**

---

Néant.



# C. PROFIL DE RISQUE

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès). Cette activité lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Dans le cadre de la description du profil de risque de la Sgam, il est proposé d'effectuer une distinction entre le périmètre prévoyance santé et le périmètre épargne retraite. Ces deux périmètres recouvrent en effet des branches d'assurance bien distinctes et in fine des risques différents :

- la branche relative à la santé est majoritairement une branche dite « à développement court », dans la mesure où l'engagement contracté par l'assureur envers son assuré porte généralement sur une courte durée ;
- tandis que celles relatives à la prévoyance et à l'épargne retraite sont essentiellement des branches « à développement long » (la garantie et donc le risque est couvert par l'assureur sur une plus longue durée). L'appréciation des risques va donc différer, compte tenu des caractéristiques de l'engagement de l'assureur (et notamment du type de garantie, de leur durée dans le temps, etc.).

Ainsi les risques auxquels est soumis le Groupe peuvent se décomposer en différentes catégories :

- les risques de souscription liés aux engagements pris envers les assurés et pouvant se traduire par une mauvaise anticipation de l'évolution des garanties offertes ;
- les risques de marché liés à un environnement économique et financier défavorable qui pèsent sur les actifs en portefeuilles mais aussi sur les revalorisations des contrats ;
- le risque de crédit qui peut engendrer des pertes financières pour la Sgam. Il se matérialise par le défaut d'un tiers (réassureur, émetteurs financiers, etc.) ;
- le risque de liquidité : la liquidité des placements d'une société d'assurance doit permettre une disponibilité permanente des dits placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable ;
- les risques opérationnels caractérisent les risques intrinsèques à toutes les activités. Ils se matérialisent comme des incidents liés aux procédures internes, aux systèmes d'information ou tout autres événements externes (incendie, vol, etc.). Les risques de non-conformité sont également identifiés.

Le Groupe a mis en place un système de gouvernance autour de la gestion des risques (politiques, fonctions clés, comités, etc.) afin de limiter leurs impacts et s'assurer ainsi de la solidité du Groupe même dans le cas de réalisation de scénarios très défavorables. Dans le cadre de la mise en place du dispositif de gestion des risques, l'ensemble des politiques requises par la Directive Solvabilité 2 est formalisé. Ces politiques permettent une maîtrise des risques du Groupe s'inscrivant dans le cadre de sa stratégie et de son appétence au risque.

De plus, des moyens spécifiques de gestion des risques peuvent être mis en place. Ils sont propres à chacun des risques importants présentés dans la description du profil de risque. Ils dépendent notamment de la nature du risque, de ses impacts potentiels et sont mis en œuvre dans le respect du principe de proportionnalité.

En outre, le dispositif EIRS contribue pleinement au processus de gestion des risques par leur anticipation, leur estimation et par les mesures mises en place. Il permet de valider les plans d'action destinés à maîtriser le risque et conserver le niveau des indicateurs financiers.

## Tableau résumant le profil de risque de la Sgam :

Le tableau suivant présente les risques inhérents à chaque branche d'activité. Ils sont classés en deux niveaux : principal (P), secondaire (S). Lorsque qu'aucun de ces deux niveaux n'est renseigné, le risque peut être considéré comme non significatif pour la branche d'activité.

Les lignes d'activité reprises ci-dessous correspondent aux lignes d'activité réglementaires telles que définies à l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014, à savoir :

	Vie avec participations aux bénéficiaires <sup>1</sup>	Vie en unités de compte <sup>2</sup>	Santé <sup>3</sup>	Protection du revenu <sup>4</sup>	Frais médicaux <sup>5</sup>	Non-vie <sup>6</sup>
<b>Risques de souscription</b>						
• risque de rachats massifs	P	S				
• risque de longévité	P			P		
• risque de pilotage de la collecte dans un contexte de taux bas	P	P				
• risque relatif aux évolutions réglementaires	S	S	P	P	P	
• risque de rentabilité des activités de prévoyance santé			P	P	P	
• risque de souscription relatif à l'activité d'assurance dépendance			P	P		
<b>Risques de marché</b>						
• risque d'évolution économique des taux	P	S	P	S		
• autres risques de marché	P	S				
<b>Risques de crédit</b>						
	P	S				
<b>Risques de liquidité</b>						
	P	P				
<b>Risques opérationnels</b>						
• risques de non qualité des données	S	S	S	S	S	S
• risques liés à la gestion déléguée et aux fournisseurs			S	S	S	S
• risque de non-conformité	P	P	S	S	S	S
• risques d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information	S	S	S	S	S	S
• risques liés à la sécurité de l'information dont les risques Cyber	S	S	S	S	S	S
• risques liés à la continuité d'activité et gestion de crise	S	S	S	S	S	S

1 Correspond aux engagements pris sur les supports euros des contrats épargne et retraite en phase de constitution ainsi que les rentes constituées

2 Correspond aux engagements pris les supports en unités de compte des contrats épargne et retraite en phase de constitution

3 Correspond aux engagements pris sur les garanties dépendance ainsi que sur l'invalidité constituée

4 Correspond aux engagements de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente

5 Correspond aux remboursements de frais de soin

6 Correspond aux garanties IARD, MRH

Conformément aux informations données dans la partie A, les principales branches d'activité des entités sont les suivantes, et leurs risques qui en découlent :

	Vie avec participations aux bénéficiaires	Vie en unités de compte	Santé	Protection du revenu	Frais médicaux	Non-vie
<b>SGAM AG2R LA MONDIALE</b>	P	P	P	P	P	
<b>AG2R Réunica Prévoyance</b>			P	P	P	
<b>Prima</b>			P			S
<b>AG.Mut</b>					P	
<b>Miag</b>					P	
<b>Réunica Mutuelle</b>					P	
<b>Territoria Mutuelle</b>				P	P	
<b>ViaSanté Mutuelle</b>			S	S	P	
<b>La Mondiale</b>	P	P				
<b>La Mondiale Europartner</b>	P	P				
<b>La Mondiale Partenaire</b>	P	P				

---

## C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

---

### C.1.1. Description du risque

Avec un chiffre d'affaires global de 9,8 Md€ de cotisations, SGAM AG2R LA MONDIALE occupe des positions fortes sur les marchés de l'épargne, de la retraite supplémentaire collective, de la retraite individuelle, de la prévoyance et de la santé. AG2R LA MONDIALE offre ainsi une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale.

Le chiffre d'affaires se répartit entre les différents marchés de la façon suivante : 26 % en retraite, 37 % en épargne, 15 % en prévoyance et 21 % en santé. Par rapport à 2016, la part de l'épargne a diminué au détriment des autres activités. Cette baisse résulte de la volonté du Groupe de limiter les versements sur les supports en euros afin de réduire la dilution du rendement des placements dans un contexte de taux d'intérêt très bas. En prévoyance et en santé, la priorité est donnée à l'amélioration des équilibres techniques.

Le risque de souscription est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Les risques de souscription examinés concernent les domaines suivants :

- risque de rachat ;
- risque de longévité ;
- risque de pilotage de la collecte dans un contexte de taux bas ;
- risque relatif aux évolutions réglementaires ;
- risque de rentabilité des activités prévoyance santé ;
- risque relatif à l'activité de l'assurance dépendance.

La mise en place et l'application de politiques de souscription permettent de maîtriser le processus de souscription et ainsi de rester dans le cadre d'appétence au risque défini par les Conseils d'administration.

En complément, des moyens sont déployés afin de suivre les engagements pris, parmi lesquels :

- la réalisation d'études prospectives ;
- le suivi de la trajectoire de redressement des portefeuilles ;
- des analyses produits.

Le risque de souscription fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin que SGAM AG2R LA MONDIALE soit en mesure d'apporter rapidement des ajustements si nécessaire.

### C.1.2. Risque de rachat massif

En assurance vie, l'option de rachat permet aux assurés de disposer de tout ou partie de leur épargne disponible avant l'échéance du contrat, dans la plupart des cas à tout moment. En raison de modifications des conditions économiques et financières, l'évolution du comportement des assurés

pourrait conduire à l'augmentation des rachats, voire à des vagues de rachats massifs.

Le rachat d'un contrat peut entraîner pour l'assureur des désinvestissements des placements financiers dans des conditions défavorables et amener l'assureur à réaliser des moins-values s'il n'a pas assez de liquidités pour faire face à son engagement, et ainsi modifier l'équilibre technique et financier du portefeuille de façon importante.

Le risque de rachat concerne essentiellement les contrats d'épargne. Il est notamment suivi à travers l'évolution des taux de rachats, et in fine des lois de rachats et de prestations.

La mise en place d'une réassurance interne des fonds euros des entités La Mondiale Partenaire, la Mondiale Europartner et ARIAL CNP ASSURANCES permet de transférer ce risque vers La Mondiale et de le limiter au niveau du Groupe.

La réassurance interne permet en effet de mutualiser au sein d'un même fonds deux activités aux profils différents mais complémentaires : ainsi les engagements de retraite supplémentaire présentant une part importante de primes périodiques viennent en apport de liquidité et limitent les conséquences d'un risque de rachat massif porté par l'épargne.

En complément, un suivi hebdomadaire de la collecte nette et des tableaux de bord sur le risque de liquidité sont réalisés afin de permettre la mise en œuvre de mesures d'ajustement le plus rapidement possible.

Enfin, des études régulières de gestion actif-passif complètent l'analyse et permettent de s'assurer que les produits financiers issus des placements (coupons, dividendes) et les remboursements obligataires maintiennent une liquidité adéquate pour faire face à des rachats supplémentaires éventuels.

### C.1.3. Risque de longévité

Le risque de longévité survient lorsque la proportion des assurés survivants est plus importante que celle qui avait été prévue au moment de la tarification du contrat. La durée de versement de la rente devient alors plus importante que celle initialement tarifée et un déséquilibre technique se crée.

Un risque de provisionnement existe et correspond au risque d'insuffisance des provisions pour couvrir les engagements pris, du fait entre autre de paramètres de calculs mal adaptés.

SGAM AG2R LA MONDIALE est exposée à ce risque au titre des rentes qu'elle verse dans le cadre des contrats de retraite supplémentaire et des garanties invalidité ou dépendance. Les contrats de retraite supplémentaire garantissent à l'assuré le versement d'une rente, dont le montant peut être fixé dès la souscription ou au moment du passage en rente.

L'assureur s'engage ainsi sur un montant à verser à l'assuré jusqu'à son décès.

De par son activité sur le secteur de la retraite, SGAM AG2R LA MONDIALE possède des engagements de durée longue. En conséquence, ses engagements contractuels peuvent porter sur des tables de mortalité anciennes, dont l'espérance de vie est inférieure aux tables actuelles. Une éventuelle dérive de la mortalité est suivie par une analyse annuelle des résultats de mortalité des portefeuilles de rentiers.

De plus, SGAM AG2R LA MONDIALE est également exposé au risque de longévité sur ses portefeuilles d'invalides. Une augmentation de la durée d'invalidité des assurés aurait un impact négatif sur les engagements de l'entité et constituerait une perte financière. Des analyses sur le portefeuille sont menées afin d'étudier toute dérive du risque et prendre en compte l'évolution de la longévité.

SGAM AG2R LA MONDIALE assure un suivi technique permanent du risque à travers son reporting (suivi du portefeuille encours les rentiers, évolution de la mortalité, etc.). Des stress tests sont régulièrement réalisés sur le choc de longévité. Ces stress tests permettent d'évaluer l'impact de la matérialisation du risque sur la position en capital du groupe.

Des analyses ont été effectuées sur la réassurance de la longévité afin de déterminer l'opportunité d'une mise en place de traités. À ce stade, ce risque est considéré comme maîtrisé et n'est pas spécifiquement réassuré. Une veille active est maintenue sur ces sujets.

Le risque dépendance fait quant à lui l'objet d'un suivi particulier explicité ci-après.

#### **C.1.4. Risque de pilotage de la collecte dans un contexte de taux bas**

L'orientation de la collecte épargne vers les unités de compte permet de limiter la dilution de l'actif dans le contexte actuel de taux très bas. Cette problématique de proportion des engagements euros/UC peut avoir des impacts importants sur le pilotage technique et financier de l'activité. La gestion de ce type de risque demeure ainsi une problématique d'actualité pour La Mondiale, nécessitant une vigilance particulière en termes de suivi de l'évolution de ce risque.

En assurance vie, il existe principalement deux types de supports proposés dans un contrat :

- les supports libellés en euros. La garantie correspond pour l'assureur à un engagement de taux de rémunération des contrats envers ses assurés ;
- les supports libellés en unités de compte (UC). L'assureur garantit à ses assurés un nombre de titres, sans s'engager sur la valeur de ces titres, dont les fluctuations peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Le risque de marché lié à l'évolution des cours des supports en UC est ainsi assumé par les assurés.

Il est important d'accorder une vigilance particulière quant à l'évolution de la collecte en assurance vie, et ce d'autant plus dans le contexte actuel durable de taux bas. La collecte peut notamment avoir des impacts non négligeables sur la ventilation des engagements euros/UC et in fine avoir des répercussions importantes en matière de pilotage technique et financier.

En 2017, comme en 2016, compte tenu du contexte économique et financier, la collecte épargne/retraite a fait l'objet d'un pilotage rigoureux. L'objectif étant de limiter les engagements en euros, au profit des unités de compte et de réduire ainsi l'effet de dilution du rendement de l'actif général en raison du niveau très bas des taux obligataires.

#### **C.1.5. Risque relatif aux évolutions réglementaires**

Le risque réglementaire correspond à une évolution défavorable de la législation ou de la fiscalité. Ce risque est pris en compte par la veille réglementaire et peut être considéré dans d'autres risques (risque de non-conformité, risque de pilotage de la collecte, risque de développement).

Le suivi de ce risque fait l'objet d'une veille et d'une analyse d'impact en fonction des informations éventuelles disponibles.

En particulier, sur le périmètre prévoyance santé, depuis plusieurs années, de nombreuses évolutions réglementaires impactent régulièrement l'activité : l'Ani, les accords de branche, la réforme des retraites, les modifications de prise en charge de la Sécurité sociale, l'évolution des taxes et des contrats responsables, etc. Ces évolutions réglementaires constituent un risque pour la Sgam tant sur le plan financier que sur le plan concurrentiel. Par ailleurs, la fin des clauses de désignation pour le secteur conventionnel remet en cause les équilibres financiers des contrats.

En conséquence, des moyens ont été déployés afin de renforcer la gestion de ce type de risques (études prospectives, redressement de portefeuilles, etc.). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire.

#### **C.1.6. Risque de rentabilité des activités prévoyance santé**

En lien avec le risque d'évolution réglementaire, le risque de rentabilité des activités prévoyance santé est important. Il constitue une des préoccupations majeures et plus particulièrement dans le cadre de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, mais également compte tenu du contexte concurrentiel actuel.

L'objectif annoncé est de proposer des tarifs rentables qui soient en cohérence avec la protection des assurés, les pratiques du marché, tout en assurant une gestion prudente et pérenne de la solvabilité de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Le risque de rentabilité est essentiellement appréhendé à travers l'évolution d'indicateurs. Sur le stock des contrats du périmètre prévoyance santé, une volonté de redresser le portefeuille est présente depuis plusieurs années. Les souscriptions nouvelles sont faites avec un S/P inférieur à 100 % et des résiliations sont effectuées sur les contrats déficitaires.

Par ailleurs, les comités dédiés, décidant les souscriptions des affaires les plus importantes contribuent à renforcer l'évaluation des risques. La rentabilité des affaires est étudiée pour chaque dossier important.

### **C.1.7 Risque de souscription relatif à l'activité d'assurance dépendance**

Dans le contexte démographique actuel de vieillissement de la population française, associé à l'augmentation de l'espérance de vie et à la baisse de la natalité, la perte d'autonomie constitue l'un des principaux risques auxquels sont confrontées les personnes âgées. Cette évolution démographique entraînera mécaniquement une augmentation des dépenses liées à la dépendance (soins, hébergement, aides diverses, etc.), faisant ainsi de leur financement une problématique à traiter.

Pour garantir le risque de dépendance, les contrats d'assurance prévoient le versement d'indemnités sous forme de rente ou de capital :

- si l'assuré devient dépendant, il perçoit la prestation prévue, soit sous forme de rente, soit sous forme de capital ;
- si l'assuré conserve son autonomie jusqu'à son décès, il ne perçoit aucune prestation et les cotisations versées bénéficient à l'ensemble des assurés : comme pour de nombreuses assurances, il y a mutualisation des risques.

La Sgam propose ainsi de garantir la dépendance au travers de son entité Prima, dont l'activité est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, risque sur lequel elle se positionne comme l'un des acteurs majeurs du marché français.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance réside essentiellement dans le pilotage de l'équilibre technique du risque. Ce pilotage comprend différents types de problématiques comme la faible maturité des portefeuilles existants au regard de l'horizon particulièrement long de ce risque, l'absence de réglementation spécifique et de données de marché, l'évolution du risque en fonction des pathologies affectant les personnes âgées, etc.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance est évalué à travers l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs de suivi de risque mis en place. Le baromètre des indicateurs suit le niveau et la tendance de plusieurs éléments :

- les lois : la mortalité des cotisants, l'incidence et la longévité (mortalité des dépendants) ;
- les taux : le taux technique, le taux de sinistres tardifs, la revalorisation et le chargement de gestion.

Ce suivi est analysé lors de comités dédiés à la dépendance regroupant les différentes directions du Groupe et préconisant les décisions de pilotage du risque. Des échanges avec les réassureurs ont par ailleurs lieu afin de confronter et partager la vision prospective du risque.

Les lois de tarification et de provisionnement sont mises à jour des dernières analyses. Ainsi en 2016, l'ensemble des lois de provisionnement ont été revues afin de prendre en compte l'évolution de leur mortalité. Cela a eu pour effet de mieux maîtriser les engagements. Un suivi a été réalisé en 2017 afin de s'assurer de l'adéquation de ces lois.

Les actions mises en œuvre assurent ainsi un pilotage prudent de ce risque. De plus ce risque fait l'objet d'une forte réassurance externe permettant de limiter ce risque pour SGAM AG2R LA MONDIALE.

---

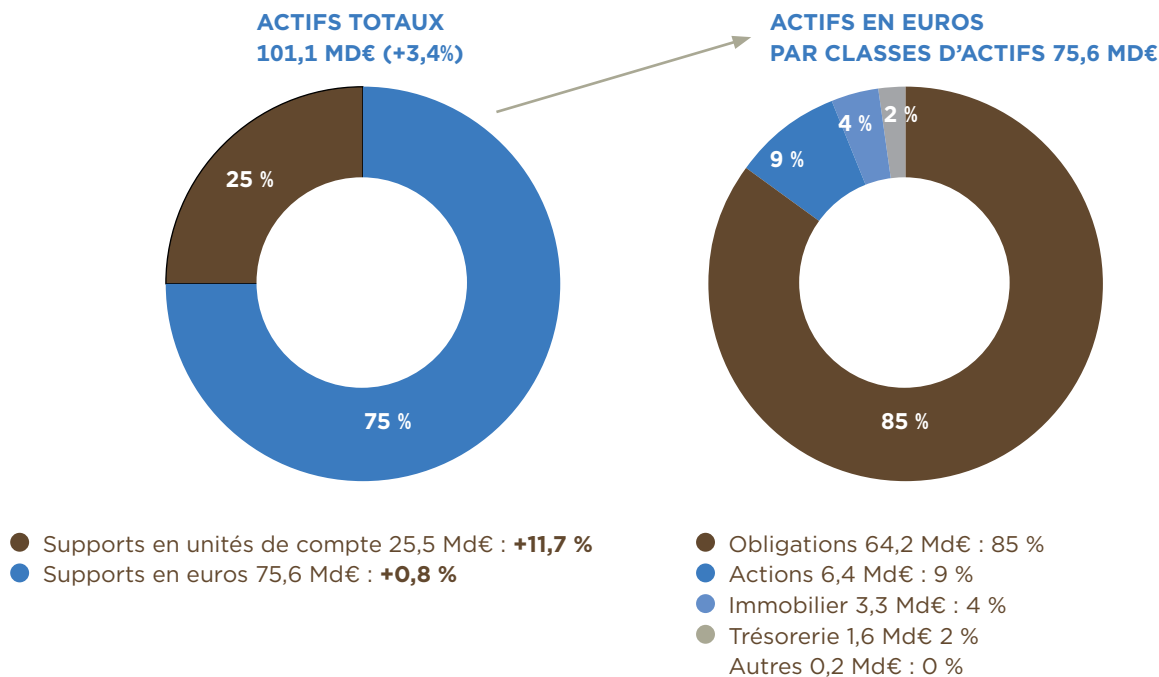
## **C.2. RISQUE DE MARCHÉ**

---

### **C.2.1. Description du risque**

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

Les placements de SGAM AG2R LA MONDIALE en norme IFRS sont à la clôture de l'exercice 2017 répartis comme indiqué ci-dessous.



La mise en place et l'application de politiques d'investissements et de gestion actif/passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs fixés par les Conseils d'administration.

Le risque de marché constitue cependant un risque principal pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux ce risque et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée. Le principe de la personne prudente est respecté à travers la mise en œuvre des politiques de gestion des risques.

### C.2.2. Risque d'évolution des taux d'intérêt

#### Baisse des taux

Ces dernières années, un contexte persistant de taux bas s'est progressivement installé.

Le risque se concrétise par une diminution du rendement des placements et donc de l'actif général, dans la mesure où les produits financiers sont réduits. Il peut dans certains cas aboutir à un écart négatif entre le taux de rendement des placements financiers et le taux garanti aux assurés et cet écart sera d'autant plus important que la durée moyenne de détention des placements à l'actif est inférieure à la durée des engagements du passif.

Un scénario de baisse des taux représente une situation à risque et plus spécifiquement lorsqu'elle est durable. Le Groupe a mis en place différents moyens afin de renforcer la maîtrise de ce risque.

Ainsi, ces conditions économiques modifient fortement l'environnement des produits épargne et retraite. L'offre produit doit être repensée, la participation aux bénéfices limitée et les frais maîtrisés.

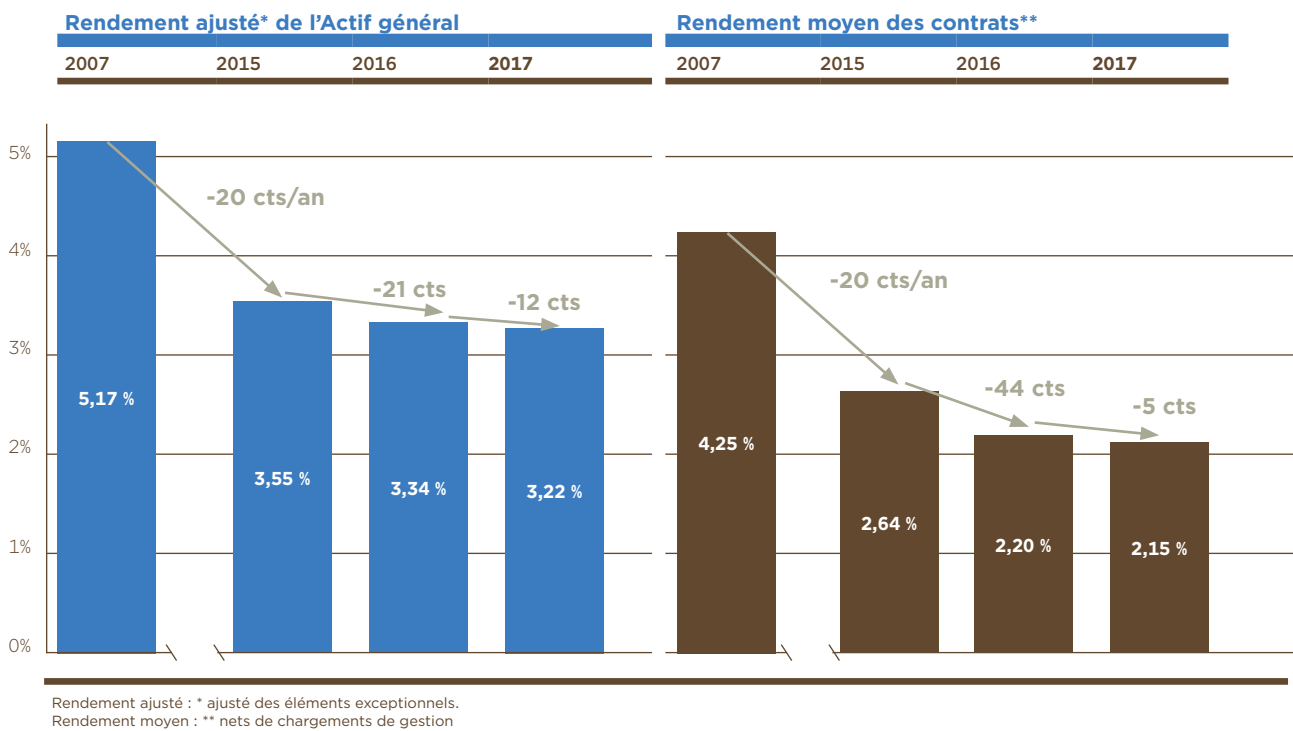
Les garanties des contrats commercialisés ont été adaptées afin de ne pas offrir notamment des conditions sur les taux de participations, les tables garanties des contrats de rentes. Ainsi les affaires nouvelles en épargne retraite sont principalement commercialisées à taux techniques de 0 % brut de frais de gestion.

La mise en place d'incitations commerciales et l'évolution des règles de souscription permettent l'augmentation des supports en UC et la limitation de la collecte sur les supports en euros en lien avec la volonté du Groupe de limiter la dilution du rendement des placements euros dans un contexte de taux bas.

La baisse du rendement des placements conduit SGAM AG2R LA MONDIALE à un pilotage prudent des rendements versés aux contrats au cours du temps afin de répercuter la dilution des placements progressivement, tout en tenant compte de l'évolution du marché concurrentiel.

Cela afin de pouvoir respecter les engagements pris envers nos assurés pour les années futures.

Le tableau ci-dessous présente la baisse de rémunération des contrats supérieure à celle du rendement de l'actif général.



La provision pour participation aux excédents a été dotée permettant ainsi de faire face à un environnement de taux bas durable en pilotant les baisses futures de rendement des contrats. Fin 2017, la provision pour participation aux excédents représentait 4,33 % des provisions en supports euros.

La trajectoire de frais fait l'objet d'une attention particulière par le Groupe et est intégré au plan d'entreprise en cours afin de réduire les frais du Groupe.

À ce titre, l'adossement des placements aux engagements pris par SGAM AG2R LA MONDIALE est encadré par les politiques de gestion des risques.

#### Hausse des taux

Dans le contexte actuel durable et persistant des taux bas, une remontée des taux n'est pas à exclure et pourrait se produire dans un futur proche.

Cela conduirait au risque que l'assureur soit amené à céder des obligations avant leur remboursement afin d'honorer ses engagements envers ses assurés, alors que ces obligations sont en moins-value par rapport à leur prix d'achat.

Cette hausse des taux peut ainsi s'accompagner d'une augmentation des rachats et contraindre la compagnie d'assurance à réaliser des obligations en moins-values afin de pouvoir faire face à ses engagements.

La gestion actif-passif du Groupe prend en compte ce risque afin de limiter les impacts.

Une étude est réalisée annuellement sur La Mondiale, principale entité épargne retraite du Groupe, qui a pour objet de déterminer le pourcentage de rachats auquel il peut être fait face sans réalisation de moins-values comptables. Cette analyse a été complétée par un scénario moins favorable en termes de cash-flow. Ainsi, même en cas de hausse très sensible des taux d'intérêt, des sorties significatives pourraient être absorbées, sans effet comptable sur le résultat social. Concernant l'indicateur de solvabilité du groupe, celui-ci serait amélioré, les engagements diminuant avec les rachats.

Dans le cadre de l'EIRS, différents scénarios de taux sont étudiés afin de tester la résilience de l'indicateur ratio de solvabilité et les impacts des actions correctrices envisagées.

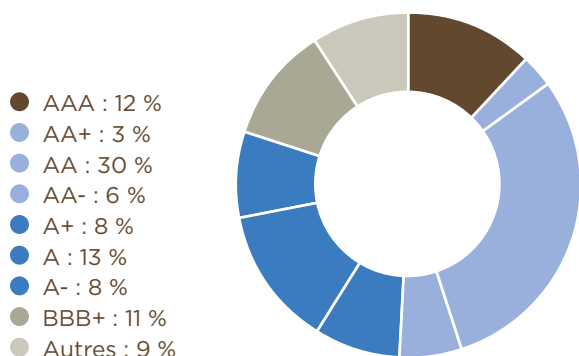
### C.3. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.



Le risque de crédit est suivi notamment par la notation des contreparties (financières, réassureurs).

#### Exposition crédit par rating 2017



La politique crédit a été révisée en 2016 afin d'évoluer dans le cadre de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2. Les travaux menés ont donné lieu à des simulations prospectives permettant de s'assurer que la prise de risque en matière de risque de crédit respectait le cadre d'appétence au risque de SGAM AG2R LA MONDIALE défini par les Conseils d'administration.

Compte tenu de l'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE, le risque de crédit porte essentiellement sur :

- les actifs financiers (hors engagements en unités de compte pour lesquels le risque est supporté par les assurés) : le risque de défaillance des émetteurs obligataires fait l'objet d'un suivi au travers de l'évolution des notations dans le temps et lors de la sélection des titres;
- les opérations de prêts et emprunts de titres ;
- les créances sur réassureurs nées des opérations de cession en réassurance : le risque de défaut des réassureurs a un impact sur les provisions techniques cédées et fait l'objet d'un suivi régulier des notations et mise en place de garanties sous la forme de nantissements ou dépôts espèces.

L'évaluation des risques de crédit s'appuie sur les notations fournies par les principales agences de notation mais également sur des analyses menées en interne et sur des modélisations.

L'analyse des émetteurs fait ressortir une bonne dispersion des contreparties obligataires.

SGAM AG2R LA MONDIALE a défini son propre corpus de règles internes, afin de renforcer la sécurité de ses investissements. Elle dispose en effet d'une politique crédit, relative à la gestion du risque de crédit des actifs financiers. Cette politique définit les principes permettant d'établir les limites crédit sur les portefeuilles obligataires des entités, afin de limiter les conséquences liées à la défaillance d'un émetteur.

## C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est celui de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

Pour SGAM AG2R LA MONDIALE, il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

SGAM AG2R LA MONDIALE a progressivement déployé des moyens lui permettant d'améliorer la gestion de ce type de risque. Un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles sont ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

L'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE est composée de différents types de produits, prévoyance, santé, épargne et retraite. Au travers de cette diversification, et en particulier avec les contrats retraite supplémentaires dont les primes périodiques permettent d'assurer des flux entrants périodiques réguliers, SGAM AG2R LA MONDIALE a une exposition limitée à ce risque même sur la partie de ses engagements rachetables

La gestion actif-passif prend en considération l'enjeu de la liquidité et permet de ne pas se retrouver en difficulté sur les futurs décaissements prévisibles. De plus, la part des investissements du Groupe jugés peu liquides est encadrée par l'application des politiques de gestion des risques.

En complément, des stress tests sont réalisés permettant de s'assurer d'une liquidité suffisante même en cas de la réalisation de scénarios très défavorables. Enfin, la trésorerie des entités du Groupe est gérée au sein du GIE AG2R LA MONDIALE Cash à travers des investissements sur des OPCVM Monétaires (FCP AG2R LA MONDIALE monétaire court terme). Cette mutualisation au niveau du Groupe permet d'accroître la flexibilité de la gestion pour chacun de ses membres et constitue un levier supplémentaire à l'atténuation du risque de liquidité des entités du Groupe.

Le montant de profits futurs dans les primes futures (EPIFP) est 80 058 k€, dont 48 358 k€ en activité vie et 31 679 k€ en activité non vie.



---

## C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

---

### C.5.1. Description du risque

Le risque opérationnel est défini par la réglementation comme le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont évalués en fonction de leur probabilité et de leur impact, selon une matrice de risque. En fonction de leurs évaluations, ces risques sont suivis par le Comité exécutif du Groupe et, pour les plus critiques, ils sont remontés au Comité risques, conformité et actuariat.

Les moyens généraux de gestion des risques correspondent à la mise en place de la gouvernance autour des risques (politiques, fonctions clés, comités, etc.) et au plan de continuité d'activité (PCA) dans le cadre de la gestion des situations défavorables.

Les moyens spécifiques de gestion des risques sont propres à chacun des risques importants présentés dans la description du profil de risque. Ils dépendent notamment de la nature du risque, de leurs impacts potentiels et sont mis en œuvre dans le respect du principe de proportionnalité.

Le référentiel de gestion des risques opérationnels donne à chacun les méthodes et moyens ad hoc pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action pour remédier aux situations rencontrées.

Une mesure de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est en place par le biais d'un tableau de bord par directions et au niveau Groupe. Ce tableau de bord permet de suivre entre autres les évaluations des risques en brut et en résiduel et donc d'évaluer l'efficacité des actions de maîtrise.

### C.5.2. Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors le risque de non maîtrise de la qualité des données représente un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage du Groupe ou de conformité.

La nomination d'un « Chief Data Officer », la constitution d'une équipe centrale (data office) ainsi que la nomination et le lancement de l'animation de vingt référents qualité et usage data métier, favorisent la maîtrise de la donnée via un dispositif transverse de gouvernance de la donnée en adaptant les processus permettant de s'assurer et de justifier la qualité de l'information dans le Groupe.

Compte tenu de l'importance du sujet, de nombreuses initiatives en lien avec la qualité des données et la stratégie Data sont déjà engagées dans le Groupe. Parmi celles-ci, citons le schéma Directeur informatique qui vise à la simplification et la convergence des systèmes d'information permettant ainsi une meilleure maîtrise des flux de données.

### C.5.3. Risques liés à la gestion déléguée et aux fournisseurs

Les activités sous-traitées font l'objet d'une attention particulière du fait que tout défaut de pilotage pourrait avoir des impacts financiers mais aussi de réputation dès lors qu'il conduirait à une dégradation des services pour des assurés.

Ce risque est détaillé dans le paragraphe « B.7 Sous-traitance ».

### C.5.4. Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent de nos processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants. Un suivi des risques de non-conformité est réalisé par la Direction conformité et éthique des affaires afin de s'assurer de l'intégration de la réglementation dans les métiers. La fonction vérification de la conformité met en œuvre des actions pour mesurer et prendre en compte les différentes évolutions réglementaires impactant le Groupe.

Afin de maîtriser le risque de non-respect des obligations portant sur le traitement des contrats en déshérence, une procédure spécifique est en place en effectuant un rapprochement des bases d'assurés en portefeuille avec le Registre national d'identification des personnes physiques (fichier RNIPP) pour identifier les assurés décédés et par une recherche active des bénéficiaires, avec l'aide, si nécessaire, d'un cabinet en recherche généalogique. Le dispositif de traitement des capitaux en déshérence est renforcé par la mise en œuvre de contrôles répondant aux exigences réglementaires Agira 1, Agira 2 et loi Eckert. Des actions préventives ont également été menées visant à améliorer la qualité des bases de gestion.

Afin de pallier aux risques de non-respect de la réglementation liée à la protection de la clientèle suite à la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service d'assurance, un dispositif est en place permettant de vérifier, avant toute mise sur le marché, que les éventuels risques de non-conformité ont bien été identifiés et écartés.

Le respect de l'obligation de protection de la clientèle se traduit également à travers un dispositif de pilotage des réclamations par le Conciliateur du Groupe et des contrôles de la détection et du traitement des réclamations dans les services en contact avec la clientèle. Un comité d'analyse des réclamations animé par le Conciliateur analyse les causes et les traitements des réclamations, favorise la mise en œuvre d'actions préventives.

La disposition relative à l'obligation de conseil a renforcé le recueil des informations du client et leur exploitation. Dans le cadre des processus de souscription du Groupe, la conclusion du contrat est réalisée conformément à la réglementation de par notamment une documentation contractuelle intégrant ces exigences. Concernant le devoir de conseil en cours de vie du contrat, un chantier a été lancé suivi par la fonction vérification de la conformité. Enfin, le risque relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) est maîtrisé par un processus de détection des dossiers atypiques avant la conclusion de l'opération grâce notamment à l'implémentation d'un scoring. Ce processus a été complété d'un dispositif de vigilance constante et de détection a posteriori des dossiers via un outil d'alerte. L'optimisation et l'augmentation du périmètre de couverture du dispositif se poursuivront sur le prochain exercice.

#### **C.5.5. Risque d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information (SI)**

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes.

Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur importants ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions dans les systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité et de trésorerie.

On recense plus de 750 applications métier dans le Groupe mises en place au fil du temps dans des technologies diverses.

En 2017, seize incidents informatiques majeurs ont été déclarés dont l'impact financier au niveau du Groupe a été limité grâce aux actions prises afin d'en réduire les impacts.

D'importants investissements sont donc consacrés à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques pour en améliorer l'adaptabilité et sécuriser son exploitation.

Des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité, de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles.

Il existe un dispositif de gestion des incidents permettant de réagir dans les meilleurs délais.

En outre, des contrôles au niveau des applications web ont été mis en place afin de s'assurer de leur sécurisation tant sur les aspects qualité du code que sur l'infrastructure sur laquelle elles reposent. Une évaluation de la qualité des sociétés de prestation est effectuée, afin de s'assurer de leur fiabilité et de se préserver d'éventuelles défaillances de leur part.

Par ailleurs, compte-tenu des enjeux liés aux projets conduits dans le Groupe et de leurs impacts sur les systèmes d'information, un schéma directeur informatique est construit conjointement avec les directions métiers et la Direction des systèmes d'information (DSI) pour définir la trajectoire d'évolution des systèmes d'information de AG2R LA MONDIALE à 3-4 ans.

#### **C.5.6. Risques liés à la sécurité de l'information dont les risques cyber**

Les risques cyber sont cités par les analystes parmi les premières menaces auxquelles sont confrontées les entreprises. Si les menaces ont d'abord visé les banques et les moyens de paiements, elles se sont progressivement étendues à d'autres secteurs d'activité comme ceux des établissements de santé et de l'assurance, notamment, au vu des volumes de transactions et des nombreux échanges de données personnelles confidentielles.

La réglementation a progressivement intégré ces risques pour qu'ils soient pris en compte dans le dispositif de gestion des risques des entreprises. Parmi les principaux textes, citons la loi de sécurité financière de 2003, la loi de programmation militaire de 2013, la Directive Solvabilité 2 de 2009 qui édicte des principes généraux en matière de maîtrise des risques opérationnels et de maîtrise de l'information et le Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui s'appliquera en mai 2018.

Le Groupe a défini et décline une politique de sécurité dont la mise en œuvre s'inscrit dans une démarche à trois ans déployée au travers de plans d'action annuels.

De nombreuses mesures de prévention et de protections sont d'ores et déjà en place pour protéger notre système d'information. Le plan de sécurité permet de les compléter et de les améliorer de manière continue.

D'autres actions sécurité, et plus spécifiquement liées aux risques cyber, sont mises en place sur la gestion des vulnérabilités, le renforcement de la sécurité des réseaux, l'amélioration des contrôles d'accès et des outils de pilotage pour la mesure des indicateurs de sécurité. En complément de ces actions, la protection du Groupe a été renforcée via la souscription d'une assurance spécifique aux risques cyber.

L'application du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) nécessite une approche par les risques afin de déterminer les mesures de sécurité proportionnées aux menaces, pour les intérêts et la vie privée des personnes en cas de dégradation ou divulgation de leurs données. Un projet a été lancé concernant l'intégrité et la confidentialité des données personnelles au travers de la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

### **C.5.7 Risques liés à la continuité d'activité et à la gestion de crise**

Les risques de sécurité considèrent les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique, etc.) ainsi que les incidents majeurs pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe. Le dispositif de gestion de crise et de continuité d'activité est décrit au travers de documents applicables à l'ensemble du Groupe.

Le **plan de gestion de crise** définit l'organisation qui doit permettre au Groupe de faire face à une situation de crise. Une crise est une situation exceptionnelle et soudaine menaçant directement la structure du Groupe, sa chaîne de commandement, ses activités ou son image.

La **politique de continuité d'activité** définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe. La gestion de la continuité d'activité doit permettre de faire face à quatre types de sinistres majeurs :

- l'indisponibilité des locaux ;
- l'indisponibilité des systèmes d'information ;
- l'indisponibilité du personnel ;
- l'indisponibilité des prestataires.

Un plan d'action pluriannuel est défini et suivi. L'année 2017 a été principalement consacrée à la refonte des procédures de secours métiers et à la mise en place du plan de repli utilisateurs pour faire face à une indisponibilité bâtiment.

Un plan d'action spécifique a également été décliné sur la continuité des systèmes d'information. En effet, pour permettre de répondre aux nouveaux enjeux de continuité informatique, le Groupe a notamment initié un projet pour la refonte du Plan de secours informatique (PSI) en cohérence avec les évolutions des « Datacenters ».

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle du dispositif de continuité existant, un programme de tests a été mené tout au long de l'année comprenant trois tests PSI avec implication des directions, six tests au sein de différentes directions et un test de gestion de crise Groupe.

En outre, un outil d'alerte a été mis en place pour renforcer la capacité du Groupe à communiquer auprès de ses collaborateurs en situation de crise.

---

## **C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS**

---

Néant.

---

## **C.7. AUTRES INFORMATIONS**

---

Néant.

# D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Pour évaluer la situation financière du Groupe et de chacune des entités, la réglementation prévoit plusieurs normes. Les normes comptables sont les normes IFRS pour la Sgam et la norme locale pour les entités solo (norme comptable française ou norme comptable luxembourgeoise pour LMEP). La norme prudentielle Solvabilité 2 est entrée en vigueur le 1er janvier 2016 et prévoit notamment des règles de valorisation des actifs et des passifs.

Les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que les normes Solvabilité 2 et IFRS sont fondées sur des valeurs de marché. Les évaluations selon les normes Solvabilité 2 et IFRS contiennent notamment une estimation des profits futurs.

Ce chapitre « valorisation » présente les méthodes, les hypothèses et les résultats des principaux postes d'actif et de passif, dont les provisions techniques en norme Solvabilité 2.

## D.1. ACTIFS

L'actif est principalement constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs, notamment de comptes de tiers et de trésorerie.

La Sgam et les entités sont en situation nette d'impôts différés passifs sauf les entités AG2R Réunica Prévoyance, ViaSanté Mutuelle, Miag et AG.Mut. Cela signifie que le montant d'impôts différés au passif (liés notamment à l'actualisation des résultats futurs dans le référentiel Solvabilité 2) sont excédentaires au regard des créances d'impôts différés. Les hypothèses, méthodes et évaluations des impôts différés qu'ils soient à l'actif ou au passif sont présentées dans la partie « D3. Autres passifs ».

Les hypothèses et méthodes des provisions techniques cédées auprès des réassureurs sont similaires à celles des provisions techniques. Elles sont donc présentées dans la partie « D2. Provisions techniques ». Les méthodes d'évaluation des placements diffèrent selon les normes. Les comptes sociaux sont évalués en valeur historique amortie et les postes du bilan en norme Solvabilité 2 sont évalués en valeur économique.

Dans les comptes de la Sgam, les valorisations Solvabilité 2 et IFRS sont les mêmes sauf pour l'immobilier et les prêts et avances qui sont évalués en IFRS selon les mêmes méthodes que les comptes sociaux.

Dans chacun des bilans présentés, les actifs en unités de compte sont valorisés séparément car ce sont les assurés qui portent le risque sur ces actifs. Tous les autres actifs sont valorisés en Solvabilité 2 comme dans les comptes sociaux. Certains éléments sont néanmoins annulés en Solvabilité 2 : les écarts d'acquisition, les actifs incorporels et les frais d'acquisition reportés, ainsi que la participation pour bénéficiaire active, qui n'est valorisée qu'en IFRS.

### D.1.1. Placements

La valorisation des placements à des fins de solvabilité correspond, sauf pour l'immobilier et les prêts et avances, à la valeur reconnue dans le cadre des normes IFRS.

### MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR LES PLACEMENTS DU FONDS EUROS

Les placements du fonds euros du Groupe représentent 76 Md€ en norme IFRS, soit 74 % du total des placements. Les placements du fonds en unités de compte du Groupe augmentent de 11,7 % par rapport à l'année précédente.

Les titres obligataires (79 % des placements du fonds euros) sont évalués en valeur de marché, intérêts courus inclus. En référentiel Solvabilité 2, les corrections de valeurs (surcotes/décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée. Pour les dettes non notées par l'une des principales agences, il est considéré que les marchés sous-jacents sont relativement peu actifs. En conséquence, ces dettes sont valorisées au prix historique et font éventuellement l'objet de provisions en cas d'évolution défavorable du profil de crédit (coupons et situation intrinsèque).

La valorisation des actions à des fins de solvabilité correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Concernant les actions non cotées (Private Equity), ces opérations sont limitées en taille et encadrées par une gouvernance spécifique. Toutes les opérations sont réalisées au travers de fonds et les valorisations transmises par les gérants sont encadrées réglementairement.

Les caractéristiques du patrimoine immobilier (faible granulométrie, taille unitaire des opérations, etc.) renforcent quant à elles l'intérêt des valorisations à dire d'experts agréés par l'ACPR. La valorisation de l'immobilier de placement à des fins de solvabilité correspond donc à la juste valeur des immeubles, déterminée sur la base d'expertises périodiques.

Les participations sont soumises au principe général d'une valorisation économique. S'il existe une cotation sur un marché actif, ce prix est retenu de préférence à toute autre méthode de valorisation. Si les participations ne sont pas cotées sur un marché actif, la juste valeur des participations est alors évaluée selon des modalités spécifiques (mise en équivalence ajustée ou, dans certains cas, méthodes alternatives).

Enfin, les produits dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Ils comprennent principalement des swaps, des opérations de change à terme et des contrats à terme (forwards). Ces actifs viennent en couverture respectivement des fluctuations de taux, des opérations de réassurance et actions en devises ainsi que des aléas sur les placements futurs dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

## MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR LES AUTRES PLACEMENTS

Les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés sont comptabilisés à la juste valeur pour leur valorisation à des fins de solvabilité et dans les états financiers.

La valorisation des prêts et avances sur police est estimée à partir des flux prospectifs attendus actualisés à la courbe des taux sans risque, alors que dans les états financiers, ils sont comptabilisés à la juste valeur ; l'écart est toutefois peu significatif.

### D.1.2. Autres actifs

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) ainsi que les frais d'acquisition reportés ne sont reconnus en environnement Solvabilité 2 que s'ils sont cessibles isolément sur un marché actif, ceux existant en IFRS sont annulés.

Les actifs incorporels correspondent à des éléments non monétaires sans substance physique tels que les développements informatiques. Ils sont valorisés à des fins de solvabilité comme nuls tant qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cession séparée et qu'il puisse être démontré qu'il existe une valeur de marché pour les mêmes actifs ou des actifs présentant des caractéristiques similaires.

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux actifs corporels d'exploitation, et sont valorisées en environnement Solvabilité 2 selon les normes IFRS, à l'exception de l'immobilier

d'exploitation, en valeur de réalisation à la date d'arrêté. Il est à noter que dans un souci de comparabilité, l'immobilier d'exploitation, comptabilisé en placements en IFRS, est présenté dans la section « autres actifs » dans le présent rapport. Pour les autres actifs corporels, en application du principe de proportionnalité, la valeur en environnement Solvabilité 2 est identique à celle des comptes combinés.

Pour la trésorerie et les autres créances, le montant inscrit au bilan dans les comptes combinés a été repris dans le bilan prudentiel, à l'exception de la participation bénéficiaire active, non reconnue en environnement Solvabilité 2.

---

## D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

---

Les provisions techniques sont la valeur actuelle des engagements auprès des assurés sur les contrats en cours.

Pour la valorisation de ces engagements à des fins de solvabilité, les provisions techniques se décomposent en deux parties : les meilleures estimations et la marge de risque.

- la meilleure estimation correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, etc.) selon une courbe des taux sans risque ;
- la marge de risque est la valeur qu'il faut rajouter à la meilleure estimation de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements.

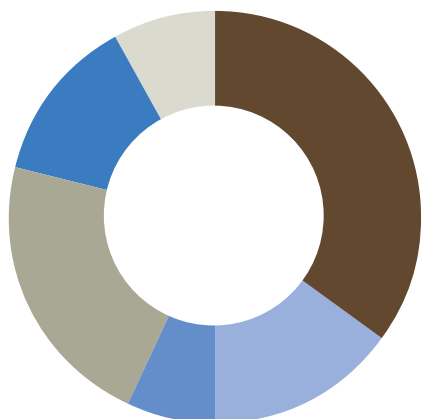
Les entités du Groupe, sauf Territoria Mutuelle, utilisent une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L 351-2 du Code des assurances.

Les écarts de valorisation par rapport à une approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par Eiopa comme taux d'actualisation, la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation et une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

L'essentiel des provisions techniques du Groupe est porté par l'incapacité, l'invalidité, la retraite et l'épargne euros.

## Répartition des provisions techniques du Groupe par activité (source : comptes IFRS)



- Épargne patrimoniale France 30,3 Md€ : 35 %
- Épargne patrimoniale Luxembourg 13,4 Md€ : 15 %
- Épargne 5,6 Md€ : 7 %
- Retraite collective 19,4 Md€ : 22 %
- Retraite individuelle 11,0 Md€ : 13 %
- Santé et Prévoyance 7,2 Md€ : 8 %

Cette partie a pour objectif de décrire, pour chaque activité, les hypothèses, méthodes et résultats des calculs des provisions techniques.

### D.2.1. Engagements épargne retraite

AG2R LA MONDIALE utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements épargne retraite un modèle de projection actif-passif utilisant des scénarios d'actif (modèle stochastique), de façon à intégrer les dépendances entre les mouvements d'actifs et leurs conséquences sur le passif. Il est ainsi tenu compte des impacts des variations de valeur des actifs sur la participation aux bénéficiaires et des comportements dynamiques des assurés (versements, rachats, etc.) liés au taux servi et aux conditions de marché.

La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de simulations multiples, de simuler les évolutions possibles des marchés financiers et donc d'obtenir une évaluation du coût lié aux options financières détenues par les assurés. Les simulations sont réalisées sur un horizon de projection supérieur à 50 ans.

Les scénarios stochastiques sont issus d'un générateur de scénarios économiques développé en interne. Il est retenu le modèle de Hull and White à un facteur pour la modélisation des taux sans risque. Celui-ci est complété par le modèle LMN (Longstaff, Mithal et Neis), modèle à intensité, pour la modélisation des taux d'intérêt dits d'« entreprise ». Les actions et l'immobilier suivent quant à eux des modèles à mouvements browniens géométriques. Le calibrage des différents modèles s'effectue sur des prix de marché, notamment en s'appuyant sur des produits dérivés comme les options d'échange (swaptions) ou options d'achat (calls). Les scénarios

tiennent compte de la présence de taux d'intérêt négatifs, à l'image de la situation observée sur les marchés dans le contexte actuel.

Les hypothèses biométriques et comportementales utilisées lors des projections dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée. La prise en compte de primes futures est analysée en tenant compte de la capacité de l'assureur de résilier et de l'effet discernable de la garantie sur l'économie du contrat. À ce titre, aucune prime future n'est projetée sur des contrats dont le taux technique est nul.

La valorisation des passifs à des fins de solvabilité tient également compte de décisions futures de gestion telles que la revalorisation de la participation aux bénéficiaires ou la stratégie d'investissement. Elles sont simulées en intégrant les dernières orientations prises par les instances dirigeantes, en particulier l'ajustement de la politique de participation aux bénéficiaires dans l'environnement de taux bas actuel.

Pour les entités à dominante épargne retraite, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L.351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles.

Les évaluations nécessaires à la valorisation des provisions techniques exigent la formulation d'hypothèses et comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Elles servent de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources, les orientations d'Eiopa et le Règlement délégué reconnaissent cette nécessité.

En épargne retraite, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les activités des marchés nationaux et internationaux, les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

### D.2.2. Engagements prévoyance santé

AG2R LA MONDIALE propose à travers une approche individuelle ou collective des contrats de prévoyance (garantie décès, rentes éducation, rentes de conjoint, incapacité - invalidité, etc.)



afin de faire face aux aléas de la vie ainsi que des contrats santé qui viennent en complément des remboursements de frais de soin de la sécurité sociale.

Le Groupe utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements prévoyance santé un modèle de projection de l'ensemble des flux (cotisations, prestations, frais associés aux contrats, commissions versées aux apporteurs d'affaires, etc.) permettant un calcul de meilleure estimation par une approche directe. Sur ces risques, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire. L'horizon de projection est adapté à la durée du risque et à la vitesse de liquidation des prestations attendues (5 ans dans le cadre de garanties santé, mensualisation et décès et pouvant aller jusqu'à 80 ans en cas de traitement de garanties viagères comme dans le cadre des rentes de conjoint).

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Pour les entités à dominante prévoyance santé, la marge de risque est calculée selon l'approche proportionnelle. La marge de risque est égale à 6 % de la somme des SCR futurs après actualisation.

En prévoyance santé, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les modifications de la réglementation ou de la législation, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Ainsi, si les mesures d'indexation produisent effectivement leurs effets, un risque de dérive de la sinistralité peut subsister.

### D.2.3. Engagements dépendance

AG2R LA MONDIALE utilise pour l'évaluation de ses engagements dépendance un modèle de projection des flux futurs liés à ses contrats permettant d'obtenir une valorisation par approche directe. L'horizon de projection utilisé est de 50 ans.

Les hypothèses biométriques telles que les lois de mortalité des cotisants, d'entrée et de maintien en dépendance, sensibles à la valorisation, sont enrichies de l'expérience de chaque année et font l'objet d'échanges avec les réassureurs afin de partager la vision prospective du risque.

La valorisation des engagements à des fins de solvabilité intègre également des décisions futures de gestion telle que celles concernant l'indexation des cotisations ou la revalorisation des rentes de

dépendance qui pourraient être prises prospectivement par le Conseil d'administration sur la base du résultat technique constaté.

Pour les entités à dominante dépendance, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

En dépendance, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les évolutions médicales, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion. Tous ces facteurs ont des impacts directs sur le provisionnement pouvant créer de la volatilité. Il est noté qu'en particulier la mise à jour annuelle des lois biométriques d'incidence et de longévité des dépendants peut créer une volatilité dans le niveau des provisions techniques.

### D.2.4. Combinaison Groupe

La meilleure estimation des engagements du Groupe est déterminée à partir des évaluations des différentes entités nettes des opérations intragroupes.

La marge de risque du groupe est égale à la somme des marges de risque des entités individuelles, avec intégration proportionnelle en fonction du pourcentage de contrôle.

---

## D.3. AUTRES PASSIFS

---

Les autres passifs sont principalement composés des impôts différés passifs, des dettes subordonnées, des provisions pour risques et charges, des dettes, et des comptes de régularisation.

Les normes IFRS et Solvabilité 2 permettent de constater un impôt différé calculé au titre du résultat économique de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer à l'avenir un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible, qui est calculé au titre du bénéfice fiscal d'un exercice.

La constatation de profits futurs dans l'évaluation en Solvabilité 2 entraîne le provisionnement des impôts sur ces profits, soit un impôt différé passif. Pour les entités AG2R Réunica Prévoyance, Via-Santé Mutuelle, Miag et AG.Mut pour lesquelles, en situation de run-off hypothétique, de légères pertes futures sont calculées, l'impact de ces pertes sur le futur impôt du Groupe est comptabilisé en impôt différé actif. La Sgam est, elle, en situation nette d'impôts différés passifs.

L'évolution du taux d'imposition avec une dégression progressive de 34,43 % à 25,83 % de l'exercice N+1 à N+5 et plus (y compris contribution sociale additionnelle) prévue dans la loi de finance a été prise en compte dans le calcul des impôts différés IFRS et Solvabilité 2.

Les dettes et titres subordonnés font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en normes prudentielles et IFRS. Ces titres sont pour certains reconnus dans les fonds propres du Groupe, comme décrit dans le chapitre « E. Gestion du capital ».

Les autres éléments de passif comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation pour lesquels le montant inscrit au bilan dans les comptes IFRS ou sociaux est repris.

Cette partie a pour objectif de décrire les hypothèses, méthodes et résultats des valorisations pour chaque poste du passif autres que les provisions techniques.

### **D.3.1. Impôts différés passifs**

Il existe deux concepts d'impôt sur les bénéfices : l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est l'impôt dû ou à recevoir par une entreprise au titre du bénéfice fiscal d'un exercice donné. Son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'événements futurs. Cet impôt est comptabilisé dans les comptes sociaux.

L'impôt différé permet de constater un impôt correspondant au résultat économique (ou prudentiel) de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer dans le futur un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible. Cet impôt est comptabilisé uniquement dans les comptes IFRS ou Solvabilité 2.

L'impôt différé actif (IDA) est la créance d'impôt récupérable au cours d'un exercice ultérieur. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif (meilleure estimation Solvabilité 2) est supérieure à sa valeur comptable. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible en prenant en compte l'existence du groupe fiscal.

L'impôt différé passif (IDP) est la dette d'impôt payable lors d'exercices ultérieurs. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est supérieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif ou meilleure estimation est inférieure à sa valeur comptable.

Les impôts différés prennent principalement leur source dans les différences ou décalages temporaires, les écritures relatives aux retraitements Solvabilité 2 et les pertes fiscales reportables ou crédit d'impôt.

La présentation des impôts différés dans le bilan prudentiel s'aligne sur la présentation des normes IFRS (IAS12) c'est-à-dire une compensation totale, net IDA / IDP. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le crédit d'impôts sera utilisable.

Les taux d'impôts (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture sont retenus pour l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés (IAS 12.46 et .47).

Ainsi les calculs tiennent compte du projet de la loi de finances 2017 qui prévoit une baisse progressive du taux actuel de l'impôt sur les sociétés pour converger vers un taux de 25 % en 2022. Cette baisse sera applicable à l'ensemble des entreprises et à l'ensemble de ses bénéficiaires. Le taux probable de l'IS, y compris contribution sociale, passera de 34,43 % au 31 décembre 2018 à 25,83 % au 31 décembre 2022 et pour les années à venir, en passant par 32,02 % à fin 2019, 28,92 % à fin 2020 et 27,37 % à fin 2021.

### **D.3.2. Autres dettes**

Les éléments de passif autres que les provisions techniques comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation.

Ces postes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique et c'est donc le montant inscrit au bilan dans les comptes IFRS qui a été repris : dettes envers les assurés ou les réassureurs, opérations de cession temporaire de titres.

Les dettes financières comprennent en particulier des titres prêtés ou mis en pension. Les autres passifs importants comprennent notamment :

- les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance qui sont essentiellement des dettes à moins d'un an ;
- les instruments financiers dérivés de valeur économique négative sont comptabilisés au passif ;
- les passifs concernant les avantages du personnel qui sont des régimes à prestations définies : médailles du travail, indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux. Les passifs sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.



---

#### **D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES**

---

La description des hypothèses retenues et la justification de l'emploi de méthodes alternatives sont incluses dans la description des méthodes de valorisation des actifs et passifs concernés présentées dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

---

#### **D.5. AUTRES INFORMATIONS**

---

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

## FOCUS : FICHE PAR ENTITÉ

### SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. Son bilan représente un total à l'actif de 111 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements restants et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 78 % en titres obligataires.

Conformément à l'activité de ses affiliés, principalement en assurance vie, épargne, retraite et prévoyance, 69 % des provisions techniques proviennent de l'activité vie, et 28 % de ses engagements sont en unités de comptes.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L.351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténué par l'utilisation cette mesure.

Montants en k€	Solvabilité 2	IFRS	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>77 332 127</b>	<b>75 884 130</b>	<b>1 447 997</b>
Immobilier	4 421 553	2 983 736	1 437 817
Participations	209 510	132 450	77 060
Actions	4 512 129	4 512 128	1
Obligations	59 998 202	59 997 635	567
Autres	8 190 733	8 258 180	-67 448
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>26 146 402</b>	<b>26 368 386</b>	<b>-221 985</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>5 087 632</b>	<b>5 011 235</b>	<b>76 398</b>
<b>Prêts</b>	<b>294 592</b>	<b>294 474</b>	<b>118</b>
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>2 569 195</b>	<b>4 008 013</b>	<b>-1 438 817</b>
Écarts d'acquisition		59 620	-59 620
Autres actifs incorporels		27 524	-27 524
Dépôts auprès des cédantes	187 123	187 123	
Créances nées d'opérations d'assurance	624 602	1 309 256	-684 654
Créances nées d'opérations de réassurance	191 318	191 318	
Immobilisations corporelles	397 138	253 017	144 120
Frais d'acquisition reportés		810 594	-810 594
Autres créances	266 308	266 308	
Trésorerie	794 978	794 980	-2
Autres	107 728	108 272	-544
<b>Total actif</b>	<b>111 429 948</b>	<b>111 566 237</b>	<b>-136 289</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>88 109 631</b>	<b>89 310 035</b>	<b>-1 200 403</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>1 710 109</b>		<b>1 710 109</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>1 994 833</b>	<b>545 752</b>	<b>1 449 081</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>2 467 264</b>	<b>2 297 616</b>	<b>169 649</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>7 631 501</b>	<b>13 642 140</b>	<b>-6 010 639</b>
Dettes financières	4 484 251	4 484 251	
Autres passifs	3 147 251	9 157 890	-6 010 639
<b>Total passif</b>	<b>101 913 339</b>	<b>105 795 543</b>	<b>-3 882 204</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>9 516 609</b>	<b>5 770 694</b>	<b>3 745 915</b>

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	IFRS	SOLVABILITÉ 2	IFRS
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	577 251	537 197	94 365	139 200
	Dont Meilleure estimation	541 298			
	Marge de risque	35 953			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	2 098 688	1 733 061	602 537	508 991
	Dont Meilleure estimation	2 002 651			
	Marge de risque	96 036			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	13 430	21 526	12 374	12 374
	Dont Meilleure estimation	12 964			
	Marge de risque	466			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	4 076	3 935	2 442	2 442
	Dont Meilleure estimation	3 935			
	Marge de risque	141			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	2 364	3 537	1 770	1 856
	Dont Meilleure estimation	2 282			
	Marge de risque	82			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	665	642		
	Dont Meilleure estimation	642			
	Marge de risque	23			
Réassurance proportionnelle en frais médicaux	Provisions techniques	101 089	103 822	6 064	8 435
	Dont Meilleure estimation	95 067			
	Marge de risque	6 022			
Réassurance proportionnelle en protection du revenu	Provisions techniques	121 755	-16 920	3 061	
	Dont Meilleure estimation	114 280			
	Marge de risque	7 475			
Assurance santé	Provisions techniques	3 096 672	3 124 646	1 153 777	1 257 580
	Dont Meilleure estimation	2 943 527			
	Marge de risque	153 145			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	57 332 182	56 484 129	2 359 853	2 187 297
	Dont Meilleure estimation	56 228 191			
	Marge de risque	1 103 991			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	25 337 740	26 048 204	837 002	872 603
	Dont Meilleure estimation	25 059 482			
	Marge de risque	278 258			
Autre assurance vie	Provisions techniques	173 845	170 884	12 472	12 472
	Dont Meilleure estimation	170 884			
	Marge de risque	2 960			
Réassurance santé	Provisions techniques	126 126	306 484	561	5 128
	Dont Meilleure estimation	119 003			
	Marge de risque	7 123			
Réassurance vie	Provisions techniques	833 858	788 891	1 357	2 856
	Dont Meilleure estimation	815 425			
	Marge de risque	18 433			
Total	Provisions techniques	89 819 741	89 310 036	5 087 633	5 011 234
	Dont Meilleure estimation	88 109 632			
	Marge de risque	1 710 109			

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 <sup>er</sup> janvier 2018, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	89 819 740	95 302 476	95 395 123	90 185 256
Fonds propres de base	11 665 706	7 630 412	7 553 721	11 396 686
SCR	5 198 461	5 198 461	5 319 457	5 198 461
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	11 650 346	7 615 052	7 538 364	11 381 326
SCR minimum	2 420 326	2 420 326	2 425 177	2 420 326
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR minimum	11 500 259	7 354 910	7 260 016	11 231 240

## AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE

L'activité principale d'AG2R Réunica Prévoyance consiste en la souscription, pour le compte de ses entreprises adhérentes, de risques non vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail et décès accidentel) et de risques vie (décès, indemnités de fin de carrière).

Son bilan présente un total actif de 8,9 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 80 % en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>5 411 267</b>	<b>4 867 655</b>	<b>543 613</b>
Immobilier	8 076	784	7 292
Participations	513 222	310 012	203 210
Actions	165 880	139 016	26 865
Obligations	4 347 121	4 072 810	274 312
Autres	376 968	345 034	31 935
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>1 738 712</b>	<b>1 828 208</b>	<b>-89 496</b>
<b>Prêts</b>	<b>18 146</b>	<b>18 146</b>	
<b>Impôts différés actif</b>	<b>120 381</b>		<b>120 381</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>1 609 815</b>	<b>1 609 785</b>	<b>30</b>
<b>Écarts d'acquisition</b>			
Autres actifs incorporels		1 809	-1 809
Dépôts auprès des cédantes	226 709	226 709	
Créances nées d'opérations d'assurance	773 951	773 951	
Créances nées d'opérations de réassurance	410 921	410 921	
Immobilisations corporelles	4 660	2 821	1 839
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	27 969	27 969	
Trésorerie	165 507	165 507	
Autres	97	97	
<b>Total actif</b>	<b>8 898 321</b>	<b>8 323 793</b>	<b>574 528</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>6 036 797</b>	<b>6 078 187</b>	<b>-41 390</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>264 043</b>		<b>264 043</b>
<b>Impôts différés passif</b>			
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>273 000</b>	<b>273 000</b>	
<b>Autres dettes</b>	<b>1 102 408</b>	<b>1 102 464</b>	<b>-56</b>
Dettes financières	167 552	167 552	
Autres passifs	934 856	934 912	-56
<b>Total passif</b>	<b>7 676 248</b>	<b>7 453 651</b>	<b>222 597</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>1 222 073</b>	<b>870 142</b>	<b>351 931</b>

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais de santé, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 42 % des provisions techniques. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée ou la couverture de la dépendance, représente 37 % des engagements. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès ou encore les indemnités de fin de carrière, représente 21 % des engagements.

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	472 020	125 042	94 766	8 325
	Dont Meilleure estimation	452 239			
	Marge de risque	19 780			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	1 922 468		548 313	
	Dont Meilleure estimation	1 841 905			
	Marge de risque	80 563			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	99 408	437 870	5 988	139 334
	Dont Meilleure estimation	95 242			
	Marge de risque	4 166			
Réassurance proportionnelle en protection du revenu	Provisions techniques	178 369	1 530 827	3 642	439 072
	Dont Meilleure estimation	170 895			
	Marge de risque	7 475			
Assurance santé	Provisions techniques	2 142 653	343 553	646 681	5 128
	Dont Meilleure estimation	2 052 863			
	Marge de risque	89 790			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 145 904	178 651	437 354	2 856
	Dont Meilleure estimation	1 097 884			
	Marge de risque	48 020			
Réassurance santé	Provisions techniques	169 966	2 291 383	610	757 313
	Dont Meilleure estimation	162 843			
	Marge de risque	7 123			
Réassurance vie	Provisions techniques	170 053	1 170 861	1 358	476 181
	Dont Meilleure estimation	162 927			
	Marge de risque	7 126			
Total	Provisions techniques	6 300 840	6 078 187	1 738 712	1 828 208
	Dont Meilleure estimation	6 036 797			
	Marge de risque	264 043			

En normes Solvabilité 2, AG2R Réunica Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 120 M€, principalement dû aux différences temporaires, atténuées par les plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	1 067	445
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	41 773	127 420
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		1 828
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	82 407	
Impôts différés sur les différences temporaires	155 725	30 899
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>280 973</b>	<b>160 592</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité
Provisions techniques	6 300 840	6 315 574
Fonds propres de base	1 345 073	1 336 326
SCR	953 064	962 477
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 345 073	1 336 326
MCR	428 879	433 115
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 210 467	1 199 726

## PRIMA

L'activité de Prima est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, ainsi que de contrats d'assurance automobile et multirisques habitation dans de très faibles proportions. L'activité de Prima comporte également de la santé et des produits de prévoyance (incapacité, invalidité) provenant de La Mondiale Accidents (LMA) dont le portefeuille a été repris par Prima en 2011.

Son bilan présente un total de 1,6 Md€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 87 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>941 110</b>	<b>867 057</b>	<b>74 053</b>
Immobilier			
Participations	60 725	50 403	10 322
Actions	16 544	16 111	433
Obligations	819 379	766 626	52 753
Autres	44 462	33 917	10 546
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>612 718</b>	<b>630 710</b>	<b>-17 992</b>
<b>Prêts</b>			
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>45 597</b>	<b>47 329</b>	<b>-1 732</b>
Écarts d'acquisition		1 504	-1 504
Autres actifs incorporels		55	-55
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	16 401	16 401	
Créances nées d'opérations de réassurance	6 570	6 570	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés		172	-172
Autres créances	1 161	1 161	
Trésorerie	21 466	21 466	
Autres			
<b>Total actif</b>	<b>1 599 425</b>	<b>1 545 096</b>	<b>54 329</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>919 762</b>	<b>958 354</b>	<b>-38 592</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>67 850</b>		<b>67 850</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>7 841</b>		<b>7 841</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>51 960</b>	<b>50 000</b>	<b>1 960</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>429 928</b>	<b>429 933</b>	<b>-4</b>
Dettes financières	5 835	5 835	
Autres passifs	424 093	424 097	-4
<b>Total passif</b>	<b>1 477 341</b>	<b>1 438 286</b>	<b>39 054</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>122 084</b>	<b>106 809</b>	<b>15 275</b>

90 % des provisions techniques prudentielles découlent d'engagements pris en dépendance. Prima est à ce titre par ailleurs fortement réassurée : plus de 60 % de ses engagements sont cédées.

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	1 567	832	-570	626
	Dont Meilleure estimation	1 182			
	Marge de risque	386			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	80 227	55 542	52 469	54 421
	Dont Meilleure estimation	75 211			
	Marge de risque	5 016			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	13 094	13 098	12 374	12 374
	Dont Meilleure estimation	12 964			
	Marge de risque	130			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	4 263	3 935	2 442	2 442
	Dont Meilleure estimation	3 935			
	Marge de risque	328			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	2 395	3 537	1 770	1 856
	Dont Meilleure estimation	2 282			
	Marge de risque	113			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	783	642		
	Dont Meilleure estimation	642			
	Marge de risque	141			
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Provisions techniques	885 282	880 769	544 233	558 992
	Dont Meilleure estimation	823 545			
	Marge de risque	61 737			
Total	Provisions techniques	987 612	958 354	612 718	630 710
	Dont Meilleure estimation	919 762			
	Marge de risque	67 850			

En normes Solvabilité 2, Prima comptabilise un impôt différé passif net de 7,8 M€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	538	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	19	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		20 373
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	12 474	
Impôts différés sur les différences temporaires	328	826
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>13 359</b>	<b>21 200</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité
Provisions techniques	987 612	991 245
Fonds propres de base	174 044	173 068
SCR	119 352	120 139
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	174 044	173 068
MCR	29 838	30 035
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	158 074	157 137



## AG.MUT

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance.

Son bilan présente un total actif de 61 M€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 91 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>32 427</b>	<b>29 222</b>	<b>3 205</b>
Immobilier			
Participations	1	1	
Actions			
Obligations	29 582	27 775	1 807
Autres	2 844	1 446	1 398
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>192</b>	<b>111</b>	<b>82</b>
<b>Prêts</b>			
<b>Impôts différés actif</b>	<b>782</b>		<b>782</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>27 759</b>	<b>27 759</b>	
Écarts d'acquisition			
Autres actifs incorporels			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	3	3	
Créances nées d'opérations de réassurance	17 791	17 791	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	453	453	
Trésorerie	9 511	9 511	
Autres			
<b>Total actif</b>	<b>61 160</b>	<b>57 092</b>	<b>4 068</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>21 705</b>	<b>19 934</b>	<b>1 770</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>1 857</b>		<b>1 857</b>
<b>Impôts différés passif</b>			
<b>Dettes subordonnées</b>			
<b>Autres dettes</b>	<b>12 229</b>	<b>12 229</b>	
Dettes financières			
Autres passifs	12 229	12 229	
<b>Total passif</b>	<b>35 790</b>	<b>32 163</b>	<b>3 627</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>25 370</b>	<b>24 929</b>	<b>441</b>

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	23 563	19 833	192	111
	Dont Meilleure estimation	21 707			
	Marge de risque	1 857			
Réassurance vie	Provisions techniques	-2	102		
	Dont Meilleure estimation	-2			
	Marge de risque				
Total	Provisions techniques	23 561	19 934	192	111
	Dont Meilleure estimation	21 705			
	Marge de risque	1 857			

En normes Solvabilité 2, AG.Mut comptabilise un impôt différé actif net de 782 k€, principalement dû aux différences temporaires et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		958
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	958	22
Impôts différés sur les différences temporaires	2 324	1 520
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>3 281</b>	<b>2 500</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité
Provisions techniques	23 561	23 577
Fonds propres de base	25 370	25 358
SCR	18 463	18 463
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	25 370	25 358
MCR	4 733	4 734
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	24 588	24 573

## MIAG

La Miag est une mutuelle interprofessionnelle qui propose des produits frais de santé en complément au régime de la Sécurité sociale aux particuliers et aux entreprises. La Miag exerce son activité principalement sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Son bilan présente un total actif de 11,5 M€ en normes prudentielles. L'ensemble des placements de la Miag sont des OPCVM monétaires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>2 315</b>	<b>2 314</b>	<b>1</b>
Immobilier			
Participations	1	1	
Actions			
Obligations			
Autres	2 314	2 314	1
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>-629</b>	<b>740</b>	<b>-1 370</b>
<b>Prêts</b>			
<b>Impôts différés actif</b>	<b>59</b>		<b>59</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>9 730</b>	<b>9 730</b>	
Écarts d'acquisition			
Autres actifs incorporels			
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	3 135	3 135	
Créances nées d'opérations de réassurance	552	552	
Immobilisations corporelles	262	262	
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	144	144	
Trésorerie	5 620	5 620	
Autres	16	16	
<b>Total actif</b>	<b>11 475</b>	<b>12 785</b>	<b>-1 310</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>-368</b>	<b>1 312</b>	<b>-1 679</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>534</b>		<b>534</b>
<b>Impôts différés passif</b>			
<b>Dettes subordonnées</b>			
<b>Autres dettes</b>	<b>5 327</b>	<b>5 327</b>	
Dettes financières			
Autres	5 327	5 327	
<b>Total passif</b>	<b>5 493</b>	<b>6 639</b>	<b>-1 145</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>5 982</b>	<b>6 146</b>	<b>-164</b>

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	166	1 312	-629	740
	Dont Meilleure estimation	-368			
	Marge de risque	534			
Total	Provisions techniques	166	1 312	-629	740
	Dont Meilleure estimation	-368			
	Marge de risque	534			

En normes Solvabilité 2, Miag comptabilise un impôt différé actif net de 59 k€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	362	302
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>362</b>	<b>303</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité
Provisions techniques	166	167
Fonds propres de base	5 982	5 981
SCR	2 087	2 087
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	5 982	5 981
MCR	3 700	3 700
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	5 922	5 922

## RÉUNICA MUTUELLE

Réunica Mutuelle intervient pour couvrir les risques frais de santé en complément au régime de la Sécurité sociale, les risques frais obsèques et prévoyance.

Son bilan présente un total actif de 47 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 84 % investis en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 16 % du total des placements et sont composés d'OPCVM.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>32 297</b>	<b>30 748</b>	<b>1 550</b>
Immobilier			
Participations	1	1	
Actions			
Obligations	27 114	26 488	626
Autres	5 182	4 259	923
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>-734</b>	<b>3 966</b>	<b>-4 700</b>
Prêts	40	40	
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>15 652</b>	<b>15 654</b>	<b>-1</b>
Écarts d'acquisition			
Autres actifs incorporels		1	-1
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	760	760	
Créances nées d'opérations de réassurance	2 116	2 116	
Immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	1 305	1 305	
Trésorerie	8 324	8 324	
Autres	3 148	3 148	
<b>Total actif</b>	<b>47 256</b>	<b>50 408</b>	<b>-3 152</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>3 404</b>	<b>9 601</b>	<b>-6 197</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>853</b>		<b>853</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>364</b>		<b>364</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>6 250</b>	<b>6 250</b>	
<b>Autres dettes</b>	<b>10 703</b>	<b>10 703</b>	
Dettes financières	220	220	
Autres	10 483	10 483	
<b>Total passif</b>	<b>21 575</b>	<b>26 554</b>	<b>-4 979</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>25 682</b>	<b>23 854</b>	<b>1 828</b>

Les contrats de prévoyance vie entière et décès, classés en assurance vie avec participation aux bénéficiaires, représentent plus de 94 % des provisions techniques.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	-1 277	3 710	-1 616	2 745
	Dont Meilleure estimation	-1 553			
	Marge de risque	276			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	913	770	565	728
	Dont Meilleure estimation	871			
	Marge de risque	42			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	139	642		
	Dont Meilleure estimation	139			
	Marge de risque				
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	4 005	4 042	-2	80
	Dont Meilleure estimation	3 491			
	Marge de risque	515			
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Provisions techniques	477	437	320	413
	Dont Meilleure estimation	457			
	Marge de risque	21			
<b>Total</b>	Provisions techniques	4 257	9 601	-734	3 966
	Dont Meilleure estimation	3 404			
	Marge de risque	853			

En norme Solvabilité 2, Réunica Mutuelle comptabilise un impôt différé passif net de 364 k€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		483
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	1 241	1 411
Impôts différés sur les différences temporaires	288	
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>1 530</b>	<b>1 894</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité
Provisions techniques	4 257	4 289
Fonds propres de base	31 932	31 912
SCR	8 132	8 127
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	31 932	31 912
MCR	3 700	3 700
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	31 932	31 912

## TERRITORIA MUTUELLE (EX-SMACL SANTE)

Territoria Mutuelle est une mutuelle travaillant principalement avec les collectivités territoriales en santé et en prévoyance.

Son bilan présente un total à l'actif de 62,8 M€ en norme prudentielle. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à plus de 73 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>36 755</b>	<b>36 448</b>	<b>307</b>
Immobilier			
Participations	30	30	
Actions	669	593	76
Obligations	27 172	26 955	216
Autres	8 884	8 868	15
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>15 598</b>	<b>16 794</b>	<b>-1 196</b>
<b>Prêts</b>			
<b>Impôts différés actif</b>	<b>583</b>		<b>583</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>9 883</b>	<b>10 713</b>	<b>-830</b>
<b>Écarts d'acquisition</b>			
Autres actifs incorporels		498	-498
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	2 404	2 404	
Créances nées d'opérations de réassurance	556	556	
Immobilisations corporelles	53	27	26
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	1 154	1 154	
Trésorerie	5 500	5 500	
Autres	215	572	-357
<b>Total actif</b>	<b>62 819</b>	<b>63 954</b>	<b>-1 135</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>25 199</b>	<b>29 264</b>	<b>-4 065</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>1 655</b>		<b>1 655</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>1 083</b>		<b>1 083</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>5 109</b>	<b>5 109</b>	
<b>Autres dettes</b>	<b>21 974</b>	<b>22 783</b>	<b>-808</b>
<b>Dettes financières</b>			
Autres	21 974	22 783	-808
<b>Total passif</b>	<b>55 020</b>	<b>57 156</b>	<b>-2 135</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>7 799</b>	<b>6 799</b>	<b>1 000</b>

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	2 692	1 776	697	534
	Dont Meilleure estimation	2 399			
	Marge de risque	293			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	22 338	25 777	13 666	15 123
	Dont Meilleure estimation	21 063			
	Marge de risque	1 275			
Autre assurance vie	Provisions techniques	1 356	1 309	1 002	936
	Dont Meilleure estimation	1 304			
	Marge de risque	52			
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Provisions techniques	469	402	231	201
	Dont Meilleure estimation	434			
	Marge de risque	35			
<b>Total</b>	Provisions techniques	26 855	29 264	15 596	16 794
	Dont Meilleure estimation	25 200			
	Marge de risque	1 655			

En norme Solvabilité 2, Territoria Mutuelle comptabilise un impôt différé passif net de 500 k€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	166	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	19	103
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	399	981
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>583</b>	<b>1 083</b>

Territoria Mutuelle n'a recours à aucune mesure relative aux garanties de long terme ni mesure transitoire.



## VIASANTÉ MUTUELLE

ViaSanté Mutuelle est une mutuelle spécialisée dans la protection de la santé.

Son bilan présente un total actif de 908 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 61 % en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 30 % du total des placements et sont composés pour 66 % d'OPCVM et pour 34 % de dépôts à terme, de livrets et de prêts.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>700 266</b>	<b>655 829</b>	<b>44 438</b>
Immobilier	15 574	11 252	4 323
Participations	35 833	22 624	13 209
Actions	2 949	2 173	776
Obligations	433 413	415 984	17 429
Autres	212 497	203 796	8 701
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>			
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>22 177</b>	<b>35 434</b>	<b>-13 257</b>
<b>Prêts</b>	<b>1 324</b>	<b>1 324</b>	
<b>Impôts différés actif</b>	<b>6 963</b>		<b>6 963</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>177 598</b>	<b>174 241</b>	<b>3 357</b>
<b>Écarts d'acquisition</b>			
Autres actifs incorporels		10 008	-10 008
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>			
Créances nées d'opérations d'assurance	37 377	37 377	
Créances nées d'opérations de réassurance	22 807	22 807	
Immobilisations corporelles	29 897	16 533	13 364
<b>Frais d'acquisition reportés</b>			
Autres créances	12 971	12 971	
Trésorerie	73 972	73 972	
Autres	574	574	
<b>Total actif</b>	<b>908 328</b>	<b>866 828</b>	<b>41 501</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>89 323</b>	<b>86 415</b>	<b>2 908</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>10 804</b>		<b>10 804</b>
<b>Impôts différés passif</b>			
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>162 000</b>	<b>162 000</b>	
<b>Autres dettes</b>	<b>149 278</b>	<b>149 278</b>	
Dettes financières	11 361	11 361	
Autres	137 916	137 916	
<b>Total passif</b>	<b>411 404</b>	<b>397 692</b>	<b>13 711</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>496 925</b>	<b>469 135</b>	<b>27 789</b>

Les engagements santé non-vie représentent plus de 98 % des provisions techniques de ViaSanté Mutuelle.

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	97 455	84 108	22 192	35 332
	Dont Meilleure estimation	86 995			
	Marge de risque	10 460			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	993	452		
	Dont Meilleure estimation	856			
	Marge de risque	137			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	618	848		
	Dont Meilleure estimation	618			
	Marge de risque				
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	-441	166	-15	102
	Dont Meilleure estimation	-441			
	Marge de risque				
Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Provisions techniques	1 501	841		
	Dont Meilleure estimation	1 295			
	Marge de risque	207			
Total	Provisions techniques	100 126	86 415	22 177	35 434
	Dont Meilleure estimation	89 323			
	Marge de risque	10 804			

En normes Solvabilité 2, ViaSanté Mutuelle comptabilise un impôt différé actif net de 7,0 M€, principalement dû aux différences temporaires, atténuées par les plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques..)	7 086	3 640
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	4 800	15 795
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	7 120	
Impôts différés sur les différences temporaires	10 182	2 789
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>29 187</b>	<b>22 224</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité
Provisions techniques	100 126	100 219
Fonds propres de base	508 925	508 881
SCR	129 101	129 102
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	508 925	508 881
MCR	32 275	32 275
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	501 962	501 903

## LA MONDIALE

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle.

Avec un total à l'actif de 73 Md€ en normes prudentielles, La Mondiale porte essentiellement des engagements d'épargne retraite. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente avec une part investie en titres obligataires à plus de 75 %.

La Mondiale porte au sein de son fonds général la majeure partie des engagements en euros du Groupe sur le périmètre épargne retraite. Ces engagements peuvent être :

- contractés de manière directe à travers la vente de contrats de retraite individuelle et d'épargne par ses propres réseaux de distribution ;
- contractés de manière indirecte à travers des traités de réassurance interne auprès des entités :
  - ARIAL CNP ASSURANCES qui commercialise des contrats de retraite supplémentaire collective de grandes entreprises ;
  - La Mondiale Partenaire qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale en France ;
  - La Mondiale Europartner, société luxembourgeoise, et qui commercialise également des contrats d'épargne patrimoniale ;
  - AG2R Réunica Prévoyance qui concerne des contrats d'indemnités de fin de carrière.
- Ainsi, 55 % des provisions techniques de La Mondiale sont constituées d'acceptations de réassurance.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>65 266 688</b>	<b>57 765 713</b>	<b>7 500 976</b>
Immobilier	2 475 932	2 029 115	446 817
Participations	3 578 615	2 447 380	1 131 235
Actions	4 312 997	3 763 218	549 779
Obligations	49 268 047	44 319 449	4 948 598
Autres	5 631 097	5 206 550	424 547
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>5 808 103</b>	<b>5 808 103</b>	
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>81 932</b>	<b>81 932</b>	
<b>Prêts</b>	<b>73 435</b>	<b>73 435</b>	
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>1 985 310</b>	<b>1 996 571</b>	<b>-11 261</b>
Écarts d'acquisition		3 510	-3 510
Autres actifs incorporels		149	-149
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	107 103	107 103	
Créances nées d'opérations de réassurance	229 668	229 668	
Immobilisations corporelles	31 179	21 815	9 364
Frais d'acquisition reportés		16 965	-16 965
Autres créances	203 664	203 664	
Trésorerie	1 406 225	1 406 225	
Autres	7 472	7 472	
<b>Total actif</b>	<b>73 215 469</b>	<b>65 725 755</b>	<b>7 489 715</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>55 615 148</b>	<b>56 357 513</b>	<b>-742 365</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>863 471</b>		<b>863 471</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>1 757 202</b>		<b>1 757 202</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>2 466 303</b>	<b>2 442 365</b>	<b>23 938</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>5 024 262</b>	<b>4 900 330</b>	<b>123 933</b>
Dettes financières	4 027 758	4 027 758	
Autres	996 505	872 572	123 933
<b>Total passif</b>	<b>65 726 387</b>	<b>63 700 208</b>	<b>2 026 179</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>7 489 082</b>	<b>2 025 547</b>	<b>5 463 535</b>

La Mondiale a obtenu l'autorisation de l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques prévue à l'article L.351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténué par l'utilisation de cette mesure.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	59 829	60 106	21 814	21 814
	Dont Meilleure estimation	58 974			
	Marge de risque	855			
Assurance santé	Provisions techniques	69 242	69 301	7 515	7 515
	Dont Meilleure estimation	68 257			
	Marge de risque	986			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	22 231 657	21 109 815		
	Dont Meilleure estimation	21 903 880			
	Marge de risque	327 777			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	2 743 621	2 979 027	4 071	4 071
	Dont Meilleure estimation	2 705 143			
	Marge de risque	38 478			
Autre assurance vie	Provisions techniques	115 390	115 674	12 472	12 472
	Dont Meilleure estimation	113 744			
	Marge de risque	1 645			
Réassurance vie	Provisions techniques	31 258 881	32 023 591	36 061	36 061
	Dont Meilleure estimation	30 765 150			
	Marge de risque	493 730			
<b>Total</b>	Provisions techniques	56 478 619	56 357 513	81 932	81 932
	Dont Meilleure estimation	55 615 148			
	Marge de risque	863 471			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale comptabilise un impôt différé passif net de 1 757 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	7 580	1 700
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		1 794 375
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		7 991
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	31 972	
Impôts différés sur les différences temporaires	7 335	23
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>46 887</b>	<b>1 804 090</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 <sup>er</sup> janvier 2018, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	56 478 619	61 569 117	61 652 992	56 817 986
Fonds propres de base	9 621 614	5 875 008	5 813 276	9 371 840
SCR	3 478 855	3 478 855	3 579 462	3 478 855
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	9 621 614	5 875 008	5 813 276	9 371 840
MCR	1 565 485	1 565 485	1 610 758	1 565 485
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	9 290 160	4 990 888	4 922 777	9 040 386

## LA MONDIALE EUROPARTNER

La Mondiale Europartner est un opérateur luxembourgeois en protection sociale et patrimoniale. Elle propose la conception, le développement et la gestion de produits d'épargne, pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale à hauts revenus, ou possédant un patrimoine important et de produits de retraite pour les salariés expatriés de compagnies internationales.

Son bilan présente un total actif de 15 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (6,6 Md€ en normes sociales) est réassurée vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentation des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 99 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>310 216</b>	<b>287 843</b>	<b>22 374</b>
Immobilier			
Participations	1	1	
Actions			
Obligations	306 328	283 972	22 356
Autres	3 887	3 869	18
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>7 121 508</b>	<b>7 121 508</b>	
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>7 150 596</b>	<b>6 614 951</b>	<b>535 646</b>
<b>Prêts</b>	<b>25 374</b>	<b>25 374</b>	
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>327 046</b>	<b>329 893</b>	<b>-2 847</b>
Écarts d'acquisition			
Autres actifs incorporels		2 266	-2 266
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance			
Créances nées d'opérations de réassurance			
Immobilisations corporelles	1 678	1 678	
Frais d'acquisition reportés		581	-581
Autres créances	49 312	49 312	
Trésorerie	275 587	275 587	
Autres	469	469	
<b>Total actif</b>	<b>14 934 741</b>	<b>14 379 568</b>	<b>555 173</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>13 929 582</b>	<b>13 744 903</b>	<b>184 679</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>150 395</b>		<b>150 395</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>59 613</b>		<b>59 613</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>144 845</b>	<b>140 000</b>	<b>4 845</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>266 810</b>	<b>266 810</b>	
Dettes financières	30 916	30 916	
Autres	235 895	235 895	
<b>Total passif</b>	<b>14 551 245</b>	<b>14 151 713</b>	<b>399 531</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>383 497</b>	<b>227 855</b>	<b>155 642</b>

Les engagements d'assurance vie avec participation au bénéfice représentent 51 % des provisions techniques de La Mondiale Europartner, et 49 % sont des engagements en unités de compte.

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	7 103 456	6 614 341	7 141 614	6 605 968
	Dont Meilleure estimation	7 047 506			
	Marge de risque	55 950			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	6 967 466	7 121 508		
	Dont Meilleure estimation	6 873 093			
	Marge de risque	94 374			
Réassurance vie	Provisions techniques	9 054	9 054	8 983	8 983
	Dont Meilleure estimation	8 983			
	Marge de risque	71			
Total	Provisions techniques	14 079 977	13 744 903	7 150 596	6 614 951
	Dont Meilleure estimation	13 929 582			
	Marge de risque	150 395			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Europartner comptabilise un impôt différé passif net de 59,6 M€, principalement dû à l'écart de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	1 319	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	806	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		6 092
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	138 295	193 940
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>140 420</b>	<b>200 032</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité
Provisions techniques	14 079 977	14 086 044
Fonds propres de base	528 342	526 610
SCR	297 400	297 512
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	528 342	526 610
MCR	74 350	74 378
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	488 367	486 640

## LA MONDIALE PARTENAIRE

La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

Son bilan présente un total à l'actif de 35 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (14 Md€ en normes sociales) sont réassurés vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentations des engagements restants et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 93 % en titres obligataires.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne dont la part des placements en unités de compte rapporté au total de l'actif est de 35 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
<b>Placements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>5 956 023</b>	<b>5 376 559</b>	<b>579 464</b>
Immobilier			
Participations	259	259	
Actions	7 881	4 904	2 977
Obligations	5 512 483	4 967 694	544 789
Autres	435 400	403 702	31 697
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>12 350 483</b>	<b>12 350 486</b>	<b>-3</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>15 968 327</b>	<b>14 180 475</b>	<b>1 787 851</b>
<b>Prêts</b>	<b>186 952</b>	<b>186 833</b>	<b>119</b>
<b>Impôts différés actif</b>			
<b>Autres actifs</b>	<b>486 792</b>	<b>486 810</b>	<b>-18</b>
Écarts d'acquisition			
Autres actifs incorporels		18	-18
Dépôts auprès des cédantes			
Créances nées d'opérations d'assurance	11 651	11 651	
Créances nées d'opérations de réassurance	11 517	111 517	
Immobilisations corporelles	17	17	
Frais d'acquisition reportés			
Autres créances	19 327	19 327	
Trésorerie	344 280	344 280	
Autres			
<b>Total actif</b>	<b>34 948 576</b>	<b>32 581 163</b>	<b>2 367 413</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>32 009 341</b>	<b>30 612 388</b>	<b>1 396 953</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>311 282</b>		<b>311 282</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>172 962</b>		<b>172 962</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>319 690</b>	<b>310 000</b>	<b>9 690</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>850 032</b>	<b>849 837</b>	<b>195</b>
Dettes financières	577 107	577 107	
Autres	272 924	272 730	195
<b>Total passif</b>	<b>33 663 307</b>	<b>31 772 224</b>	<b>1 891 082</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>1 285 269</b>	<b>808 939</b>	<b>476 331</b>

La Mondiale Partenaire a obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L.351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténuée par l'utilisation cette mesure.

Montants en k€	Provisions brutes		Provisions cédées		
		SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX	SOLVABILITÉ 2	COMPTES SOCIAUX
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	20 369 410	18 340 929	15 968 327	14 180 475
	Dont Meilleure estimation	20 171 851			
	Marge de risque	197 559			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	11 951 213	12 271 459		
	Dont Meilleure estimation	11 837 490			
	Marge de risque	113 723			
Total	Provisions techniques	32 320 623	30 612 388	15 968 327	14 180 475
	Dont Meilleure estimation	32 009 341			
	Marge de risque	311 282			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Partenaire comptabilise un impôt différé passif net de 173 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	2 653	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	9 675	9 675
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		155 631
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	450 974	471 993
Impôts différés sur les différences temporaires	1 035	
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>464 336</b>	<b>637 298</b>

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 <sup>er</sup> janvier 2018, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	32 320 623	32 712 861	32 734 837	32 346 772
Fonds propres de base	1 604 959	1 316 272	1 305 482	1 585 714
SCR	840 225	840 225	845 803	840 225
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 604 959	1 316 272	1 305 482	1 585 714
MCR	210 056	210 056	211 451	210 056
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 537 281	1 248 593	1 238 082	1 518 035



# E. GESTION DU CAPITAL

Le ratio de couverture du SCR de SGAM AG2R LA MONDIALE s'élève à 224 % au 31 décembre 2017. Par sa position sur le marché de la retraite supplémentaire, SGAM AG2R LA MONDIALE présente un poids significatif d'engagements de long terme. Ces derniers, plus exigeants en capital dans le nouveau référentiel prudentiel, ont été à l'origine d'un impact négatif sur l'indicateur du ratio de solvabilité par rapport à l'ancien régime prudentiel.

Ainsi, le Groupe a choisi de bénéficier de la mesure transitoire sur les provisions techniques, mesure de lissage à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, prévue par le régulateur, lui permettant de mettre à profit cette période transitoire pour atteindre un ratio cible de 150 %. Ce niveau est considéré comme un bon équilibre entre solidité financière et déploiement efficace du capital.

En 2017, AG2R LA MONDIALE poursuit son objectif d'amélioration du ratio sans mesure transitoire avec une augmentation de 16 points dans un environnement de marché pourtant défavorable, portant le ratio de solvabilité sans mesure transitoire sur les provisions techniques à 146 %.

La solidité financière d'AG2R LA MONDIALE est par ailleurs confirmée par la notation A- perspective stable de Standards and Poor's, étendue désormais depuis octobre 2017 à sa filiale ARIAL CNP ASSURANCES. Elle témoigne que SGAM AG2R LA MONDIALE a su maintenir un niveau de fonds propres et de résultats conforme à sa notation. La notation tient également compte de la flexibilité financière du Groupe, qui reflète sa capacité éprouvée d'accès aux marchés de la dette, et de l'approbation obtenue par les autorités de contrôle pour développer des certificats mutualistes. Elle apprécie positivement les moyens engagés afin que le Groupe devienne prudentiel au sens de Solvabilité 2.

Ce chapitre présente en détail les fonds propres, l'exigence en capital requis, et d'autres éléments réglementaires obligatoires.

---

## E.1. FONDS PROPRES

---

### GESTION DU CAPITAL

Comme présenté au chapitre B intitulé « Système de gouvernance », et à la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée

par les assurés dans l'intérêt des assurés : ils sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations : un mode de gouvernance démocratique et vertueux qui permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et qui garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Les besoins en fonds propres des différentes entités et du Groupe sont examinés au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation sur l'horizon du plan d'affaires.

La Sgam organise par ailleurs les liens de solidarité financière forts et durables entre ses membres. La mise en conformité aux exigences prudentielles Solvabilité 2 courant 2017 a donné au Groupe l'opportunité de renforcer ses liens de solidarité entre ses différents membres affiliés. Ainsi, les évolutions prévues par la Sgaps et la Sgam valident les critères prudentiels de fongibilité et de transférabilité de l'ensemble du capital pour la couverture de l'exigence en capital du Groupe conformément à l'article 330 du Règlement délégué 2015/35.

La flexibilité financière du Groupe et son attractivité ont été encore récemment renforcées avec la réalisation de deux opérations :

- La Mondiale a réalisé en janvier 2017 une émission de dettes subordonnées de 530 M\$, éligibles en niveau 2. Dans des conditions de marché favorables à l'émission obligataire, La Mondiale a réalisé deux opérations d'émission supplémentaires en décembre 2017 et en janvier 2018 pour un montant global de 710 M\$ en vue du remboursement d'une émission contractée en 2013.
- Par ailleurs, suite au programme de 100 M€ d'émission de certificats mutualistes, souscrits par la SGAM AG2R LA MONDIALE, un second programme aux caractéristiques similaires a été lancé le 20 décembre 2017 à hauteur d'une enveloppe maximale de 150 M€ sur 24 mois. Ces programmes ont entraîné une augmentation des fonds propres de 68 M€ en 2017.

SGAM AG2R LA MONDIALE présente un total de plus de 11,7 Md€ de fonds propres, dont la quasi-totalité est de niveau 1, niveau présentant dans le référentiel Solvabilité 2 les meilleurs critères de qualité.

## COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Le détail des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentées par la suite.

Les fonds propres prudentiels sont égaux à l'actif net, soit l'écart entre l'actif et le passif du bilan Solvabilité 2, auquel s'ajoutent les dettes subordonnées reconnues dans les fonds propres.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité 2 s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs – et en particulier sur les provisions techniques – ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs. Par ailleurs, Arpege Prévoyance n'est pas inclus dans le périmètre prudentiel, générant ainsi un écart supplémentaire entre les comptes et la situation du Groupe en norme Solvabilité 2.

Pour financer le développement de leurs activités et renforcer leur solvabilité, la Sgam et certaines entités ont émis des titres subordonnés.

L'article 93 de la Directive Solvabilité 2 prévoit des conditions de reconnaissance des éléments de fonds propres dans le référentiel Solvabilité 2. Ainsi, les éléments de fonds propres sont classés sur 3 niveaux, de niveau 1 à niveau 3.

Le classement par niveau de chaque élément de fonds propres est réalisé conformément aux articles 69 à 79 du Règlement délégué 2015/35. Les caractéristiques de ces éléments, notamment en termes de disponibilité permanente et de subordination, déterminent leur admissibilité à l'un des trois niveaux de fonds propres prudentiels et donc leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sous Solvabilité 2.

Pour les titres émis avant l'adoption du Règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité 2 ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants. Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive.

Ainsi, pour la Sgam et toutes les entités du Groupe, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, sauf les dettes subordonnées bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter de la Directive, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3. Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du

minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 821<sup>7</sup> du Règlement délégué 2015/35. Le détail sur la structure et la qualité des fonds propres par niveau le Groupe et pour chacune des entités est présenté par la suite. Le niveau de fonds propres de chaque émission de dettes subordonnées est aussi présenté pour chaque entité par la suite.

7 Pour la couverture du SCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être égal au moins à la moitié du SCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 3 doit être inférieur à 15 % du SCR ;
- la somme des montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 ne doit pas dépasser 50 % du SCR ;

Pour la couverture du MCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être au minimum égal à 80 % du MCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 2 ne doit pas dépasser 20 % du MCR.

---

## E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

---

Ce chapitre présente les éléments suivants :

- le capital de solvabilité requis, ou SCR, notamment sa constitution et son évolution ;
- le minimum de capital de solvabilité, ou MCR.

Le Groupe, et l'ensemble des entités qui le compose, recourent à l'utilisation de la formule standard et ne met pas en œuvre de calculs simplifiés pour les différents modules de risques.

SGAM AG2R LA MONDIALE ainsi que l'entité AG2R Réunica Prévoyance ont reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre spécifique pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ».

Les impacts de la mesure transitoire sur les provisions techniques et de la correction pour volatilité sur le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis sont présentés dans le chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Les détails des SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite.

Le capital de solvabilité requis s'élève à 5,2 Md€ pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Le SCR de base est composé pour plus de 90 % du SCR marché, en lien direct avec le poids de ses activités épargne et retraite et son profil de risque.

Les différentes décisions de gestion futures telles que la maîtrise de la collecte, la politique de souscription ou l'ajustement de la politique de participations aux bénéficiaires au contexte de taux bas concourent à la maîtrise du niveau de SCR.

Par ailleurs, il peut être noté qu'une modification des allocations stratégiques des fonds euros peut avoir un impact favorable immédiat sur l'exigence en capital de solvabilité et donc constitue un levier de maîtrise supplémentaire.

---

### **E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

---

Pendant la période de référence, le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis n'est pas utilisé pour la Sgam et les entités.

---

### **E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ**

---

Lorsqu'il n'est pas approprié de calculer le capital de solvabilité requis par application de la formule standard, parce que le profil de risque de l'entreprise d'assurance concernée s'écarte significativement des hypothèses qui sous-tendent le calcul selon la formule standard, les entreprises peuvent, par décision motivée et soumise à l'agrément du régulateur, utiliser un modèle interne pour calculer le capital de solvabilité requis ou les modules de risque pertinents de celui-ci.

Sur la période de référence, la Sgam et les entités calculent le capital de solvabilité requis par application de la formule standard. Aucun modèle interne partiel ou total n'a été développé.

---

### **E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS**

---

Sur la période de référence, la Sgam et les entités ont respecté les exigences de couverture du MCR et du SCR qui s'imposaient à elles.

---

### **E.6. AUTRES INFORMATIONS**

---

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections du chapitre « E. Gestion du capital ».

## FOCUS : FICHE PAR ENTITÉ

### SGAM AG2R LA MONDIALE

Les fonds propres de SGAM AG2R LA MONDIALE sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats des titres subordonnés et certificats mutualistes émis.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. La Mondiale et La Mondiale Europartner ayant reçu à ce titre l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR, cette mesure s'applique sur la Sgam par combinaison. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres IFRS</b>	<b>8 071 101</b>	<b>7 314 635</b>
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	278 891	223 733
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées*	2 305 200	1 591 077
Intérêts minoritaires	25 125	25 109
Autres	5 461 884	5 474 716
<b>Écarts d'évaluation entre comptes IFRS et Solvabilité 2</b>	<b>3 745 915</b>	<b>3 461 531</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	1 226 012	1 049 695
Provisions techniques	1 276 801	721 427
Provisions brutes	1 200 403	970 169
Provisions cédées	76 398	-248 742
Marge de risque	-1 710 109	-1 677 175
Réévaluation autres actifs	-1 438 699	-1 162 901
Réévaluation autres passifs	6 010 639	6 169 713
Impôts différés	-1 449 081	-1 784 978
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-169 649	145 750
Autres	185 009	
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>-333 528</b>	
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>11 668 497</b>	<b>10 644 126</b>

\*La composition des dettes subordonnées est hors PSSDI et TSSDI et tient compte des certificats mutualistes.

SGAM AG2R LA MONDIALE utilise la méthode par consolidation.

Au 31 décembre 2017, SGAM AG2R LA MONDIALE couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 224 %, soit 11 points de plus qu'au 31 décembre 2016.

Les exigences réglementaires propres pour les sociétés de gestion d'actifs ont été reprises car ces dernières ne sont pas des entités assurantielles. Aucun calcul de SCR n'est réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

En vertu du principe de proportionnalité, certains SCR ne sont pas calculés (Pasiphae et La Mondiale Direct). Cette simplification n'a pas d'impact sur le niveau du SCR du Groupe et les fonds propres de ces entités ne sont pas remontés au niveau des fonds propres éligibles à la couverture du SCR du Groupe.

Pour les mutuelles substituées, le calcul du SCR de souscription est intégré dans celui de leur mutuelle substituante. Lorsque la mutuelle n'est pas combinée, les fonds propres sont exclus, ne pouvant servir à la couverture du SCR de la substituante.

Il n'existe pas au niveau du Groupe de MCR à proprement parler mais un équivalent appelé « SCR minimum ». Conformément au Règlement délégué, le calcul du SCR minimum résulte de la somme des MCR des différentes entités pondérée par le pourcentage de contrôle de chacune d'entre elles par le Groupe.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>89 819 740</b>	<b>84 051 641</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>11 665 706</b>	<b>10 644 126</b>
Dont niveau 1	9 531 969	8 907 299
Niveau 1 restreint	1 484 225	1 545 591
Niveau 2	649 512	191 236
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum</b>	<b>11 500 259</b>	<b>10 644 126</b>
Dont niveau 1	9 531 969	8 907 299
Niveau 1 restreint	1 484 225	1 545 591
Niveau 2	484 065	191 236
Niveau 3		
<b>SCR minimum</b>	<b>2 420 326</b>	<b>2 327 333</b>
<b>Ratio de couverture du SCR minimum</b>	<b>475%</b>	<b>457%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>11 650 346</b>	<b>10 630 417</b>
Dont niveau 1	9 516 609	8 893 590
Niveau 1 restreint	1 484 225	1 545 591
Niveau 2	649 512	191 236
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>5 198 461</b>	<b>4 998 404</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>224%</b>	<b>213%</b>

Le risque de marché représente 90 % du SCR de base net, le SCR santé représente 14 % du SCR de base net et le SCR de souscription vie représente 21 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque des affiliés de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, SGAM AG2R LA MONDIALE utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	4 488 182	7 165 190
Risque de défaut des contreparties	208 955	208 955
Risque de souscription vie	1 043 645	1 686 718
Risque de souscription santé	682 775	691 299
Risque de souscription non vie	859	859
Diversification	-1 477 376	-1 702 598
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>4 947 041</b>	<b>8 050 423</b>
Risque opérationnel		408 632
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2 890 507
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-379 613
<b>SCR avant intégration des entités non assurantielles</b>		<b>5 188 936</b>
<b>SCR</b>		<b>5 198 461</b>

Date d'émission	Émissions externes	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
02/10/2003	TSDI	La Mondiale	51 230	Externe	Perpétuel (prochain call 14/01/2018)	Niveau 1 restreint	oui
25/11/2005	PSSDI	La Mondiale	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/11/2006	TSSDI	La Mondiale	54 750	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/04/2013	TSDI	La Mondiale	500 292	Externe	Perpétuel (prochain call 23/04/2019)	Niveau 1 restreint	oui
24/04/2013	TSR	La Mondiale	191 236	Externe	25/04/2044 (Prochain call 25/04/2024)	Niveau 2	oui
11/12/2014	TSDI	La Mondiale	768 405	Externe	Perpétuel (prochain call 17/12/2025)	Niveau 1 restreint	oui
19/12/2003	TSDI	AG2R Réunica Prévoyance	6 000	Externe	Perpétuel (prochain call 23/12/2023)	Niveau 1 restreint	oui
26/01/2017	TSR	La Mondiale	441 924	Externe	26/01/2047 (prochain call 26/01/2027)	Niveau 2	non
14/12/2017	TSR	La Mondiale	333 528	Externe	14/12/2047 (prochain call 14/12/2027)	Niveau 2	non
19/01/2011	TSR	Territoria Mutuelle	5 000	Externe	Remboursement prorogeable jusqu'au 19/01/2046	Niveau 2	oui
<b>Total dettes subordonnées SGAM</b>			<b>2 443 365</b>				

## AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE

AG2R Réunica Prévoyance, en tant qu'institution de prévoyance a ses fonds propres composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et des titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Réunica Prévoyance et ViaSanté Mutuelle, une opération croisée de titres subordonnés avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>1 137 833</b>	<b>1 143 263</b>
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	1 372	1 372
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	273 000	273 000
Autres	863 460	868 890
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>351 931</b>	<b>272 519</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	543 613	462 748
Provisions techniques	-48 106	-53 530
Provisions brutes	41 390	168 171
Provisions cédées	-89 496	-221 701
Marge de risque	-264 043	-271 625
Réévaluation autres actifs	30	-1 431
Réévaluation autres passifs	56	-956
Impôts différés	120 381	137 312
Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
<b>Autres</b>	<b>5 309</b>	<b>5 304</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>-150 000</b>	<b>-150 000</b>
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>1 345 073</b>	<b>1 271 086</b>

Au 31 décembre 2017 AG2R Réunica Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 141 %, soit 5 points de plus qu'au 31 décembre 2016. Cette variation s'explique par la hausse des fonds propres due à l'augmentation de la valeur de marché des actifs (+81 M€ sur le passage des placements en valeur de marché). Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 84 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>6 300 840</b>	<b>6 071 069</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>1 345 073</b>	<b>1 271 086</b>
Dont niveau 1	1 101 691	1 010 774
Niveau 1 restreint	23 000	23 000
Niveau 2	100 000	100 000
Niveau 3	120 381	137 312
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>1 210 467</b>	<b>1 117 737</b>
Dont niveau 1	1 101 691	1 010 774
Niveau 1 restreint	23 000	23 000
Niveau 2	85 776	83 963
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>428 879</b>	<b>419 814</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>282%</b>	<b>266%</b>

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	1 345 073	1 271 086
Dont niveau 1	1 101 691	1 010 774
Niveau 1 restreint	23 000	23 000
Niveau 2	100 000	100 000
Niveau 3	120 381	137 312
<b>SCR</b>	<b>953 064</b>	<b>932 921</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>141%</b>	<b>136%</b>

Le risque de souscription santé représente 65 % du SCR de base net et le risque de marché représente 55 % du SCR de base net. La composition du SCR d'AG2R Réunica Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, AG2R Réunica Prévoyance utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	471 321	493 781
Risque de défaut des contreparties	76 539	76 539
Risque de souscription vie	47 430	53 778
Risque de souscription santé	559 358	561 842
Risque de souscription non vie		
Diversification	-294 036	-304 015
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>860 612</b>	<b>881 924</b>
Risque opérationnel		92 453
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-21 313
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
<b>SCR</b>		<b>953 064</b>

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2005	TP	17 000	ViaSanté Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
05/11/2013	TSR	60 000	La Mondiale	05/11/2043	Niveau 2	oui
23/12/2013	TSR	40 000	La Mondiale	23/12/2043	Niveau 2	oui
26/11/2014	TSDI	150 000	ViaSanté Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
19/12/2003	TSDI	6 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
<b>Total dettes subordonnées</b>		<b>273 000</b>				



## PRIMA

Prima est une société d'assurance détenue à 100 % par AG2R Réunica Prévoyance. Ses fonds propres sociaux sont donc composés par son capital, la mise en réserve de ses résultats ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>154 409</b>	<b>144 635</b>
Dont capital en actions ordinaires	30 490	30 490
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	50 000	50 000
Autres	73 920	64 146
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>15 275</b>	<b>13 370</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	74 053	67 977
Provisions techniques	20 600	11 862
Provisions brutes	38 592	49 432
Provisions cédées	-17 992	-37 571
Marge de risque	-67 850	-55 400
Réévaluation autres actifs	-1 732	-2 925
Réévaluation autres passifs	4	7
Impôts différés	-7 841	-8 151
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-1 960	
<b>Autres</b>	<b>4 360</b>	<b>2 400</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>174 044</b>	<b>160 405</b>

Au 31 décembre 2017, Prima couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 146 %, soit 13 points de plus qu'au 31 décembre 2016. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 87 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>987 612</b>	<b>996 392</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>174 044</b>	<b>160 405</b>
Dont niveau 1	122 084	110 405
Niveau 1 restreint	30 022	30 000
Niveau 2	21 938	20 000
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>158 074</b>	<b>144 046</b>
Dont niveau 1	122 084	110 405
Niveau 1 restreint	30 022	27 601
Niveau 2	5 968	6 040
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>29 838</b>	<b>30 200</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>530%</b>	<b>477%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>174 044</b>	<b>160 405</b>
Dont niveau 1	122 084	110 405
Niveau 1 restreint	30 022	27 601
Niveau 2	21 938	22 399
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>119 352</b>	<b>120 800</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>146%</b>	<b>133%</b>

Le SCR de base net de Prima est composé de 51 % du risque de marché et 73 % du risque de souscription santé en lien avec l'activité de Prima dont le cœur de métier est consacré l'assurance dépendance. Prima commercialise par ailleurs dans de très faibles proportions des contrats d'assurance automobile et multirisques habitation.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	60 910	60 910
Risque de défaut des contreparties	5 078	5 078
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	87 881	98 900
Risque de souscription non vie	859	859
Diversification	-34 128	-35 493
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>120 600</b>	<b>130 254</b>
Risque opérationnel		6 592
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-9 653
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-7 841
<b>SCR</b>		<b>119 352</b>

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2006	TSDI	10 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
29/12/2011	TSDI	20 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	20 000	AG2R Réunica Prévoyance	15/12/2046	Niveau 2	non
<b>Total dettes subordonnées</b>		<b>50 000</b>				

## AG.MUT

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance.

Ses fonds propres sociaux sont donc composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>24 929</b>	<b>26 086</b>
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	381	381
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées		
Autres	24 547	25 705
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>441</b>	<b>1 259</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	3 205	3 184
Provisions techniques	-1 689	-1 922
Provisions brutes	-1 770	-1 390
Provisions cédées	82	-532
Marge de risque	-1 857	-661
Réévaluation autres actifs		
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	782	659
Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
<b>Autres</b>		
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>25 370</b>	<b>27 345</b>

Au 31 décembre 2017, AG.Mut couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 137 %, soit 160 points de moins qu'au 31 décembre 2016. La forte baisse du ratio de solvabilité s'explique par la forte croissance du risque de souscription santé. Le choc de souscription santé a connu une hausse de 171 % suite à l'arrêt de la rétrocession d'AG.Mut vers AG2R Réunica Prévoyance sur le périmètre santé non similaire à la vie. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 97 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>23 561</b>	<b>18 441</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>25 370</b>	<b>27 345</b>
Dont niveau 1	24 588	26 686
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	782	659
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>24 588</b>	<b>26 686</b>
Dont niveau 1	24 588	26 686
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>4 733</b>	<b>3 600</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>520%</b>	<b>741%</b>

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	25 370	27 345
Dont niveau 1	24 588	26 686
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	782	659
<b>SCR</b>	<b>18 463</b>	<b>9 215</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>137%</b>	<b>297%</b>

Le SCR de base net d'AG.Mut est composé de 23 % en risque de marché et 90 % en risque de souscription santé en lien avec son profil de risques.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 582	3 611
Risque de défaut des contreparties	845	845
Risque de souscription vie	7	7
Risque de souscription santé	14 283	14 283
Risque de souscription non vie		
Diversification	-2 882	-2 897
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>15 835</b>	<b>15 848</b>
Risque opérationnel		2 628
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-14
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
<b>SCR</b>		<b>18 463</b>

## MIAG

La Miag est une jeune mutuelle interprofessionnelle. Ses fonds propres sociaux sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation » .

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>6 146</b>	<b>5 971</b>
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	381	381
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées		
Autres	5 765	5 590
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>-164</b>	<b>-21</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	1	-1
Provisions techniques	310	361
Provisions brutes	1 679	1 562
Provisions cédées	-1 370	-1 201
Marge de risque	-534	-418
Réévaluation autres actifs		-54
Réévaluation autres passifs		55
Impôts différés	59	35
Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
<b>Autres</b>		
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>5 982</b>	<b>5 950</b>

Au 31 décembre 2017, Miag couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 287 %, soit 82 points de moins qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La forte baisse du ratio de solvabilité s'explique par la croissance du risque de marché. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 99 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>166</b>	<b>79</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>5 982</b>	<b>5 950</b>
Dont niveau 1	5 922	5 915
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	59	35
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>5 922</b>	<b>5 915</b>
Dont niveau 1	5 922	5 915
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>160%</b>	<b>160%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>5 982</b>	<b>5 950</b>
Dont niveau 1	5 922	5 915
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	59	35
<b>SCR</b>	<b>2 087</b>	<b>1 612</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>287%</b>	<b>369%</b>

Le risque de marché de Miag représente 39 % de son SCR de base net et son risque de souscription santé en représente 57 %, en lien avec les garanties santé proposées par Miag.

<b>Montants en k€</b>	<b>SCR net (en k€)</b>	<b>SCR brut (en k€)</b>
Risque de marché	660	660
Risque de défaut des contreparties	758	758
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	975	975
Risque de souscription non vie		
Diversification	-689	-689
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>1 703</b>	<b>1 703</b>
Risque opérationnel		384
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
<b>SCR</b>		<b>2 087</b>

## RÉUNICA MUTUELLE

Réunica Mutuelle est une mutuelle interprofessionnelle. Ses fonds propres sociaux sont composés de ses résultats mis en réserve et de dettes subordonnées.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>30 104</b>	<b>28 227</b>
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	6 250	6 250
Autres	23 854	21 977
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>1 828</b>	<b>1 495</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	1 550	818
Provisions techniques	1 497	1 373
Provisions brutes	6 197	5 781
Provisions cédées	-4 700	-4 408
Marge de risque	-853	-590
Réévaluation autres actifs	-1	4
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	-364	-110
Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
<b>Autres</b>		
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>31 932</b>	<b>29 722</b>

Au 31 décembre 2017, Réunica Mutuelle couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 393 %, soit 45 points de plus qu'au 31 décembre 2016. Cette amélioration du ratio s'explique par la hausse des fonds propres. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 100 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>4 257</b>	<b>6 412</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>31 932</b>	<b>29 722</b>
Dont niveau 1	25 682	23 472
Niveau 1 restreint	6 250	6 250
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>31 932</b>	<b>29 722</b>
Dont niveau 1	25 682	23 472
Niveau 1 restreint	6 250	5 868
Niveau 2		382
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>863%</b>	<b>803%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>31 932</b>	<b>29 722</b>
Dont niveau 1	25 682	23 472
Niveau 1 restreint	6 250	5 868
Niveau 2		382
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>8 132</b>	<b>8 536</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>393%</b>	<b>348%</b>

Le SCR de base net de Réunica Mutuelle est composée de 66 % du risque de marché et 47 % du risque de souscription santé en lien avec l'activité de Réunica Mutuelle de couverture des frais de soin.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	4 666	4 666
Risque de défaut des contreparties	1 264	1 264
Risque de souscription vie	556	556
Risque de souscription santé	3 278	3 278
Risque de souscription non vie		
Diversification	-2 718	-2 718
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>7 047</b>	<b>7 047</b>
Risque opérationnel		1 449
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-364
<b>SCR</b>		<b>8 132</b>

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
15/10/2003	Emprunt	6 250	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
<b>Total dettes subordonnées</b>		<b>6 250</b>				



## TERRITORIA MUTUELLE (EX-SMACL SANTÉ)

Territoria Mutuelle est une mutuelle travaillant principalement avec les collectivités territoriales en santé et en prévoyance. Ses fonds propres sociaux sont composés de son fonds d'établissement, de dettes subordonnées et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>11 908</b>	<b>11 587</b>
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	4 515	4 515
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	5 109	5 109
Autres	2 283	1 963
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>1 000</b>	<b>-433</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	307	267
Provisions techniques	2 869	1 396
Provisions brutes	4 065	1 698
Provisions cédées	-1 196	-302
Marge de risque	-1 655	-1 691
Réévaluation autres actifs	-830	-989
Réévaluation autres passifs	808	244
Impôts différés	-500	339
Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
<b>Autres</b>		
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>12 908</b>	<b>11 154</b>

Au 31 décembre 2017, Territoria Mutuelle couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 131 %, soit 21 points de plus qu'au 31 décembre 2016. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 60 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>26 854</b>	<b>25 391</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>12 908</b>	<b>11 154</b>
Dont niveau 1	7 799	5 706
Niveau 1 restreint		
Niveau 2	5 109	5 109
Niveau 3		339
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>7 955</b>	<b>6 946</b>
Dont niveau 1	7 215	5 706
Niveau 1 restreint		
Niveau 2	740	1 240
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>215%</b>	<b>188%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>11 696</b>	<b>10 529</b>
Dont niveau 1	7 215	5 706
Niveau 1 restreint		
Niveau 2	4 481	4 823
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>8 950</b>	<b>9 529</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>131%</b>	<b>110%</b>

Le SCR de base net de Territoria Mutuelle est principalement composé du risque de souscription santé (77 % de son SCR de base net) et du risque marché (38 % de son SCR de base net).

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	2 953	2 953
Risque de défaut des contreparties	1 241	1 241
Risque de souscription vie	140	140
Risque de souscription santé	5 994	5 994
Risque de souscription non vie		
Diversification	-2 497	-2 497
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>7 831</b>	<b>7 831</b>
Risque opérationnel		1 119
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
<b>SCR</b>		<b>8 950</b>

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
19/01/2011	TSR	5 000	Externe	Remboursement prorogeable jusqu'au 19/01/2046	Niveau 2	oui
<b>Total dettes subordonnées</b>		<b>5 000</b>				

## VIASANTÉ MUTUELLE

ViaSanté Mutuelle est un des acteurs mutualistes français majeur. Ses fonds propres sociaux sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et de l'émission de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre « D. Valorisation ».

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Réunica Prévoyance et ViaSanté Mutuelle, une opération croisée de titre subordonnée avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>629 562</b>	<b>601 318</b>
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial	28 488	28 260
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	162 000	162 000
Autres	439 074	411 058
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>27 789</b>	<b>28 433</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	44 438	39 577
Provisions techniques	-16 164	-15 251
Provisions brutes	-2 908	3 636
Provisions cédées	-13 257	-18 887
Marge de risque	-10 804	-5 635
Réévaluation autres actifs	3 357	3 243
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	6 963	6 499
Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres	1 573	2 338
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>-150 000</b>	<b>-150 000</b>
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>508 925</b>	<b>482 089</b>

Au 31 décembre 2017, ViaSanté Mutuelle couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 394 %, soit 36 points de moins qu'au 31 décembre 2016. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 99 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>100 126</b>	<b>90 656</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>508 925</b>	<b>482 089</b>
Dont niveau 1	489 962	463 589
Niveau 1 restreint	12 000	12 000
Niveau 2		
Niveau 3	6 963	6 499
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>501 962</b>	<b>475 589</b>
Dont niveau 1	489 962	463 589
Niveau 1 restreint	12 000	12 000
Niveau 2		
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>32 275</b>	<b>26 878</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>1555%</b>	<b>1769%</b>

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	508 925	482 089
Dont niveau 1	489 962	463 589
Niveau 1 restreint	12 000	12 000
Niveau 2		
Niveau 3	6 963	6 499
<b>SCR</b>	<b>129 101</b>	<b>107 512</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>394%</b>	<b>448%</b>

Le SCR de ViaSanté Mutuelle est principalement composé du risque de souscription santé (44 % de son SCR de base net) et du risque de marché (76 % de son SCR de base net).

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	85 180	85 202
Risque de défaut des contreparties	9 945	9 945
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	49 952	49 952
Risque de souscription non vie		
Diversification	-32 609	-32 611
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>112 469</b>	<b>112 488</b>
Risque opérationnel		16 632
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-20
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
<b>SCR</b>		<b>129 101</b>

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
13/12/2002	TSDI	12 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
26/11/2014	TSDI	150 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
<b>Total dettes subordonnées</b>		<b>162 000</b>				

## LA MONDIALE

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle. Ses fonds propres sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats classée dans Autres et des titres subordonnés et certificats mutualistes qu'elle a émis. L'augmentation de 68 M€ du fonds d'établissement est due à l'émission des certificats mutualistes (64 M€ de certificats mutualistes et 4 M€ de droits d'adhésion).

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. La Mondiale a reçu à ce titre l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>4 465 343</b>	<b>3 558 498</b>
Dont capital en actions ordinaires		
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	2 020	2 020
Fonds initial	245 863	177 720
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	2 442 365	1 735 827
Autres	1 775 095	1 642 931
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>5 463 535</b>	<b>5 133 414</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	7 500 976	7 633 236
Provisions techniques	742 365	604 133
Provisions brutes	742 365	604 133
Provisions cédées		
Marge de risque	-863 471	-929 119
Réévaluation autres actifs	-11 261	-19 134
Réévaluation autres passifs	-123 933	-128 390
Impôts différés	-1 757 202	-2 027 314
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-23 938	
<b>Autres</b>	<b>26 263</b>	<b>1 427</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>-333 528</b>	
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>9 621 614</b>	<b>8 693 339</b>

Au 31 décembre 2017, La Mondiale couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 277 %, soit 21 points de plus qu'au 31 décembre 2016. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 93 % du montant total des fonds propres.

Une partie des titres subordonnés émis par La Mondiale bénéficie dans leur classement de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter, de la Directive 2009/138/CE. Les caractéristiques de ces titres sont présentées ci-après.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>56 478 619</b>	<b>55 121 836</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>9 621 614</b>	<b>8 692 782</b>
Dont niveau 1	7 488 839	6 956 955
Niveau 1 restreint	1 488 224	1 544 591
Niveau 2	644 551	191 236
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>9 290 160</b>	<b>8 692 782</b>
Dont niveau 1	7 488 839	6 956 955
Niveau 1 restreint	1 488 224	1 544 591
Niveau 2	313 097	191 236
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>1 565 485</b>	<b>1 530 326</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>593%</b>	<b>568%</b>

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	9 621 614	8 692 782
Dont niveau 1	7 488 839	6 956 955
Niveau 1 restreint	1 488 224	1 544 591
Niveau 2	644 551	191 236
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>3 478 855</b>	<b>3 400 725</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>277%</b>	<b>256%</b>

Le risque de marché représente 91 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 23 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale dont le cœur d'activité est l'épargne et la retraite.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 188 099	5 921 561
Risque de défaut des contreparties	86 683	86 683
Risque de souscription vie	824 035	1 032 486
Risque de souscription santé	18 538	18 538
Risque de souscription non vie		
Diversification	-599 358	-769 404
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>3 517 997</b>	<b>6 289 864</b>
Risque opérationnel		253 531
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-2 771 867
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-292 673
<b>SCR</b>		<b>3 478 855</b>

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds Propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
02/10/2003	TSDI	51 230	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
25/11/2005	PSSDI	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/11/2006	TSSDI	54 750	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/04/2013	TSDI	500 291	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
24/04/2013	TSR	191 236	Externe	25/04/2044	Niveau 2	oui
11/12/2014	TSDI	768 405	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/12/2002	TSDI	10 000	AG2R Réunica Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
26/01/2017	TSR	441 924	Externe	26/01/2047	Niveau 2	non
14/12/2017	TSR	333 528	Externe	14/12/2047	Niveau 2	non
<b>Total dettes subordonnées</b>		<b>2 442 365</b>				

## LA MONDIALE EUROPARTNER

La Mondiale Europartner est une société d'assurance détenue à 100 % par La Mondiale. Ses fonds propres sont donc composés du capital, des résultats passés ou futurs attendus ainsi que des titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>367 855</b>	<b>352 745</b>
Dont capital en actions ordinaires	173 182	173 182
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	140 000	140 000
Autres	54 673	39 563
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>155 642</b>	<b>74 664</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	22 374	21 680
Provisions techniques	350 967	217 311
Provisions brutes	-184 679	-299 858
Provisions cédées	535 646	517 170
Marge de risque	-150 395	-131 198
Réévaluation autres actifs	-2 847	-2 379
Réévaluation autres passifs		
Impôts différés	-59 613	-30 750
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-4 845	
<b>Autres</b>	<b>4 845</b>	
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>528 342</b>	<b>427 409</b>

Au 31 décembre 2017, La Mondiale Europartner couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 177 %, soit 32 points de plus qu'au 31 décembre 2016. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 90 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>14 079 977</b>	<b>13 566 727</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>528 342</b>	<b>427 409</b>
Dont niveau 1	383 497	287 409
Niveau 1 restreint	90 000	71 852
Niveau 2	54 845	68 148
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>488 367</b>	<b>373 999</b>
Dont niveau 1	383 497	287 409
Niveau 1 restreint	90 000	71 852
Niveau 2	14 870	14 738
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>74 350</b>	<b>73 688</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>657%</b>	<b>508%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>528 342</b>	<b>427 409</b>
Dont niveau 1	383 497	287 409
Niveau 1 restreint	90 000	71 852
Niveau 2	54 845	68 148
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>297 400</b>	<b>294 754</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>178%</b>	<b>145%</b>

Le risque de marché représente 69 % du SCR de base net et le risque de souscription vie 52 % du SCR de base net en lien direct avec le profil de risque de La Mondiale Europartner dont l'activité principale est l'épargne patrimoniale au Luxembourg.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	217 443	464 456
Risque de défaut des contreparties	31 478	31 478
Risque de souscription vie	162 816	217 463
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non vie		
Diversification	-97 941	-143 104
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>313 796</b>	<b>570 293</b>
Risque opérationnel		43 216
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-256 497
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-59 613
<b>SCR</b>		<b>297 400</b>

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
30/12/2009	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
30/12/2011	TSDI	10 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
12/07/2012	TSDI	20 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/09/2013	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	50 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	non
<b>Total dettes subordonnées</b>		<b>140 000</b>				



## LA MONDIALE PARTENAIRE

La Mondiale Partenaire est une société d'assurance détenue à 100 % par La Mondiale. Ses fonds propres sont composés du capital, de ses résultats mis en réserve ainsi que de ses titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. La Mondiale Partenaire a reçu l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Fonds propres comptes sociaux</b>	<b>1 118 939</b>	<b>1 072 057</b>
Dont capital en actions ordinaires	73 413	73 413
Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	105 656	105 656
Fonds initial		
Fonds excédentaire		
Dettes subordonnées	310 000	310 000
Autres	629 870	582 988
<b>Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2</b>	<b>476 331</b>	<b>312 223</b>
Dont passage des placements en valeur de marché	579 461	651 419
Provisions techniques	390 898	48 255
Provisions brutes	-1 396 953	-1 435 344
Provisions cédées	1 787 851	1 483 598
Marge de risque	-311 282	-254 089
Réévaluation autres actifs	101	59
Réévaluation autres passifs	-195	-279
Impôts différés	-172 962	-133 141
Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-9 690	
<b>Autres</b>	<b>9 690</b>	
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>1 604 959</b>	<b>1 384 280</b>

Au 31 décembre 2017, La Mondiale Partenaire couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 191 %, soit 9 points de plus qu'au 31 décembre 2016. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 93 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>32 320 623</b>	<b>31 855 173</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>1 604 959</b>	<b>1 384 280</b>
Dont niveau 1	1 285 269	1 074 280
Niveau 1 restreint	210 000	210 000
Niveau 2	109 690	100 000
Niveau 3		
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>1 537 281</b>	<b>1 322 216</b>
Dont niveau 1	1 285 269	1 074 280
Niveau 1 restreint	210 000	210 000
Niveau 2	42 011	37 936
Niveau 3		
<b>MCR</b>	<b>210 056</b>	<b>189 680</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>732%</b>	<b>697%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>1 604 959</b>	<b>1 384 280</b>
Dont niveau 1	1 285 269	1 074 280
Niveau 1 restreint	210 000	210 000
Niveau 2	109 690	100 000
Niveau 3		
<b>SCR</b>	<b>840 225</b>	<b>758 718</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>191%</b>	<b>182%</b>

Le risque de marché représente 82 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 39 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale Partenaire dont l'activité est tournée vers l'épargne patrimoniale.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	646 056	1 864 445
Risque de défaut des contreparties	8 997	8 997
Risque de souscription vie	306 526	648 199
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non vie		
Diversification	-177 532	-397 502
Risque sur les immobilisations incorporelles		
<b>SCR de Base</b>	<b>784 047</b>	<b>2 124 139</b>
Risque opérationnel		105 329
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-1 340 092
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-49 151
<b>SCR</b>		<b>840 225</b>

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2004	TSDI	110 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
31/10/2007	TSDI	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	100 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	non
<b>Total dettes subordonnées</b>		<b>310 000</b>				



AG2R LA MONDIALE

**RAPPORT SUR**  
**LA SOLVABILITÉ ET LA**  
**SITUATION FINANCIÈRE**  
**SGAM AG2R LA MONDIALE**  
**ANNEXE**

ÉTATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS  
31 DÉCEMBRE 2017  
DONNÉES EN MILLIERS D'EUROS

# SGAM AG2R LA MONDIALE

lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.22.01.22 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.22 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.01.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.02.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.03.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.32.01.22 pour la communication d'informations sur les entreprises entrant dans le périmètre du groupe	Applicable

## S.02.01.02 - BILAN

Actifs	VALEUR SOLVABILITÉ II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	397 138
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	77 332 127
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4 421 553
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	209 510
Actions	R0100	4 512 129
Actions - cotées	R0110	4 458 036
Actions - non cotées	R0120	54 093
Obligations	R0130	59 998 202
Obligations d'État	R0140	24 631 630
Obligations d'entreprise	R0150	34 499 114
Titres structurés	R0160	803 061
Titres garantis	R0170	64 397
Organismes de placement collectif	R0180	3 670 519
Produits dérivés	R0190	178 998
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 037 093
Autres investissements	R0210	3 304 124
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	26 146 402
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	294 592
Avances sur police	R0240	221 423
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	73 169
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	5 087 632
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	722 614
Non-vie hors santé	R0290	16 586
Santé similaire à la non-vie	R0300	706 028
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	3 528 017
Santé similaire à la vie	R0320	1 154 337
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 373 680
Vie UC et indexés	R0340	837 002
Dépôts auprès des cédantes	R0350	187 123
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	624 602
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	191 318
Autres créances (hors assurance)	R0380	266 308
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	794 978
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	107 728
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>111 429 948</b>

## Passifs

		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 919 318
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	20 535
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	19 823
Marge de risque	R0550	712
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 898 783
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	2 753 296
Marge de risque	R0590	145 487
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	61 562 682
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 222 798
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	3 062 530
Marge de risque	R0640	160 267
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	58 339 885
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	57 214 500
Marge de risque	R0680	1 125 385
Provisions techniques UC et indexés	R0690	25 337 740
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	25 059 482
Marge de risque	R0720	278 258
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	40 137
Provisions pour retraite	R0760	140 176
Dépôts des réassureurs	R0770	1 333 975
Passifs d'impôts différés	R0780	1 994 833
Produits dérivés	R0790	252 097
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	28 162
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	4 456 089
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	247 397
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	395 911
Autres dettes (hors assurance)	R0840	737 559
Passifs subordonnés	R0850	2 467 264
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	333 528
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	2 133 736
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>101 913 339</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>9 516 609</b>

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

### Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

	Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée											Total					
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
	Assurance de des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemi- sation des travailleurs	Assurance de responsa- bilité civile automobile	Autre assu- rance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance in- cendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsa- bilité civile générale	Assurance de crédit et cau- tionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0110	1 767 843	460 941	127	548	1 344	0	3 165	358	0	0	68					2 234 396
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	439 302	33 321	0	0	0	0	0	0	0	0	0					472 623
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	465 347	113 547	0	573	1 399	0	2 655	385	0	0	0	0	0	0	0	583 905
<b>Net</b>	R0200	1 741 798	380 715	127	-24	-55	0	510	-26	0	0	68	0	0	0	0	2 123 114
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0210	1 761 926	490 128	127	548	1 344	0	3 222	366	0	0	68					2 257 730
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	262 170	68 199	0	0	0	0	0	0	0	0	0					330 368
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	467 546	131 318	0	573	1 399	0	2 655	385	0	0	0	0	0	0	0	603 875
<b>Net</b>	R0300	1 556 550	427 009	127	-24	-55	0	567	-19	0	0	68	0	0	0	0	1 984 224
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe	R0310	1 260 466	339 904	450	598	870	0	2 009	188	0	0	44					1 604 529
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	407 225	1 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0					409 088
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	367 465	50 617	0	-479	737	0	1 622	180	0	0	0	0	0	0	0	420 142
<b>Net</b>	R0400	1 300 225	291 151	450	1 076	133	0	387	8	0	0	44	0	0	0	0	1 593 474
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe	R0410	183	305	0	0	0	0	0	0	0	0	0					489
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-125	-6 025	0	0	0	0	0	0	0	0	0					-6 150
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	454	-1 294	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	-839
<b>Net</b>	R0500	-396	-4 426	0	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	-4 822
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	404 355	100 665	33	141	221	0	500	172	0	0	28	0	0	0	0	506 114
<b>Autres dépenses</b>	R1200																0
<b>Total des dépenses</b>	R1300																506 114

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut	264 651	2 988 157	2 017 565	62 430	57 285	0	11 576	1 369 908	6 771 571
Part des réassureurs	109 728	123 475	0	2 985	43 281	0	1 660	4 056	285 186
<b>Net</b>	154 923	2 864 681	2 017 565	59 445	14 004	0	9 915	1 365 852	6 486 386
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut	301 182	3 053 917	2 017 565	71 042	58 670	0	-2 177	1 382 968	6 883 168
Part des réassureurs	109 726	123 471	0	8 719	43 191	0	1 660	4 056	290 824
<b>Net</b>	191 456	2 930 446	2 017 565	62 323	15 479	0	-3 837	1 378 911	6 592 343
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut	344 800	3 760 784	1 239 914	37 608	61 064	0	55 027	348 026	5 847 222
Part des réassureurs	102 049	50 969	0	12 090	44 048	0	5 154	3 764	218 075
<b>Net</b>	242 751	3 709 815	1 239 914	25 518	17 016	0	49 872	344 262	5 629 148
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut	63 997	-286 751	922 593	3 312	-41 343	0	28 780	13 425	704 013
Part des réassureurs	53 186	26 195	0	3 311	-24 921	0	0	-418	57 354
<b>Net</b>	10 811	-312 946	922 593	1	-16 422	0	28 780	13 843	646 658
Dépenses engagées	43 339	480 558	168 073	10 798	16 607	0	-755	83 873	802 494
<b>Autres dépenses</b>									0
<b>Total des dépenses</b>									802 494



## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
	R0010	FR		
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110	2 234 396		2 234 396
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	472 623		472 623
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	583 905		583 905
<b>Net</b>	R0200	2 123 114		2 123 114
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210	2 257 730		2 257 730
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	330 368		330 368
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	603 875		603 875
<b>Net</b>	R0300	1 984 224		1 984 224
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310	1 604 529		1 604 529
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	409 088		409 088
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	420 142		420 142
<b>Net</b>	R0400	1 593 474		1 593 474
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410	489		489
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-6 150		-6 150
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	-839		-839
<b>Net</b>	R0500	-4 822		-4 822
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	506 114		506 114
<b>Autres dépenses</b>	R1200			0
<b>Total des dépenses</b>	R1300			506 114

	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES)										TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE			
	PAYS D'ORIGINE			ENGAGEMENTS EN VIE										
	C0150 FR	C0160 BE	C0170 GB	C0180 IT	C0190 LU	C0200 NC	C0210	C0220	C0230	C0240		C0250	C0260	C0270
<b>PRIMES ÉMISES</b>														
Brut	R1400	6 178 865	25 202	40 682	489 616	8 578	28 628	6 771 571						
Part des réassureurs	R1410	285 186	0	0	0	0	0	285 186						
<b>Net</b>	R1500	5 893 680	25 202	40 682	489 616	8 578	28 628	6 486 386						
<b>PRIMES ACQUISES</b>														
Brut	R1510	6 290 462	25 202	40 682	489 616	8 578	28 628	6 883 168						
Part des réassureurs	R1520	290 824	0	0	0	0	0	290 824						
<b>Net</b>	R1600	5 999 637	25 202	40 682	489 616	8 578	28 628	6 592 343						
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>														
Brut	R1610	5 115 117	109 370	132 613	408 832	64 321	16 969	5 847 222						
Part des réassureurs	R1620	218 075	0	0	0	0	0	218 075						
<b>Net</b>	R1700	4 897 042	109 370	132 613	408 832	64 321	16 969	5 629 148						
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>														
Brut	R1710	683 047	-3 084	-54 911	112 620	-50 062	16 402	704 013						
Part des réassureurs	R1720	57 354	0	0	0	0	0	57 354						
<b>Net</b>	R1800	625 693	-3 084	-54 911	112 620	-50 062	16 402	646 658						
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	779 939	3 249	3 423	13 939	872	1 073	802 494						
<b>Autres dépenses</b>	R2500							0						
<b>Total des dépenses</b>	R2600							802 494						

## S.22.01.22 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES				IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES		IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT		IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO		IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO	
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090							
Provisions techniques	R0010	89 819 740	5 482 736	0	92 647	0						0
Fonds propres de base	R0020	11 665 706	-4 035 293	0	-76 691	0						0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	11 650 346	-4 035 293	0	-76 691	0						0
Capital de solvabilité requis	R0090	5 198 461	0	0	120 996	0						0

## S.23.01.22 - FONDS PROPRES

	TOTAL C0010	NIVEAU 1 - NON RESTREINT C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT C0030	NIVEAU 2 C0040	NIVEAU 3 C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	283 891	283 891		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	9 207 594	9 207 594		
Passifs subordonnés	R0140	2 133 736	1 484 225	649 512	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	25 124	25 124		
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVIENNAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
TOTAL	C0010	C0020	C0030	C0040
				C0050

	R0230	R0240	R0250	R0260	R0270	R0280	R0290	
<b>DÉDUCTIONS</b>								
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	-15 360							
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE		-15 360						
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)								
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée								
Total des éléments de fonds propres non disponibles								
<b>Total déductions</b>	-15 360	-15 360						
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	11 665 706	9 531 969	1 484 225				649 512	
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>								
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande								
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel								
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande								
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE								
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE								
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE								
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE								
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe								
Autres fonds propres auxiliaires								
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>								
<b>FONDS PROPRES D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS</b>								
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs								
Institution de retraite professionnelle								
Entités non réglementées exerçant des activités financières								
Total fonds propres d'autres secteurs financiers								

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT		NIVEAU 1 - RESTREINT		NIVEAU 2		NIVEAU 3	
TOTAL	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050			
<b>FONDS PROPRES EN CAS DE RECOURS À LA MÉTHODE DE DÉDUCTION ET D'AGRÉGATION, SOIT EXCLUSIVEMENT, SOIT COMBINÉE À LA PREMIÈRE MÉTHODE.</b>								
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450							
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460							
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	11 665 706	9 531 969	1 484 225	649 512			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	11 665 706	9 531 969	1 484 225	649 512			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	11 665 706	9 531 969	1 484 225	649 512			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	11 500 259	9 531 969	1 484 225	484 065			
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	2 420 326						
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	475%						
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0660	11 650 346	9 516 609	1 484 225	649 512			
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	5 198 461						
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0690	224%						

	C0060	
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 516 609
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	309 015
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	9 207 594
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	48 379
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	31 679
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	80 058

## S.25.01.22 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (POUR LES GROUPES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD)

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	PPE	SIMPLIFICATIONS
		C0110	C0080	C0090
Risque de marché	R0010	7 165 190		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	208 955		
Risque de souscription en vie	R0030	1 686 718	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	691 299	Écart type du risque de réserve en santé non SLT	
Risque de souscription en non-vie	R0050	859	Aucun	
Diversification	R0060	-1 702 598		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>8 050 423</b>		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	408 632
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 890 507
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-379 613
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>5 188 936</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	5 188 936

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	2 420 326

INFORMATIONS SUR LES AUTRES ENTITÉS		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	9 638
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	9 638
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

SCR GLOBAL		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	5 188 936

## S.32.01.22 - ENTREPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

CRITÈRES D'INFLUENCE										INCLUSION DANS LE CONTRÔLE DE GROUPE			CALCUL DE SOLVABILITÉ DU GROUPE		
Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital	% utilisé pour rétablissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LE/9695008HARKGSELSRKS0	ARIAL CNP ASSURANCES	1	société anonyme	2	ACPR	60	60	60		2	60	1		2
FR	LE/969500Z0YXHNUNU765762	La Mondiale Groupe	10	GIE	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/9695004M0J45CC6PY328	AG2R Réunica Prévoyance	4	institution de prévoyance	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/969500NL3LIV469E026	AG.Mut	2	UM	1	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/969500NCK4H8WZPXOD59	AG2R La Mondiale Cash	10	GIE	2	ACPR	75	100	75		1	75	1		1
FR	LE/969500L0T16HX3R78P61	La Mondiale	1	société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
LU	LE/5483006JYRVV78QV6K46	La Mondiale Europartner	1	société anonyme	2	CAA	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/969500KVF28A0DD98378	La Mondiale Partenaire	1	société anonyme	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/969500W1HBHFN2QT49	Mag	2	mutuelle	1	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/969500CBN3T8U2B8D982	Mutuelle du Ministère de la Justice	2	mutuelle	1	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/96950043BCAW7G5XA72	MPJ	2	mutuelle	1	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/9695001LVBQGTNGC347	Pasiphae	1	tonitine	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/96950000401LCWUNV204	Prado Épargne	8	SA	2	AMF	100	100	100		1	100	1		4
FR	LE/9695000AHM75G92ZB070	Prima	4	société anonyme	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/969500LNT10YWOBW1330	ViaSanté Mutuelle	2	mutuelle	1	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/969500JAUPL3RPVW4X61	Réunica Mutuelle	2	mutuelle	1	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/969500N6P1Z0UJZXD782	SGAM AG2R LA MONDIALE	5	SGAM	1	ACPR	100	100	100		1	100	1		1



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital	% utilisé pour rétablissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LE/96950094ASXLD1ZQL267	Territoria Mutuelle	2	mutuelle	1	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	LE/969500ZY4YHADNBSZ404	AG2R la Mondiale Gestion d'actifs	8	société anonyme	2	AMF	100	100	100		1	100	1		4
FR	SC/351185889	Réaumur	10	SAS	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/817487077	AGLIMMO	10	SAS	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/82322211	SCI Pacifique	10	SCI	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/393819990	SCI AG2R Patrimoine	10	SCI	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/480994839	AG2R la Mondiale Gestion immobilière	10	SAS	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/751256413	SCI Baithazar	10	SCI	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/519087704	La Mondiale Actimm	10	SCI	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/441977303	68 Faubourg	10	SARL	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/3684019329	Aprep	10	SAS	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/538876269	Gestion Services et Tier Payant	10	SAS	2	ACPR	50	50	50		2	50	1		3
FR	SC/488132465	La Mondiale Grands Crus	10	SAS	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/578137270	Bristol	10	SA	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/405166117	Hotel Ampère	10	SAS	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/428581417	Résidence Le Masséna	10	SAS	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/331193342	Les Agapanthes de l'Estrel	10	SCI	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/394802110	Ampère Villiers	10	SCI	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/428263156	Les Agapanthes de l'Estrel	10	SAS	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1
FR	SC/429182918	Le Masséna	10	SCI	2	ACPR	100	100	100		1	100	1		1

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OU/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	SC/342270840	France Michelet	10	SCI	2	ACPR	51	100	51		1	51	1		1
FR	SC/493927966	Seine Doumer	10	SCI	2	ACPR	20	20	20		2	20	1		3
<p>1 - Entreprise d'assurance vie                  2 - Entreprise d'assurance non-vie                  3 - Entreprise de réassurance                  4 - Entreprise multibranches                  5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212.                  6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212.                  7 - Compagnie financière holding mixte au sens de l'article 212.                  8 - Etablissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier                  9 - Institution de retraite professionnelle                  10 - Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1<sup>er</sup>, point 53, du règlement (UE) 2015/35                  11 - Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1<sup>er</sup>, point 52, du règlement (UE) 2015/35                  12 - Véhicule de titrisation agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE                  13 - Véhicule de titrisation autre qu'agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE                  14 - Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1<sup>er</sup>, point 54, du règlement (UE) 2015/35                  15 - Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1<sup>er</sup>, point 55, du règlement (UE) 2015/35</p>															
<p>1 - Mutuelle                  2 - Non mutuelle</p>															
<p>1 - Incluse dans le contrôle du groupe                  2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a))                  3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b))                  4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))</p>															
<p>1 - Première méthode : consolidation intégrale                  2 - Première méthode : consolidation proportionnelle                  3 - Première méthode : méthode de la mise en équivalence corrigée                  4 - Première méthode : règles sectorielles                  5 - Seconde méthode : Solvabilité II                  6 - Seconde méthode : autres règles sectorielles                  7 - Seconde méthode : règles locales                  8 - Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE                  9 - Non-inclusion dans le contrôle de groupe conformément à l'article 214 de la directive 2009/138/CE                  10 - Autre méthode</p>															

# AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

## S.02.01.02 - BILAN

### VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	120 381
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 660
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 411 267
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	8 076
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	513 222
Actions	R0100	165 880
Actions - cotées	R0110	156 613
Actions - non cotées	R0120	9 267
Obligations	R0130	4 347 121
Obligations d'État	R0140	1 450 908
Obligations d'entreprise	R0150	2 854 541
Titres structurés	R0160	41 672
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	224 090
Produits dérivés	R0190	2 780
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	150 098
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	18 146
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	18 146
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 738 712
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	652 709
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	652 709
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 086 003
Santé similaire à la vie	R0320	647 291
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	438 712
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	226 709
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	773 951
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	410 921
Autres créances (hors assurance)	R0380	27 969
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	165 507
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	97
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>8 898 321</b>

## VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 672 265
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 672 265
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	2 560 281
Marge de risque	R0590	111 984
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 628 576
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 312 619
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	2 215 706
Marge de risque	R0640	96 913
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 315 957
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 260 811
Marge de risque	R0680	55 147
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 286
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	52 246
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	1 047
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	17 550
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	150 001
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	205 697
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	464 641
Autres dettes (hors assurance)	R0840	186 261
Passifs subordonnés	R0850	273 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	150 000
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	123 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	15 678
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>7 676 248</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 222 073</b>

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de d'indemnisation des frais médicaux	Assurance de protection du revenu des travailleurs	Assurance de responsabilité civile auto-moteur	Assurance de responsabilité civile auto-véhicules à moteur	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0110	1 147 968	432 866														1 580 834
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	389 820	36 511														426 330
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	380 401	159 647														540 048
<b>Net</b>	R0200	1 157 387	309 730														1 467 117
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0210	1 142 723	505 221														1 647 944
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	394 022	71 388														465 410
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	380 401	159 647														540 048
<b>Net</b>	R0300	1 156 344	416 962														1 573 306
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe	R0310	908 236	315 713														1 223 949
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	279 508	3 908														283 416
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	304 875	60 896														365 770
<b>Net</b>	R0400	882 869	258 725														1 141 594
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe	R0410	187	0														187
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	-6 025														-6 025
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0	-1 294														-1 294
<b>Net</b>	R0500	187	-4 731														-4 544
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	268 487	76 567														345 054
<b>Autres dépenses</b>	R1200																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																345 054

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
<b>PRIMES ÉMISES</b>										
Brut	254 279	307 282					11 576	34 972	608 109	
Part des réassureurs	109 648	125 049					1 660	2 856	239 214	
<b>Net</b>	144 630	182 233					9 915	32 116	368 895	
<b>PRIMES ACQUISES</b>										
Brut	290 810	343 384					-2 177	48 031	680 049	
Part des réassureurs	109 648	125 049					1 660	2 856	239 214	
<b>Net</b>	181 162	218 335					-3 837	45 175	440 836	
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>										
Brut	333 802	221 765					55 027	32 954	643 547	
Part des réassureurs	102 447	66 511					5 154	1 689	175 801	
<b>Net</b>	231 355	155 254					49 872	31 265	467 746	
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>										
Brut	64 051	28 524					28 780	13 846	135 200	
Part des réassureurs	52 773	26 547					0	0	79 321	
<b>Net</b>	11 278	1 976					28 780	13 846	55 879	
<b>Dépenses engagées</b>	32 275	43 236					-989	3 400	77 922	
<b>Autres dépenses</b>										
<b>Total des dépenses</b>										77 922

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
R0010	FR			
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110	1 580 834		1 580 834
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	426 330		426 330
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	540 048		540 048
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	1 467 117	0	1 467 117
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210	1 647 944		1 647 944
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	465 410		465 410
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	540 048		540 048
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	1 573 306	0	1 573 306
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310	1 223 949		1 223 949
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	283 416		283 416
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	365 770		365 770
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	1 141 594	0	1 141 594
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410	187		187
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-6 025		-6 025
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	-4 544		-4 544
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	-1 294	0	-1 294
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	345 054		345 054
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			345 054



		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		PAYS D'ORIGINE	C0160	C0210
		C0150	C0090	C0280
	R1400	FR		
		C0220	C0090	C0280
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	608 109		608 109
Part des réassureurs	R1420	239 214		239 214
<b>Net</b>	R1500	368 895	0	368 895
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	680 049		680 049
Part des réassureurs	R1520	239 214		239 214
<b>Net</b>	R1600	440 836	0	440 836
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	643 547		643 547
Part des réassureurs	R1620	175 801		175 801
<b>Net</b>	R1700	467 746	0	467 746
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710	135 200		135 200
Part des réassureurs	R1720	79 321		79 321
<b>Net</b>	R1800	55 879	0	55 879
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	77 922		77 922
<b>Autres dépenses</b>	R2500			
<b>Total des dépenses</b>	R2600			77 922

## S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance indexée et en unités de compte										Total (vie hors santé, y compris UC)			
	Assurance avec participation aux bénéfices		Autres assurances vie				Rentés découlant des contrats d'assurance vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé							
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010											0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020											0	0	
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>														
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>	R0030	1 097 884		0	0	0	0	0	0	0	0	0	162 927	1 260 811
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	437 354		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 358	438 712
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	660 530		0	0	0	0	0	0	0	0	0	161 568	822 098
<b>Marge de risque</b>	R0100	48 020											7 126	55 147
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>														
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110													
Meilleure estimation	R0120													
Marge de risque	R0130													
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	1 145 904	0									0	170 053	1 315 957

Assurance santé (assurance directe)

	Contrats sans options ni garanties			Contrats avec options ou garanties		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé		Réassurance santé (réassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)
	C0030	C0040	C0050	C0090	C0100	C0150				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
	R0010									
	R0020									
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0030	2 052 863	0	0	0	0	0	162 843	0	2 215 706
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0080	646 681	0	0	0	0	0	610	0	647 291
Marge de risque	R0090	1 406 182	0	0	0	0	0	162 233	0	1 568 415
	R0100	89 790						7 123		96 913
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130	2 142 653								
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200							169 966	0	2 312 619

## S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

### Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>									
<b>Provisions pour primes</b>									
Brut - total	R0060	307 895	187 089						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	49 284	38 548						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	258 611	148 542						
<b>Provisions pour sinistres</b>									
Brut - total	R0160	239 587	1 825 710						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	51 469	513 408						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	188 117	1 312 302						
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	547 481	2 012 799						
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	446 728	1 460 844						
<b>Marge de risque</b>	R0280	23 946	88 038						
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								

**Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée**

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>									
Provisions techniques - Total	571 428	2 100 837							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	100 753	551 955							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	470 674	1 548 881							

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>								
R0010								
R0050								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout								
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>								
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>								
<b>Provisions pour primes</b>								
R0060								494 984
R0140								87 832
R0150								407 152
<b>Provisions pour sinistres</b>								
R0160								2 065 297
R0240								564 877
R0250								1 500 419
<b>R0260</b>								<b>2 560 281</b>
<b>R0270</b>								<b>1 907 572</b>
<b>R0280</b>								<b>111 984</b>
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>								
R0290								
R0300								
R0310								
Provisions techniques calculées comme un tout								
Meilleure estimation								
Marge de risque								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>								
Provisions techniques - Total								2 672 265
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total								652 709
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite								2 019 556

## S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

### ACCIDENT

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											61
N-9	R0160	744 385	234 714	45 635	13 662	2 231	1 172	23	66	7	39	
N-8	R0170	822 977	293 397	49 258	14 457	2 358	827	130	19	24		
N-7	R0180	856 935	328 547	49 355	14 336	2 100	734	178	35			
N-6	R0190	913 247	328 621	50 326	15 588	2 079	891	175				
N-5	R0200	962 960	345 954	60 594	15 015	2 310	1 061					
N-4	R0210	1 039 410	377 496	61 617	16 952	2 670						
N-3	R0220	1 117 220	357 848	74 425	17 362							
N-2	R0230	1 154 095	367 749	64 935								
N-1	R0240	1 164 822	367 026									
N	R0250	1 156 240										

		Somme des années (cumulés)	
		Pour l'année en cours	
		C0170	C0180
	R0100	61	3 823 814
	R0160	39	1 041 934
	R0170	24	1 183 447
	R0180	35	1 252 220
	R0190	175	1 310 927
	R0200	1 061	1 387 895
	R0210	2 670	1 498 145
	R0220	17 362	1 566 856
	R0230	64 935	1 586 778
	R0240	367 026	1 531 848
	R0250	1 156 240	1 156 240
<b>Total</b>	R0260	<b>1 609 628</b>	<b>17 340 105</b>



Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											173
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	96	21	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	-1 305	53		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	15 174	10 619			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	34 382	26 704				
N-5	R0200	0	0	0	0	46 656	32 233					
N-4	R0210	0	0	0	108 342	61 798						
N-3	R0220	0	0	242 403	116 449							
N-2	R0230	0	442 864	306 458								
N-1	R0240	867 352	501 397									
N	R0250	911 517										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	160
	R0160	20
	R0170	49
	R0180	10 604
	R0190	25 191
	R0200	30 751
	R0210	57 598
	R0220	109 750
	R0230	287 918
	R0240	474 156
	R0250	879 992
<b>Total</b>	R0260	<b>1 876 188</b>

## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES					IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090	
		IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO			
Provisions techniques	R0010	6 300 840	0	0	14 734	0	
Fonds propres de base	R0020	1 345 073	0	0	-8 746	0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 345 073	0	0	-8 746	0	
Capital de solvabilité requis	R0090	953 064	0	0	9 413	0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 210 467	0	0	-10 741	0	
Minimum de capital requis	R0110	428 879	0	0	4 236	0	

## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

### FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 372	1 372		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	1 100 319	1 100 319		
Passifs subordonnés	R0140	123 000	23 000	100 000	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	120 381			120 381
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				

### FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
--	-------	--	--	--	--

### DÉDUCTIONS

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 345 073	1 101 691	23 000	100 000

### FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 345 073	1 101 691	23 000	23 000	100 000	100 000	120 381	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 224 691	1 101 691	23 000	23 000	100 000	100 000		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 345 073	1 101 691	23 000	23 000	100 000	100 000	120 381	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 210 467	1 101 691	23 000	23 000	85 776			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	953 064							
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	428 879							
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	141 %							
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	282 %							
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>									
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 222 073							
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	121 754							
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>1 100 319</b>							
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	38 994							
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	15 785							
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>54 778</b>							

## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT			PPE
	C0110	C0120	C0090	
Risque de marché	R0010	493 781		C0090
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	76 539		
Risque de souscription en vie	R0030	53 778	Aucun	
Risque de souscription en santé	R0040	561 842	Écart-type du risque de réserve en santé non-SLT "	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	Aucun	
Diversification	R0060	-304 015		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>881 924</b>		
<b>CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>				
Risque opérationnel	R0130	92 453		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-21 313		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>953 064</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	953 064		
<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

## S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	310 109	0

		ACTIVITÉS EN NON-VIE		ACTIVITÉS EN VIE	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	446 728	1 160 283	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 460 844	508 336	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0	0	0

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0	139 838

		ACTIVITÉS EN NON-VIE		ACTIVITÉS EN VIE	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0		773 066	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		49 033	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0		1 568 415	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0		115 496 361

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	449 946
Capital de solvabilité requis	R0310	953 064
Plafond du MCR	R0320	428 879
Plancher du MCR	R0330	238 266
MCR combiné	R0340	428 879
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	<b>428 879</b>

## CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	310 109	139 838
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	659 904	293 161
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	296 957	131 922
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	164 976	73 290
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	296 957	131 922
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	296 957	131 922





le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S.02.01.02 - BILAN

Actifs		VALEUR SOLVABILITÉ II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	941 110
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	60 725
Actions	R0100	16 544
Actions - cotées	R0110	360
Actions - non cotées	R0120	16 184
Obligations	R0130	819 379
Obligations d'État	R0140	240 849
Obligations d'entreprise	R0150	566 017
Titres structurés	R0160	12 512
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	44 185
Produits dérivés	R0190	260
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	18
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	612 718
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	68 485
Non-vie hors santé	R0290	16 586
Santé similaire à la non-vie	R0300	51 899
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	544 233
Santé similaire à la vie	R0320	544 233
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	16 401
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	6 570
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 161
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	21 466
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 599 425</b>

## VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	102 330
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	20 535
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	19 823
Marge de risque	R0550	712
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	81 794
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	76 393
Marge de risque	R0590	5 401
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	885 282
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	885 282
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	823 545
Marge de risque	R0640	61 737
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	667
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	382 596
Passifs d'impôts différés	R0780	7 841
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	5 835
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 257
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	20 843
Autres dettes (hors assurance)	R0840	14 055
Passifs subordonnés	R0850	51 960
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	51 960
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 674
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>1 477 341</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>122 084</b>

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance non proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile auto-mobilière	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe	6 785	17 883	548	548	1 344	3 165	358				68						30 153
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	6 459	20 384	573	573	1 399	2 655	385				0						31 853
Part des réassureurs	326	-2 501	-24	-24	-55	510	-26				68						-1 701
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe	7 018	20 556	548	548	1 344	3 222	366				68						33 123
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	6 459	20 384	573	573	1 399	2 655	385				0						31 853
Part des réassureurs	559	173	-24	-24	-55	567	-19				68						1 269
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe	4 428	19 794	598	598	870	2 009	188				44						27 931
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	4 240	20 276	-479	-479	737	1 622	180				0						26 577
Part des réassureurs	187	-482	1 076	1 076	133	387	8				44						1 354
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe	-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-4
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Part des réassureurs	-4	0	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5
<b>Dépenses engagées</b>	445	-1 981	-225	-225	-660	144	-53				28						-2 303
<b>Autres dépenses</b>																	
<b>Total des dépenses</b>																	-2 303

	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance maladie	Réassurance vie	Total
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut	R1410				57 285				57 285
Part des réassureurs	R1420				43 281				43 281
<b>Net</b>	R1500				14 004				14 004
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut	R1510				58 670				58 670
Part des réassureurs	R1520				43 191				43 191
<b>Net</b>	R1600				15 479				15 479
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut	R1610				58 670				58 670
Part des réassureurs	R1620				43 191				43 191
<b>Net</b>	R1700				15 479				15 479
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut	R1710				-41 343				-41 343
Part des réassureurs	R1720				-24 921				-24 921
<b>Net</b>	R1800				-16 422				-16 422
<b>Dépenses engagées</b>	R1900				9 221				9 221
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								9 221

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
R0010	FR			
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110	30 153		30 153
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	31 853		31 853
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	-1 701	0	-1 701
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210	33 123		33 123
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	31 853		31 853
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	1 269	0	1 269
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310	27 931		27 931
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	26 577		26 577
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	1 354	0	1 354
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410	-4		-4
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440	1		1
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	-5	0	-5
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	-2 303		-2 303
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			-2 303

		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		PAYS D'ORIGINE		
		C0150	C0160	C0210
	R1400	<b>FR</b>		
		C0220	C0090	C0280
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	57 285		57 285
Part des réassureurs	R1420	43 281		43 281
<b>Net</b>	R1500	14 004	0	14 004
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	58 670		58 670
Part des réassureurs	R1520	43 191		43 191
<b>Net</b>	R1600	15 479	0	15 479
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	60 630		60 630
Part des réassureurs	R1620	43 587		43 587
<b>Net</b>	R1700	17 043	0	17 043
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710	-41 343		-41 343
Part des réassureurs	R1720	-24 921		-24 921
<b>Net</b>	R1800	-16 422	0	-16 422
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	9 221		9 221
<b>Autres dépenses</b>	R2500			
<b>Total des dépenses</b>	R2600			9 221

## S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)	
	avec participation aux bénéfices	C0020	Contrats sans options ni garanties	C0040	Contrats avec options ou garanties	C0050	Contrats sans options ni garanties	C0070	Contrats avec options ou garanties	C0080	C0090		C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020												
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>													
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>	R0030												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080												
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090												
<b>Marge de risque</b>	R0100												
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>													
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110												
Meilleure estimation	R0120												
Marge de risque	R0130												
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200												



Assurance santé (assurance directe)

	Contrats sans options ni garanties			Contrats avec options ou garanties		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Réassurance santé (réassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)
	C0030	C0040	C0050	C0090	C0100	C0150				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
	R0010									
	R0020									
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>										
	R0030						823 545			823 545
<b>Meilleure estimation brute</b>										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie										
	R0080						544 233			544 233
	R0090									
	R0090						279 312			279 312
<b>Marge de risque</b>										
	R0100						61 737			61 737
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout										
	R0110									
Meilleure estimation										
	R0120									
Marge de risque										
	R0130									
<b>Provisions techniques - Total</b>										
	R0200						885 282			885 282

## S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

### Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>									
<b>Provisions pour primes</b>									
R0060	651	12 140	0	0	0	0	0	0	0
R0140	-871	2 909	0	0	0	0	0	0	0
R0150	1 522	9 231	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions pour sinistres</b>									
R0160	530	63 072	0	12 964	3 935	0	2 282	0	0
R0240	301	49 560	0	12 374	2 442	0	1 770	0	0
R0250	229	13 512	0	590	1 493	0	512	0	0
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	1 182	75 211	0	12 964	3 935	0	2 282	0	0
<b>Total meilleure estimation - net</b>	1 752	22 743	0	590	1 493	0	512	0	0
<b>Marge de risque</b>	386	5 016	0	130	328	0	113	0	0
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
R0290									
R0300									
R0310									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									

**Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée**

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>									
Provisions techniques - Total	R0320	80 227	0	13 094	4 263	0	2 395	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	52 469	0	12 374	2 442	0	1 770	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	2 137	0	720	1 821	0	625	0	0

## Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

## Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>								
R0010								
R0050								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout								
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>								
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>								
<b>Provisions pour primes</b>								
R0060	0	0	0	0	0	0	0	12 791
R0140	0	0	0	0	0	0	0	2 038
R0150	0	0	0	0	0	0	0	10 753
<b>Provisions pour sinistres</b>								
R0160	0	0	642					83 425
R0240	0	0	0	0	0	0	0	66 447
R0250	0	0	642	0	0	0	0	16 979
<b>R0260</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>642</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96 216</b>
<b>R0270</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>642</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 731</b>
<b>R0280</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 113</b>
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>								
R0290								
R0300								
R0310								

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Réassurance non proportionnelle acceptée							Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>								
Provisions techniques - Total	0	0	783	0	0	0	0	102 330
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	0	0	0	0	0	0	0	68 485
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	0	0	783	0	0	0	0	33 845

## S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

### ACCIDENT

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	17 143	4 910	1 287	326	80	5	16	2	0	0	
N-8	R0170	16 541	4 864	989	463	33	60	117	6	0		
N-7	R0180	15 007	4 908	845	252	87	7	70	3			
N-6	R0190	14 713	5 293	916	436	79	187	-106				
N-5	R0200	14 495	6 350	2 178	638	117	41					
N-4	R0210	13 956	6 571	1 434	506	346						
N-3	R0220	13 728	6 710	1 978	699							
N-2	R0230	12 670	7 743	2 295								
N-1	R0240	11 990	6 001									
N	R0250	11 732										

		Somme des années (cumulés)	
		Pour l'année en cours	
		C0170	C0180
	R0100	0	16 168
	R0160	0	23 768
	R0170	0	23 074
	R0180	3	21 179
	R0190	-106	21 519
	R0200	41	23 819
	R0210	346	22 814
	R0220	699	23 115
	R0230	2 295	22 708
	R0240	6 001	17 992
	R0250	11 732	11 732
<b>Total</b>	R0260	<b>21 012</b>	<b>227 887</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	12	6	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	469	463		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	32	36			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	12 319	12 372				
N-5	R0200	0	0	0	0	195	176					
N-4	R0210	0	0	0	1 350	114						
N-3	R0220	0	0	7 065	3 227							
N-2	R0230	0	15 928	10 712								
N-1	R0240	19 848	10 955									
N	R0250	29 689										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	3 864
	R0160	18
	R0170	932
	R0180	68
	R0190	24 690
	R0200	371
	R0210	1 464
	R0220	10 291
	R0230	26 640
	R0240	30 803
	R0250	29 689
<b>Total</b>	R0260	<b>128 829</b>

## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES					IMPACT D'UN AJUSTEMENT D'UN EGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090	
	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO			
Provisions techniques	987 612	0	0	3 633	0	
Fonds propres de base	174 044	0	0	-976	0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	174 044	0	0	-976	0	
Capital de solvabilité requis	119 352	0	0	787	0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	158 074	0	0	-937	0	
Minimum de capital requis	29 838	0	0	197	0	



## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

### FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35

R0010	Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	30 490			
R0030	Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		30 490		
R0040	Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel				
R0050	Comptes mutualistes subordonnés				
R0070	Fonds excédentaires				
R0090	Actions de préférence				
R0110	Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence				
R0130	Réserve de réconciliation	91 594	91 594		
R0140	Passifs subordonnés	51 960		30 022	21 938
R0160	Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets				
R0180	Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra				

### FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II

R0220	Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II				
-------	--	--	--	--	--

### DÉDUCTIONS

R0230	Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers				
R0290	Total fonds propres de base après déductions	174 044	122 084	30 022	21 938

### FONDS PROPRES AUXILIAIRES

R0300	Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande				
R0310	Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel				
R0320	Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande				
R0330	Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande				
R0340	Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE				
R0350	Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE				
R0360	Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE				
R0370	Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE				
R0390	Autres fonds propres auxiliaires				
R0400	<b>Total fonds propres auxiliaires</b>				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	174 044	122 084	30 022	21 938
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	174 044	122 084	30 022	21 938
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	174 044	122 084	30 022	21 938
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	158 074	122 084	30 022	5 968
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	119 352			
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	29 838			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	146 %			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	530 %			

C0060

#### RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

Excédent d'actif sur passif	R0700	122 084			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	30 490			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740				
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>91 594</b>			
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780				
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790				

## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT			PPE
	C0110	C0120	C0090	
Risque de marché	R0010	60 910		C0090
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 078		
Risque de souscription en vie	R0030	0		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	98 900		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	859		Aucun
Diversification	R0060	-35 493		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	R0100	<b>130 254</b>		
<b>CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>				
Risque opérationnel	R0130	6 592		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-9 653		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-7 841		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	R0200	<b>119 352</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	119 352		
<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

**S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT**

**TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	3 480

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 752	541
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	22 743	150
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	590	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	1 493	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	512	557
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	642	68
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

## TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040
Résultat MCRL	R0200	5 866

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	279 312	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	9 345
Capital de solvabilité requis	R0310	119 352
Plafond du MCR	R0320	53 709
Plancher du MCR	R0330	29 838
MCR combiné	R0340	29 838
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	29 838



le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S.02.01.02 - BILAN

Actifs		VALEUR SOLVABILITÉ II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	782
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	32 427
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	29 582
Obligations d'État	R0140	3 724
Obligations d'entreprise	R0150	23 226
Titres structurés	R0160	2 632
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	2 844
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	192
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	192
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	192
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	17 791
Autres créances (hors assurance)	R0380	453
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 511
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>61 160</b>



## VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	23 563
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	23 563
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	21 707
Marge de risque	R0590	1 857
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-2
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-2
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	-2
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 797
Autres dettes (hors assurance)	R0840	718
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2 711
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>35 790</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>25 370</b>

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de responsabilité civile crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0110																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	79 892															79 892
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	8 638															8 638
<b>Net</b>	R0200	<b>71 254</b>															<b>71 254</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0210																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	84 966															84 966
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	819															819
<b>Net</b>	R0300	<b>84 147</b>															<b>84 147</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe	R0310																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	64 377															64 377
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	5 567															5 567
<b>Net</b>	R0400	<b>58 810</b>															<b>58 810</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	11															11
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0															0
<b>Net</b>	R0500	<b>11</b>															<b>11</b>
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	<b>21 596</b>															<b>21 596</b>
<b>Autres dépenses</b>	R1200																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																<b>21 596</b>

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut		81							81
Part des réassureurs		31							31
<b>Net</b>		<b>50</b>							<b>50</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut		97							97
Part des réassureurs		13							13
<b>Net</b>		<b>84</b>							<b>84</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut		66							66
Part des réassureurs		186							186
<b>Net</b>		<b>-120</b>							<b>-120</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut		-178							-178
Part des réassureurs		-175							-175
<b>Net</b>		<b>-3</b>							<b>-3</b>
<b>Dépenses engagées</b>		<b>20</b>							<b>20</b>
<b>Autres dépenses</b>									
<b>Total des dépenses</b>									<b>20</b>

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	79 892		79 892
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	8 638		8 638
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>71 254</b>	<b>0</b>	<b>71 254</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	84 966		84 966
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	819		819
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>84 147</b>	<b>0</b>	<b>84 147</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	64 377		64 377
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	5 567		5 567
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>58 810</b>	<b>0</b>	<b>58 810</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	11		11
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	0		0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	<b>21 596</b>		<b>21 596</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			<b>21 596</b>

		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		PAYS D'ORIGINE	C0160	C0210
		C0150	C0090	C0280
	R1400	<b>FR</b>		
		C0220	C0090	C0280
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	81		81
Part des réassureurs	R1420	31		31
<b>Net</b>	R1500	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>50</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	97		97
Part des réassureurs	R1520	13		13
<b>Net</b>	R1600	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>84</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	66		66
Part des réassureurs	R1620	186		186
<b>Net</b>	R1700	<b>-120</b>	<b>0</b>	<b>-120</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710	-178		-178
Part des réassureurs	R1720	-175		-175
<b>Net</b>	R1800	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	<b>20</b>		<b>20</b>
<b>Autres dépenses</b>	R2500			
<b>Total des dépenses</b>	R2600			<b>20</b>

## S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)	
	avec participation aux bénéfices	C0020	Contrats sans options ni garanties	C0040	Contrats avec options ou garanties	C0050	Contrats sans options ni garanties	C0070	Contrats avec options ou garanties	C0080	C0090		C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020												
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>													
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>	R0030												
Meilleure estimation brute	R0030												-2
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080												0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090												-2
<b>Marge de risque</b>	R0100												0
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>													
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110												
Meilleure estimation	R0120												
Marge de risque	R0130												-2
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200												-2

Assurance santé (assurance directe)

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé				C0100	C0150
	C0030	C0040	C0050	C0090		
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0020						
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>						
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						
R0090						
<b>Marge de risque</b>	R0100					
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200					

## S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

### Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>									
<b>PROVISIONS POUR PRIMES</b>									
Brut - total	R0060	11 309							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	11 309							
<b>PROVISIONS POUR SINISTRES</b>									
Brut - total	R0160	10 398							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	192							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	10 206							
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	<b>21 707</b>							
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	<b>21 515</b>							
<b>Marge de risque</b>	R0280	<b>1 857</b>							
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0							
Meilleure estimation	R0300	0							
Marge de risque	R0310	0							



Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnité des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cau- tionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>										
Provisions techniques - Total	R0320	23 563								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	192								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	23 371								

## Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

## Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>									
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>									
<b>PROVISIONS POUR PRIMES</b>									
R0060									11 309
R0140									0
R0150									11 309
<b>PROVISIONS POUR SINISTRES</b>									
R0160									10 398
R0240									192
R0250									10 206
<b>R0260</b>									<b>21 707</b>
<b>R0270</b>									<b>21 515</b>
<b>R0280</b>									<b>1 857</b>
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
R0290									0
R0300									0
R0310									0

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime,	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>								
Provisions techniques - Total	R0320							<b>23 563</b>
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							<b>192</b>
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340							<b>23 371</b>

## S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

### ACCIDENT

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	27 841	6 567	83	11	7	5					
N-4	R0210	42 382	9 651	255	6	1						
N-3	R0220	47 117	9 775	313	34							
N-2	R0230	45 853	6 148	218								
N-1	R0240	46 074	6 844									
N	R0250	52 965										

	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours C0170	C0180	
R0100	0	0	
R0160	0	0	
R0170	0	0	
R0180	0	0	
R0190	0	0	
R0200	5	34 515	
R0210	1	52 295	
R0220	34	57 238	
R0230	218	52 219	
R0240	6 844	52 917	
R0250	52 965	52 965	
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>60 066</b>	<b>302 149</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	27	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	470	51	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	7 956	267	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	10 033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	27
	R0230	51
	R0240	267
	R0250	10 033
<b>Total</b>	R0260	<b>10 378</b>

## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090	
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERET	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITE FIXEE A ZERO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZERO	
Provisions techniques	R0010	23 561	0	0	16	0
Fonds propres de base	R0020	25 370	0	0	-12	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	25 370	0	0	-12	0
Capital de solvabilité requis	R0090	18 463	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	24 588	0	0	-16	0
Minimum de capital requis	R0110	4 733	0	0	1	0

## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL C0010	NIVEAU 1 - NON RESTREINT C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT C0030	NIVEAU 2 C0040	NIVEAU 3 C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	24 207	24 207		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	782			782
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>DÉDUCTIONS</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	25 370	24 588		782
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	25 370	24 588						782
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	24 588	24 588						
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	25 370	24 588	0	0	0	0		782
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	24 588	24 588	0	0	0	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	18 463							
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	4 733							
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	137 %							
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	520 %							
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>									
Excédent d'actif sur passif	R0700		25 370						
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		1 163						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
Réserve de réconciliation	R0760		24 207						
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770		109						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780								
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790		109						



## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	SIMPLIFICATIONS	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	3 611		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	845		
Risque de souscription en vie	R0030	7		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	14 283		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-2 897		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>15 848</b>		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	2 628
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-14
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>18 463</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>18 463</b>

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		15 848
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**S.28.01.01 - 01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT**

**TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	4 730

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	21 515	79 122
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

## TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040
Résultat MCRL	R0200	3

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		4 191

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	4 733
Capital de solvabilité requis	R0310	18 463
Plafond du MCR	R0320	8 308
Plancher du MCR	R0330	4 616
MCR combiné	R0340	4 733
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 600
Minimum de capital requis	R0400	4 733



le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

## S.02.01.02 - BILAN

Actifs		VALEUR SOLVABILITÉ II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	59
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	262
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 315
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	0
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	2 314
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-629
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-629
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-629
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 135
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	552
Autres créances (hors assurance)	R0380	144
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 620
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	16
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>11 475</b>

## VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	166
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	166
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	-368
Marge de risque	R0590	534
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	355
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 244
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 989
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 739
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>5 493</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>5 982</b>

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile auto-motocycle	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0110		12 760														12 760
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		0														0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140		7 733														7 733
<b>Net</b>	R0200		5 027														5 027
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0210		12 787														12 787
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		0														0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240		7 749														7 749
<b>Net</b>	R0300		5 037														5 037
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe	R0310		7 986														7 986
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		0														0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340		4 800														4 800
<b>Net</b>	R0400		3 186														3 186
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe	R0410		-55														-55
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		0														0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440		0														0
<b>Net</b>	R0500		-55														-55
<b>Dépenses engagées</b>	R0550		1 188														1 188
<b>Autres dépenses</b>	R1200																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																1 188



	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut		R1410							
Part des réassureurs		R1420							
<b>Net</b>		R1500							
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut		R1510							
Part des réassureurs		R1520							
<b>Net</b>		R1600							
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut		R1610							
Part des réassureurs		R1620							
<b>Net</b>		R1700							
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut		R1710							
Part des réassureurs		R1720							
<b>Net</b>		R1800							
<b>Dépenses engagées</b>		R1900							
<b>Autres dépenses</b>		R2500							
<b>Total des dépenses</b>		R2600							

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110	12 760		12 760
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	7 733		7 733
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	5 027	0	5 027
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210	12 787		12 787
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	7 749		7 749
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	5 037	0	5 037
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310	7 986		7 986
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	4 800		4 800
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	3 186	0	3 186
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410	-55		-55
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	0		0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	-55	0	-55
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	1 188		1 188
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			0
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			1 188

		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE		
		PAYS D'ORIGINE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE	
		C0150	C0160	C0210
	R1400	FR		
		C0220	C0090	C0280
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410			0
Part des réassureurs	R1420			0
<b>Net</b>	R1500	0	0	0
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510			0
Part des réassureurs	R1520			0
<b>Net</b>	R1600	0	0	0
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610			0
Part des réassureurs	R1620			0
<b>Net</b>	R1700	0	0	0
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710			0
Part des réassureurs	R1720			0
<b>Net</b>	R1800	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R1900			0
<b>Autres dépenses</b>	R2500			
<b>Total des dépenses</b>	R2600			0

## S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

### Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>									
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>									
<b>Provisions pour primes</b>									
R0060	-1 494	0	0	0	0	0	0	0	0
R0140	-1 208	0	0	0	0	0	0	0	0
R0150	-287	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes									
<b>Provisions pour sinistres</b>									
R0160	1 127	0	0	0	0	0	0	0	0
R0240	579	0	0	0	0	0	0	0	0
R0250	548	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres									
<b>R0260</b>	<b>-368</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>R0270</b>	<b>261</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>R0280</b>	<b>534</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>MARGE DE RISQUE</b>									
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
R0290									
R0300									
R0310									
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									

**Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée**

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>									
Provisions techniques - Total	R0320	166	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-629	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	795	0	0	0	0	0	0	0

**Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée**

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010							
	R0050							
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>								
<b>Provisions pour primes</b>								
Brut - total	R0060	0	0	0	0	0	0	-1 494
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	-1 208
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	-287
<b>Provisions pour sinistres</b>								
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	1 127
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	579

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	548
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	0	0	0	0	0	0	-368
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	0	0	0	0	0	0	261
<b>Marge de risque</b>	R0280	0	0	0	0	0	0	534
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							
Marge de risque	R0310							
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>								
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	166
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	-629
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	0	0	0	0	0	795

## S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

### ACCIDENT

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	3 556	1 527	37	7	-2	0					
N-4	R0210	3 808	1 858	44	4	1						
N-3	R0220	4 354	1 924	40	8							
N-2	R0230	4 832	1 990	99								
N-1	R0240	5 005	2 584									
N	R0250	6 673										

	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	5 124
R0210	1	5 715
R0220	8	6 326
R0230	99	6 921
R0240	2 584	7 589
R0250	6 673	6 673
<b>Total</b>	<b>9 364</b>	<b>38 347</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	10	0					
N-4	R0210	0	0	0	15	0						
N-3	R0220	0	0	20	-1							
N-2	R0230	0	53	2								
N-1	R0240	871	28									
N	R0250	937										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	-1
	R0230	2
	R0240	28
	R0250	937
<b>Total</b>	R0260	<b>966</b>



## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES					C0090 IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	C0010	C0030 IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	C0050 IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT	C0070 IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	C0090	
Provisions techniques	R0010	166	0	0	1	0
Fonds propres de base	R0020	5 982	0	0	-1	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	5 982	0	0	-1	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 087	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	5 922	0	0	-1	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	NIVEAU 1 -				TOTAL
	NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3	
	C0020	C0030	C0040	C0050	
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381			381
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	5 541			5 541
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	59			59
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>DÉDUCTIONS</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 982	5 922		59
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 982	5 922		59
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 922	5 922		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 982	5 922	0	59
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 922	5 922	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	2 087			
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	3 700			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	287 %			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	160 %			

	C0060
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>	
Excédent d'actif sur passif	R0700
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720
Autres éléments de fonds propres de base	R0730
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760
	<b>5 541</b>
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790
	<b>287</b>

## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT			PPE
	C0110	C0120	C0090	
Risque de marché	660			
Risque de défaut de la contrepartie	758			
Risque de souscription en vie	0		Aucun	
Risque de souscription en santé	975		Aucun	
Risque de souscription en non-vie	0		Aucun	
Diversification	-689			
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>1 703</b>			
<b>CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>				
	C0100			
Risque opérationnel	384			
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	0			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE				
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>2 087</b>			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies				
Capital de solvabilité requis	2 087			
<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée				
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante				
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés				
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur				
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304				

## S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	259	

		ACTIVITÉS EN NON-VIE		ACTIVITÉS EN VIE	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	261	5 256		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	259
Capital de solvabilité requis	R0310	2 087
Plafond du MCR	R0320	939
Plancher du MCR	R0330	522
MCR combiné	R0340	522
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	<b>3 700</b>

## CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	259	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	2 087	0
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	939	0
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	522	0
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	522	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700

# RÉUNICA MUTUELLE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

## S.02.01.02 - BILAN

Actifs		VALEUR SOLVABILITÉ II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	32 297
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	27 114
Obligations d'État	R0140	3 685
Obligations d'entreprise	R0150	23 429
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	5 182
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	40
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	40
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-734
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-1 051
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-1 051
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	317
Santé similaire à la vie	R0320	320
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-2
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	760
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 116
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 305
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	8 324
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	3 148
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>47 256</b>



## VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	-225
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-225
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	-543
Marge de risque	R0590	318
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 482
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	477
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	457
Marge de risque	R0640	21
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 005
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	3 491
Marge de risque	R0680	515
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	364
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	220
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	811
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	6 669
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 002
Passifs subordonnés	R0850	6 250
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	6 250
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>21 575</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>25 682</b>

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

### Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile auto-motocycle	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0110	39 842	218														40 060
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	9 625															9 625
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	30 804	218														31 021
<b>Net</b>	R0200	18 664	1														18 664
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0210	39 191	215														39 406
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	7 674															7 674
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	30 188	215														30 403
<b>Net</b>	R0300	16 677	1														16 677
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe	R0310	24 551	409														24 960
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 320															6 320
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	17 831	407														18 238
<b>Net</b>	R0400	13 041	2														13 043
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
<b>Net</b>	R0500																
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	1 593	23														1 617
<b>Autres dépenses</b>	R1200																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																1 617

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
<b>PRIMES ÉMISES</b>										
Brut	79	856								936
Part des réassureurs	79	132								211
<b>Net</b>	0	724								724
<b>PRIMES ACQUISES</b>										
Brut	78	848								926
Part des réassureurs	78	131								209
<b>Net</b>	0	717								717
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>										
Brut	67	629								695
Part des réassureurs	-397	277								-121
<b>Net</b>	464	352								816
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>										
Brut	-54	187								133
Part des réassureurs	413	0								413
<b>Net</b>	-467	187								-280
<b>Dépenses engagées</b>	5	123								128
<b>Autres dépenses</b>										
<b>Total des dépenses</b>										128

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
R0010	FR			
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110	40 060		40 060
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	9 625		9 625
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	31 021		31 021
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	18 664	0	18 664
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210	39 406		39 406
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	7 674		7 674
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	30 403		30 403
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	16 677	0	16 677
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310	24 960		24 960
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	6 320		6 320
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	18 238		18 238
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	13 043	0	13 043
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410	0		0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	0		0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	1 617		1 617
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			1 617

		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE		
		PAYS D'ORIGINE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
	R1400	FR		
		C0220	C0090	C0280
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	936		936
Part des réassureurs	R1420	211		211
<b>Net</b>	R1500	724	0	724
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	926		926
Part des réassureurs	R1520	209		209
<b>Net</b>	R1600	717	0	717
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	695		695
Part des réassureurs	R1620	-121		-121
<b>Net</b>	R1700	816	0	816
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710	133		133
Part des réassureurs	R1720	413		413
<b>Net</b>	R1800	-280	0	-280
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	128		128
<b>Autres dépenses</b>	R2500			
<b>Total des dépenses</b>	R2600			128

## S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance indexée et en unités de compte										Total (vie hors santé, y compris UC)	
	Assurance avec participation aux bénéfices		Autres assurances vie				Rentés découlant des contrats d'assurance vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150		
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020											
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>												
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>	R0030	3 491										3 491
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-2		0	0		0	0	0	0	0	-2
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	3 493		0	0		0	0	0	0	0	3 493
<b>Marge de risque</b>	R0100	515	0			0						515
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110											
Meilleure estimation	R0120											
Marge de risque	R0130											
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	4 005	0			0						4 005

Assurance santé (assurance directe)

	Contrats sans options ni garanties			Contrats avec options ou garanties		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé		Réassurance santé (réassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)
	C0030	C0040	C0050	C0090	C0100	C0150				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>						457		0	457
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	0			320		0	320
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090		0	0			137		0	137
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>		0				21		0	21
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>						477		0	477

## S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

### Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>									
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>									
<b>Provisions pour primes</b>									
R0060	-5 741	-16	0	0	0	0	0	0	0
R0140	-4 097		0	0	0	0	0	0	0
R0150	-1 645	26	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions pour sinistres</b>									
R0160	4 328	887	0	0	0	0	0	0	0
R0240	2 481	607	0	0	0	0	0	0	0
R0250	1 847	280	0	0	0	0	0	0	0
R0260	-1 414	871	0	0	0	0	0	0	0
R0270	202	306	0	0	0	0	0	0	0
R0280	276	42	0	0	0	0	0	0	0
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
R0290									
R0300									
R0310									



**Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée**

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>									
Provisions techniques - Total	R0320	913	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	565	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	478	0	0	0	0	0	0	0

**Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée**

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010							
	R0050							
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>								
<b>Provisions pour primes</b>								
Brut - total	R0060	0	0	0	0	0	0	-5 757
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	-4 138
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	-1 619
<b>Provisions pour sinistres</b>								
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	5 214
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	3 087

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	2 127
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>	0	0	0	0	0	0	-543
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>	0	0	0	0	0	0	508
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	0	0	0	0	0	0	318
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							
Marge de risque	R0310							
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>								
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	-225
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	-1 051
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	826

## S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

### ACCIDENT

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

ANNÉE		Année de développement											
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100												0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	30 051	5 476	223	13	10	1	0					
N-5	R0200	30 354	4 423	184	54	4	3						
N-4	R0210	30 175	4 064	36	-4	3							
N-3	R0220	30 267	4 963	138	0								
N-2	R0230	30 495	4 267	347									
N-1	R0240	29 382	3 559										
N	R0250	28 796											

		Somme des années (cumulés)	
		Pour l'année en cours C0170	C0180
	R0100	0	0
	R0160	0	0
	R0170	0	0
	R0180	0	0
	R0190	0	35 773
	R0200	3	35 022
	R0210	3	34 274
	R0220	0	35 369
	R0230	347	35 109
	R0240	3 559	32 941
	R0250	28 796	28 796
<b>Total</b>	R0260	<b>32 708</b>	<b>237 286</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
ANNÉE		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	1	0					
N-4	R0210	0	0	0	9	0						
N-3	R0220	0	0	19	3							
N-2	R0230	0	312	6								
N-1	R0240	5 697	739									
N	R0250	3 602										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	3
	R0230	6
	R0240	742
	R0250	3 614
<b>Total</b>	R0260	<b>4 365</b>

## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

		MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES					IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
		C0010	C0050	C0050	C0070	C0090	
			IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO		
Provisions techniques	R0010	4 257	0	0	31	0	
Fonds propres de base	R0020	31 932	0	0	-20	0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	31 932	0	0	-20	0	
Capital de solvabilité requis	R0090	8 132	0	0	-5	0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	31 932	0	0	-20	0	
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0	

## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	25 682	25 682		
Passifs subordonnés	R0140	6 250	6 250		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>DÉDUCTIONS</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	31 932	25 682	6 250	
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				

	NIVEAU 1 - NON RESTREINT		NIVEAU 1 - RESTREINT		NIVEAU 2		NIVEAU 3	
TOTAL	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050			
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400							
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>								
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	31 932	25 682	6 250				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	31 932	25 682	6 250				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	31 932	25 682	6 250	0	0		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	31 932	25 682	6 250	0			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	8 132						
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	3 700						
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	393 %						
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	863 %						

C0060

#### RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

Excédent d'actif sur passif	R0700	25 682
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>25 682</b>

#### BÉNÉFICES ATTENDUS

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	9
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 645
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>1 653</b>

## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT			PPE
	C0110	C0120	C0090	
Risque de marché	4 666			
Risque de défaut de la contrepartie	1 264			
Risque de souscription en vie	556		Aucun	
Risque de souscription en santé	3 278		Aucun	
Risque de souscription en non-vie	0		Aucun	
Diversification	-2 718			
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>7 047</b>			
<b>CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>				
Risque opérationnel	1 449			
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-364			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE				
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>8 132</b>			
Exigences de capital supplémentaire déjà définies				
Capital de solvabilité requis	8 132			
<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée				
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante				
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés				
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur				
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304				



## S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	877	

		ACTIVITÉS EN NON-VIE		ACTIVITÉS EN VIE	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	202	17 603		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	<b>306</b>	<b>1</b>		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		<b>0</b>		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		<b>0</b>		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		<b>0</b>		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		<b>0</b>		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0200		136

		ACTIVITÉS EN NON-VIE		ACTIVITÉS EN VIE	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			3 493	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			137	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				6 096

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 013
Capital de solvabilité requis	R0310	8 132
Plafond du MCR	R0320	3 659
Plancher du MCR	R0330	2 033
MCR combiné	R0340	2 033
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	<b>3 700</b>

## CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	877	136
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	7 038	1 095
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	3 167	493
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 759	274
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 759	274
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700

# TERRITORIA MUTUELLE (EX-SMACL SANTÉ)

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

## S.02.01.02 - BILAN

Actifs	VALEUR SOLVABILITÉ II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	583
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	53
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	36 755
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	30
Actions	R0100	669
Actions - cotées	R0110	669
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	27 172
Obligations d'État	R0140	409
Obligations d'entreprise	R0150	26 763
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	8 829
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	54
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	15 598
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	14 364
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	14 364
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 233
Santé similaire à la vie	R0320	1 002
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	231
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 404
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	556
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 191
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 464
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	215
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>62 819</b>

## VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	25 029
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	25 029
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	23 461
Marge de risque	R0590	1 568
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 824
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 356
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 304
Marge de risque	R0640	52
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	468
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	433
Marge de risque	R0680	35
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	132
Dépôts des réassureurs	R0770	16 707
Passifs d'impôts différés	R0780	1 083
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	987
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	150
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 998
Passifs subordonnés	R0850	5 109
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	5 109
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>55 020</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>7 799</b>

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile auto-mobilité	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe	16 140	19 215															35 356
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs	5 972	11 205															17 177
<b>Net</b>	10 168	8 010															18 178
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe	16 140	19 215															35 356
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs	5 972	11 205															17 177
<b>Net</b>	10 168	8 010															18 178
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe	12 701	15 984															28 684
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs	4 913	10 216															15 129
<b>Net</b>	7 788	5 768															13 556
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	
<b>Net</b>																	
<b>Dépenses engagées</b>	3 022	3 273															6 296
<b>Autres dépenses</b>																	
<b>Total des dépenses</b>																	6 296

	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut	R1410			1 875					1 875
Part des réassureurs	R1420			1 129					1 129
<b>Net</b>	R1500			745					745
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut	R1510			1 875					1 875
Part des réassureurs	R1520			1 129					1 129
<b>Net</b>	R1600			745					745
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut	R1610			547	434				980
Part des réassureurs	R1620			336	460				797
<b>Net</b>	R1700			210	-27				184
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut	R1710			11					11
Part des réassureurs	R1720			9					9
<b>Net</b>	R1800			1					1
<b>Dépenses engagées</b>	R1900			178					178
<b>Autres dépenses</b>	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								178

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
R0010	FR			
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110	35 356		35 356
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140	17 177		17 177
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	18 178	0	18 178
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210	35 356		35 356
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240	17 177		17 177
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	18 178	0	18 178
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310	28 464		28 464
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	14 859		14 859
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	13 605	0	13 605
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410	160		160
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440	269		269
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	-109	0	-109
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	5 642		5 642
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			3 238
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			8 880



	R1400	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
		FR		
		C0220	C0090	C0280
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	1 875		1 875
Part des réassureurs	R1420	1 129		1 129
<b>Net</b>	R1500	745	0	745
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	1 875		1 875
Part des réassureurs	R1520	1 129		1 129
<b>Net</b>	R1600	745	0	745
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	557		557
Part des réassureurs	R1620	338		338
<b>Net</b>	R1700	219	0	219
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710	9		9
Part des réassureurs	R1720	8		8
<b>Net</b>	R1800	1	0	1
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	244		244
<b>Autres dépenses</b>	R2500			74
<b>Total des dépenses</b>	R2600			318

## S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance indexée et en unités de compte										Total (vie hors santé, y compris UC)	
	Assurance avec participation aux bénéfices		Autres assurances vie				Rentés découlant des contrats d'assurance vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150		
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>												
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>	R0030	0	0	0	0	433	0	0	0	0	0	433
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0	0	0	231	0	0	0	0	0	231
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0	0	0	0	202	0	0	0	0	0	202
<b>Marge de risque</b>	R0100	0	0	0	0	35	0	0	0	0	0	35
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	0	0	0	0	468	0	0	0	0	0	468

Assurance santé (assurance directe)

	Contrats sans options ni garanties			Contrats avec options ou garanties		Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé			Total (santé similaire à la vie)	
	C0030	C0040	C0050	C0090	C0100	C0150				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0			0		0
	R0020	0			0			0		0
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		0	0	0		1 304	0	0	1 304
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	0	0		1 002	0	0	1 002
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090		0	0	0		302	0	0	302
<b>Marge de risque</b>	R0100	0					52	0	0	52
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0					0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0			0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0					0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	0					1 356	0	0	1 356

## S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

### Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>									
R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>									
<b>Provisions pour primes</b>									
R0060	648	273	0	0	0	0	0	0	0
R0140	177	175	0	0	0	0	0	0	0
R0150	470	97	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes									
<b>Provisions pour sinistres</b>									
R0160	1 751	20 790	0	0	0	0	0	0	0
R0240	520	13 491	0	0	0	0	0	0	0
R0250	1 231	7 299	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres									
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	2 398	21 063	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total meilleure estimation - net</b>	1 701	7 396	0	0	0	0	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	293	1 275	0	0	0	0	0	0	0
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme un tout									
Meilleure estimation									
Marge de risque									

**Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée**

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>									
Provisions techniques - Total	2 692	22 338	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	698	13 667	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	1 994	8 671	0	0	0	0	0	0	0

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie			
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	C0110	C0120	C0130	C0140		C0150	C0160	C0170
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>															
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>															
<b>Provisions pour primes</b>															
Brut - total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	920
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	353
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	568
<b>Provisions pour sinistres</b>															
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 541
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 012
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 529
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 461
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 097
<b>Marge de risque</b>	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 568
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>															
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Réassurance							Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>								
Provisions techniques - Total	0	0	0	0	0	0	0	25 029
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	0	0	0	0	0	0	0	14 364
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	0	0	0	0	0	0	0	10 665

## S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

### ACCIDENT

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

ANNÉE		Année de développement											
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100												23
N-9	R0160	0	0	0	0	0	2	2	3	2	8		
N-8	R0170	0	0	0	0	34	18	25	21	17			
N-7	R0180	0	0	0	94	36	35	11	9				
N-6	R0190	0	0	130	72	88	82	20					
N-5	R0200	5 441	1 136	233	199	168	85						
N-4	R0210	6 802	2 198	1 039	798	534							
N-3	R0220	9 783	3 545	1 703	1 123								
N-2	R0230	11 613	3 700	1 983									
N-1	R0240	15 842	5 027										
N	R0250	14 597											

	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
R0100	23	23
R0160	8	16
R0170	17	115
R0180	9	185
R0190	20	391
R0200	85	7 262
R0210	534	11 370
R0220	1 123	16 153
R0230	1 983	17 296
R0240	5 027	20 869
R0250	14 597	14 597
<b>Total</b>	<b>23 427</b>	<b>88 279</b>



Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
ANNÉE		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											45
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	76		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	123				
N-6	R0190	0	0	0	0	0	259					
N-5	R0200	0	0	0	0	790						
N-4	R0210	0	0	1	3 531							
N-3	R0220	0	6	5 042								
N-2	R0230	0	45	4 798								
N-1	R0240	1 324	4 747									
N	R0250	3 801										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	43
	R0160	11
	R0170	74
	R0180	119
	R0190	251
	R0200	765
	R0210	3 419
	R0220	4 881
	R0230	4 645
	R0240	4 598
	R0250	3 736
<b>Total</b>	R0260	<b>22 541</b>

## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES				
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT EGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	26 854				
Fonds propres de base					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	11 690				
Capital de solvabilité requis	8 950				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	7 955				
Minimum de capital requis	3 700				

## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL C0010	NIVEAU 1 - NON RESTREINT C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT C0030	NIVEAU 2 C0040	NIVEAU 3 C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	4 515	4 515		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	2 700	2 700		
Passifs subordonnés	R0140	5 109		5 109	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	583			583
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>DÉDUCTIONS</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	12 908	7 215	5 109	583
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	12 908	7 215	5 109	583
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	12 324	7 215	5 109	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	11 690	7 215	0	4 475
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	7 955	7 215	0	740
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	8 950			
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	3 700			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	131 %			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	215 %			

	C0060	
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	7 799
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 099
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>2 700</b>
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	-52
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	-568
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>-619</b>

## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT			PPE
	C0110	C0120	C0090	
Risque de marché	R0010	2 953		C0090
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 241		
Risque de souscription en vie	R0030	140		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	5 994		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-2 497		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	R0100	<b>7 831</b>		
<b>CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>				
Risque opérationnel	R0130	1 119		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	R0200	<b>8 950</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	8 950		
<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

## S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		ACTIVITÉS EN NON-VIE		ACTIVITÉS EN VIE	
		Résultat MCR(NL,NL)		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0010		C0020	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	2 208			

		ACTIVITÉS EN NON-VIE		ACTIVITÉS EN VIE	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 701	10 168		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	7 396	8 010		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0		

## ACTIVITÉS EN NON-VIE

## ACTIVITÉS EN VIE

		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	227	60

## ACTIVITÉS EN NON-VIE

## ACTIVITÉS EN VIE

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0		0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	302		202	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		315 677		<b>80 060</b>

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	2 495
Capital de solvabilité requis	R0310	8 950
Plafond du MCR	R0320	4 027
Plancher du MCR	R0330	2 237
MCR combiné	R0340	2 495
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	3 700

## CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	2 435	60
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	7 074	1 876
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	3 183	844
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 768	469
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	2 435	469
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700



# VIASANTÉ MUTUELLE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

## S.02.01.02 - BILAN

### VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	6 963
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	29 897
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	700 266
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	15 574
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	35 833
Actions	R0100	2 949
Actions - cotées	R0110	1 960
Actions - non cotées	R0120	989
Obligations	R0130	433 413
Obligations d'État	R0140	31 032
Obligations d'entreprise	R0150	397 375
Titres structurés	R0160	5 006
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	140 304
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	72 193
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 324
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 324
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	22 177
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	22 192
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	22 192
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-15
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-15
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	37 377
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	22 807
Autres créances (hors assurance)	R0380	12 971
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	73 972
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	574
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>908 328</b>

## VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	99 117
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	99 117
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	88 469
Marge de risque	R0590	10 648
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 010
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 451
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	1 295
Marge de risque	R0640	156
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-441
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	-441
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	5 845
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	11 361
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	11 838
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	27 760
Autres dettes (hors assurance)	R0840	59 294
Passifs subordonnés	R0850	162 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	150 000
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	12 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	33 179
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>411 404</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>496 925</b>

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance non proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile auto-mobilité	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0110	542 370	1 020														543 390
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	9 191	0														9 191
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	297 916	0														297 916
<b>Net</b>	R0200	253 645	1 020														254 666
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0210	542 993	761														543 755
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	9 134	0														9 134
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	299 478	0														299 478
<b>Net</b>	R0300	252 650	761														253 411
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe	R0310	373 996	649														374 645
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	7 878	0														7 878
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	198 995	0														198 995
<b>Net</b>	R0400	182 879	649														183 528
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe	R0410	55	87														142
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-136	0														-136
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	454	0														454
<b>Net</b>	R0500	-535	87														-448
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	65 220	155														65 374
<b>Autres dépenses</b>	R1200																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																65 374

	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut		1 117			57				1 174
Part des réassureurs		194			0				194
<b>Net</b>		924			57				980
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut		1 133			57				1 190
Part des réassureurs		209			0				209
<b>Net</b>		924			57				981
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut		605			91				697
Part des réassureurs		56			0				56
<b>Net</b>		549			91				640
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut		-178			91				-87
Part des réassureurs		-178			0				-178
<b>Net</b>		0			91				91
<b>Dépenses engagées</b>		-551			0				-551
<b>Autres dépenses</b>									
<b>Total des dépenses</b>									-551

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110	543 390		543 390
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	9 191		9 191
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	297 916		297 916
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	254 666	0	254 666
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210	543 755		543 755
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	9 134		9 134
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	299 478		299 478
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	253 411	0	253 411
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310	374 645		374 645
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	7 878		7 878
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	198 995		198 995
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	183 528	0	183 528
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410	142		142
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-136		-136
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	454		454
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	-448	0	-448
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	65 374		65 374
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			65 374

	R1400	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
		FR		
		C0220	C0090	C0280
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	1 117		1 117
Part des réassureurs	R1420	194		194
<b>Net</b>	R1500	924	0	924
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	1 133		1 133
Part des réassureurs	R1520	209		209
<b>Net</b>	R1600	924	0	924
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	605		605
Part des réassureurs	R1620	56		56
<b>Net</b>	R1700	549	0	549
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710	-178		-178
Part des réassureurs	R1720	-178		-178
<b>Net</b>	R1800	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	-551		-551
<b>Autres dépenses</b>	R2500			
<b>Total des dépenses</b>	R2600			-551

## S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SIMILAIRE À LA VIE

	Assurance		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)	
	avec participation aux bénéfices	C0020	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0040	C0050	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0070	C0080	Réassurance acceptée		C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020												
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>													
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>	R0030	-441										0	-441
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-15										0	-15
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	-426										0	-426
<b>Marge de risque</b>	R0100	0										0	0
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>													
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0											0
Meilleure estimation	R0120	0											0
Marge de risque	R0130	0											0
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	-441										0	-441



Assurance santé (assurance directe)

	Contrats sans options ni garanties			Contrats avec options ou garanties		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Réassurance santé (réassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)
	C0030	C0040	C0050	C0090	C0100	C0150				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>						1 295			1 295
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>						0			0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0090</b>						1 295			1 295
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>						156			156
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>						0			0
Meilleure estimation	<b>R0120</b>						0			0
Marge de risque	<b>R0130</b>						0			0
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>						1 451			1 451

## S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

### Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>									
<b>Provisions pour primes</b>									
Brut - total	R0060	18 454	252						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-4 374	0						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	22 827	252						
<b>Provisions pour sinistres</b>									
Brut - total	R0160	69 160	604						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	26 566	0						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	42 594	604						
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	87 613	856						
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	65 421	856						
<b>Marge de risque</b>	R0280	10 544	103						
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0						
Meilleure estimation	R0300	0	0						
Marge de risque	R0310	0	0						

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>									
Provisions techniques - Total	98 158	959							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	22 192	0							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	75 965	959							

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>								
R0010								
R0050								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout								
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>								
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>								
<b>Provisions pour primes</b>								
R0060								18 706
R0140								-4 374
R0150								23 079
<b>Provisions pour sinistres</b>								
R0160								69 763
R0240								26 566
R0250								43 198
<b>R0260</b>								<b>88 469</b>
<b>R0270</b>								<b>66 277</b>
<b>R0280</b>								<b>10 648</b>
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>								
R0290								0
R0300								0
R0310								0

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>								
Provisions techniques - Total								99 117
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0320							22 192
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0330							76 924
	R0340							

## S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

### ACCIDENT

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

ANNÉE		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	417 886	108 290	1 633	103	98	26					
N-4	R0210	408 532	105 815	1 862	143	57						
N-3	R0220	404 620	107 039	1 723	189							
N-2	R0230	391 518	101 754	1 780								
N-1	R0240	326 184	75 539									
N	R0250	336 031										

		Somme des années (cumulés)	
		Pour l'année en cours	
		C0170	C0180
	R0100	0	0
	R0160	0	0
	R0170	0	0
	R0180	0	0
	R0190	0	0
	R0200	26	528 037
	R0210	57	516 409
	R0220	189	513 571
	R0230	1 780	495 052
	R0240	75 539	401 723
	R0250	336 031	336 031
<b>Total</b>	R0260	<b>413 622</b>	<b>2 790 822</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
ANNÉE		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	5	0					
N-4	R0210	0	0	0	110	0						
N-3	R0220	0	0	185	107							
N-2	R0230	0	1 473	252								
N-1	R0240	44 260	1 466									
N	R0250	43 206										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	107
	R0230	252
	R0240	1 466
	R0250	43 206
<b>Total</b>	R0260	<b>45 031</b>

## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES					IMPACT D'UN AJUSTEMENT D'UN EGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090	
	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTÉRÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO			
Provisions techniques	100 126	0	0	93	0	
Fonds propres de base	508 925	0	0	-43	0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	508 925	0	0	-43	0	
Capital de solvabilité requis	129 101	0	0	1	0	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	501 962	0	0	-59	0	
Minimum de capital requis	32 275	0	0	0	0	



## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL C0010	NIVEAU 1 - NON RESTREINT C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT C0030	NIVEAU 2 C0040	NIVEAU 3 C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	28 488	28 488		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	461 474	461 474		
Passifs subordonnés	R0140	12 000	12 000		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	6 963			6 963
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>DÉDUCTIONS</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	508 925	489 962	12 000	6 963
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	508 925	489 962	12 000	6 963
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	501 962	489 962	12 000	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	508 925	489 962	12 000	6 963
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	501 962	489 962	12 000	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	129 101			
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	32 275			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	394 %			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	1 555 %			
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>					
Excédent d'actif sur passif	R0700	496 925			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	35 451			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740				
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>461 474</b>			
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	48			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780				
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>48</b>			

## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

	CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT			PPE
	C0110	C0120	C0090	
Risque de marché	R0010	85 202		C0090
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	9 945		
Risque de souscription en vie	R0030	0		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	49 952		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-32 611		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	R0100	<b>112 488</b>		
<b>CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS</b>				
Risque opérationnel	R0130	16 632		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-20		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	R0200	<b>129 101</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	129 101		
<b>AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

## S.28.02.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (ACTIVITÉS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE À LA FOIS VIE ET NON-VIE)

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	16 156	

		ACTIVITÉS EN NON-VIE		ACTIVITÉS EN VIE	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	65 421	273 967		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	856	1 086		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

## ACTIVITÉS EN NON-VIE

## ACTIVITÉS EN VIE

		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		27

## ACTIVITÉS EN NON-VIE

## ACTIVITÉS EN VIE

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 295	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0130
MCR linéaire	R0300	16 183
Capital de solvabilité requis	R0310	129 101
Plafond du MCR	R0320	58 095
Plancher du MCR	R0330	32 275
MCR combiné	R0340	32 275
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	32 275

## CALCUL DU MONTANT NOTIONNEL DU MCR EN NON-VIE ET EN VIE

		ACTIVITÉS EN NON-VIE	ACTIVITÉS EN VIE
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	16 156	27
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	128 884	217
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	57 998	98
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	32 221	54
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	32 221	54
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	32 221	3 700

# LA MONDIALE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S.02.01.02 - BILAN

### VALEUR SOLVABILITÉ II

Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	31 179
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	65 266 688
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 475 932
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 578 615
Actions	R0100	4 312 997
Actions - cotées	R0110	4 288 961
Actions - non cotées	R0120	24 036
Obligations	R0130	49 268 047
Obligations d'État	R0140	21 029 303
Obligations d'entreprise	R0150	27 494 348
Titres structurés	R0160	689 676
Titres garantis	R0170	54 720
Organismes de placement collectif	R0180	2 426 896
Produits dérivés	R0190	174 637
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	125 674
Autres investissements	R0210	2 903 890
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	5 808 103
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	73 435
Avances sur police	R0240	9 097
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	64 338
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	81 932
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	21 814
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	21 814
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	56 047
Santé similaire à la vie	R0320	7 515
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	48 532
Vie UC et indexés	R0340	4 071
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	107 103
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	229 668
Autres créances (hors assurance)	R0380	203 664
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 406 225
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	7 472
Total de l'actif	R0500	73 215 469



## VALEUR SOLVABILITÉ II

## Passifs

		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	59 829
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	59 829
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	58 974
Marge de risque	R0590	855
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	50 824 111
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	69 242
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	68 257
Marge de risque	R0640	986
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	50 754 868
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	49 971 700
Marge de risque	R0680	783 168
Provisions techniques UC et indexés	R0690	5 594 680
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	5 516 218
Marge de risque	R0720	78 462
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10 610
Provisions pour retraite	R0760	8
Dépôts des réassureurs	R0770	39 608
Passifs d'impôts différés	R0780	1 757 202
Produits dérivés	R0790	250 371
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 923
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	4 023 834
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	199 589
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	131 678
Autres dettes (hors assurance)	R0840	346 592
Passifs subordonnés	R0850	2 466 303
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	333 528
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	2 132 775
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	18 050
Total du passif	R0900	65 726 387
Excédent d'actif sur passif	R1000	7 489 082

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance non proportionnelle acceptée) Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe		27 469	127														27 596
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs		11 472	0														11 472
Net		15 997	127														16 124
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs		11 472	0														11 472
Net		16 440	127														16 567
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe		18 269	450														18 719
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs		6 508	0														6 508
Net		11 761	450														12 211
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée																	
Part des réassureurs																	
Net		218	0														218
<b>Dépenses engagées</b>																	218
<b>Autres dépenses</b>																	5 085
<b>Total des dépenses</b>																	5 085

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut	10 292	1 028 752	287 399	58 700				3 275 515	<b>4 660 658</b>
Part des réassureurs	0	13 239	1 004	0				877	<b>15 121</b>
<b>Net</b>	<b>10 292</b>	<b>1 015 512</b>	<b>286 395</b>	<b>58 700</b>				<b>3 274 638</b>	<b>4 645 537</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut	10 293	1 058 387	287 399	61 578				3 267 386	<b>4 685 044</b>
Part des réassureurs	0	13 239	1 004	0				877	<b>15 121</b>
<b>Net</b>	<b>10 293</b>	<b>1 045 148</b>	<b>286 395</b>	<b>61 578</b>				<b>3 266 509</b>	<b>4 669 923</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut	10 932	1 033 037	60 115	25 308				3 407 674	<b>4 537 067</b>
Part des réassureurs	0	3 287	0	0				1 342	<b>4 629</b>
<b>Net</b>	<b>10 932</b>	<b>1 029 750</b>	<b>60 115</b>	<b>25 308</b>				<b>3 406 333</b>	<b>4 532 438</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut	0	-2 167	0	0					<b>-2 167</b>
Part des réassureurs	0	0	0	0					<b>0</b>
<b>Net</b>	<b>0</b>	<b>-2 167</b>	<b>0</b>	<b>0</b>					<b>-2 167</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>2 195</b>	<b>223 672</b>	<b>47 043</b>	<b>10 281</b>				<b>88 181</b>	<b>371 373</b>
<b>Autres dépenses</b>									
<b>Total des dépenses</b>									<b>371 373</b>

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	PAYS D'ORIGINE	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		FR		
	R0010			
		C0080	C0090	C0140
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110	27 596		27 596
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	11 472		11 472
Net	R0200	16 124	0	16 124
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210	28 039		28 039
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	11 472		11 472
Net	R0300	16 567	0	16 567
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310	18 719		18 719
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	6 508		6 508
Net	R0400	12 211	0	12 211
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410	218		218
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0		0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	0		0
Net	R0500	218	0	218
Dépenses engagées	R0550	5 085		5 085
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			5 085

		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - VIE		
		PAYS D'ORIGINE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0150	C0160	C0210
	R1400	FR		
		C0220	C0090	C0280
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	4 660 658		4 660 658
Part des réassureurs	R1420	15 121		15 121
Net	R1500	4 645 537	0	4 645 537
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	4 685 044		4 685 044
Part des réassureurs	R1520	15 121		15 121
Net	R1600	4 669 923	0	4 669 923
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	4 537 067		4 537 067
Part des réassureurs	R1620	4 629		4 629
Net	R1700	4 532 438	0	4 532 438
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710	-2 167		-2 167
Part des réassureurs	R1720	0		0
Net	R1800	-2 167	0	-2 167
Dépenses engagées	R1900	371 373		371 373
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			371 373

## S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance indexée et en unités de compte										Total (vie hors santé, y compris UC)	
	Assurance avec participation aux bénéfices		Autres assurances vie				Rentés découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150		
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020											
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>												
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>	R0030	22 849 034		2 682 976			115 674				34 928 555	60 576 239
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		4 071			12 472				36 061	52 604
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	22 849 034		2 678 904			103 202				34 892 495	60 523 635
<b>Marge de risque</b>	R0100	327 777	38 478			1 645					493 730	861 630
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>												
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110											
Meilleure estimation	R0120	-1 140 212		0			-1 929				-3 946 180	-5 088 321
Marge de risque	R0130											
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	22 036 599	2 721 453			115 390					31 476 106	56 349 548

Assurance santé (assurance directe)

	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé				Total (santé similaire à la vie)
	C0030	C0040	C0050	C0090	
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		
	C0030	C0040	C0050	C0090	C0100
	C0150				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
R0020					
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>					
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		69 301		69 301
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		7 515		7 515
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090		61 787		61 787
<b>Marge de risque</b>	R0100			986	986
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110				
Meilleure estimation	R0120		-1 044		-1 044
Marge de risque	R0130				
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200		69 242		69 242

## S.17.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

### Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>									
<b>PROVISIONS POUR PRIMES</b>									
Brut - total	R0060								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								
<b>PROVISIONS POUR SINISTRES</b>									
Brut - total	R0160	60 106							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	21 814							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	38 292							
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	<b>60 106</b>							
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	<b>38 292</b>							
<b>Marge de risque</b>	R0280	<b>855</b>							
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300	-1 132							
Marge de risque	R0310								



Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>										
Provisions techniques - Total	R0320		59 829							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330		21 814							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340		38 015							

## Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

## Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et maritime, transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010							
	R0050							
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>								
<b>PROVISIONS POUR PRIMES</b>								
Brut - total	R0060							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150							
<b>PROVISIONS POUR SINISTRES</b>								
Brut - total	R0160							60 106
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240							21 814
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250							38 292
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>							<b>60 106</b>
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>							<b>38 292</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>							<b>855</b>
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							-1 132
Marge de risque	R0310							

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

Réassurance non proportionnelle acceptée

	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance maritime,	Total engagements en non-vie
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>PROVISIONS TECHNIQUES - TOTAL</b>								
Provisions techniques - Total								<b>59 829</b>
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0320							<b>21 814</b>
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0330							<b>38 015</b>
	R0340							

## S.19.01.21 - SINISTRES EN NON-VIE

### ACCIDENT

Année d'accident / année de souscription	Z0010	1
---	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

ANNÉE		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	6 798	7 289	2 970	1 063	41	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	7 352	7 370	2 471	1 149	21	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	6 484	7 809	3 099	1 215	18	-3	0	0	0	0	0
N-6	R0190	6 048	7 576	2 560	679	16	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	4 002	6 993	2 324	719	20	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	6 673	7 059	2 758	931	67	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	6 207	7 334	2 599	1 012	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	5 263	6 972	2 464	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	5 476	5 944	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	5 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	18 160
R0170	0	18 363
R0180	0	18 623
R0190	0	16 879
R0200	0	14 058
R0210	67	17 489
R0220	1 012	17 152
R0230	2 464	14 699
R0240	5 944	11 420
R0250	5 550	5 550
<b>Total</b>	<b>15 039</b>	<b>152 394</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

		Année de développement										
ANNÉE		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	1 162	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	8 957	2 038	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	16 722	8 044	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	30 013	14 132	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	34 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	1 162
	R0220	10 995
	R0230	24 767
	R0240	44 145
	R0250	34 141
<b>Total</b>	R0260	<b>115 209</b>

## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES					IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERET	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITE FIXEE A ZERO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZERO
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090				
Provisions techniques	R0010	56 478 619	5 090 498	0	83 875	0			0
Fonds propres de base	R0020	9 621 614	-3 746 606	0	-61 732	0			0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	9 621 614	-3 746 606	0	-61 732	0			0
Capital de solvabilité requis	R0090	3 478 855	0	0	100 607	0			0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	9 290 160	-4 299 272	0	-68 111	0			0
Minimum de capital requis	R0110	1 565 485	0	0	45 273	0			0

## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	2 020	2 020		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	245 863	245 863		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	7 241 198	7 241 198		
Passifs subordonnés	R0140	2 132 775	1 488 224	644 551	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>DÉDUCTIONS</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	243	243		
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	9 621 614	7 488 839	1 488 224	644 551
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	9 621 614	7 488 839	1 488 224	1 488 224	644 551			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	9 621 614	7 488 839	1 488 224	1 488 224	644 551			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	9 621 614	7 488 839	1 488 224	1 488 224	644 551			0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	9 290 160	7 488 839	1 488 224	1 488 224	313 097			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>3 478 855</b>							
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>1 565 485</b>							
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>277 %</b>							
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>593 %</b>							
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>									
Excédent d'actif sur passif	R0700		7 489 082						
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		247 884						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
Réserve de réconciliation	R0760		7 241 198						
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770		8 661						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780								
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>		<b>8 661</b>						



## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	SIMPLIFICATIONS	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	5 921 561		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	86 683		
Risque de souscription en vie	R0030	1 032 486		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	18 538		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-769 404		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>6 289 864</b>		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	253 531
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 771 867
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-292 673
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>3 478 855</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>3 478 855</b>

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**S.28.01.01 - 01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT**

**TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE**

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	5 016	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	38 292	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

## TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040
Résultat MCRL	R0200	1 758 821

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	51 449 219	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	3 557 725	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	5 514 049	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	64 430	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		357 450

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 763 837
Capital de solvabilité requis	R0310	3 478 855
Plafond du MCR	R0320	1 565 485
Plancher du MCR	R0330	869 714
MCR combiné	R0340	1 565 485
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	1 565 485



# LA MONDIALE EUROPARTNER

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S.02.01.02 - BILAN

Actifs	VALEUR SOLVABILITÉ II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 678
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	310 216
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	306 328
Obligations d'État	R0140	74 135
Obligations d'entreprise	R0150	232 193
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	18
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	3 869
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	7 121 508
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	25 374
Avances sur police	R0240	25 374
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	7 150 596
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	7 150 596
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	7 150 596
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	49 312
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	275 587
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	469
Total de l'actif	R0500	14 934 741

## VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 112 510
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	7 112 510
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	7 056 489
Marge de risque	R0680	56 021
Provisions techniques UC et indexés	R0690	6 967 466
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	6 873 093
Marge de risque	R0720	94 374
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	24 406
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	1 360
Passifs d'impôts différés	R0780	59 613
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	30 916
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	115 756
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	52 868
Autres dettes (hors assurance)	R0840	41 504
Passifs subordonnés	R0850	144 845
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	144 845
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	14 551 245
Excédent d'actif sur passif	R1000	383 497

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

### Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance péculiaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
<b>PRIMES ÉMISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0110																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
<b>Net</b>	<b>R0200</b>																
<b>PRIMES ACQUISES</b>																	
Brut - assurance directe	R0210																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
<b>Net</b>	<b>R0300</b>																
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																	
Brut - assurance directe	R0310																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
<b>Net</b>	<b>R0400</b>																
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
<b>Net</b>	<b>R0500</b>																
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>																
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>																
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																



Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut	R1410	772 469	958 069					150	1 730 688
Part des réassureurs	R1420	881 426	10					322	881 758
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>-108 956</b>	<b>958 058</b>					<b>-173</b>	<b>848 929</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut	R1510	772 469	958 069					150	1 730 688
Part des réassureurs	R1520	881 426	10					322	881 758
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>-108 956</b>	<b>958 058</b>					<b>-173</b>	<b>848 929</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut	R1610	946 824	554 266					733	1 501 823
Part des réassureurs	R1620	1 152 129	1					733	1 152 863
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>-205 305</b>	<b>554 265</b>					<b>0</b>	<b>348 960</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut	R1710	-312 939	922 593					-421	609 232
Part des réassureurs	R1720	-310 925						-418	-311 343
<b>Net</b>	<b>R1800</b>	<b>-2 014</b>	<b>922 593</b>					<b>-3</b>	<b>920 575</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	<b>17 054</b>	<b>45 960</b>					<b>-13</b>	<b>63 001</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2500</b>								
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>								<b>63 001</b>

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	R0010	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANTS DE PRIMES ÉMISES BRUTES) - NON VIE		
		PAYS D'ORIGINE	TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE	
		C0010	C0020	C0070
		LU		
		C0080	C0090	C0140
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	0	0	0
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	0	0	0
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	0	0	0
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>			0
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			0

PAYS D'ORIGINE 5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN VIE

	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
LU	BE	FR	GB	IT	NC		
C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>PRIMES ÉMISES</b>							
Brut	8 578	25 202	1 030 768	40 682	489 616	28 628	<b>1 623 473</b>
Part des réassureurs	3 555	13 312	345 559	16 247	344 990	12 673	<b>736 337</b>
<b>Net</b>	<b>5 023</b>	<b>11 890</b>	<b>685 208</b>	<b>24 435</b>	<b>144 625</b>	<b>15 954</b>	<b>887 137</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>							
Brut	8 578	25 202	1 030 768	40 682	489 616	28 628	<b>1 623 473</b>
Part des réassureurs	3 555	13 312	345 559	16 247	344 990	12 673	<b>736 337</b>
<b>Net</b>	<b>5 023</b>	<b>11 890</b>	<b>685 208</b>	<b>24 435</b>	<b>144 625</b>	<b>15 954</b>	<b>887 137</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>							
Brut	64 321	109 370	536 261	132 613	408 832	16 969	<b>1 268 367</b>
Part des réassureurs	57 648	61 744	347 343	48 628	261 800	10 652	<b>787 817</b>
<b>Net</b>	<b>6 673</b>	<b>47 626</b>	<b>188 918</b>	<b>83 985</b>	<b>147 032</b>	<b>6 317</b>	<b>480 550</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>							
Brut	-50 062	-3 084	686 528	-54 911	112 620	16 402	<b>707 494</b>
Part des réassureurs	-51 820	-56 620	-117 112	-28 224	82 098	2 230	<b>-169 448</b>
<b>Net</b>	<b>1 758</b>	<b>53 536</b>	<b>803 641</b>	<b>-26 687</b>	<b>30 522</b>	<b>14 172</b>	<b>876 942</b>
Dépenses engagées	872	3 249	33 657	3 423	13 939	1 073	56 212
Autres dépenses							
<b>Total des dépenses</b>							<b>56 212</b>

## S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance indexée et en unités de compte										Total (vie hors santé, y compris UC)
	Assurance avec participation aux bénéfices		Autres assurances vie				Rentés découlant des contrats d'assurance vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé				
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>											
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>	R0030	7 047 506	0	6 873 093	0	0	0	0	0	8 983	13 929 582
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	7 141 614	0	0	0	0	0	0	0	8 983	7 150 596
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	-94 107	0	6 873 093	0	0	0	0	0	0	6 778 985
<b>Marge de risque</b>	R0100	55 950	94 374	0	0	0	0	0	71	0	150 395
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	7 103 456	6 967 466	0	0	0	0	0	9 054	0	14 079 977

Assurance santé (assurance directe)

	Contrats sans options ni garanties			Contrats avec options ou garanties		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé			Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210				
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>	R0010	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0			0	0	0
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>										
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		0		0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0		0			0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090		0		0			0	0	0
<b>Marge de risque</b>	R0100	0						0	0	0
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0						0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0					0	0	0
Marge de risque	R0130	0						0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	0						0	0	0

## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	R0010	R0020	R0050	R0090	R0100
Provisions techniques	14 079 977	0	0	6 067	0
Fonds propres de base	528 342	0	0	-1 732	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	528 342	0	0	-1 732	0
Capital de solvabilité requis	297 400	0	0	113	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	488 367	0	0	-1 726	0
Minimum de capital requis	74 350	0	0	28	0

## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	173 182	173 182		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	210 315	210 315		
Passifs subordonnés	R0140	144 845	90 000	54 845	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>DÉDUCTIONS</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	528 342	383 497	90 000	54 845
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	C0020	NIVEAU 1 - RESTREINT	C0030	NIVEAU 2	C0040	NIVEAU 3	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390								
Total fonds propres auxiliaires	R0400								
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>									
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	528 342	383 497	90 000	90 000	54 845			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	528 342	383 497	90 000	90 000	54 845			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	<b>R0540</b>	528 342	383 497	90 000	90 000	54 845			0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0550</b>	488 367	383 497	90 000	90 000	14 870			
Capital de solvabilité requis	R0580	297 400							
Minimum de capital requis	R0600	74 350							
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	178 %							
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	657 %							
<b>RÉSERVE DE RÉCONCILIATION</b>									
Excédent d'actif sur passif	R0700		383 497						
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710								
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720								
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		173 182						
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740								
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>		<b>210 315</b>						
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>									
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770								
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780								
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>		<b>319 159</b>						



## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	SIMPLIFICATIONS	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	464 456		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	31 478		
Risque de souscription en vie	R0030	217 463		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-143 104		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>570 293</b>		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	43 216
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-256 497
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-59 613
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>297 400</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>297 400</b>

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT**

**TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE**

Résultat MCRL		C0010	
		R0010	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

## TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040	
Résultat MCRL	R0200		2 215
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	-570 716	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	476 609	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	<b>6 873 093</b>	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	<b>0</b>	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		5 037

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 215
Capital de solvabilité requis	R0310	297 400
Plafond du MCR	R0320	133 830
Plancher du MCR	R0330	74 350
MCR combiné	R0340	74 350
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>74 350</b>



# LA MONDIALE PARTENAIRE

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

## S.02.01.02 - BILAN

Actifs	VALEUR SOLVABILITÉ II	
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 956 023
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	259
Actions	R0100	7 881
Actions - cotées	R0110	7 881
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	5 512 483
Obligations d'État	R0140	1 781 352
Obligations d'entreprise	R0150	3 672 201
Titres structurés	R0160	49 253
Titres garantis	R0170	9 677
Organismes de placement collectif	R0180	183 942
Produits dérivés	R0190	1 321
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1
Autres investissements	R0210	250 136
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	12 350 483
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	186 952
Avances sur police	R0240	186 952
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	15 968 327
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	15 968 327
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	15 968 327
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	11 651
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	111 517
Autres créances (hors assurance)	R0380	19 327
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	344 280
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	34 948 576

## VALEUR SOLVABILITÉ II

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	20 369 410
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	20 369 410
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	20 171 851
Marge de risque	R0680	197 559
Provisions techniques UC et indexés	R0690	11 951 213
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	11 837 490
Marge de risque	R0720	113 723
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	6 288
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	10 112
Passifs d'impôts différés	R0780	172 962
Produits dérivés	R0790	679
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	327 019
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	250 088
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	224 071
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 395
Autres dettes (hors assurance)	R0840	30 380
Passifs subordonnés	R0850	319 690
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	319 690
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	33 663 307
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 285 269

## S.05.01.02 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée							
		Assurance de frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance aérienne et transport	Assurance maritime	Assurance incendie et dommages aux biens	Assurance responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>PRIMES ÉMISES</b>																			
	R0110																		
Brut - assurance directe																			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140																		
<b>Net</b>	<b>R0200</b>																		
<b>PRIMES ACQUISES</b>																			
	R0210																		
Brut - assurance directe																			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																		
Part des réassureurs	R0240																		
<b>Net</b>	<b>R0300</b>																		
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>																			
	R0310																		
Brut - assurance directe																			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																		
Part des réassureurs	R0340																		
<b>Net</b>	<b>R0400</b>																		
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>																			
	R0410																		
Brut - assurance directe																			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																		
Part des réassureurs	R0440																		
<b>Net</b>	<b>R0500</b>																		
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>																		
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>																		
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																		



Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie

Engagements de réassurance vie

	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>PRIMES ÉMISES</b>									
Brut		948 781	772 098						1 720 878
Part des réassureurs		965 641	0						965 641
<b>Net</b>		<b>-16 860</b>	<b>772 098</b>						<b>755 238</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>									
Brut		948 781	772 098						1 720 878
Part des réassureurs		965 641	0						965 641
<b>Net</b>		<b>-16 860</b>	<b>772 098</b>						<b>755 238</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>									
Brut		1 712 795	625 533						2 338 328
Part des réassureurs		1 664 770	0						1 664 770
<b>Net</b>		<b>48 025</b>	<b>625 533</b>						<b>673 558</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>									
Brut		0	0						0
Part des réassureurs		0	0						0
<b>Net</b>		<b>0</b>	<b>0</b>						<b>0</b>
<b>Dépenses engagées</b>		<b>132 807</b>	<b>92 477</b>						<b>225 284</b>
<b>Autres dépenses</b>									
<b>Total des dépenses</b>									<b>225 284</b>

## S.05.02.01 - PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR PAYS

	R0010	5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN NON-VIE		
		PAYS D'ORIGINE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
		C0010	C0020	C0070
		C0080	C0090	C0140
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>			<b>0</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			<b>0</b>

		5 PRINCIPAUX PAYS (PAR MONTANT DE PRIMES BRUTES ÉMISES) - ENGAGEMENTS EN VIE		
		PAYS D'ORIGINE		TOTAL 5 PRINCIPAUX PAYS ET PAYS D'ORIGINE
	R1400	C0150	C0160	C0210
		FR		
		C0220	C0230	C0280
<b>PRIMES ÉMISES</b>				
Brut	R1410	1 720 878		<b>1 720 878</b>
Part des réassureurs	R1420	965 641		<b>965 641</b>
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>755 238</b>	<b>0</b>	<b>755 238</b>
<b>PRIMES ACQUISES</b>				
Brut	R1510	1 720 878		<b>1 720 878</b>
Part des réassureurs	R1520	965 641		<b>965 641</b>
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>755 238</b>	<b>0</b>	<b>755 238</b>
<b>CHARGE DES SINISTRES</b>				
Brut	R1610	2 338 328		<b>2 338 328</b>
Part des réassureurs	R1620	1 664 770		<b>1 664 770</b>
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>673 558</b>	<b>0</b>	<b>673 558</b>
<b>VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Brut	R1710	0		<b>0</b>
Part des réassureurs	R1720	0		<b>0</b>
<b>Net</b>	<b>R1800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	<b>225 284</b>		<b>225 284</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2500</b>			<b>0</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>			<b>225 284</b>

## S.12.01.02 - PROVISIONS TECHNIQUES VIE ET SANTÉ SLT

	Assurance		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Total (vie hors santé, y compris UC)
	avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0090	C0100	C0150	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150		
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>												
R0010												
R0020												
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout												
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE</b>												
<b>MEILLEURE ESTIMATION</b>												
R0030	20 564 089			11 837 490				0	0	0	32 401 579	
R0080	15 968 327			0				0			15 968 327	
R0090	4 595 763			11 837 490				0	0	0	16 433 253	
<b>Marge de risque</b>	<b>197 559</b>	<b>113 723</b>			<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>311 282</b>	
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>												
R0110												
R0120	-392 238			0				0		0	-392 238	
R0130												
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>20 369 410</b>	<b>11 951 213</b>			<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 320 623</b>	

Assurance santé (assurance directe)

	Contrats sans options ni garanties			Contrats avec options ou garanties		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Réassurance santé (réassurance acceptée)		Total (santé similaire à la vie)	
	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210					
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME UN TOUT</b>											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout											
<b>PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE MEILLEURE ESTIMATION</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie											
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie											
<b>Marge de risque</b>											
<b>MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout											
Meilleure estimation											
Marge de risque											
<b>Provisions techniques - Total</b>											

## S.22.01.21 - IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES

	MONTANT AVEC MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET MESURES TRANSITOIRES					IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES	IMPACT DES MESURES TRANSITOIRES SUR LES TAUX D'INTERÊT	IMPACT D'UNE CORRECTION POUR VOLATILITÉ FIXÉE À ZÉRO	IMPACT D'UN AJUSTEMENT ÉGALISATEUR FIXÉ À ZÉRO
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090				
Provisions techniques	R0010	32 320 623	392 238	0	21 976	0	0	0	0
Fonds propres de base	R0020	1 604 959	-288 687	0	-10 790	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 604 959	-288 687	0	-10 790	0	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	840 225	0	0	5 578	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 537 281	-288 687	0	-10 511	0	0	0	0
Minimum de capital requis	R0110	210 056	0	0	1 395	0	0	0	0

## S.23.01.01 - FONDS PROPRES

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	73 413	73 413		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	105 656	105 656		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	1 106 201	1 106 201		
Passifs subordonnés	R0140	319 690	210 000	109 690	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>DÉDUCTIONS</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 604 959	1 285 269	210 000	109 690
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				

	TOTAL	NIVEAU 1 - NON RESTREINT	NIVEAU 1 - RESTREINT	NIVEAU 2	NIVEAU 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 604 959	1 285 269	210 000	109 690
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 604 959	1 285 269	210 000	109 690
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 604 959	1 285 269	210 000	109 690
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 537 281	1 285 269	210 000	42 011
Capital de solvabilité requis	R0580	840 225			
Minimum de capital requis	R0600	210 056			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	191 %			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	732 %			

#### C0060

#### RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

Excédent d'actif sur passif	R0700	1 285 269			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	179 069			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740				
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>1 106 201</b>			
<b>BÉNÉFICES ATTENDUS</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	431			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780				
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>431</b>			



## S.25.01.21 - CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS - POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD

		CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS BRUT	SIMPLIFICATIONS	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 864 445		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 997		
Risque de souscription en vie	R0030	648 199		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-397 502		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>2 124 139</b>		

CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100
Risque opérationnel	R0130	105 329
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 340 092
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-49 151
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>840 225</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>840 225</b>

AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440

**S.28.01.01 - MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) - ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITÉ D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT**

**TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE NON-VIE**

Résultat MCRL		C0010	
		R0010	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

## TERME DE LA FORMULE LINÉAIRE POUR LES ENGAGEMENTS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE VIE

		C0040	
Résultat MCRL	R0200		68 918
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	2 525 175	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	2 070 588	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	<b>11 837 490</b>	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		420 645

## CALCUL DU MCR GLOBAL

		C0070
MCR linéaire	R0300	68 918
Capital de solvabilité requis	R0310	840 225
Plafond du MCR	R0320	378 101
Plancher du MCR	R0330	210 056
MCR combiné	R0340	210 056
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>210 056</b>

**AG2R LA MONDIALE**  
104-110 bd Haussmann  
75379 Paris Cedex 08  
Tél. : 09 74 50 1234  
[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)